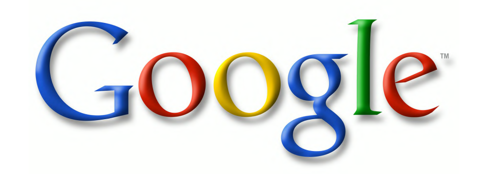
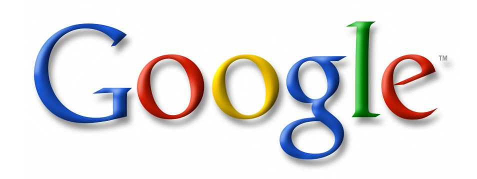










[illegible]

[illegible]

L'auteur de cet ouvrage est
Court de Gebelin.

HISTOIRE DES TROUBLES *DES* CEVENNES *OU DE LA* GUERRE DES CAMISARS,

sous le regne de LOUIS *le Grand;*

Tirée de Manuscrits secrets & autentiques & des observations faites sur les lieux mêmes, avec une Carte des Cevennes.

Par l'Auteur du PATRIOTE FRANÇOIS & IMPARTIAL.

TOME PREMIER.



A VILLEFRANCHE,

Chez PIERRE CHRETIEN.

MDCCLX.



PREFACE
DE
L'EDITEUR.

L'Auteur du Patriote François & Impartial, plein d'amour pour sa Patrie & de respect pour la vérité, crut devoir examiner les sources & les tristes effets des troubles connus sous le nom de *Guerre des Camisars*, qui, au commencement de ce Siecle, désolerent une des plus florissantes Provinces de la France. C'est le fruit de ses recherches pénibles que nous donnons au Public : on y verra la plus grande exactitude réünie à l'impartialité la plus scrupuleuse.

L'Auteur ne cherchoit que le vrai, & il lui paroiſſoit aimable dans quelque parti qu'il fût : il dédaignoit ſur tout ces petites ſupercheries, ces fraudes pies dont on croit ſi ſouvent honorer la vérité. Il ne haïſſoit pas moins la diſcorde & les guerres civiles : auſſi n'a-t-il jamais rien négligé pour en arracher du cœur des François juſqu'aux plus légeres ſemences : il y travailla dès ſa plus tendre jeuneſſe, & on peut dire qu'il le fit avec ſuccès ; il deſiroit avec ardeur que ſa chere Patrie fut deſormais à couvert de ces horreurs, & qu'à l'abri des ſoins paternels de l'Auguſte Maiſon qui regne ſi glorieuſement ſur les François, chaque Citoyen de quelque état qu'il fût & ſans diſtinction de Catholique ou de Reformé, mangea tranquillement le fruit de ſon labeur. Auſſi par une ſuite de ces nobles principes, a-t-il dans cet ouvrage rendu juſtice aux deux partis, lorſqu'ils lui ont paru le mériter ;

riter, & il les a condamné dans tout ce en quoi ils lui ont paru blamables.

On avoit déja à la vérité plusieurs Ouvrages sur cette matiere ; mais ils étoient tous dénués du caractère distinctif de l'Histoire, la vérité : jusques ici, les événemens dont il rend compte étoient défigurés par le préjugé, par l'erreur, par la fiction & par la passion : chaque Historien de la Guerre des Camisars s'attachant à un parti, le justifioit en tout, trouvoit dans ses actions les plus blamables la matiere des éloges les plus magnifiques, & ne voyoit que des crimes dans la conduite du parti contraire : le Patriote François & Impartial crut devoir rendre à cette Histoire sa véritable forme.

Il a mis tout en œuvre pour y parvenir : Il ne s'est pas contenté d'aquerir tout ce qui a été imprimé sur ces matieres par les deux partis ; il s'est encore procuré à grands fraix des Manuscrits précieux, composés

& par des Catholiques & par des Proteſtans, tels que des Journaux dreſſés ſur les lieux, des Hiſtoires de cette Guerre qui n'avoient pas encore vû le jour, nombre de Relations particulieres, & une infinité de Lettres.

Mais de plus, il s'eſt tranſporté ſur tous les lieux où ſe ſont paſſés les événemens qu'il raconte; ici il déterroit des Manuſcrits; là il aſſembloit les témoins de ces événemens; il les entendoit avec une patience admirable, il les écoutoit contradictoirement; par tout, il examinoit la ſcène de ces actions pleines d'horreur.

C'étoit peu de tems après l'extinction de cette guerre, & dès l'an 1713. La mémoire de ces faits étoit encore toute fraiche, & les eſprits dans la plus grande fermentation; il ne falloit qu'une étincelle pour rallumer l'embraſement: le Patriote travailla à y remédier: d'un côté, il amaſſoit des matériaux pour l'Hiſtoire de ces événemens; & de l'autre, il ne négligeoit

gligeoit rien pour en prévenir de ſemblables.

Il ſe flatta que les perſonnes ſenſées des deux Partis recevroient ſon Ouvrage avec plaiſir ; que les vrais François gémiroient des maux que cette guerre cauſa à la Nation ; & que les habiles têtes qui dirigent & l'Etat & l'Egliſe, conſiderant les ſources de ces déſordres, chercheroient à prévenir tout ce qui pourroit jetter dans le déſeſpoir des Sujets affectionnés & ſoumis.

Il ſeroit ſans doute beau de voir la Nation Françoiſe ne parler qu'un ſeul langage, & louër Dieu d'une commune voix, avoir tous les mêmes Autels, & monter tous au même Temple. Rien ne ſeroit ſans doute plus flatteur pour le Monarque ſous qui ſe feroit cette admirable réünion, & rien ne ſeroit plus doux pour ſes Peuples. Il étoit digne de LOUIS XIV, il étoit digne du Clergé & des illuſtres Chefs qui le

dirigeoient, de chercher à l'opérer, cette réünion; & à cet égard LOUIS XIV. & son Conseil n'ont point besoin d'apologie.

Mais hélas! pourquoi se trompa-t'on sur les moyens! C'est par la persuasion que l'on parle aux cœurs, & l'on voulut les conquerir. Nous respectons les Personnes, nous admirons leur but, mais ne nous sera-t'il pas permis de repéter avec la Nation presqu'entiere, que la rigueur en éloigna. C'est surtout dans les montagnes des Cevennes qu'elle produisit de tristes effets.

Les Çevenols ne purent goûter une Religion qui vouloit se faire aimer par la contrainte: mais n'ayant plus de Conducteurs, 20. années de tourmens les plongerent dans l'ignorance & la barbarie. Un Peuple ignorant & rempli d'aversion pour la religion dominante, s'en fait une à sa mode, & plein d'enthousiasme pour elle, il croit en la défen-

Cevennes, il en eût fait un ſacrifice à l'honneur de la Nation, s'il n'eut été allarmé par des Ouvrages qui paroiſſent de tems en tems, & qui tendent à renouveller ces horreurs : il en eſt un qui rencherit ſur tous les autres ; on diroit que l'Auteur veut armer une partie de la Nation contre l'autre : il frémit en voyant les progrès de cet Ouvrage, & dès ce moment il n'héſita plus à publier ſon Hiſtoire ; c'eſt une digue qu'il voudroit opoſer à l'Intolerance ; c'eſt par l'expérience qu'il veut la détruire, après avoir cherché à l'abattre par les raiſons du Patriote François & Impartial.

Puiſſe cet Ouvrage dicté par l'amour de la Patrie, procurer quelqu'avantage à la Nation ! Que les fruits en ſeroient ſatisfaiſans, s'ils engageoient à vivre en paix des Peuples qui, habitant le même climat, ſont gouvernés en commun par un Prince qui mérita d'être appellé LE BIEN-AIMÉ.

Principaux Ouvrages dont on s'est servi.

Imprimés.

I. *Le Fanatisme renouvellé*, 4. vol. in-12. Les 3. premiers parurent en 1704. & le 4. en 1706. Louvreleuil alors Prêtre de la Doctrine Chrétienne, & auparavant Curé de S. Germain de Calberte dans les Cevennes, en est l'Auteur. Cette Histoire composée sur les lieux & avant la fin des troubles, est écrite avec simplicité. L'Auteur, sans être bien informé, raconte avec assés de bonne foi ce qu'il sait.

II. *Histoire du Fanatisme*, les deux premiers vol. imprimés en 1709. & les deux suivans en 1713. par Brueys Avocat à Montpelier. Brueys né dans la Religion Protestante dont il prit la défense contre M. de Meaux, abandonna cette même Religion à la Revocation de l'Edit de Nantes. Son Histoire du Fanatisme est bien écrite, mais il s'en faut de beaucoup qu'elle le soit véridiquement.

Cet Avocat eut un differend fort singulier au sujet de son Histoire avec Lou-

vreleuil ſon Prédéceſſeur dans cette carriere : il avança que ce Curé n'avoit pas donné des marques de capacité & de fidélité en écrivant l'Hiſtoire des Camiſars. Louvreleuil piqué de ce jugement, repliqua comment Brueys pouvoit donc avoir dit la vérité dans ſon Ouvrage, puiſqu'il ne faiſoit que copier & même infidélement celui qu'il maltraitoit ſi fort. L'Avocat, pour ſe tirer d'affaire, reconnut la capacité de l'Hiſtorien qui lui avoit ſervi de guide.

III. *Hiſtoire de la Revolte des Cevennes*, Paris 1712. Ouvrage auſſi court qu'inexact.

IV. *Mémoires de la Guerre des Cevennes* par Cavalier, en Anglois, Londres 1726. L'Auteur les compoſa de mémoire ; auſſi ſont ils très infidéles.

V. *Hiſtoire des Camiſars* par un Anonime, en 2. vol. in-12. Londres 1744. C'eſt un Roman ; autant de lignes, autant de fautes.

VI. *Lettres choiſies de M. Fléchier* Evêque de Nimes, 2. vol. Lion 1735.

VII. *Théâtre ſacré des Cevennes*, Londres 1707. C'eſt un Recueil des dépoſitions d'une vingtaine de perſonnes

nes qui recitent ce qu'elles ont fait ou dit, vû ou entendu dans les Cevennes, relativement aux Prophêtes.

Manuſcrits.

1. *Hiſtoire de la Revolte des Fanatiques* par De la Baume Conſeiller au Préſidial de Nimes : c'eſt une des moins infidéles ; elle eſt étendue & fut compoſée en 1707. On la trouve dans la belle Bibliothéque de M. le Marquis d'Aubais ; & le Long en a fait mention dans ſa Bibliotheque.
2. *Mémoires ſur les derniers troubles de la Province de Languedoc* par Roſſel Baron d'Aigaliers : fidéles & d'autant plus précieux que l'Auteur n'écrit que ce qu'il a vû ou fait.
3. Divers *Journaux* compoſés à meſure que les Evénemens ſe paſſoient & par des Catholiques & par des Proteſtans, les uns dans la Plaine, les autres dans les Montagnes.
4. Nombre de *Relations* particulieres, dreſſées par des Chefs de Camiſars & autres.
5. Un plus grand nombre de *Lettres manuſcrites* & de *Pieces fugitives*, & des

des Extraits *des Resolutions des Etats Generaux des Provinces Unies.*

Explication des lettres qui servent à designer quelques-uns de ces Auteurs.

A. & *Aig.* le Baron d'Aigaliers.

B. Brueys.

C. Cavalier.

D. De la Baume.

L. Louvreleüil.

TABLE

TABLE ALPHABETIQUE

Des principaux lieux dont il eſt fait mention dans l'*Hiſtoire de la Guerre des Camiſars*, avec des Renvois, afin de les trouver ſans peine dans la Carte qui accompagne cette Hiſtoire.

Cette Carte eſt diviſée en compartimens numerotés par des chiffres en haut & en bas, & par des lettres à droite & à gauche. Ainſi pour trouver un lieu, *le Pont de Montvert*, par exemple, on n'a qu'à voir dans cette Table ſon Numero, & chercher enſuite dans la Carte le quarré correſpondant au même Numero C 2, dans lequel on trouvera cet endroit.

A

Campis

D

E

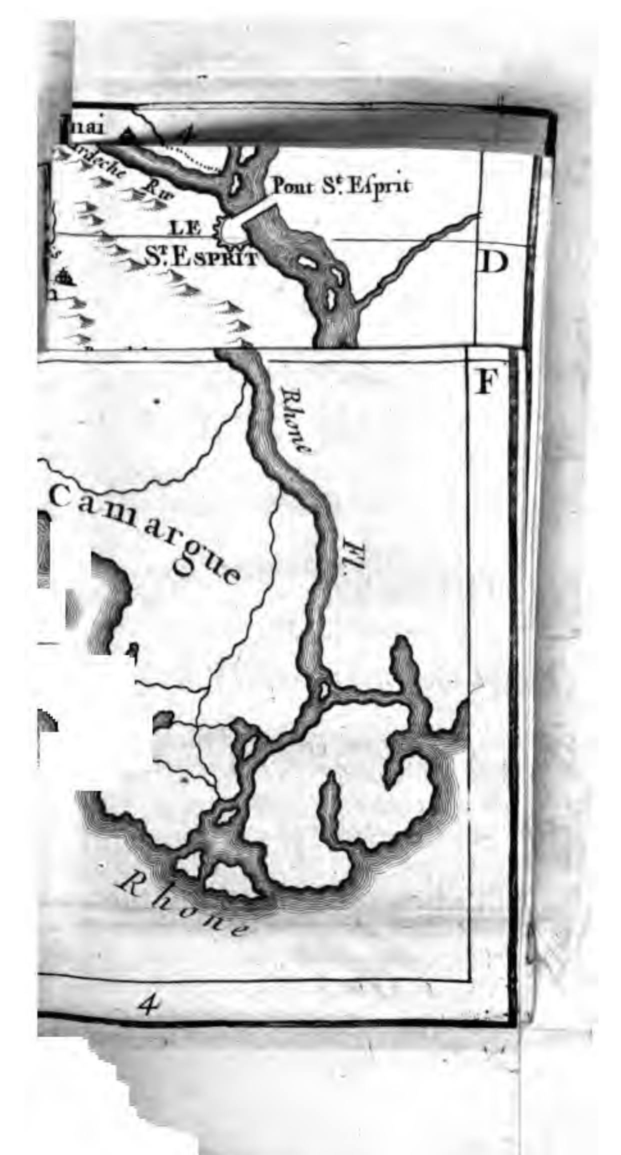
F

le

Ste.

le

HISTOI-


Pont St. Esprit
LE
St. Esprit
D
F
Rhone
Camargue
Fl.
Rhone
4



HISTOIRE
DES TROUBLES
DES
CEVENNES.

LIVRE PREMIER

Servant d'Introduction.

SOMMAIRE DU I. LIVRE.

Causes qui préparerent & produisirent la revolte des Camisars. 1. *Déclarations du Roi contre les Reformés.* 2. *Assemblées écharpées.* 3. *Prédicateurs poursuivis, ou mis à mort.* 4. *Rigueurs envers les Galeriens.* 5. *Emprisonnemens des fanatiques.* 6. *Inhumanités des Ecclésiastiques, en particulier de l'Abé du Chaila. Quel-*

ques Proteſtans perdent patience, & aſſiégent cet Abé au pont de Mont-vert : il ſe défend : on le tue. Prêtre & Curé, qui ont le même ſort. Les rebelles enlevent enſuite les armes du Château de la Deveze, & y maſſacrent diverſes perſonnes. Poul les defait dans la plaine de Fontmorte. 7. Cauſe. *Sévérité dont on uſe dans la punition d'Eſprit Seguier, un de leurs chefs, & de tous ceux qu'on ſupoſe être coupables. Chambre de Juſtice établie à Florac. La Porte ſe met à la tête des premiers rebelles.* 8. Cauſe. *Sévérité de St. Côme & éxecutions dont eſt ſuivi le meurtre de ce Gentil homme. Roland forme une nouvelle troupe. Meſures que Baville avoit pris pour contenir les Cevennes. Le deſeſpoir les rend inutiles.* 9. Cauſe. *Fanatiſme.*

LE ſoulévement d'une petite partie des Peuples des Cevennes, qui donna lieu aux troubles connus ſous le nom de guerre des Camiſars, eſt un des événemens les plus remarquables de l'hiſtoire de ce Siécle.

Com-

Comparable dans ſon commencement à une étincelle qu'une goute d'eau eut pu éteindre, elle s'alluma au point de fixer toute l'attention de la Cour, qui craignit avec raiſon que l'embraſement ne devint général.

On vit alors LOUIS XIV. le Roi le plus puiſſant, le plus abſolu & le plus redouté de l'Europe, réduit à faire marcher, ſous les ordres de ſes Généraux les plus experimentés, un corps conſiderable de troupe réglées & aguerries, pour châtier une poignée de gens de la lie du Peuple. On le vit traiter (*a*) avec cette poignée de gens, qui ſans expérience, ſans armes, ſans magaſins, n'ayant pour chefs que les plus déterminés d'entr'eux, & pour retraites que les bois & les Cavernes, ſe ſoutinrent pendant pluſieurs années contre les forces de leur Monarque. Denués de tout ſecours étranger, le deſeſpoir leur tint lieu de reſſources: il leur fit trouver dans leur induſtrie, le moien de ſe procurer les choſes néceſſaires à leur entretien &

(*a*) Par le Miniſtere du Maréchal de Villars.

les armes qui leur manquoient pour leur défenſe : & dans leur reſolution, aſſez de fermeté pour en venir aux mains avec les troupes Royales & avec une multitude de gens armés & croiſés contr'eux, & aſſez de courage pour reſter victorieux dans preſque tous les combats.

C'eſt de cet événement, ſi digne d'être tranſmis à la poſterité par des Auteurs impartiaux & fidéles que j'entreprens l'hiſtoire : n'ayant rien négligé pour découvrir la vérité, je ne craindrai pas de la dire.

La paix de *Riſwick*, loin d'être favorable aux Proteſtans, leur devint funeſte : au lieu d'adoucir leur ſort, elle l'agrava : les mauvais traitemens qu'ils avoient éprouvé depuis la revocation de l'Edit de Nantes, & qui s'étoient un peu ralentis pendant la guerre, ſe renouvellerent après la paix ; à divers égards même, ils furent portés à un plus grand degré de rigueur.

Cauſes de la revolte.

L'état des Proteſtans du Languedoc & des Cevennes, étoit ſurtout des plus triſtes : il mérite que nous nous en formions une idée, puis que c'eſt

c'eſt dans la ſévérité avec laquelle on les traita, & dans le fanatiſme qui ſe gliſſa parmi eux quand ils n'eurent plus de Paſteurs, qu'on doit chercher les ſources des mouvemens dont nous allons tracer la tragique hiſtoire.

Déclarations ſéveres; Aſſemblées de religion écharpées; Prédicateurs mis à mort; Cruautés commiſes contre les Proteſtans ſur les Galeres; Barbaries & inhumanités des Eccleſiaſtiques; tels ſont les principaux traits, qui compoſeront le tableau racourci de ces rigueurs, & qui furent autant de cauſes de deſeſpoir pour les Proteſtant de ces contrées, gâté d'ailleurs par le Fanatiſme.

Immédiatement après la ſignature de la paix, le Roi rendit une déclaration (*a*), qui défendoit aux Proteſtans de s'établir à Orange & d'y faire aucun éxercice de leur Religion, ſous peine de la vie. 1. Cauſe. Déclarations contre les Reformés.

Vingt-un jours après (*b*), il en parut une autre, pour faire éxécuter l'Edit qui revoquoit celui de Nantes,

(*a*) Du 23. Novembre 1697.
(*b*) Le 13. Decembre 1698.

tes, & pour renouveller toutes les peines décernées contre les Reformés.

L'an 1699. en vit éclore quatre. Par la premiere (*a*), S. M. vouloit que son Edit du mois d'Aout 1669. & ses déclarations des années 1682. & 1686. qui défendoient de sortir de ses Etats, s'exécutassent suivant leur forme & teneur: & que les contrevenans qui seroient arrêtés, fussent condamnés, les hommes aux Galeres perpétuelles, & les femmes à être renfermées, avec confiscation des biens des uns & des autres.

Par la seconde (*b*), il étoit ordonné que le procès fut fait, tant à ceux qui auroient été arrêtés sortant du Royaume, qu'à ceux qui auroient essaié de le faire sans avoir réussi, quoiqu'ils n'eussent pas été arrêtés.

Par la troisiéme (*c*), il étoit defendu à tous Capitaines, Maîtres ou Commandans de Navires, François ou étrangers, de recevoir sur leurs bords aucun nouveau converti, pour le

(*a*) Le 11. Fevrier 1699.
(*b*) 13. Septembre 1699.
(*c*) 5. Decembre.

le faire paſſer dans les Païs étrangers, à peine de confiſcation des Bâtimens &c.

Une quatriéme (*a*), défendoit aux Proteſtans de vendre durant trois années, leurs biens immeubles, ou l'uuiverſalité de leurs meubles; & d'en diſpoſer d'une autre maniere, à peine de nullité & même de confiſcation.

Il en émana encore une en 1700 (*b*), qui rappeloit cette fameuſe du 29. Avril 1686. par laquelle on ordonnoit, que les malades qui recouvreroient la ſanté après avoir refuſé les Sacremens de l'Egliſe, ſeroient condamnés, les hommes aux Galeres, & les femmes à la perte de leurs biens, à faire amende honorable, & à une cloture perpétuelle: & que ceux qui mouroient dans cette diſpoſition, ſeroient trainés ſur la claie & jettés à la voirie; en obſervant que par tout où la confiſcation n'auroit pas lieu, les coupables ſeroient condamnés à une amende envers le Roi, qui ne pourroit être au deſſous de

(*a*) 5. Mai.
(*b*) 30. Janvier.

la moitié de la valeur de leurs biens.

Ces déclarations rendoient l'état des Proteſtans infiniment déplorable ; auſſi affermis dans leur Religion, que le Roi l'étoit à la leur faire abandonner, toutes les Provinces retentiſſoient de plaintes & de gémiſſemens. Les priſons regorgeoient de ceux, qui ſe refuſoient aux démarches qu'on éxigeoit d'eux : les Galeres ſe rempliſſoient tous les jours de gens arrêtés ſur les frontieres, ſurpris dans quelqu'acte religieux, ou refuſant dans leurs maladies de recevoir les Sacremens de l'Egliſe (*a*) ; les enfans étoient enlevés, & les peres ruinés, ou par les penſions (*b*) qu'il faloit payer pour ces enfans qu'on leur avoit ravi, ou par des amendes arbitraires (*c*), & qui revenoient tous les jours. Enfin, ceux dont le rang étoit tant ſoit peu diſtingué, ſe voioient rélégués en divers lieux par des lettres de cachet.

2. Cauſe Les Reformés n'avoient jamais ceſſé de faire des aſſemblées religieuſes,

(*a*) Flechier T. I. let. 83. du 4. Juin 1699.
(*b*) & (*c*) ibid.

ses, depuis la revocation; & ces Assem-
assemblées avoient toujours été échar- blées
pées, de la maniere la plus barbare: échar-
On n'épargnoit *ni* hommes, ni fem- pées.
mes, ni enfans, pas même ceux qui étoient à la mammelle. Les prisonniers, & l'on y en faisoit prodigieusement, étoient tous punis avec une extrême rigueur: tous les jours, il en périssoit quelques uns par la main des bourreaux; & les autres étoient condamnés aux Galeres, ou aux prisons perpétuelles.

Les Protestans persécutés pour ces assemblées, coururent en foule à Orange, dès que la paix y eut rétabli l'exercice de leur Religion; on venoit de retirer les gardes qu'on avoit placé sur les frontieres, pour empêcher les Reformés d'aller dans cette Principauté; & le bruit s'étoit répandu qu'on pouvoit s'y rendre sans crainte. Ils arriverent en effet
à Orange, sans obstacle. Leur ame Août
étoit dans le ravissement, de voir & 1698.
d'entendre encore une fois des Ministres en liberté: mais leur joie, ne fut pas de longue durée. Les habitans de Caderousse, les attendoient

Relation imprimée à ce sujet. Mercure hist. Oct. 1698.

au retour : ils se jetterent sur eux, les maltraiterent, les volerent, les mirent en chemise ; & dans cet état, les conduisirent aux prisons du Château de Roquemaure ; d'où de Baville, Intendant du Languedoc, les fit transferer à Montpelier. Quatre-vingt dix sept hommes, & trente huit femmes ou filles, y furent conduits, attachés deux à deux ; & dès le 26. Septembre, soixante & onze hommes furent condamnés aux Galeres perpétuelles & leur biens confisqués ; & dix neuf personnes du sexe, renfermées dans le Château de Sommieres. Cet événement qui mit plus de quatre cent familles en deuil, plongea tous les Reformés de la Province dans la plus vive affliction ; mais il ne fut pas capable, d'arrêter le cours des assemblées.

On en surprit plusieurs, l'an 1701 :

MSS. Mercure hist. moi[s] [d]e Juil-

6. Août.

Une au mois de Juin, du côté de Foissac proche d'Usés : à son occasion, Negré du lieu de Coulorgues fut exécuté à mort dans la ville d'Usés : & Pasquier de Coulorgues aussi, conduit aux Galeres avec la Garde du lieu de Baron.

Une

Une autre, dans un lieu nommé le Creux de Vaie proche des Oulieres en Vivarais. Les troupes, qui avoient à leur tète Dumolard Subdelegué de l'Intendant & MM. de Monteil & de Vocance Gentil-hommes du païs, firent feu ſur ceux qui la compoſoient : nombre furent tués, d'autres bleſſés ; beaucoup plus, arrêtés. Baville en condamna 5. aux Galeres ; Charles Aurenche, Noé Peire, & les trois freres Marlié. Leur pere David Marlié, Gaſpard Prédicateur, Jaques Salomon, René Faillot & une fille furent par le même jugement condamnés à être pendus, & exécutés chacun dans une ville differente. Un quatrieme fils de Marlié mourut en priſon, de ſes bleſſures ; leur maiſon fut raſée & leurs biens confiſqués : ainſi dans un même jour, leur mere ſe trouva ſans mari, ſans enfans, ſans maiſon, & ſans biens. 14. Sept. *MSS. Mercure hiſt. mois de Nov.*

Une troiſieme aſſemblée fut découverte à Sainte Croix de Caderle, dans les Cevennes : Bouras de la Salle, fut entre les morts.

La nuit du 6. au 7. Novembre, une

quinzaine de perſonnes furent tuées dans une aſſemblée à Tornac, auſſi dans les Cevennes, & pluſieurs envoiées aux Galeres, parce qu'elles y avoient aſſiſté.

On fit feu ſur une cinquieme, ſur les bords du Viſtre.

Dix-huit perſonnes furent tuées dans une autre, convoquée dans le Diocéſe d'Uſés; on ouvrit le ventre à trois femmes enceintes, qui ſe trouverent parmi les morts. *Aygal.*

L. T. I. 58. En 1702. on en ſurprit une à St. Côme dans la Vaunage, où pluſieurs Proteſtans furent tués; une dans le bois de Candiac; une le 22. Mars aux Garigues ou bruieres de Vauvert &c. A l'occaſion de celle de Vauvert, 14. hommes furent condamnés aux Galeres perpétuelles, 3. filles, à être fouettées: & le nommé Petit Marc qui paſſoit pour le Prédicateur, à être pendu devant l'Egliſe de Vauvert. On exécuta la ſentence, le 3. Juin veille de la Pentecôte.

Le 22. Avril, Montbonnoux de Bernis, fut pendu à un Ceriſier pour avoir aſſiſté à une aſſemblée.

Et pour un pareil cas, Gouze de

Pignan

Pignan avoit éé pendu le 5. du mêmé mois à Villemagne, & une fille fouettée publiquement par la main du bourreau.

Toutes ces exécutions se faisoient principalement aux sollicitations des Ecclésiastiques ; rien n'égaloit leur douleur, en voyant les Eglises desertes, & tous leurs soins pour ramener les Protestans dans le sein de la Catholicité, entierement inutiles. „ Les Chaires tonnerent d'abord, „ dit un Historien, contre la licence „ des assemblées ; mais enfin les Pasteurs, voyant que leurs cris étoient „ inutiles, furent contraints d'avoir „ recours aux Magistrats & à ceux „ qui veilloient à la tranquillité pu- „ blique, pour arrêter ces desordres „ naissans. *B. T. II. 90.*

Si les assemblées étoient traitées si sévérement, ceux qui les dirigeoient ou qui y présidoient n'étoient pas plus épargnés. Nous en pourions nommer vingt, supliciés dans le bas Languedoc dans le peu de tems qui s'écoula, entre la revocation de l'Edit de Nantes & la paix de Riswick; & ils n'y seroient pas tous. Ceux qui parurent depuis lors, ne

3. Cause Prédicateurs poursuivis, ou mis à mort.

ne furent gueres plus heureux ; nous en avons déja vu quelques uns mis à mort.

Brouſſon. Le premier qui le fut après la paix, c'eſt Claude Brouſſon, de Nimes. Avant la Revocation, il plaidoit les cauſes des Reformés & de leurs Egliſes, en qualité d'Avocat de la Chambre mi-partie à Caſtres ; & enſuite à Toulouſe, quand cette Chambre fut incorporée au Parlement. Après la revocation, il ſe fit recevoir Miniſtre, pour conſoler & fortifier ces mêmes Egliſes, dont il avoit prévenu la ruine, autant qu'il avoit été en ſon pouvoir. Il fut arrêté le 18. Sept. 1698. à Oleron, ville du Bearn : reclamé par Baville, on le transfera à Montpelier, où il fut condamné le 4. Novembre, à être roué vif, après qu'il auroit ſubi la queſtion ordinaire & extraordinaire. Mais ni l'un ni l'autre, ne fut exécuté ; on lui préſenta la queſtion, ſans la lui faire ſouffrir ; & il fut étranglé, avant que d'être roué. Ce n'eſt pas ainſi que Baville eut ménagé une perſonne, auſſi coupable que quelques uns veulent perſuader que l'étoit Brouſ-

ſon.

son. Rien cependant n'est plus chargé que le portrait de ce Ministre, par l'historien Brueys : il l'accuse d'avoir resolu de faire entrer les ennemis dans les Cevennes, & de livrer cette Province au fer & à la flamme des troupes étrangeres ; & d'avoir dans ce dessein adressé au Comte de Schomberg, un projet que cet historien raporte, & dont il dit que ce Ministre fut convaincu sur la sellette. Mais cette accusation avoit été déja victorieusement refutée, dans une lettre pastorale imprimée en 1699. sur la mort de ce Ministre ; dans les lettres de M. de Superville Pasteur de Rotterdam sur les devoirs de l'Eglise affligée, lett. II. p. 56. en datte du 15. Decembre 1698. dans les Mercures Historiques & Politiques, des mois de Novembre & Decembre 1698. & dans l'Histoire de France, sous le régne de LOUIS XIV. par de Larrey T. VIII. Tous ces Auteurs prouverent son innocence par la conduite même de ceux qui le condamnerent à mort, & qui ayant eu de longues conferences avec lui, n'en firent rien publier, adoucirent sa sen-

T. II. 54.

ſentence & permirent qu'il fut enſeveli. Et ils ont ajouté, qu'il étoit ſi éloigné de tout eſprit de revolte, qu'il ne ſouffroit aucune eſpece d'armes dans les aſſemblées; qu'il n'aprouvoit pas même ces mouvemens d'impatience & de deſeſpoir, qu'arrache quelque fois une longue & cruelle opreſſion.

Roman. *Relation composée par Roman lui-même p. 13. & 27. Relation sommaire par Brousson p. 19.*

En 1699. on ſaiſit un autre Miniſtre nommé Roman. Il échapa, mais il devint la cauſe innocente d'une ſanglante exécution. Son hiſtoire eſt aſſez ſinguliere, pour nous arrêter un moment.

S'étant érigé en Prédicateur, au commencement de 1688. il fut pris l'année ſuivante près de Barre dans les hautes Cevennes. Son procès fut bien-tôt fait. La potence, étoit déja dreſſée. L'Intendant & le Comte de Broglie Commandant de la Province, s'étoient même rendus à St. Jean de Gardonnengue pour cette exécution (*a*); tout étoit prêt pour conduire

(*a*) Roman raporte un trait de M. de Broglie qui paroit incroiable, & qui, s'il étoit vrai, ſeroit l'effet d'un grand emportement &

duire Roman au ſuplice, lors qu'une jeune fille nommée Guichard Gouvernante dans la Maiſon du Seigneur de St. Jean, forma le deſſein de rompre ſes fers & de le derober à l'infame gibet qui lui étoit préparé. La choſe n'étoit pas aiſée: une double garde, veilloit autour du cachot. Baville & le Comte de Broglie, étoient logés dans le Château: il faloit endormir la garde, trouver le moien de rompre les fers du priſonnier, celui

& d'un zéle bien outré. « Je parus, dit-il,
» devant l'Intendant, & le Comte de Bro-
» glie, qui me reçurent d'un viſage ouvert,
» me promettant la vie ſi je leur déclarois
» la retraite de Vivens & de Brouſſon,
» (deux Prédicateurs célebres de ce tems
» là) avec leurs complices; & ſi je leur
» nommois ceux de ma connoiſſance, qui
» frequentoient les aſſemblées, s'il n'y a
» point d'autre moien de ſauver ma vie,
» leur dis-je, faites moi exécuter tout à
» l'heure; car ſi telle eſt la volonté de
» Dieu, je ſuis auſſi prêt à mourir que
» vous à me condamner. Sur cela le
» Comte de Broglie me prit par les che-
» veux, & m'ayant donné deux ou trois
» ſecouſſes, me dit que s'il n'y avoit
» point de boureau pour me pendre, il
» en feroit lui-même l'office.

celui de le tirer du cachot, de le conduire de là dans une chambre du Château, où étoit une fenètre qui donnoit ſur le derriere de cette Maiſon, & le deſcendre enfin par cette fenètre au pied du mur, qui étoit fort haut. Tout fut tenté par cette héroïne, & tout le fut avec ſuccès.

Le Miniſtre échapé à un ſi grand peril, ne changea rien à ſes erremens: il reprit l'encenſoir, avec la même tranquillité & le même zéle qu'auparavant: il ſembloit qu'il cherchoit le martire, & que le martire le fuioit. Après pluſieurs dangers, il fut trahi, arrèté la nuit du 9. au 10. Août 1699. & conduit dans une Maiſon de Boucairan, où il fut attaché aux quatre colomnes d'un lit (*a*). & gardé à vuë par une troupe d'Archers, en attendant un plus grand ſecours pour le conduire à Montpelier. Dans le tems que cette eſcorte s'aſſembloit de divers lieux, une quarantaine de jeunes gens formerent le pro-

Relation de Roman p. 44. & ſuiv. Lettre écrite de Paris 7. Septembre 1699. elle eſt dans le

(*a*) On montre encore ce lit à Boucairan au logis de la Croix blanche, où il a toujours été. Je l'y vis en 1744. il eſt fort à l'antique.

projet d'enlever leur Miniſtre. Ils investiſſent la maiſon, & demandent ſa liberté aux gardes; l'un d'eux ne repond que par un coup de fuſil, il en veut tirer un ſecond, & il eſt couché lui-même roide mort par un des aſſaillans, qui à coups de haches ou de maſſues enfoncent la porte & enlevent leur Miniſtre. *Mercure Hiſt. & Politique mois de Sept.*

Pour punir cette entrepriſe, on ne menaça pas de moins que de mettre le bourg à feu & à ſang. Pluſieurs compagnies de Grenadiers y furent miſes à diſcretion; d'autres troupes voloient de tous côtés, pour arrêter ceux que le ſimple ſoupçon rendoit coupables: bien-tôt, les priſons en furent remplies. De Nimes, on les transfera à celles de Toulouſe: le Parlement en condamna deux à la rouë, Bernard de Maruejols les Gardons, & Bonnefoux de Cardet. Six moururent de mauvais traitemens, dans les priſons de Toulouſe; & 17. furent condamnés aux Galeres perpétuelles.

En 1701. on arrèta pluſieurs Prédicans: entre ceux là, deux furent roués vifs, Iſaac Salomon dit Duplantier,

tier, & Daniel Raoul : & un troisieme, Claude Maire dit Caucadon pendu.

Salomon. MSS. Isaac Salomon avoit été arrêté du côté de Chalancon en Vivarais ; avant que d'être saisi, il recut un coup de fusil au bras ; & quoiqu'armé, il se laissa prendre comme un agneau sans défense. Avec lui furent exécutés à Vernoux, un homme & une femme, qui moururent aussi avec beaucoup de fermeté.

Maire. Claude Maire dit Caucadon, de la Bastide de Crussol, garçon fort sage & courageux, disent les Mémoires, fut arrêté aux environs de Vernoux. Il essaya de se défendre, contre le détachement qui l'investit : le premier soldat qui voulut le saisir, fut étendu roide mort d'un coup de couteau : accablé par le nombre, Caucadon fut garoté & conduit à Montpelier, où on le condamna à avoir le poing coupé, & à être pendu. Ce qui fut exécuté, à Vernoux.

Raoul. MSS. Daniel Raoul, de la Paroisse de Vagnas & Laboureur de profession ne sachant pas même lire, s'étoit érigé en Prédicant ; & ce qui surprit

tous

tous ceux qui l'entendirent & dont quelques uns me l'ont raporté eux-mêmes, ſes Diſcours étoient beaucoup au deſſus de ſon état. Une perſonne qui avoit été l'entendre, non par zéle, mais par curioſité, en fut dans un étonnement dont elle ne revenoit pas. " Dieu, diſoit Daniel à ſes Auditeurs, vous a ci-devant envoyé ſes Miniſtres, qui étoient remplis de ſapience, & qui au péril de leur vie vous exhortoient à la repentance: mais vous avez toujours ſuivi votre mauvais train: auſſi meritiés vous que Dieu vous abandonnat: cependant touché de compaſſion, il ne l'a pas fait abſolument: il vous envoie aujourd'hui de nouveaux Meſſagers. Il eſt vrai que ce ſont des ignorans qui n'ont d'autres connoiſſances, que celles que Dieu repand dans leur eſprit. Vous en voyez un en moi, juſques là que je ne ſai pas lire: je ſuis une de ces pierres dont parle l'Ecriture, qui crient dans le tems que ceux, qui étoient deſtinés à vous reveiller de votre aſſoupiſſement, ſe ſont tus: ma commiſ-

L. T. I. p. 11.

D. Liv. I.

„ ſion

„ ſion eſt, de vous exhorter forte-
„ tement à la répentance". Il parloit enſuite avec tant de force que ſes Auditeurs émus & fondant en larmes, s'écrioient tous d'une voix, *Graces à Dieu & pardon à de miſerables pécheurs.* Lorſqu'ils s'étoient un peu calmés, il leur faiſoit ſentir que ſans une repentance ſincere & durable, les gémiſſemens & les larmes étoient inutiles.

Il fit tant de bruit, que le petit Peuple couroit en foule de toutes parts pour l'entendre: auſſi n'oublia-t'on rien, pour le ſaiſir. Les recherches ne ſe firent pas ſans ſuccès. Il fut arrêté au bois de Tornac, avec trois de ſes Diſciples, on les conduiſit tous quatre à Nimes. Daniel fut condamné à être rompu vif & à expirer ſur la rouë: le jeune Flotier âgé de vingt ans, à être pendu; Bonavanture Rei aux Galeres perpétuelles & Boureli au ſervice; c'étoient ſes trois Diſciples.

le 9.Sept. 1701. On vit marcher Daniel au ſuplice avec un viſage ſerein, confeſſant J. C. qu'il reconnoiſſoit pour ſon Sauveur, décriant les Traditions & les pra-

pratiques de l'Eglise Romaine comme une idolatrie & des erreurs dont il faloit s'éloigner : encourageant & fortifiant le jeune Flotier, qui avoit témoigné quelque foiblesse & qui mourut ensuite avec beaucoup de constance. Daniel avoit obtenu de ses Juges de ne point faire battre la caisse, jusqu'à ce qu'il eut fait sa priere ; après laquelle il monta sur l'échaffaut, sans être découragé par la mort de son disciple. Ses souffrances furent extrêmes : des temoins m'ont assuré qu'il reçut cent trois coups de barre. Le sang lui sortoit par la bouche ; elle ne fut ouverte que pour bénir le Seigneur, il n'en sortit aucune plainte, ni aucune parole d'impatience. Tant de fermeté, édifia tous les spectateurs & remplit d'étonnement les Juges.

On l'acusoit de s'être vanté que Dieu avoit transmis en lui l'esprit du Prophète Daniel, dont il portoit le nom ; on ajoutoit qu'il avoit instruit dans l'art de Fanatiser, grand nombre de jeunes gens, mais c'étoient des acousations hazardées & sans preuves. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se croyoit inspiré immédiatement par

L. T. I. 11.
D. liv. I

par l'Eſprit de Dieu, & qu'on vit paroître dans ce tems-là de tout côté, des perſonnes de tout âge & de tout ſexe, des enfans même qui ſe diſoient inſpirés.

4. Cauſe Rigueurs envers les *Galeriens.*

Extraits imprimés de quelques lettres, où l'on voit les excès qui ſe commettent contre les fidèles qui ſont ſur les Galeres.

Une autre cauſe qui contribua à laſſer la patience des plus endurans, fut la multitude des Proteſtans qu'on condamnoit aux Galeres, & une peine particuliere qu'ils éprouvoient outre celles attachées au ſervice de la Galere. C'étoit la baſtonade, ſuplice affreux. On étendoit le Galerien Proteſtant, tout nud ſur le Courſier. Deux hommes, quelque fois quatre, lui tenoient les mains & les pieds, tandis que le Turc le plus fort qui fut ſur la Galere, armé d'une corde goudronnée & trempée dans l'eau de la mer, frapoit de toute ſa force. Le Corps bondiſſoit ſous la violence des coups, la chair ſe déchiroit, tout le dos ne formoit plus qu'une plaie qu'on lavoit avec du ſel & du vinaigre. Il eſt peu de Galeriens Proteſtans, entre plus de ſeize cent dont j'ai la liſte, qui ayant perſéveré dans leur Religion & refuſé de lever le bonnet pendant les offices & ſur tout à l'élevation

de

de l'hoſtie, n'ayent ſubi cet horrible ſuplice. J'en pourois nommer beaucoup qui l'ont ſouffert juſques à quatre fois dans un très court eſpace; à qui l'on donnoit en une fois, juſqu'à cent vingt coups de gourdin; qu'on relevoit du Courſier expirans, & qu'on ramenoit à l'Hôpital pour y renouveller des forces épuiſées, qu'on leur faiſoit enſuite perdre par une nouvelle baſtonade.

5. Cauſe. Empriſonnemens des Fanatiques.

Nous avons dit qu'il s'éleva en 1701. une infinité de Fanatiques: c'étoient des perſonnes qui ſe donnant pour inſpirées, déclamoient avec force contre la lâcheté des Proteſtans, qui pour ſe mettre à couvert de la rigueur des Edits, adhéroient au ſervice de l'Egliſe Romaine. Les peintures qu'ils faiſoient de l'énormité de ce péché, & des erreurs de la Religion Catholique, étoient ſi vives que les Egliſes devinrent déſertes (*a*): on ne négligea rien pour

(*a*) Louvreleuil T. I. 30. dit qu'aux Fêtes de Pâques 1702. les Egliſes furent déſertes: que les Paſteurs adminiſtrerent les Sacremens à la moitié moins de perſonnes, qu'en l'année précedente, & qu'ils aperçurent un relachement preſque général.

pour les faire périr, & ce fut une nouvelle Cause, qui amena la guerre des Camisars.

L. T. I. 23. Théatre Sacré des Cev. p. 62. MSS.

Les prisons se remplirent d'abord de ceux qui étoient accusés de fanatiser: dans celles d'Usés, il y en avoit plus de trois cent, dont la plus grande partie étoient des enfans. La faculté de Médecine de Montpellier eut ordre de se transporter dans cette ville, pour examiner leur état. Après mures refléxions, ils furent déclarés atteints de Fanatisme.

Alors les péres eurent ordre d'empècher leurs enfans de Fanatiser. Baville déclara même par une ordonnance, que les péres & méres dont les enfans fanatiseroient, seroient condamnés à des amendes & aux fraix des procédures.

En Sept. 1701.

En exécution de cette ordonnance, on mit des soldats à discrétion chez tous ceux qui n'avoient pu détourner leurs enfans de ce dangereux métier; & on les condamna à des peines arbitraires; aussi tout retentissoit des plaintes & des clameurs de ces péres infortunés. La violence fut portée si loin que pour s'en délivrer, il

y

y eut plusieurs personnes qui dénoncerent elles mêmes leurs enfans, ou les livrerent aux Intendans, & aux Magistrats, en leur disant, *les voilà, nous nous en déchargeons, faites leur passer vous-mêmes, s'il est possible l'envie de prophétiser.* *Théatre Sacré des Cevennes p. 45.*

Plus de vingt Paroisses dans le Gevaudan, se virent tout à coup ruinées par des amendes arbitraires & par les Soldats dont on les accabloit. Le seul lieu du Pont de Montvert en avoit trois Compagnies, à qui il faloit fournir tout ce qu'elles demandoient. *MSS. de Pont.*

Mais plus on usoit de rigueur & plus les Prophètes se multiplioient. On en vint à de nouveaux enlévemens: au mois de Novembre, on arrêta dans les Cevennes plus de deux cent de ces prétendus inspirés, que le Juge l'Hermet Subdélégué de l'Intendant interrogea & ouit au Pompidou, & qu'on condamna à servir le Roi, les uns dans ses armées, les autres sur ses Galeres. *L. T. I. 13.*

On avoit même fait mourir pour ce sujet dès le mois d'Avril, une femme du Vivarais, qui fit beaucoup *L. T. I. 12.*

de bruit, parce qu'il ſortoit de ſon nés & de ſes yeux, du ſang qu'elle apelloit des larmes de ſang, & qu'elle produiſoit comme des preuves de la Miſſion extraordinaire dont elle ſe diſoit chargée. On craignit l'effet d'un phénoméne ſi ſurprenant, & accuſant cette femme d'impoſture, elle fut condamnée à mort par Baville, & exécutée à Montpelier. La

D. Liv. I. Baume dit, que la vuë de la potence ne *fit pas changer de langage* à cette femme : ce qui contredit Brueis, qui

B. T. II. 92. prétend qu'elle avoua que c'étoit par une indiſpoſition naturelle, que le ſang lui ſortoit tout les jours par le nés & par les yeux.

6. Cauſe: Inhumanités des Eccléſiaſtiques.

Une nouvelle ſource du mécontentement de la Province, fut la conduite cruelle & barbare que les Eccléſiaſtiques, Evêques, Grands Vicaires, Curés, les Moines eux-mêmes tenoient à l'égard des Proteſtans : un Conſeiller au Préſidial de Nimes, très prévenu contre les Reformés, & zélé Catholique, n'a pu s'empêcher d'en convenir.

. Liv. I. „ Il eſt vrai, dit-il, & c'eſt un „ fait qu'on ne ſauroit diſſimuler

„ qu'il

„ qu'il y eut plufieurs Eccléfiafti-
„ ques, de ceux qui étoient char-
„ gés de tenir la main aux inftruc-
„ tions générales qui leur avoient
„ été données, qui abuferent de
„ l'autorité qu'on leur avoit confié,
„ & qui traiterent les Proteftans avec
„ fi peu de *charité*, & quelquefois
„ même *avec tant de rigueur*, qu'ils
„ leur fournirent un des prétextes
„ dont ils fe fervirent pour fe fou-
„ lever".

Et l'Hiftorien Brueys dont la bonne foi eft fouvent, ou plutôt prefque toujours en défaut, ne laiffe pas que de convenir du fait: il eft vrai qu'ici comme ailleurs, il envelope, déguife & entortille la vérité jufqu'à la faire méconnoitre; mais dès là, ce qu'il en laiffe entrevoir n'a que plus de force. " Ceux qui pendant la paix, *B. T. II. 95.*
„ dit-il, avoient fouffert fans fe
„ plaindre les follicitations charitables
„ de ceux qui travailloient à les rendre
„ bons Catholiques, commencerent
„ à crier & à murmurer hautement
„ contre les moiens dont les Ecclé-
„ fiaftiques fe fervoient pour les
„ obliger d'aller à la Meffe, & d'en-

„ voier leurs enfans aux Catechiſ-
„ mes (*a*): & ces cris & ces mur-
„ mures firent tant de bruit & fu-
„ rent ſi bien colorés, que quelques
„ Catholiques même s'y laiſſerent
„ ſurprendre, & crurent qu'effective-
„ ment on avoit traité les Religionai-
„ res avec *trop de ſévérité*: cependant,
„ ajoute-t'il, ce qui fut d'abord un
„ prétexte à la revolte, fut enſuite la
„ véritable cauſe de la haine des Fana-
„ tiques contre les Curés, & contre
„ les Egliſes. Delà le maſſacre de tant
„ de Prêtres, l'incendie de tant de
„ Temples, la dévaſtation de tant
„ de Saints lieux, le pillage de tant
„ de Sacrés Ornemens, la profana-
„ tion de tant d'Autels, & le ſac-
„ cagement de tant de Tabernacles.
Rapor-

(*a*) Des Mémoires manuſcrits compoſés ſur cette guerre par un Catholique de la ville de Sauve en Cevennes, & qui depuis lors doit avoir été Conſeiller au Parlement de Toulouſe, entrant dans un grand détail ſur ces moiens, qu'ils apellent *violentes pratiques*, & qu'ils reconnoiſſent comme la cauſe de la guerre, diſent que les ſoldats alloient juſques à viſitér la marmite du Reformé pour voir s'il gardoit les jours de fête.

Raportons quelques exemples du zéle aveugle & barbare des Ecclésiastiques. Le Prieur de Valeirargues près d'Usés, ayant découvert sur ses pas un jeune berger à genoux faisant sa priére, le traina par les cheveux dans sa maison ; & afin que Guiraud Juge de Lussan en put dresser un procès verbal, il alla lui-même demander du papier marqué au fils d'un Notaire nommé Bouton. Celui ci, non seulement refusa de lui en donner, mais le taxa de faux Prophète ; & par une suite de la dispute qu'ils eurent ensemble, ce jeune homme courrut à l'Eglise du lieu, renversa le Tabernacle, jetta tous les ornemens dans un puits, & ne se fit aucune peine de raconter à qui voulut l'entendre, ce qu'il venoit de faire : il poussa même la sécurité si loin, qu'il se retira tranquillement chez lui, où il fut arrêté ; & avec lui, un nommé Olimpe son voisin, mais qui n'avoit eu aucune part à son action. Ils furent conduits à Usés, où Baville fit rouër le jeune Bouton, après lui avoit fait couper le poing ; & fit pendre Olimpe, nonobstant toutes

Du Prieur de Valeirargues.

M SS.

les preuves qu'il donna qu'il avoit même ignoré le dessein de Bouton.

Les Prêtres des autres Cantons n'en usoient pas avec plus de douceur, que le Prieur de Valeirargues.

De l'Abé du Chaila

On aura peine à croire tout ce que fit l'Abé du Chaila. Baville qui connoissoit son zéle ardent & qui découvroit en lui toutes les qualités, qui lui paroissoient nécessaires pour l'extinction de la Religion reformée dans des Cantons où tout fourmilloit de Protestans peu sincérement réunis, l'avoit fait établir en 1687. Inspecteur des Missions des Cevennes.

Il n'est point de moiens, quelques violens qu'ils parussent, que cet Abé n'emploiât pour parvenir au but qu'on s'étoit proposé, en l'établissant chef de ces Missions, & pour remplir la confiance que les Ministres du Roi avoient en lui: il ne se faisoit aucune peine de se mettre à la tête des Troupes, qui alloient à la quête des Assemblées & de nuit & de jour. Les prisonniers qui avoient le malheur de tomber entre ses mains, essuioient des traitemens qui paroitroient incroiables, s'ils n'étoient attestés

attestés par tous les habitans de ce Païs-là. Tantôt, il leur arrachoit avec des pincettes, le poil de la barbe ou des sourcils; tantôt avec les mêmes pincettes, il leur mettoit des charbons ardens dans les mains, qu'il fermoit & pressoit ensuite avec violence, jusques à ce que les charbons fussent éteints; souvent, il leur revêtoit tous les doigts des deux mains, avec du coton imbibé d'huile, ou de graisse, qu'il allumoit ensuite & faisoit brûler jusques à ce que les doigts fussent ouverts, ou rongés par la flamme jusques aux os.

Son but en commettant ces barbaries étoit d'engager ces malheureuses victimes de son zéle, à embrasser la Religion Romaine; ou de les obliger à décéler soit les Ministres & leurs retraites, soit les personnes qui fréquentoient les Assemblées.

Lorsque tous ces differens suplices n'opéroient pas selon les vœux de cet Abé, il faisoit enfermer les prévenus dans des prisons; & les tenoit dans les ceps. C'est dans cet instrument, inventé pour lasser la patience la plus à l'épreuve & la constance *L. T. I.* 33.

la plus longue, que cet Abé tenoit ces malheureux pris par les pieds & par les jambes, & dans une posture si génante, qu'ils ne pouvoient rester ni assis ni debout, & qu'ils souffroient les plus cruels tourmens (*a*).

MSS. Inquisiteur toujours actif, il voloit de Paroisse en Paroisse, & de maison en maison pour y chercher des coupables, & pour trainer aux éxercices de l'Eglise Romaine, ceux que des mouvemens de conscience en tenoient éloignés: malheur à celui qui lui déplaisoit, ou qui avoit le courage de lui résister: il le ruinoit par des contributions & des amendes, dont il étoit toujours le maitre, il le tourmentoit par de cruels suplices, il l'assommoit lui même à coups de baton.

Ayant un jour enfermé dans une chambre à St. Germain, une troupe de jeunes gens pour avoir refusé d'assister à son prône, & de venir à confesse, il les traina avec tant de violen-

(*a*) Entre un grand nombre d'autres, Pierre Soulier de Reynol Paroisse de St. Germain, porta jusqu'au tombeau les marques de cette nouvelle espèce de gêne.

violence, frapant tantôt l'un, tantôt l'autre, qu'il en perdit haleine, & que ces innocentes créatures attirerent par leurs cris leurs malheureux parens, qui craignant de s'attirer des affaires fâcheuses, n'oserent enfoncer la porte; & se bornerent, percés de la plus vive douleur, à des gémissemens & à des plaintes.

Il en usa avec plus de rigueur encore, à l'égard de quelques autres personnes, dont je vais en peu de mots raporter l'histoire.

Une fille pour n'avoir pas observé un jour de fète, fut enfermée par ses ordres dans une espéce d'étui qui tournoit sur deux pivots, & qu'on fit mouvoir avec tant de rapidité & si longtems, qu'elle en perdit l'usage des sens.

Cet Abé, voulant aprendre d'un jeune garçon de 13. à 14. ans, certaines particularités au sujet d'une assemblée sur laquelle il prenoit des informations au Pompidou, il s'enferma avec lui, & n'en pouvant rien arracher, il le dépouilla de la ceinture en haut, & d'une main pleine d'osiers le fustigéa, jusques à s'en

laſſer pluſieurs fois. Toute la Communauté accourut aux cris de l'enfant ; les Catholiques eux mêmes blamerent tant de ſévérité.

Serai je cru, ſi j'ajoute un exemple d'une cruauté plus grande encore, & dont il paroit que les hommes devroient être incapables, combien plus un Eccléſiaſtique : mais qui eſt au deſſus de toute contradiction ? La veuve Larguier née Coſte du lieu de l'Hermet Paroiſſe de St. Julien, étoit ſoupçonnée d'avoir donné retraite dans ſa maiſon à un Prédicant ; mais on manquoit de preuves. Que fit l'Abé ? Il eut recours aux deux enfans de cette veuve, dont l'ainé n'étoit âgé que de ſept ans. Soit que la choſe ne fut pas véritable, ou qu'elle ſe fut paſſée à l'inſcu des enfans, l'Abé n'en put rien obtenir. Leur conſtance à nier la choſe, ou à dire le contraire de ce qu'il ſouhaittoit, l'irrita ; il s'emporta & ſe livra à des mouvemens que je ne ſaurois qualifier : il fuſtige le plus jeune & le met tout en ſang : il ſe ſaiſit enſuite de l'ainé, & après l'avoir longtems tourmenté, il le mutile ;

inutile ; & en fait ainsi une victime, qui termina bientôt sa vie dans les plus vives douleurs.

Françoise Brez surnommée Bichon, du Pont de Montvert, périt dans les suplices aux sollicitations de cet Abé. C'étoit une pauvre fille, servante de profession ; elle fut accusée d'avoir dit aux Protestans, qui avoient communié dans l'Eglise Romaine, qu'en recevant l'hostie, *ils avoient avalé un morceau aussi vénimeux qu'un basilic, & fléchi les genoux devant Baal :* & qu'ils ne pouvoient trop s'en répentir : mais en supofant l'exposé véritable, qu'y avoit-il là qui ne fut dans les principes d'un Protestant ; ou qui put fonder une sentence de mort ? Elle fut prononcée néanmoins contre l'infortunée Bichon ; on l'exécuta au Pont de Montvert le mécredi 25. Janvier 1702. Elle marcha avec fermeté au lieu du suplice, repoussant avec une douceur pleine de modestie, le Missionnaire qui l'accompagnoit & l'exhortoit à changer de religion. Quatre tambours ne cesserent de battre la caisse depuis le moment qu'elle sortit de prison,

L. T. I. 28.

son, jusques à son dernier soupir.

Une autre fille fut dans le même jour, dans le même lieu & pour un cas à peu près semblable, fouettée par la main du boureau.

La vérité que je me suis fait une loi de suivre scrupuleusement, ne me permet pas de taire, que jusques ici les Protestans avoient souffert ces persécutions, avec une patience qui ne s'étoit point démentie. Ils se laissoient égorger, mener à la boucherie, comme des agneaux : il ne paroissoit pas même qu'ils eussent la moindre arme offensive : & tous les Sermons de leurs Prédicans, au raport de leurs ennemis mêmes, ne rouloient que sur des promesses d'une délivrance chimérique, sur des portraits affreux de l'Eglise Romaine, & sur le péché qu'ils avoient commis en adhérant au culte de cette Eglise.

Sermons d'un Prédicateur ... rmé.

Un Prêtre Historien nous a conservé deux de ces Sermons : ils méritent que j'en raporte quelque extrait.

..., I. &

Dans le premier, le Prédicateur qui avoit pris pour texte le verset 14. du Chapitre II. des Cantiques, fait

fait diverfes comparaifons de la Co- 1702
lombe avec l'Eglife ; il dit dans fon premier parallèle, que " comme la „ Colombe eft un oifeau pur & net ; „ il en eft de même de l'Eglife, qui „ eft pure & exempte de fouillures : „ mais que ce n'eft pas ce qu'on „ peut dire de l'Eglife Romaine, „ qui depuis plufieurs fiécles, fe plon„ ge dans toutes fortes d'impuretés.

Dans le fecond Parallèle, après avoir appellé la Colombe, un oifeau doux & paifible, il dit que „ telle „ eft l'Eglife de Jefus-Chrift ; qui, „ étant animée de l'efprit de Dieu, „ n'a que la douceur & la débon„ naireté en partage, à l'exemple „ de fon Epoux, qui dit ; *Aprenés* „ *de moi, que je fuis doux & humble* „ *de cœur : bienheureux font les pacifi*„ *ques :* mais qu'il n'en eft pas de mê„ me de l'Eglife Romaine, qui eft „ dure, fans pitié, pleine de gens „ cruels qui oppriment leurs fré„ res, & les tirannifent ; qui dé„ pouillent les vrais fidéles de leurs „ biens, les chaffent de leurs mai„ fons, les trainent dans des cachots, „ leur font fouffrir les tourmens de

1702. „ la queſtion, & de la Galére, de
„ la potence, de la rouë, & du feu.

Dans la ſeconde partie, le Prédicateur péſant ſur ces paroles; *Ma Colombe, qui te caches dans les fentes des rochers, & dans les cavernes des Montagnes*, dit " que c'eſt la triſte
„ condition de l'Egliſe, qui n'habi-
„ te pas dans les Palais des Rois,
„ ni dans des maiſons magnifiques,
„ comme les Prélats de l'Egliſe An-
„ tichrétienne: mais qui ſe tient
„ dans les fentes des rochers & dans
„ les trous des montagnes". C'eſt ce qui lui eſt arrivé en divers tems, que le Prédicateur a ſoin de parcourir.

Paſſant à ſa troiſiéme partie, qui roule ſur l'explication deces termes: *Faimoi voir ta face, & ouir ta voix*; il dit " que la face dont parle Jeſus-
„ Chriſt, c'eſt la foi qui voit les cho-
„ ſes inviſibles: qu'ainſi l'Egliſe dans
„ ſon affliction, doit lever les yeux
„ vers le Ciel, ſe confier en Dieu,
„ & non pas aux hommes; conſide-
„ rer la gloire & la félicité reſervée à
„ ceux qui ſouffrent pour l'Evangile.
„ Que la voix que Jeſus Chriſt

„ veut

„ veut entendre, c'eſt celle de nôtre 1702.
„ douleur, dans le ſentiment de nos
„ péchés : celle de nos cris & de nos
„ gémiſſemens : celle de nos priéres
„ continuelles : celle de nos actions
„ de graces, pour tous ſes bienfaits :
„ celles des Pſeaumes, des Cantiques,
„ & des louanges ".

Le Prédicateur repaſſant ſur ces voix, dit ; que " celle de nos cris
„ & de nos gémiſſemens, émeut
„ les entrailles de la miſericorde de
„ nôtre Dieu : que nôtre répentir
„ lui agrée, qu'il ne mépriſe jamais
„ un cœur contrit & humilié ; que
„ la voix de nos priéres, eſt un
„ parfum dont il aime la bonne
„ odeur, & qu'elle attire ſur nous
„ ſes graces : Que celle des Pſeau-
„ mes, des Cantiques & des louan-
„ ges, lui plait parce qu'elle hono-
„ re ſa Grandeur & ſa Majeſté.

Et continuant ſon Diſcours, il demande à ſes Auditeurs. " S'ils ſont
„ la Colombe de Jeſus-Chriſt, eux
„ qui depuis pluſieurs années ſe ſont
„ ſouillés dans une idolatrie abo-
„ minable & une infidélité horri-
„ ble ; qui ſont ſortis de la ſainte
„ Com-

1702. „ Communion pour entrer dans celle „ de l'Antechrist, & qui ont persé- „ veré dans leur revolte & dans „ l'apostasie ": d'où il prend occasion de leur adresser cette exhortation. *Revenés de vôtre égarement: soiés plus fidéles à l'avenir: imités la pieté de Moïse qui aima mieux être affligé avec le Peuple de Dieu, que de jouïr des fruits du péché.*

L. Tom. I. pag. 56. Dans le second Sermon, le Prédicateur promettoit dès la premiere partie, " les bénédictions du Dieu „ de Jacob, aux Israélites qui quit- „ teroient l'idolatrie, pour retourner „ dans la Religion Protestante ". Il recommandoit dans la seconde, " de „ faire pénitence pour obtenir le „ pardon du péché énorme & pres- „ que irrémissible, qu'ils avoient „ commis en abjurant la Religion „ Reformée ".

Le reste du Discours étoit assaisonné de quelques invectives, contre Fauville Curé de Nages, que le Prédicateur traita d'*Apostat*; *parce qu'ayant étudié dans sa jeunesse pour être Ministre, il s'étoit non seulement réüni* à l'Eglise Romaine; *mais de plus,*

s'étoit

s'étoit fait Prêtre. Une courte exhortation *à s'assembler le lendemain pour écouter la parole de Dieu; à se défier de ceux qui n'ajoutoient pas foi aux prophéties des personnes inspirées par le St. Esprit, & à fuïr la rencontre du Curé, & l'entree de l'Eglise*, en faisoit la cloture. 1702. Juillet.

Pas un seul mot dans l'un ni dans l'autre de ces Sermons, qui tende à leur faire prendre les armes: pas un même qui aille à inspirer à l'Auditeur oprimé, le moindre mouvement d'impatience (*a*).

C'étoit à de nouvelles vexations de l'Abé du Chaila, qu'il étoit reservé de mettre à bout la patience de quelques Reformés; & de les armer en faveur de quelques malheureux qu'il tenoit dans les ceps, en attendant qu'il leur fit subir de plus grandes peines.

Un nommé *Massip*, du lieu de Canne (*b*), qui avoit fait divers voyages

Nouvelles rigueurs de

(*a*) Il est certain que les Protestans ne formerent dans aucune de ces assemblées ni ailleurs, les projets de revolte qu'on leur attribue sans le plus léger fondement.

(*b*) J'ai eu divers entretiens avec ce Gui-

1702. Juillet.

l'Abé du Chaila. *M SS.*

voyages à Geneve, en qualité de guide des Protestans qui se refugioient, venoit de partir des Cevennes avec une nouvelle troupe, composée de gens de l'un & de l'autre séxe, entr'autres des Dlles. Sexti, du lieu de Moissac, qui pour passer avec moins de danger, s'étoient habillées en homme. L'Abé du Chaila informé par ses espions de la marche de ces pauvres gens, les fit tous arrêter, & les ayant fait mettre dans les ceps, il donna ordre qu'on instruisit incessamment leur procès. *Le Blanc* Subdélégué de l'Intendant, fut mandé pour cela; & l'on se préparoit à en faire un exemple de sévérité. En vain les Parens des détenus solliciterent la clémence de l'Abé, & lui offrirent des sommes considerables: rien ne

Guide, & j'ai apris de sa propre bouche les circonstances de sa capture & de celle de sa troupe: leur emprisonnement; les mauvais traitemens qu'ils éprouverent de la part de l'Abé, & la maniére dont ils furent délivrés de ses mains; aussibien que les circonstances de la mort de cet Ecclésiastique. Massip & sa troupe avoient été arrêtés par le Sr. d'Escalier Capitaine de Bourgeoisie au Pont de Montvert.

ne fut capable de le toucher : il vouloit que Maſſip fut éxécuté, & que les autres ſubiſſent les peines portées par les Ordonnances. Ceux ci au déſeſpoir d'un pareil refus ſe retirerent, l'ame pénétrée de la plus vive douleur ; & toujours remplis de l'idée du funeſte ſort qui étoit prêt à tomber ſur des têtes ſi chéres, ils ſe rendirent dans une Aſſemblée qui ſe tenoit le Dimanche 23. de Juillet ſur la montagne du Bougés, & y reclamerent des liberateurs dans des termes ſi touchans, qu'enfin quelques-uns de ceux qui la compoſoient, reſolurent d'entreprendre ce qu'ils ſouhaitoient. Ce qui acheva de les déterminer fut l'aprobation, ou plûtôt l'ordre que prétendirent en avoir reçu par inſpiration, *Pierre Eſprit* dit *Séguier*, *Salomon Couderc*, & *Abraham Mazel* ; & le récit que quelque zélé particulier vint faire dans l'Aſſemblée, que l'Abé en ſe retirant de la Foire de Barre, avoit déclaré hautement, que dès qu'il ſeroit de retour au Pont de Montvert, Maſſip ne tarderoit pas d'ètre éxécuté.

1702. Juillet.

Cet avis, l'ordre de l'inſpiration, fauſſe

Reformés

1702. Juillet.

qui se prépa- rent à en- lever les prison- niers d'entre ses mains. *Flechier Tom. I. Lett. 127. du 29. Novem- bre 1702. M SS.*

fausse ou véritable, les sollicitations des Parens, tout pressoit à se hâter pour la délivrance des prisonniers. Un rendez-vous fut donc donné pour le lendemain au soir, à l'entrée d'un bois situé au plus haut sommet de la montagne du Bougés, appellé dans la langue du païs Alte fage: là se rendirent autour de quarante à cinquante hommes, armés les uns d'épées, les autres de faulx, quelques-uns de vieilles hallebardes, & quelques autres, mais en très petit nombre, de fusils ou de pistolets.

Avant que de partir, ils s'encouragent; ils font la priére ensemble, & dirigeant ensuite leur marche vers le Pont, précedés d'une avantgarde de huit hommes, ils y arrivent sur les neuf heures du soir; & entrent dans le bourg. On entendit aussitôt les airs retentir du chant d'un Pseaume qu'ils entonnerent, & de leurs cris redoublés, que personne n'eut à se mettre aux fenètres sous peine de la vie: ce chant & ce bruit parvinrent bien-tôt jusques chez l'Abé, à qui l'on raporta que ce devoit être une Assemblée, que les Fana-tiques

tiques avoient eu l'audace de convoquer dans le bourg même. 1702. Juillet.

L'Abé se défend.

Il donna ordre à quelques troupes qu'il avoit autour de lui, de courir sus & de faire main basse sur ceux qui la composoient; son erreur ne fut pas longue: sur le champ, la maison où il logeoit (*a*) fut investie; & il entendit de toute part des voix, qui reclamoient la liberté des prisonniers.

Il seroit difficile de savoir au juste, si les attroupés se seroient contentés de la liberté des prisonniers, au cas que l'Abé la leur eut acordée. Il y en avoit parmi eux qui avoient reçu de sa part de fort mauvais traitemens, & qu'il avoit longtems retenu dans les ceps: tels étoient entr'autres le

(*a*) C'étoit la maison d'un zélé Protestant nommé d'André, qui avoit été massacré pour la Religion, par le Chevalier de Genne. Elle étoit bâtie auprès d'un des trois Ponts qui sont sur la Riviére du Tarn, qui traverse le Bourg. Entre la Riviére & la muraille de la maison, il y avoit un petit jardin: la porte étoit auprès du Pont. Toutes les vuës étoient de ce côté là; & il n'y avoit sur le derriére ni portes, ni fenêtres.

1702. Juillet. le nommé *Le Fort* (*a*), & le cadet *Couderc* qui n'étoit échapé de ses mains que depuis un mois : peut-être eussent-ils profité de l'occasion pour se venger de ce qu'ils avoient souffert :

L. Tom. I. p. 92. mais l'Abé ne vouloit accorder qu'à la force, la liberté qu'on lui demandoit : il en donna des preuves, en leur faisant tirer dessus.

B. Tom. II. p. 99. L'un des liberateurs ayant été tué de cette décharge, les autres enfoncent la porte à coups de haches, ou par le secours d'un assés gros poutre qu'on avoit trouvé près de là. La frayeur de l'Abé fut alors extrême : après avoir courru de chambre en chambre, il fut s'enfermer & se barricader dans un cabinet vouté au second étage.

Cependant, les assaillans courrurent aux cachots pour en tirer les prisonniers : quel spectacle pour eux,

Aygal. quand ils virent ces victimes infor-

tunées

(*a*) Aux mauvais traitemens dont il tourmentoit ce malheureux, il joignoit la dérision ; après s'être diverti à lui arracher les poils de la barbe, l'un aprés l'autre, avec des pincettes, il lui disoit de tems en tems. *Fort* ! *Fort* ! Tu és *Fort*, mais je suis plus fort que toi.

tunées enflées par tout le corps, les os à demi fracaſſés, & ne pouvant ſe ſoutenir ſans apui! 1702. Juillet.

A cet aſpect, leur zéle ſe change en fureur; ils demandent à parler à l'Abé; & ſe mettent en état d'aller juſques à lui; effraié du danger qui le ménace, il fait tirer de nouveau ſur eux, & par cette nouvelle décharge, un nommé *Chaptal* de Racoules eſt bleſſé à la joue.

Cette réſiſtance, qui pouvoit devenir plus meurtriére, fit prendre la réſolution au chef de la troupe, de mettre le feu à la maiſon. Dans ce deſſein, on entaſſe auſſitôt au milieu d'une ſalle baſſe, tous les bancs de la chapelle, & tout le bois que l'on put ramaſſer; & pour accélerer les flammes, on jetta ſur les meubles & ſur les bancs, les paillaſſes ſur les quelles les ſoldats couchoient.

En peu de tems, le feu ſe communique à toute la maiſon; le toit en eſt renverſé; & l'Abé dans ſa retraite, en a une épaule à demi brulée. N'y pouvant plus réſiſter, il ſe fait une corde des draps de ſon lit; qu'il attache aidé d'un valet, à *D. Liv. I. MSS.*

1702. Juillet.

à une des fenêtres, qui donnoit sur le jardin pour se sauver. Malheureusement en glissant, il se laisse tomber, & se casse une cuisse; néanmoins à l'aide, du même valet, il se traine dans une haie de buissons, qui servoit de cloture au jardin; mais il ne le fait pas si bien qu'il ne soit découvert à la lueur des flammes, & l'on court à lui, en criant: *Allons garoter ce persécuteur des enfans de Dieu.*

L. T. I. p. 36.

Sa mort.

Dès qu'ils l'eurent à leur disposition, ils lui reprochérent toutes ses violences contre les Protestans, depuis dix sept ans qu'il avoit été établi inspecteur des Missions dans les Cevennes: ils ajoutérent qu'il étoit tems de les expier, par une mort, qui, quelque redoutable qu'elle put lui paroitre, n'aprocheroit pas de celle qu'il auroit justement mérité. Il ne repliqua à aucun de ces reproches: mais demandant la vie (*a*) avec cette

(*a*) C'est une fable que ce que raportent Louvreleuil, Brueis, & de la Baume dans leur Histoire, qu'ils promirent la vie à cet Abé, s'il vouloit *renoncer à sa Reli-*

cette maniere soumise, que la seule crainte de la mort est capable d'inspirer, il se contenta de dire une chose qui devoit bien faire impression sur eux. *Hé! mes amis, si je me suis damné en voulés-vous faire de même?* 1. Jui

Ce trait si propre à les désarmer, ne fut pas plutôt sorti de la bouche de l'Abé, que chacun s'empressa, à le fraper. Chaque coup qu'on lui portoit, étoit accompagné d'un; *voilà pour les violences que tu as exercé contre mon pere*; ou, *contre ma mere*; ou, *contre mon frere*; ou, *contre ma sœur. Voilà pour avoir fait condamner* un tel *aux Galeres. Voilà pour avoir ruiné* une telle famille. *Voilà pour avoir fait condamner* un tel ou une telle à la mort: mais comme les violences dont on l'accusoit étoient en trop grand nombre pour trouver assés de place sur son corps, ou assés de vie en lui pour le fraper autant de fois; il fallut mettre fin à ces

Religion & faire parmi eux les fonctions de Ministre de l'Eternel. C'étoit bien à l'Abé du Chaila, que ces gens là se fussent adressés, pour faire au milieu d'eux les fonctions de Ministre!

1702. Juillet. sanglans reproches : bien-tôt son corps ne fut qu'une plaie : un Curé Historien assure qu'il reçut 52. blessures, dont 24. étoient mortelles.

L. T. I. p. 37. Quelques uns de ses domestiques périrent aussi : de ce nombre le Sr. *Roux* Ecclésiastique, qui fut percé d'un coup de Hallebarde ; le cuisinier de l'Abé & le Rentier de la maison. Un autre domestique & un soldat furent plus heureux ; on leur accorda la vie sur les témoignages que leur rendirent les prisonniers, d'en avoir reçu de bons offices & de n'avoir pas participé aux violences de leur maitre (*a*).

L'allar-

(*a*) C'est ainsi que se passa ce premier événement ; & non comme l'ont raporté quelques Historiens & sur tout l'Auteur de la nouvelle Histoire des Camisars. (Tom. I. Liv. II. pag 107. à 120.) Il introduit sur la scéne un nommé *Périer*, dont il fait le Héros de la piéce & à qui il attribue toute la conduite de cette affaire, & de plusieurs autres. La vérité est, que Périer n'eut ici aucune part. Ceux qui m'ont servi de guides dans le recit que je viens de faire, ne sont pas seulement un brave des Cevennes (voiés la préface de la nouvelle Histoire des Camisars) mais plu-

L'allarme fut grande pour leurs Révérences, *Ignace de Beau-jeu* & *Alexandre de Miribel*, Capucins Missionnaires, qui étoient couchés à l'extrêmité du Bourg; & pour *le Blanc* Sub- 1702. Juillet. *L. T. I. p.* 37.

plusieurs centaines de ces braves, que j'ai consulté, qui se sont trouvés en personne, si non dans toutes les occasions, au moins dans un grand nombre; & entre lesquels, il y en avoit qui après Seguier, pouvoient passer pour les chefs de l'entreprise; tel étoit un *Abraham Mazel*, tel un nommé *Rampon* &c. & auxquels j'ai été à portée de faire des questions & de démêler leurs idées mêmes. J'ai eu encore pour guide le témoignage de plusieurs habitans du lieu même où se passa la sanglante tragédie, auprès de qui je me suis instruit plus d'une fois sur la matiére: & nombre de Mémoires dressés sur les lieux & par des personnes impartiales.

Le même Auteur Anonime observe avec raison qu'on peut se fier à peine aux choses que Cavalier a écrites, comme les aiant vues; & qu'il les embarasse ou confond, faute d'exactitude. Il faut convenir que les Mémoires de ce Colonel Camisard, méritent bien le jugement qu'en porte cet Auteur Anonime, lors qu'il dit dans sa Préface que ce sont des Mémoires informes, le rebut des Libraires, qui n'ont ni datte, ni raison, ni sens, qu'on y trouve mille redites, mille faits inutiles & confus.

1702. Juillet. Subdélégué de de Baville, & *Gardez*, ſon Greffier, qui venoient d'achever les procédures contre les priſonniers. Les reverens Péres furent chercher une retraite, dans les blés de la campagne : & le Blanc & ſon Secretaire, leur ſalut, parmi des rochers.

Les deux Hiſtoriens Brueys & Louvreleuil raportent que l'Abé avoit été averti qu'on avoit conjuré contre ſa vie & qu'il mépriſa l'avis ; ils n'en raportent point de preuves, & je crois le fait très hazardé.

Cet Eccléſiaſtique étoit ſouvent tombé entre les mains de ceux, que ſes violences avoient obligé d'abandonner leurs maiſons & d'errer dans les campagnes : ils auroient pu lui ôter la vie ſans crainte, s'ils l'avoient voulu : j'ai des Mémoires ſur la foi deſquels on peut compter, qui en raportent au moins trois exemples. Le premier arriva ſur le camp de l'Hoſpitalet, un jour que cet Abé venoit de Valeraugue : le ſecond, du côté de Barre : & le troiſiéme, prés de Moiſſac. On ſe contenta chaque fois de lui reprocher ſes violences & de lui

lui faire entrevoir les maux qui me- 1702. Juillet.
nacoient ses jours, & qu'il devoit
craindre d'éprouver tôt ou tard : il est
vrai qu'il promettoit dans toutes ces
occasions, de ne plus inquiéter per-
sonne. C'est à cette modération sans
doute, que l'on peut attribuer le
mépris qu'il fit des avis que Lou-
vreleuil dit lui avoit fait donner, &
qu'il crut ensuite, comme le dit ce
Prêtre Historien, que l'entreprise *L. T. I.*
des assaillans n'avoit pour objet *p.* 32.
que l'enlévement des Prisonniers,
qu'il tenoit dans les ceps.

Ce qu'il y a de bien certain en-
core, c'est que sa confiance à cet
égard, alloit beaucoup au de là de
celle de tous ses Amis, & de tous
les Catholiques mêmes. Tous, égale-
ment frapés des violences dont il
usoit à l'égard des Protestans, & de
la modération de ceux ci, craignoient
que la patience de quelqu'un de ces
malheureux, ne fut enfin poussée à
bout. " L'on voit, lui disoit un jour
„ le Comte de *Morangiez* son cou-
„ sin; l'on voit par les mauvais
„ traitemens que vous faites aux
„ Huguenots, que vous avés dessein *M S S.*

1702. Juillet. » de faire vôtre Cour, & de parve-
„ nir à l'Episcopat : mais, il est à
„ craindre que vous ne vous trou-
„ viés court dans vôtre compte, &
„ déchu de vos espérances ; & que
„ vous ne soiés la victime de vôtre
» conduite (a)".

Les

(a) François de Langlade du Chaila Prieur de Laval, Inspecteur des Missions du Gevaudan, Archiprêtre des Cevennes, étoit un homme d'environ cinquante cinq ans, entre la haute & la moienne taille, de bonne mine au premier abord, mais dont sa Phisionomie, qui avoit quelque chose de sombre & de sinistre, ne trompoit que peu de gens sur la dureté de son cœur : sorti d'une famille noble & guerriére, il avoit pris dés sa jeunesse le parti de l'Eglise. Naturellement impérieux & fier, une éducation de séminaire avoit changé ces défauts en zéle indiscret, en dévotion orgueilleuse & inquiéte. Il avoit été aggrégé au Séminaire de Paris des Missions Etrangéres, & envoié Missionnaire à Siam. C'étoit de là qu'il étoit venu dans les Cevennes en 1686. L'Auteur, qui a fait son Oraison Funébre (voi. le Fan. Renouv. Tom. I. pag. 41. 42.) exalte en particulier son zéle pour l'instruction de la jeunesse de l'un & de l'autre séxe, & des gens de la campagne : ses soins pour l'établissement de bons Pasteurs dans les Paroisses

Les cruautés de cet Eccléſiaſtique, avoient été en effet portées à un point, que les Catholiques ne pouvoient s'empêcher de les condamner hautement. Un mot de l'Hiſtorien Brueys les exprime peut être beaucoup mieux, que ne le feroit le plus grand détail : il dit que l'Abé *pendant ſa vie* fut *le fléau des Méchans*, parlant des Reformés fidéles à leur Religion malgré les menaces & les mauvais traitemens ; il ajoute qu'il ſe répandit après la mort de l'Abé, des bruits injurieux contre lui. " On diſoit que „ la foi des Nouveaux Catholiques „ du Pais, étant encore infirme & „ chancelante, il n'avoit pas aſſés „ menagé des vaiſſeaux fragiles : que „ ſon zéle pour eux, avoit été mélé

1702. Juillet.

B. T. II. p. 104.

roiſſes des Nouveaux Convertis : ſa diligence & ſa fermeté dans les affaires de la Religion : ſon adreſſe à connoitre & à ménager les eſprits ; ſes Jeunes fréquens ; ſa dévotion à St. Joſeph, & ſa ſubtilité à trouver des expédiens dans toutes les difficultés. Il eſt à ſouhaiter pour les Cevennes & en général pour la tranquillité du Roiaume que des gens animés du même eſprit, ne ſe multiplient point dans les Provinces où il y a des Proteſtans.

1702. Juillet.

„ de trop d'amertume, & que cette
„ conduite avoit revolté les esprits,
„ & porté les Religionnaires à secouer
„ un joug, qu'il ne leur rendoit pas
„ assés léger ".

Prêtre de Frugeres tué.

Dés que l'aurore commença de paroitre, les Attroupés songérent à décamper d'un lieu où ils n'avoient rien à attendre de bon : mais sentant toute la consequence de ce qu'ils venoient de faire, ils ne crurent pas rendre leur sort plus funeste, en délivrant le Canton d'un autre Prêtre, qui avoit toute la confiance de l'Abé, & qui dans toutes les occasions secondoit parfaitement son zéle ; c'est de *Reversat* Prêtre de Frugeres, dont il est question. Il venoit d'être averti de la sanglante scéne, qui s'étoit passée dans la nuit : il ne douta point, dés qu'il aperçut les Acteurs s'avancant vers lui, qu'on n'en voulut à sa vie : aussi prit il la fuite avec toute la vitesse dont il fut capable : mais un coup de fusil le renversa par terre. Ses Paroissiens eurent d'autant moins lieu de régretter sa perte, qu'outre tous les mauvais traitemens qu'ils en avoient reçû, on

L. T. I. 38. 39. *M SS. de Rampon.*

trouva

trouva ſur lui, une Lettre par laquelle il indiquoit à l'Abé du Chaila, plus de vingt perſonnes qu'il lui conſeilloit de faire arrêter dans ſa Paroiſſe. 1702. Juillet.

De là, les Attroupés ſe retirérent dans une Grange ſituée ſur le ſommet d'une Montagne, d'où ils virent toutes les Milices du Canton à leur quête, ſous la conduite de Miral, leur Colonel : ces mouvemens en leur faiſant voir de plus près la grandeur du danger qui les menaçoit, excitérent chez eux de nouvelles refléxions. Ils conclurent, non à ſe ſéparer, comme l'avance un Auteur, mais à errer dans les Bois, & à s'y maintenir dans la meilleure défenſe. Dans ce deſſein, ils ſe mirent en marche pour ſe rendre dans une grande Forêt apellée le Faux des Armes.

Hiſt. anonime des Camiſars T. I. 25.

L. T. I. p. 39. D. liv. I. MSS.

Le Sr. *Pradines* Prieur de St. Maurice, qui les vit venir de loin, ne jugea pas à propos de les attendre : il monta ſur un cheval & ſe ſauva à toute bride. Le Curé de St. André de Lanciſe nommé *Boiſſonades*, tint une autre conduite : dès qu'il les aperçut il courrut au clocher, où

Curé de St. André tué.

1702. Juillet. non ſeulement il ſonnoit le Tocſin, mais d'où il ſe montroit de tems en tems dans la vue de reconnoitre quelqu'un des Attroupés (*a*). La curioſité parut indiſcréte & de conſéquence, & l'un d'eux ſe mit en devoir d'en punir l'Auteur.

Quelques Mémoires aſſurent que le Curé entendant cette perſonne monter les degrés du clocher, ſe précipita lui même en bas de fraieur. D'autres que je croirois plus certains, portent qu'il fut pouſſé par la pointe de l'Hallebarde, dont étoit armé celui qui montoit ſi réſolument contre lui. Quoi qu'il en ſoit, ſa chute fut mortelle: il reſta ſur la place. On accuſa ſes propres Paroiſſiens de l'avoir égorgé, après lui avoir coupé le nés & les lévres: mais je n'en ai aucune preuve: je ſais ſeulement que pluſieurs avoient été fort maltraités de ſa part: que trois

(*a*) Louvreleuil ajoute un fait ſur lequel je n'ai aucun Mémoire: c'eſt que les Attroupés *firent ſouffrir l'opération honteuſe d'Origéne*, à un Eccléſiaſtique Régent d'Ecole nommé *Paran*, qui en mourut au bout de neuf jours.

trois jours avant ſa mort, il avoit donné un ſoufflet à une fille qui refuſoit de venir à la Meſſe; caſſé d'un coup de baton, le bras à une autre, pour le même ſujet: qu'il s'étoit pris corps à corps avec le Rentier de la Métairie de Vielgeaux, qu'il vouloit trainer à l'Egliſe; & qu'il avoit fait priſonniers, avec l'aide du Conſul, quelques perſonnes qui n'avoient pas obéi. S'il ſurvécut quelques momens à ſa chute, ſeroit il ſurprenant, que quelqu'une des victimes de l'amertume de ſon zéle, l'eut achevé?

1702. Juillet.

Cependant, le bruit de ces expéditions, & les mouvemens que ſe donnoient leurs Auteurs pour ſe tranſporter d'un lieu à l'autre, repandirent l'allarme par tout. Les Prêtres aſſemblés à St. Germain de Calberte, pour les obſéques de l'Abé, en eurent une des plus vives: ils ſe perſuadérent ſur un faux avis, que les exterminateurs des Prêtres venoient faire main baſſe ſur eux. La vérité eſt qu'ils n'y penſoient pas: mais la fraieur des Prêtres n'en fut pas moins grande. Ils ſe hatérent d'abandonner un lieu, où les Vengeurs

L. T. I. p. 44.

1702. Juillet.

geurs des violences, dont ils se sentoient coupables, pouvoient entrer à chaque moment : & furent chercher un Asile, les uns dans le Chateau de Portes ; les autres, dans celui de St. André de Valborgne ; le plus grand nombre, dans la ville d'Alais.

M. de Broglie monte en Cevennes

L. T. I. p. 48. D. L. I. B. T. II. p 113. & suiv.

Le bruit de ces expéditions, ne repandit pas seulement l'allarme : il attira de toutes parts, les troupes. En effet, Mr. de Broglie se rendit en diligence sur les lieux : avec lui, marchérent une grande partie de la Noblesse de Montpelier, & de celle des Cevennes, & toutes les Milices du Canton. Le Comte de Peyre, Lieutenant Général dans le Languedoc, suivi du Frére de feu l'Abé du Chaila, du Marquis du Chaila son Neveu, du Comte de Morangiez son Cousin & d'une petite armée de près de deux mille hommes, arrivérent d'un autre côté.

Les rebelles enlevent les armes du Château de la Deveze.

De si grands mouvemens ne tardérent pas de pénétrer dans les retraites reculées où s'étoient cachés ceux qu'ils avoient pour objet. La grandeur du péril qui les menace, les fait songer à de nouveaux moiens

des

de défenſe, ſur tout à ſe procurer des Armes. Ils ſavoient qu'il y en avoit au Château de *la Deveze*, le plus à portée pour eux: ils s'y rendirent en diligence, le 29. ou 30. de Juillet: mais non ſeulement le maître de la maiſon, leur refuſa ces armes: mais il ajouta à ſon refus, le ſon du Tocſin, & une décharge de quelques coups de fuſils, qui tua *Couderc* du lieu de la Roche. Cette mort, ce refus, ce ſon du Tocſin, joint au preſſant beſoin que les Attroupés avoient d'armes, les irrita ſi fort, qu'ils ſacrifierent à leur vengence, toutes les perſonnes qui compoſoient cette infortunée famille (*a*) ſans

1702. Juillet.

Meurtres dont ils s'y rendent coupables.

(*a*) Cette famille étoit compoſée de M. de la Deveze, de ſa mére, d'un frére, d'une ſœur, & d'un oncle, qui furent tous maſſacrés de même que le Rentier du Domaine. Louvreleuil T. I. p. 47. dit qu'après le maſſacre, les meurtriers *ſe partagérent le linge de cette noble Maiſon, auſſi bien que cinq mille livres qu'ils trouvérent dans un Coffre, & qui étoient deſtinées pour la dote de cette jeune Demoiſelle dont on traitoit le mariage.* Mais *Rampon* l'un des chefs à qui j'ai eu repreſenté

1702. Juillet. ſans qu'une Mére de quatre vingt ans, & une jeune fille qui leur demandoit la vie à genoux puſſent les fléchir. Une action ſi déteſtable, fut généralement déſaprouvée de tous les Proteſtans ; & les plus zélés défenſeurs de ceux qui s'en étoient rendus coupables, ne douterent point que la capture, qu'on fit deux jours après de trois des principaux d'entre eux, n'en fut la juſte rétribution (*a*).

Ce-

ſenté les horreurs de ce maſſacre, m'a proteſté qu'ils n'avoient pris dans cette maiſon que quelques pains & quelques fromages: & qu'ils n'auroient fait mal à perſonne, ſi l'on leur avoit acordé les armes & qu'on ne leur eut pas tiré deſſus, & tué un de leurs gens; mais quelle Apologie d'une ſi déteſtable action !

(*a*) Il faut avoir écrit l'hiſtoire de ces événemens bien loin des Cevennes, & ſur des informations bien peu exactes, pour avancer, comme l'a fait l'Auteur Anonime de la nouvelle Hiſtoire des Camiſars (T. II. pag. 129) que l'affaire de la Deveze, des Villages & des Egliſes de Frugeres, de St. André de Lanciſe & l'incendie de la maiſon de l'Abé, ne furent pas l'ouvrage des mêmes Acteurs qui le maſſacrérent.

Cependant le Comte de Broglie s'étoit rendu au Pont de Montvert. Dès que les Habitans ſurent qu'il en aprochoit, ils allérent avec leurs femmes, ſuivis de leurs enfans, ſe jetter à ſes pieds; proteſter de leur innocence; implorer ſa Juſtice & lui offrir de le ſuivre par tout contre les meurtriers de l'Abé.

1702. Juillet.

MSS. de Dupont.

Ils furent heureux que leur innocence fut apuiée du temoignage des deux Miſſionnaires, qui s'étoient cachés dans les blés, & de celui du Subdélégué & de ſon Sécrétaire; ſans cela, il étoit à craindre qu'on ne les paſſa tous au fil de l'épée, & que leurs Maiſons ne fuſſent brulées.

Les Attroupés avoient ſi bien caché leur marche, que tous les ſoins que ſe donna le Comte de Broglie pour en ſavoir des nouvelles pendant trois jours, furent inutiles. Il ne douta pas que la plupart ne ſe fuſſent retirés chés eux; & que les plus ſuſpects n'euſſent choiſi des retraites impénétrables à ſes recherches: ainſi, il remercia la Nobleſſe & tous les Officiers qui étoient venus offrir leurs ſervices, congédia leurs

L. T. I. p. 49. B T. II. p. 123. D. L. I.

1702. Juillet.

leurs troupes ; & repartit pour Montpelier après avoir établi au Pont de Montvert, & aux Villages du Colet, des Ayres, de Barre, & du Pompidou, en chacun de ces lieux, une Compagnie de Fusiliers, avec ordre à ceux qui les commandoient, d'obéir à *Poul*.

Poul chargé de les poursuivre.

Poul originaire du côté de Carcassonne s'étoit aquis de la reputation ; il avoit servi dans sa jeunesse en Allemagne, en Hongrie, & en dernier lieu en Piémont, où il alloit souvent en parti avec succès. Un Historien nous le dépeint d'une taille haute, homme de tête & de main, infatigable, sévére, intrépide. Il choisit son séjour à Florac, centre du petit Païs, qu'on avoit confié à son commandement.

Brueys.

Rebelles defaits à Fond-morte.

Apeine y fut il arrivé, qu'il aprit que les plus suspects des Mécontens, s'étoient réfugiés sur la petite Plaine de Fond-morte près de Florac entre deux Vallons : il y accourut, les surprit, les mit en fuite & les poursuivit : il coupa la tête à un Gueux de profession, nommé *Jaqueton*, qui les avoit suivi malgré eux

&

& qui étoit ſans armes. Mais ce qui étoit de plus de conſequence pour le vainqueur, fut la capture d'*Eſprit Séguier*, reputé le chef de toutes les expéditions faites juſques alors ; & celles de *Pierre Nouvel* & de *Moyſe Bonnet*. 1702. Juillet.

N'omettons pas un trait qui caractériſe également, & l'Officier triomphant, & le Prophète priſonnier : c'eſt Brueys qui nous le fournit.
„ Poul dit-il, qui n'avoit pas l'ame *B. T. II.*
„ tendre, s'aviſa chemin faiſant, de *p.* 119.
„ dire à ſon Priſonnier. *Et bien, mal-*
„ *heureux, comment t'atens tu d'être*
„ *traité? Comme je t'aurois traité moi-*
„ *même, ſi je t'avois pris*, lui repon-
„ dit fiérement & froidement le Pro-
„ phète enchainé.

Dès que Baville vit les priſonniers, il donna ordre à une Chambre de Juſtice, qui étoit depuis quelque tems en Gevaudan, composée du premier Préſident & de huit Conſeillers du Préſidial de Nimes, de ſe rendre à Florac, & de les juger. *L. T. I. p.* 51.

Exécution d'Eſprit Séguier.

Eſprit Séguier fut condamné à avoir le poing coupé, & à être brulé vif au Pont de Montvert : Nouvel, à

1702. Juillet. à être roué à la Devéze; & Bonnet, à être pendu à St. André de Lancize: ce qui fut exécuté, le Samedi 12. Août. Esprit mourut en Héros: il ne voulut demander pardon ni au Roi, ni à la Justice, mais à Dieu seul: il avoua avoir porté lui même le premier coup à l'Abé du Chaila, & en fit gloire (*a*).

B. T. II. p. 120. MSS.

On

(*a*) L'Auteur Anonime de l'Histoire des Camisars, (Liv. II. p. 132.) dépeint bien l'intrépidité de Séguier. *Il fut condamné*, dit-il, *à être brulé vif, son air serein, tranquille, & dévot; sa contenance modeste, mais assurée; ses reponses, son silence même offroient à tous les yeux, le spectacle d'un Héros Chrêtien. Il en joua le role jusques sur le Bucher, sans que l'ardeur ni la violence des flammes, lui arrachassent une plainte, ou un soupir.* Mais en faisant son éloge, il lui dispute la qualité de chef de l'entreprise du Pont de Montvert, quoique le fait ait été attesté, par tous les Auteurs qui ont traité cette matiére (voi. Hist. du Fanat. T. II. p. 118.) & par autant de personnes qu'il y en avoit en Cevennes, lors de cet événement, tant Catholiques, que Protestans. Voici comme s'exprime un habitant de ce Païs là, qui écrivoit dans un Journal dont j'ai la copie, tout ce qui se passoit chaque jour.

Du

On ne se borna pas à ces exécutions: on en fit plusieurs autres, où l'innocent fut confondu avec le coupable. Vierne du lieu de Fereisoles Ancien Notaire, en fit une triste expérience; sans avoir eu aucune part aux expéditions qui venoient d'être faites, il en fut accusé: & quoiqu'on ne put l'en convaincre, on le pendit lui & sa femme: d'autres, également innocens, furent de même condamnés aux derniers suplices. Des Partis battoient nuit & jour la Campagne, & arrètoient nombre de gens, sur l'indication des Prê-

1702. Août.

Chambre de Justice établie à Florac.

B. T. II. p. 128. MSS.

Du 1. Août (1702.) Mr. le Capitaine Poul a amené dans cette ville (St. Hipolite) *Esprit Séguier, qui étoit le Prédicant & Chef de ces Rebelles, & Pertubateurs du repos public, gens de sac & de corde.* Et de St. Veran Gentil-homme du Languedoc écrivant de Montpelier, à Mlle. de Goson, sa parente une Lettre en datte du 15. Août, que j'ai eu en original, lui dit. *Esprit Séguier chef de ces mutins, eut Samedi dernier le poing coupé & fut brulé vif au Pont de Montvert.* L'Auteur Anonime fait encore un grand nombre de fautes sur le compte de ce premier chef qu'il feroit trop long de relever.

1702. Août. Prêtres & ſur les moindres ſoupçons : chaque jour, on voioit arriver de nouvelles Troupes de ces innocens malheureux : la Chambre établie à Florac, ne ceſſoit de les juger : & pour intimider tout le païs, elle avoit ſoin que les exécutions ſe fiſſent en differens endroits (*a*).

Juſques ici les Mécontens n'avoient eu d'autres deſſeins, que celui de délivrer les Priſonniers, tout au plus, de ſe défaire de l'Abé du Chaila, & de quelques autres Prêtres qu'ils regardoient comme des tirans, dont ils avoient trop de fois éprouvé le zéle amer : mais lorſque ces exécutions ſanglantes & réiterées, dans

(*a*) On peut apliquer à la Chambre de Florac, ce qu'un Hiſtorien (Theod. de Beze Hiſt. Eccléſ. Liv. II. p. 68.) a dit de celle du Parlement de Paris, qu'on appelloit la Chambre ardente ; *qu'il ſeroit impoſſible, de ſpécifier tous les noms de ceux qu'elle fit exécuter :* & ajouter, que comme la Chambre ardente, envoioit au feu tous les Proteſtans qui lui tomboient entre les mains, la Chambre de Florac envoioit à la rouë, ou au gibet, tous ceux qui avoient le malheur de tomber dans les ſiennes.

dans lesquelles l'innocent étoit enveloppé sans distinction avec le coupable, leur eurent ouvert les yeux sur leur sort avenir, ils prirent d'autres mesures.

1702. Août.

MSS.

Leur premiere idée fut, d'abandonner un païs où il n'y avoit plus de salut pour eux; & de chercher, chacun de son côté, quelque retraitte assurée dans la Province: ou, si cela ne se pouvoit, de passer dans les Païs Etrangers: ce qui eut été certainement, le meilleur parti.

La Porte se met à la tête des Rebelles: Discours qu'il leur adresse.

Ils en étoient à résoudre le lieu de leur retraite, & à chercher les moiens de la faire surement; ce qui n'étoit pas facile dans des Cantons, où tout étoit en mouvement, lorsqu'un nommé la Porte (*a*) se

(*a*) Il y a eu dans les Cevennes, trois la Porte. L'un étoit Ministre au Colet de Deze, & passa dans le Païs Etranger à la revocation de l'Edit de Nantes. L'autre, qui s'érigea en Prédicant dans ce Païs là, & qui fut contemporain de Vivens, fut exécuté à l'Esplanade de Montpelier, le 26. Fevrier 1696. pour avoir prêché. Et le troisiéme, est celui dont il est ici question. Il ne fut jamais Ministre,

1702. Août. ſe joignit à eux, & partageant leur peine, leur repreſenta; " Que le
„ parti qu'ils vouloient prendre,
„ n'étoit pas pratiquable: qu'il y en
„ avoit un autre, beaucoup plus
„ digne d'eux, & plus conforme au
„ courage qu'ils avoient fait paroi-
„ tre, en délivrant les victimes
„ deſtinées à la mort, que l'Abé du
„ Chaila tenoit dans les ceps: qu'il
„ faloit continuer d'être les Libe-
„ rateurs des malheureux, qu'un
„ faux

niſtre, comme le prétend Brueis, ni de la façon de Brouſſon, ni d'aucune autre: il ne paſſa jamais dans le Païs Etranger, & n'y exerça aucun Miniſtére dans des Régimens Refugiés. L'Auteur de la nouvelle hiſtoire des Camiſars T. I. Liv. II. 163. à la note, tombe auſſi dans l'erreur, en diſant que le la Porte dont il s'agit, *prêcha quelquefois dans les Aſſemblées des Cevennes*: il n'y prêcha jamais, & l'Auteur confond l'oncle avec le neveu. Le fameux Roland, étoit ce neveu; il porta même quelque tems le nom de la Porte, & réuniſſoit en ſa perſonne les qualités de Prophête, de Commandant, & de Prédicant. C'eſt avec beaucoup de raiſon, que l'Auteur Anonime traite de fable, *ces fuſées volantes & ces Pigeons lachés*, que Brueis T. III. 16. attribue aux artifices de la Porte.

„ faux zéle persécutoit avec tant de 1702. Août.
„ fureur & de rage; & se défaire
„ dans cette vue de tous les Prè-
„ tres qui étoient eux mêmes, non
„ seulement les instigateurs, mais
„ souvent les exécuteurs des vio-
„ lences, sous le poids des quelles
„ tous les Protestans gémissoient.
„ Qu'un plus grand dessein, s'offroit
„ même à leur zéle; celui de mou-
„ rir les armes à la main, plutôt
„ que de vivre plus longtems sans
„ Temples, sans Ministres, sans
„ exercices de piété: Qu'il faloit
„ s'armer, & demander le retablis-
„ sement de leurs Priviléges, & la
„ liberté qu'on leur avoit otée, avec
„ tant d'injustice & en violant tous
„ leurs droits, après les sermens les
„ plus solemnels. Qu'après tout,
„ il leur seroit beaucoup plus glo-
„ rieux de périr s'il le faloit, sous
„ le poids d'une si belle entreprise,
„ que de le faire par la main du
„ boureau, après avoir abandonné
„ en gens timides & sans cœur, la
„ gloire de la premiere; ce qui leur
„ arriveroit infailliblement, l'exemple

1702. Août. „ de leurs compagnons leur en étant „ un trifte garant.

Il ajouta, " que leur petit nombre ne devoit pas être un obftacle à „ leur entreprife, non plus que l'embaras d'avoir des armes; que leur „ nombre ne manqueroit pas de „ groffir, dès que leur réfolution „ feroit connue; que les mauvais „ traitemens dont les Proteftans „ étoient accablés par tout, & les „ exemples de févérité dont on ufoit „ à leur égard & à leur occafion, „ leur fourniroient tous les jours „ de nouvelles recrues; & qu'ils fe „ procureroient des armes, en defarmant les Catholiques, ou en „ gagnant des batailles ".

Ce Difcours fut d'abord aplaudi par Salomon Couderc, qui l'apuia de nouvelles refléxions; & par Abraham Mazel, qui illuftra les fiennes du récit d'un fonge qu'il avoit fait, en y ajoutant une explication qu'il difoit avoir reçue du Ciel.

Théat. facré des Ceven. p. 93. Il lui fembloit avoir vû des Bœufs noirs, gros & gras, qui broutoient les plantes d'un jardin; & une perfonne, qui lui avoit dit de chaffer

ces

ces bœufs ; ce qu'il n'avoit exécuté, que ſur des inſtances réiterées. Que peu de tems après, il avoit reçu une inſpiration, dans laquelle il lui fut dit ; *que le jardin, étoit l'Egliſe ; & les gros bœufs noirs, les Prêtres qui la dévoroient : & que lui Abraham ſeroit apellé à les mettre en fuite.* 1702. Août.

Ce ſonge & ſon explication, joint aux refléxions de Mazel & à celles de l'autre Prophête, car on aſſure que Salomon Couderc l'étoit, contribuérent efficacement à rendre déciſif & déterminant le diſcours de la Porte : il n'y eut qu'une voix dans la petite troupe, compoſée tout au plus de trente perſonnes : tous conclurent à l'avis propoſé, auſſi bien qu'à reconnoitre la Porte pour Chef, & à le ſuivre par tout où il voudroit les conduire.

Ce nouveau chef avoit plus d'expérience & de tête, qu'Eſprit Seguier, qui avec tout ſon courage, s'étoit laiſſé ſurprendre & arrêter ſans aucune réſiſtance. La Porte, aiant ſervi pendant la précedente guerre dans les Armées du Roi, entendoit un peu le métier : il s'attacha d'abord

1702. Août. à en donner les premiers principes, à ceux qui venoient de le reconnoitre pour chef, & qui étoient si novices, que le plus habile ignoroit entierement le maniment des armes.

Pendant que la Porte s'occupoit dans les Hautes Cevennes à dresser sa Troupe, le désespoir où la conduite d'un Gentilhomme de Languedoc venoit de mettre une partie des Protestans de la Vaunage & des environs de Nimes, lui préparoit des recrues pour la grossir, ou pour l'aider par une diversion.

8 Cause. Sévérité de S. Côme, & exécutions dont est suivi, le meurtre de ce Gentilhomme Convertisseur.

De saint Côme, c'est le nom du Gentilhomme, Protestant de naissance avoit embrassé la Religion Romaine à la revocation de l'Edit de Nantes, ce qui lui valut une pension du Roi de deux mille livres : Pour la mériter, peut être pour s'en procurer de plus considerables, du moins pour faire sa cour au Roi, ou à Baville dont il avoit la confiance, il persécuta les Protestans, & se montra leur plus cruel ennemi ; la vivacité & l'amertume de son zéle, l'élevérent à la charge d'Inspecteur sur les Nouveaux Convertis de tout

le Canton, & à celle de Colonel de Milices. 1702. Août.

C'étoit par ses soins & par ses ordres, que les Assemblées de S. Côme, de Candiac, & des Garigues de Vauvert, dont j'ai raporté ci dessus l'histoire, furent découvertes & massacrées; mais ce qui avoit achevé de mettre au désespoir une partie des Protestans de ce Canton, étoit le désarmement qu'il venoit de faire de tous ceux qui, depuis Aymargues jusques à S. Gilles, n'ont d'autre profession ou d'autre ressource pour vivre, que celle de la chasse ou de la pêche. *L. T. I. 59. B. T. II. 142. D. L. I. MSS.*

Entre un grand nombre que ce désarmement reduisoit à la misére, il s'en trouva six moins endurans sans doute ou plus maltraités, qui resolurent sa perte.

Ainsi le Dimanche 13. Août, Abdias Morel surnommé Catinat dont il sera beaucoup parlé dans la suite, deux fréres nommés David du lieu du Caila, Rancillon & Benezet de Vauvert, & Boudon de Bernis, aiant sû que ce Colonel visitoit les postes où il y avoit des Garnisons, l'atten-

 dirent

1702. Août. dirent ſur le chemin de Vauvert à Coudognan ; & ſur les ſix heures du ſoir, comme il ſortoit de ſa chaiſe pour quelque néceſſité, ils ſe ſaiſirent de lui, & lui caſſérent la tête de ſes propres armes, n'en aiant point à eux (*a*).

Cette

(*a*) L'Auteur anonime de l'hiſtoire des Camiſars T. I. 226. en raportant cet événement, tombe dans un anacroniſme qui découvre bien ſon ignorance ; il le retarde de plus de ſix mois. Obſervons que la narration de cet Auteur, pêche à divers égards. 1°. il dit, que les Camiſars s'étoient rendus maitres de la Vaunage : il n'en avoit pas encore paru dans cet endroit là, & à peine y ſavoit on la mort de l'Abé du Chaila. 2°. Que depuis ce tems là, c'eſt à dire, depuis que les Camiſars s'étoient rendus maitres de la Vaunage, *les Reformés y faiſoient des aſſemblées fréquentes de religion ;* les Aſſemblées dont il veut parler, s'étoient faites longtems avant qu'on entendit parler des Camiſars, & j'en ai raporté l'hiſtoire p. 12. 3°. que *douze jeunes gens d'entre les priſonniers élargis, ſe joignirent à dix autres pour oter la vie à S. Côme*: ce Gentilhomme ne fut attaqué que par les ſix Conjurés, dont j'ai raporté les noms. 4°, Que S. Côme étoit *avec ſa femme, dans une chaiſe roulante ;* Me. de S. Côme n'étoit

Cette mort fit grand bruit : Bavil- 1702. Sept.
le, au raport d'un Hiſtorien, *ne pouvoit aſſés s'étonner d'un pareil attentat.*

Comme L. T. I. 62.

n'étoit point avec ſon mari : il n'étoit accompagné, de l'aveu de tous les hiſtoriens, que d'un Cocher & d'un petit Laquais. C'eſt une fable, que le diſcours que l'Auteur fait adreſſer par les Conjurés à ce Gentilhomme, avant de le maſſacrer : il en eſt de même de celui, que Brueis met dans la bouche de Bouſanquet à ſes Camarades. Jamais Hiſtorien n'eut à déméler la vérité, parmi autant de menſonges : tout en fourmille ici dans les Auteurs, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans, qui ont traité le même ſujet. 5°. Que faire encore de la harangue que l'anonime fait tenir par Roland aux meurtriers de S. Côme, lorſqu'ils lui furent préſentés ? Quiconque aimera la vérité, le mettra auſſi au rang des fables ; de même que les Réglemens dont il y eſt parlé, qui n'exiſtérent jamais. Roland n'avoit pas encore pris parti parmi les Mécontens, lors que S. Côme fut maſſacré. 6°. Enfin, l'Auteur trompé par les Hiſtoriens, met à la tête des Aſſaſſins le nommé Bouſanquet ; mais il n'eut aucune part à ce meurtre : c'eſt ce que m'a atteſté pluſieurs fois un fameux Camiſard nommé Bechard, intime camarade des meurtriers de S. Côme. Le même

1702. Sept. Comme il fut commis bientôt après celui de l'Abé du Chaila, on ne douta point qu'il n'y eut un projet de ſoulévement, entre les Proteſtans des Cevennes & ceux du Languedoc: la vérité eſt, qu'il n'y en avoit aucun.

Cependant Baville fit faire de grandes perquiſitions, pour découvrir les auteurs de ce meurtre: ici, comme en Cevennes, l'innocent périſſoit pour le coupable; le malheureux Pierre Bouſanquet du Caila fut roué à Nimes, quoiqu'il n'eut aucune part à la mort de S. Côme: & ſon Corps, expoſé ſur le grand chemin de Nimes à Montpelier.

7. Sept. *B. T. II. p.* 146. *D. L. I. M S S.*

Roland forme

Cette exécution, & les perquiſitions qui continuoient ſans relache, jettérent

me fait m'a été atteſté, par un grand nombre d'autres perſonnes bien informées; & leur témoignage ſe trouve confirmé par un Journal, dreſſé ſur les lieux à meſure que les choſes ſe paſſoient: j'en ai une copie, priſe ſur l'original; il porte, que beaucoup de témoins dépoférent, qu'au moment du meurtre, Bouſanquet étoit au lieu du Caila, & que des Prêtres même en délivrérent des Certificats.

jettérent l'allarme dans tout le Canton : Plusieurs des plus craintifs & des plus suspects, prirent la fuite. C'est dans ces circonstances, que les Historiens font descendre dans la Vaunage le fameux Roland, qui va jouer un des principaux Roles dans cette Histoire : le dessein qu'ils lui prêtent, étoit de faire des Recrues en faveur de la Porte son oncle. Si le fait est véritable, les circonstances ne pouvoient être plus heureuses : le grand nombre de Fugitifs qui erroient dans la campagne, n'aiant pour toute perspective que le gibet ou la roue, trouvoient dans leur état présent, & dans les sanglantes scénes que l'avenir leur préparoit, des motifs bien puissans pour écouter les Propositions de Roland. Afin de les faire gouter, il representoit en homme de guerre, & en homme à revélations, car il étoit l'un & l'autre au raport de Brueys : " qu'il „ s'agissoit de la cause de Dieu, & „ de la délivrance de son Eglise : „ qu'ils retireroient mille avantages „ de leur jonction avec leurs Fréres „ des Montagnes, qu'ils y trouve-

1702. Sept.

une nouvelle troupe de Rebelles.

B. T. II. p. 138.

1702. Sept. „ roient des bois & des Cavernes
„ pour ſe retirer ; des Hameaux &
„ des Maiſons champêtres, pour ſe
„ nourir ; que les chataignes ſeules,
„ qui étoient prêtes à recueillir, &
„ les Fontaines qui couloient par
„ tout, leur fourniroient abondam-
„ ment dequoi ſubſiſter : qu'ainſi,
„ ils ne fuſſent en ſouci de rien :
„ que l'Eſprit lui avoit dit, que le
„ Ciel feroit des miracles en leur
„ faveur : que pour lui, il feroit
„ ſon devoir dans les expéditions
„ militaires : qu'il n'y étoit pas no-
„ vice, & que ſelon les occaſions,
„ il ſauroit profiter de l'avantage
„ des lieux, ou pour attaquer, ou
„ pour ſe rallier, & pour ſe retirer en
„ bon ordre ".

Ce diſcours fit impreſſion : ſon Auteur donna grande opinion de lui : les plus déterminés promirent de le ſuivre. Il accepta le Parti, & prit diverſes précautions pour s'aſſurer un heureux ſuccès.

B. T. II. p. 149. & 150. D'un autre côté, au raport du même Hiſtorien, les Prédicans em-ploiérent les premiers jours de Septem-bre, à faire dans les Aſſemblées des

des invectives grossieres contre l'Eglise Catholique ; des exhortations à désobéir aux ordres du Roi en fait de religion, & des imprécations contre les Curés & contre les Eglises : & les faux Prophètes de l'un & de l'autre séxe s'occupérent à inspirer les massacres des Prêtres & des Anciens Catholiques : & les incendies, & les pillages des Saints Lieux. Ainsi de tout côté, se préparoient les plus tragiques scénes ; & bien tôt, le Languedoc la plus belle & la plus florissante Province du Roiaume, va devenir le Théatre d'une guerre sanglante, & la plus affreuse par les horreurs qui y furent exercées de part & d'autre. 1702. Sept.

Il y avoit longtems, que Baville craignoit de pareils mouvemens : il connoissoit mieux que personne, l'excès des mauvais traitemens exercés contre les Protestans, lui qui les ordonnoit en suivant son humeur sanguinaire, & les Edits du Prince : il ne connoissoit pas moins, l'effet qu'ils pouvoient enfin produire sur les esprits d'un peuple qui, tout soumis qu'il fut, conservoit encore quel- Mesures de Baville pour contenir les Cevennes.

1702. Sept.

Mémoires de Lang par Baville p. 80. & suiv.

que désir de liberté: aussi avoit il emploié de longue main, deux moiens principaux pour le prévenir. Le premier étoit d'avoir fait pratiquer plus de cent Chemins Roiaux au travers des Cevennes & du Vivarais, où l'on put commodément conduire de l'Artillerie en cas de besoin, & pénétrer dans des lieux jusques là inaccessibles; & qui, plus qu'autre chose selon cet Intendant, avoient rendu *les Habitans du Païs insolens & disposés à la revolte.*

Il avoit de plus cherché à mettre en usage les forces des anciens Catholiques, dont le nombre dans tout le Languedoc est de beaucoup supérieur, à celui des Nouveaux Convertis. On avoit d'abord commencé par la levée de huit Régimens d'Infanterie, payés par la Province: mais le Roi en aiant eu besoin ailleurs, Baville les fit remplacer par cinquante deux Régimens de Milices, qui sans être payés étoient toujours prêts à marcher au premier ordre; aiant des Officiers choisis, des Armes, & des munitions; & observant une discipline exacte.

Afin

Afin que ces troupes fissent la plus grande impression, sur l'esprit des Nouveaux Convertis, on avoit soin de les exercer à leurs yeux, séparement chaque Dimanche, & de leur faire faire, toutes les années une fois, la revue générale. De Baville ne doutoit point, qu'à force de voir & de revoir cette manœuvre, les Nouveaux Convertis ne comprissent à la fin, que n'aiant nuls moiens de se soutenir, se trouvant sans Chefs, sans munitions, sans Troupes, & sans armes, ils devoient se tenir en repos, ou se résoudre à être reprimés au premier mouvement, & à périr sans retour. 1702. Sept.

De plus, le Roi avoit fait batir trois Forts en 1686. l'un à Nimes, l'autre à Alais, & le 3me. à S. Hipolite; principales entrées des Cevennes: à cela, on avoit encore ajouté le choix de plusieurs Chateaux, & de divers lieux de défense, où l'on avoit établi des Postes pour contenir le Païs.

Qui n'eut crû, dit un Historien, qu'avec de si sages précautions, ce Peuple n'obéit à la nécessité; mais l'expé- *Boulainvilliers Etat de la Fran*

1702. Sept.

l'expérience fit connoitre, qu'elles ne servirent qu'à le réduire au désespoir.

Le déses-poir les rend inu-tiles.

Ce qui acheva d'aigrir les esprits, fut la sévérité avec laquelle de Broglie & de Baville en agirent, aux premieres étincelles de l'embrasement; au lieu de se contenter de punir les coupables, on étendit la peine sur l'innocent: on répandit la terreur dans tous les esprits: l'Huguenot paisible, & l'Huguenot remuant ne voioient point de difference dans leur sort (*a*): on en arrêtoit conti-

(*a*) Voici comme on s'exprimoit dans une Lettre, écrite de St. André de Valborgne, en datte du dix de Septembre, & que j'ai en original. " Une Troupe „ de Vagabons, s'est élevée dans nôtre „ Païs: elle commet de si grands désor- „ dres, qu'on ne peut prévoir que la „ ruine totale de nos cantons. Nos Su- „ périeurs, pour remédier aux ravages „ de ces brigans, & pour dissiper leurs „ attroupemens, ont rempli le Païs de „ Troupes: mais une fois que nous les „ avons, hélas! nos malheurs augmen- „ tent, au lieu de diminuer. Nous trou- „ vons dans ces troupes, des gens plus „ cruels & plus barbares cent fois que „ nos

continuellement : & l'on jugeoit ſans relache les Prévenus. Tous les lieux des Cevennes n'offroient plus à l'œil, que 1702. Sept.

„ nos ennemis : elles ſont compoſées de „ Milices bourgeoiſes, anciens Catholi-„ ques : diſperſées dans tous nos Villa-„ ges, on les fait ſans ceſſe courrir de „ tous côtés, pour tacher d'arrêter ces „ malheureux Vagabons ; mais elles nous „ déſolent totalement, par leurs deſordres „ & par leur rage. Le peu d'égard qu'ils „ ont pour leurs déſolés voiſins, les „ porte elles mêmes à toutes ſortes d'ex-„ cès & de violences. En paſſant par „ le Païs, elles pillent, elles battent, „ elles ſaccagent tout, avec une cruauté „ horrible : elles enchainent, elles em-„ priſonnent indiferemment tous ceux „ qu'elles attrapent, & les puniſſent ri-„ goureuſement, ſans certitude s'ils „ ſont innocens ou coupables : les plain-„ tes que l'on fait là deſſus, ne ſont „ point écoutées. Quel n'eſt pas nôtre „ état ! nous ſommes abſolument expo-„ ſés en proie à la fureur extrême de „ ces Troupes impitoiables ; & la ſeule „ qualité de Nouveau Converti, ſufit „ pour n'ajouter aucune foi à ce qu'il „ dit; quoi que très ſouvent, il faſſe „ les fonctions de très bon Catholique, „ & qu'il ſoit plus zélé, pour le ſervi-„ ce du Roi, que celui qui le perſécute :

„ en

1702. Sept. que des ſujets d'horreur : c'étoit partout, ou des Maiſons raſées ; ou des gibets & des Echaffauts enſanglantés ; ou des priſons regorgeantes de victimes, deſtinées à une mort auſſi cruelle, que certaine.

Des moiens auſſi violens, ne ſervirent qu'à enflammer le déſeſpoir. Le malheureux Proteſtant des Cevennes, accablé du côté de la Religion, dépouillé à cet égard de toute ſorte de liberté ; trainé à la Meſſe par l'Eccléſiaſtique même, condamné à des amendes arbitraires qui le dépouillent, & le réduiſent à la mendicité ; éxilé, condamné aux galéres, mis dans des priſons, dans des couvens, dans des Séminaires, menacé du dernier ſuplice, prit enfin le dernier parti qui ſembloit lui reſter : il eſſaia, ainſi que l'a dit un Hiſtorien célébre, *ſi la revolte, ou la mort ne mettroient point de fin à ſes ſouffrances.* Les ſuites de cette reſolution,

Boulainvilliers Etat de la France.

„ en un mot, un ſeul ancien Catholique
„ ennemi eſt aujourdhui maitre abſolu du
„ ſort du plus *purifié* Nouveau Conver-
„ ti, qui eſt entiérement expoſé à tous
„ ſes reſſentimens ".

lution, furent des plus funestes: au raport du même Historien, *il périt cent mille hommes qu'on immola, pour justifier la conduite de Mr. de Baville; & de ce nombre, il y en eut la dixiéme partie, qui finit par le feu, la corde ou la rouë.* 1702.

dans l'Ext. du mémoire de Languedoc. B. T. II. p. 129.

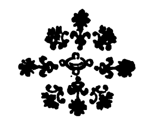
„ L'on avoit cru, dit Brueys, „ que les exécutions terribles qu'on „ venoit de faire des plus scélerats, „ auroit fait perdre aux autres l'en„ vie de les imiter; mais on avoit „ à faire à des foux, sur qui les „ exemples ne faisoient rien; & que „ les gibets, les roues, & les bu„ chers ne pouvoient rendre sages: „ on aprit même par les suites, „ qu'on avoit irrité par là le mal „ au lieu de le guérir.

Telles furent avec le Fanatisme, l'origine & les véritables causes des troubles des Cevennes, & non un Projet concerté par tous les Religionnaires du Languedoc & des Cevennes, comme le Clergé voulut le persuader à la Cour; " voulant par „ là, dit un Gentilhomme dont il se„ ra beaucoup parlé dans la suite, „ excuser leur faute en la réjettant „ sur

9. Cause: le Fanatisme.

le Baron d'Aygaliers.

1702. „ ſur des innocens, qui n'avoient
„ eu que trop de ſoumiſſion pour
„ les hommes; puiſqu'ils la pouſſé-
„ rent juſques à trahir les ſentimens
„ de leur conſcience, & qu'ils ren-
„ dirent à Céſar, ce qu'ils ne devoient
„ rendre qu'à Dieu ſeul.





HISTOIRE DES TROUBLES DES CEVENNES.

LIVRE SECOND.

SOMMAIRE DU II. LIVRE.

Expéditions de la Porte ; ses titres. Combat de Champ-Domergues. Noms donnés aux Mécontens. Castanet se met à la tête d'une Troupe. Roland en forme une autre. Incendie de diverses Eglises. Meurtres du Greffier Gardés, du Prieur la Pize, du Capitaine Jourdan. Ordonnances de l'Intendant ; exécutions dont elles sont suivies : elles augmentent le nombre des Mécontens, & donnent lieu à

la

la Troupe de Cavalier. La Porte surpris & tué à Montlezon. Troupes formées par Joany & par Couderc. Eglises brulées : Assemblée à Ayguevives ; condamnations dont elle est suivie. Suplice du Prédicand la Quoite. Arrêt du Conseil, d'Etat en faveur de Baville. Le Capitaine Vidal défait, & tué. Courses des Mécontens : Fraieur des Ecclésiastiques. Mesures prises contre les revoltés. Renforts qui arrivent à Cavalier ; ses victoires à Vaquieres, à Cendras, à S. Côme : il passe au fil de l'épée la Garnison de Servas, & brule ce Chateau. Combat dans les prairies d'Alais, Cavalier reste maitre du champ de bataille : son expédition dans la ville de Sauve. Description du Païs, qui servit de Théatre à la Guerre des Camisars. De l'inspiration des Mécontens. De leurs Ministres. De leurs Assemblées Religieuses. Des moiens dont ils se servoient pour se procurer la subsistance & les munitions de guerre. De leurs Hopitaux. Origine du nom de Camisars.

1702. Sept.

Expéditions de la Porte. *MSS.*

LA Porte commença ſes expéditions, par l'attaque de trois Compagnies de Bourgeoiſie du Régiment de Miral, qui, en arrêrant & pillant le nouveau Converti paiſible, avoient fait pluſieurs priſonniers, emporté un butin conſiderable, & enlevé quantité de beſtiaux. La Porte qui avoit eu avis du chemin que tenoient ces Troupes, les attendit au paſſage du Pont de la Riviere de Vebron ſur le chemin de Florac; il les attaqua avec tant de réſolution, qu'elles prirent la fuite, après avoir avoir laiſſé ſur la place pluſieurs morts, le butin & les priſonniers. Le vainqueur fit avertir les proprietaires des effets butinés, de venir les reconnoitre; & il remit à chaçun, ce qui lui apartenoit.

Ses titres. *B. T. II.* 152. 157.

La Troupe de ce chef des Mécontens s'étant groſſie juſqu'au nombre de ſoixante hommes, il ſe rendit redoutable. Il ſe qualifioit *Colonel* des enfans de Dieu, qui cherchent la liberté de conſcience: & dattoit ſes lettres, *du Camp de l'Eternel.*

ibid

Il en compoſoit quelque fois de ſupo-

1702. Sept.

MSS. L. T. I. 66.

ſupoſées, par leſquelles il donnoit de faux avis: c'eſt ainſi que le 9. Septembre il écrivit au Sr. de Cabrieres Capitaine d'une Compagnie de Fuſiliers en garniſon au Colet de Deze, qu'en un tel lieu, ſe tenoit ce jour là une aſſemblée de religion: le but qu'il ſe propoſoit, étoit de débuſquer cette garniſon & de profiter de ſon abſence, pour faire prêcher dans le Temple du lieu, le ſeul des Cevennes qui n'eut point été raſé, parce que la Marquiſe de Portes avoit deſſein d'en faire un Hopital, ſuivant la permiſſion qu'elle en avoit eu de la Cour. La ruſe réuſſit au gré de la Porte: le Capitaine courrut ſur la prétendue aſſemblée, & le Colonel des Enfans de Dieu fit prêcher dans le Temple.

Combat de Champ Domergues.

Le lendemain, Poul qui ravageoit les Cevennes, ſe rendit à St. Germain pour y faire raſer les maiſons de quelques uns de ceux qu'on ſoupçonnoit avoir pris parti parmi les mécontens: il trouva le Bourg ſi allarmé, qu'il fut prié par le Maire & les Habitans, de s'y arrêter pour les défendre: mais il

jugea

jugea plus à propos, d'aller chercher les Mécontens que de les attendre. 1702. Sept.

Dans ce dessein, il donna ordre au Capitaine qui étoit à Aires, de se rendre au Colet avec sa Compagnie; celle qui en avoit été tirée par le stratagême de la Porte, y étoit revenuë. Poul s'y rendit avec la sienne: & ces trois Compagnies fortifiées de quelques unes de Bourgeoisie, & d'une vingtaine de Volontaires, à la tête desquels étoit de Gibertin, marchérent droit aux Mécontens. Ils étoient postés sur une petite Hauteur, 11. Sept. qui dominoit sur une plaine peu étendue appellée Champ Domergues. Dès que Poul lès aperçut, il fit faire halte, pour examiner leur situation & pour faire ses dispositions.

La Porte profita de ce moment, pour assembler son petit Conseil de Guerre. Quelques uns des siens furent d'avis de combattre: d'autres considerant qu'ils n'étoient en tout que soixante hommes, & que Poul leur étoit fort supérieur au moins de trois contre un, croioient qu'il feroit mieux d'éviter le combat: la pluralité l'emporta pour l'affirmative.

1702, Sept. Le Chef auſſi tôt ranime ſes gens, par le chant d'un Pſeaume; & tous enſemble, ils fondent ſur le redoutable Poul. Louvreleuil aſſure que L. T. I. p. 68. le *combat commença avec beaucoup de vigueur*; qu'il *s'échauffa bien-tôt*, & qu'il *ſe fit grand feu de part & d'autre*. Et Brueys ſurpris de la bravoure de la Porte ne peut s'empê- B. T. II. p. 160. cher de s'écrier, *tant il eſt vrai que la folie donne de la valeur.* Cependant, ces deux Hiſtoriens attribuent la victoire au Capitaine Poul; & ce qu'il y a de ſingulier, malgré toute la bravoure qu'on donne à la Porte, on ne dit pas un mot des pertes que Poul y fit: il n'en eſt pas de même du côté de la Porte: l'un de ces Hiſtoriens lui fait perdre quinze ſoldats, & l'autre qui rencherit ſur lui, toujours de la moitié, en fait reſter trente ſur la place, ſans compter les priſonniers.

Mais la vérité eſt que la Porte voiant les ſoldats de Poul retranchés derriére des arbres, & derriére des rochers, ne jugea pas à propos de faire longtems face à un ennemi qui ſe battoit avec tant de précaution,

&

& avec tant d'avantage: il se retira sur la même hauteur, d'où il étoit parti pour faire l'attaque, & Poul n'eut pas le courage de l'y suivre. Brueys en rend pour raison qu'il y auroit eu presque *autant de péril à le faire, qu'il y en avoit eu à vaincre*: il est vrai que cet Historien ne fait cet aveu, qu'après avoir changé la hauteur en bois & en précipices (*a*). 1702. Sept.

Par les plus exactes informations que j'ai prises sur les lieux, les Mécontens ne perdirent dans cette affaire que six hommes dont trois tués, & les autres faits prisoniers: du côté de

(*a*) Cet Historien fait mourir trois fois Salomon Couderc; 1°. dans cette expédition; aiant dit (tom II. 160.) que la Porte avoit *consulté son Prophête Salomon*, il ajoute que le *Prophête* fut trouvé parmi les morts: il le fait mourir de nouveau dans l'expédition où la Porte fut tué: voiés l'Addition qu'il a mis à la fin de son Troisiéme Tome, où il dit; *on joignit la Troupe de la Porte, on la battit à platte couture; il y fut tué avec son Prophête Salomon Couderc*: il le ressuscite une seconde fois & le fait arrêter quatre ans après à Livron en Dauphiné (tom. IV. 218.); ici l'historien dit vrai.

1702. Sept.

de Poul, outre quelques ſoldats, il reſta ſur la place Vivatien Capitaine de Bourgeoiſie: il y eut de plus cinq ſoldats & deux Officiers bleſſés, de Guilleminet Lieutenant, & de Gibertin qui pour recompenſe fut fait quelque tems après Lieutenant d'une Compagnie de Dragons qu'on donna à Poul.

Celui ci, afin de cacher ſa perte, fit porter ſes morts dans une Maiſon champêtre, où il fit mettre le feu; il publia enſuite qu'ils étoient du nombre des Mécontens.

Noms donnés aux Mécontens.

Juſques ici, on n'avoit donné aucun nom fixe aux Revoltés; chacun les déſignoit par des épithétes choiſies à ſon gré: mais après ce combat le premier de toute cette Guerre, on ſe ſervit des dénominations de Houſſars, & de Barbets; la premiere, à cauſe du courage qu'ils faiſoient paroitre, & l'allarme qu'ils repandoient dans tous les lieux où l'on craignoit qu'ils ne vinſſent: la ſeconde, par le raport que l'on ſupoſoit qu'ils avoient avec les Vaudois.

Caſtanet ſe met à la tête

Il ſe forma alors une autre Troupe de Mécontens dans les Cevennes;

nes : elle eut pour Chef André Castanet du lieu de Massavaque, Paroisse de Fraissinet de Fourques, qui de garde de bois de la Montagne de Laigoal, s'étoit fait Prédicant : Brueys, le répresente d'une taille & d'une figure à peu près semblable à celle d'un petit Ours : il ajoute qu'il en avoit d'ailleurs toute la férocité : ce dernier trait est sans fondement. Celui qui suit est d'après nature : *Comme dans son enfance*, dit l'Historien *on lui avoit apris à lire & à écrire & qu'il avoit passé sa vie dans la solitude des forets, il avoit taché de réparer du côté de l'esprit, ce que la nature lui avoit refusé du côté du corps, en s'apliquant dans la retraite à étudier la controverse, & à composer même des Sermons, qu'il prononçoit dans les Assemblées avec tant d'emphase, qu'il passoit parmi ses Fréres, pour un de leurs plus grands Prédicans.*

1702. Sept.

d'une Troupe.

B. T. II. p. 133.

Dans le même tems, il se formoit une troisiéme Troupe du côté de Nimes : c'étoit celle de Roland, dont j'ai déja parlé. Ce Chef étoit de Mialet près d'Anduse. Il passoit pour avoir du service, & pour connoitre

Roland forme une autre Troupe.

1702. Sept. paſſablement ce qui concerne les enrollemens des ſoldats, le choix des Officiers, les marches, les attaques, les retraites, les embuſcades. Il avoit la taille avantageuſe, l'air ferme & élevé: il étoit actif, intrépide, infatigable, & plein de zéle pour tout ce qui avoit du raport à la Religion dans laquelle il étoit né: il crut qu'il ne pourroit rien faire qui en fut plus digne, que de ſéconder ſes compatriotes qui avoient pris les armes en Cevennes, & de périr plutôt comme eux les armes à la main, que de vivre ſans Temples, ſans Miniſtres, & ſans exercices de Religion. C'eſt dans ce deſſein, que ſe trouvant à Nimes, il profita du déſeſpoir, dans lequel S. Côme & les exécutions que Baville avoit fait faire du côté de Vauvert, avoient jetté les Proteſtans de ce Canton, pour former une Troupe de jeunes gens, qui entraſſent dans ſes vûes: il en trouva juſques à vingt huit qui ſe déterminérent à le ſuivre; & ſans délai, il les conduiſit dans les Baſſes Cevennes.

Tels furent les trois premiers chefs, que

que les Mécontens eurent à leur tête après Seguier; Brueys leur a fait l'honneur de dire que le fameux Triumvirat de l'ancienne Rome, ne fit pas autrefois plus de bruit en Italie, qu'eux dans les Cevennes.

1701. Sept.

B. T. II. p. 134.

Pour se mettre en réputation, ils firent chacun de leur côté divers exploits: il s'agissoit principalement d'avoir des armes: il n'étoit pas question d'en aller chercher chés les Nouveaux Convertis: ils avoient été désarmés tant de fois, qu'on n'auroitpas pu se procurer par leur moien, même un fusil. Il falloit donc recourir aux Catholiques ou aux Prêtres, chés qui le plus souvent on déposoit les armes enlevées aux Protestans; mais comme on ne pouvoit les avoir que par la force, delà, aussi bien que du désir de se venger des mauvais traitemens, que les uns & les autres avoient exercé contre les Protestans, la mort de plusieurs Prêtres & d'un certain nombre de Catholiques.

Incendies de diverses Egli-

Les Eglises & les Maisons Curiales n'étoient pas épargnées; on s'acharnoit d'autant plus à les détruire,

 qu'elle

1702. Sept. qu'elles servoient de Forteresses aux Troupes, que les Curés demandoient de toutes parts à Baville pour leur sureté. Dans cette premiere expédition celles de huit Paroisses furent incendiées (*a*) & trois personnes passées par les armes.

Meurtres du Greffier Gardés : *L. T. I. p.* 70. La premiere fut Gardés Sécretaire de l'Abé du Chaila, ensuite Greffier du Subdélegué de l'Intendant, & qui dans l'un & dans l'autre de ces postes, s'étoit rendu responsable auprès des Protestans, d'un grand nombre d'injustices : lorsqu'il fut expédié, il étoit occupé à la levée d'une grosse somme, à laquelle les Nouveaux Convertis des Paroisses les plus suspectes avoient été condamnés, pour le paiement des frais occasionnés par les procédures contre les auteurs de la mort de l'Abé du Chaila.

du Prieur la Pize : *L. ibid.* La seconde personne qu'on fit mourir, fut de la Pize Prieur de S. Martin de Bobeaux ; la Porte lui avoit accordé la vie : mais il fut expédié

(*a*) C'étoient celles de S. Julien d'Arpaon, de S Laurent de Treves, de S. Paul la Coste, de Soustelle, de Bagards, de la Melouze, de S. Fresal & de S. Privat.

pédié à l'infçu de ce Commandant, par quelqu'un de fa Troupe maltraité fans doute auparavant par ce Pafteur qui, au raport d'un Hiftorien, étoit *brulant de zéle.* 1702. Octobre.

B. T. II. 154.

Enfin, Jourdan de Bagars Capitaine de Milices, célébre par la mort du fameux Prédicateur Vivens qu'il avoit tué lui même : cette action l'avoit rendu d'autant plus coupable auprès des Mécontens, qu'aiant été autrefois de la Religion, il en étoit devenu un des plus violens perfécuteurs, & avoit fait fouvent à la tête de fa Compagnie, main baffe fur les affemblées. Au bruit des Mécontens, fon courage l'abandonna, & au lieu de défendre l'entrée de fa maifon, il fe cacha fous un lit; mais aiant été découvert, on lui reprocha fon apoftafie, le meurtre de Vivens, & celui de plufieurs perfonnes maffacrées dans les Affemblées: & après lui avoir donné le tems d'en demander pardon à Dieu & de faire fa priére, on le fufilla. du Capitaine Jourdan.

Ces expéditions redoublérent les allarmes, & les Curés effraiés reprirent la fuite; les plus courageux fe

1702. Octobre. joignirent à Poul pour demander de nouveaux ſecours : l'Intendant leur fit diſtribuer quantité d'armes. Louvreleuil dit qu'il eut pour ſa part vingt cinq fuſils, dont on arma autant d'hommes, qui montoient la garde tour à tour.

L. T. I. p. 77.

Ordonnances de l'Intendant *ibid. ſupra.* B. T. II. p. 171. 172.

Non content de cela, l'Intendant fit publier des ordonnances, dans tous les lieux des Cevennes, pour mettre les Curés, les Egliſes & les Anciens Catholiques, ſous la garde des Communautés ; enjoignant aux Maires, aux Conſuls & ſur tout aux Religionnaires, *de veiller à leur ſûreté & à leur défenſe*, ſous peine d'en repondre en leur propre nom. Il ordonna auſſi aux Communautés de faire dans tous les lieux, une recherche exacte de tous ceux qui ſans cauſe légitime, s'abſenteroient de leurs Maiſons, pour quelque peu de tems que ce put être ; & de l'en avertir auſſi tôt (*a*). Ces Ordonnances furent exécutées par tout & à la rigueur ; de tout côté, on portoit à l'Intendant, des liſtes de ceux qui

(*a*) L'ordonnance eſt du 10. Octobre 1702.

qui s'étoient absentés de leurs maisons; il s'en servoit pour punir l'innocent & le coupable. 1702. Octobre.

D'un autre côté, le Comte de Broglie passa dans les Hautes Cevennes, après avoir donné aux Colonels des Milices, aux Officiers de Détachemens, à Poul, & à tous ceux des Catholiques à qui il avoit fait prendre les armes, l'ordre de marcher: il leur en donna lui même l'exemple: de tout côté, on se mît à la quête des Mécontens. On les cherchoit par tout, mais on ne savoit où les trouver; lors qu'ils avoient paru quelque part & qu'on croioit les tenir, ils s'échapoient au travers des bois & des précipices, par des sentiers qui n'étoient connus que d'eux, & ils paroissoient ailleurs.

Exécutions dont sont suivies les Ordonnances de l'Intendant.

Les dernieres ordonnances de l'Intendant de même que l'exécution de plusieurs malheureux, firent de nouveau connoitre à l'Huguenot paisible qu'il n'y avoit pas plus de sureté pour lui, que pour l'Huguenot remuant: en effet si celui ci étoit puni pour des faits dont il étoit l'auteur, l'autre l'étoit pour des faits

1702. Octobre. auxquels il n'avoit point eu de part & qu'il n'avoit pu ni prévoir ni empècher ; ainsi ce dernier, aima mieux périr en se joignant à celui qui avoit les armes à la main, que d'attendre tranquillement chés soi, un soldat impitoiable qui ne relachoit ses prisonniers, que pour les mettre entre les mains des bourreaux. C'est ainsi que dans un très court espace de tems & dans la seule ville d'Alais, l'Intendant jugea jusqu'à soixante deux prisonniers de tout âge, de tout séxe & de toute condition, entre lesquels étoient Mandagout & Abraham Pouget fameux Prédicans, au raport d'un Historien, & qui avec quelques autres furent exécutés par la main du bourreau.

L. T. I. 81.

Brueys.

Une autre chose qui contribua beaucoup à grossir le parti des Mécontens, fut la maniere avec laquelle on en usoit à l'égard de ceux qu'on suposoit être instruits de leurs retraites, soit qu'ils en fussent informés ou non : si aux premieres demandes que les Troupes leur en faisoient, ils ne les déclaroient pas, on les passoit irrémissiblement par les armes.

B. T. II. 156.

Ce

Ce procédé barbare, ces ſanglantes exécutions, ces Ordonnances injuſtes aigrirent extrémement les eſprits, & achevérent de pouſſer à bout la patience de pluſieurs Reformés, qui ſeroient ſans cela demeurés tranquilles, & n'auroient point pris parti parmi ceux qu'on vouloit détruire.

1702. Octobre.

Le nombre des Mécontens s'augmente.

Ces dernieres recrues ſervirent, non ſeulement à groſſir les Troupes déja ſur pied, mais même à en former de nouvelles: une de celles ci devint enſuite la plus conſiderable, & fit le plus de bruit. Jean Cavalier natif de Ribaute (*a*) âgé tout au plus de vingt & un ans, la forma: il avoit été mis dés ſon enfance, chés un nommé Lacombe de Vezenobre, pour y remplir les fonctions de ce qu'on appelle en langage du Païs *Pitot*, c'eſt à dire valet de berger: dans la ſuite, il aprit le métier de Boulanger à Anduſe, & fut l'exercer quelque tems à Geneve, où il s'étoit retiré, pour éviter la perſécution.

Cavalier forme une nouvelle Troupe.

(*a*) Mort à Chelſea près de Londres en Mai 1740. étant alors Major Général & Gouverneur de l'Isle de Jerſey.

1702. Octobre.

Mad. du Noyer Mem. T. IV. p. 221. & suiv.

cution. Si les Mémoires d'une Dame sont exacts, il étoit dans cette Ville lors qu'il aprit les mouvemens des Cevennes; & c'est sur les avis qu'il en eut, qu'il forma le dessein de retourner en France, ou plutôt, suivant la Dame que je viens de citer, qu'il reçut l'ordre de Dieu lui même *d'aller secourir ses Fréres*, & qu'il publia en partant, *que dans peu on entendroit parler de lui*: Mais s'il faut s'en raporter aux Mémoires qu'il a donné lui même, il étoit déja de retour en France avant la mort de l'Abé du Chaila, & avoit assisté à l'assemblée où l'enlévement des prisonniers que cet Abé tenoit dans les ceps fut resolu: ce qui est contredit non seulement par tous ceux que j'ai vû qui assistérent à cette assemblée, mais par tous les Mécontens d'alors, auprès de qui j'ai pû m'en informer. Quoi qu'il en soit de ce fait particulier, ce fut vers la fin d'Octobre que s'étant trouvé dans une assemblée convoquée près du lieu de sa naissance, il proposa à de jeunes gens de prendre les armes à l'imitation de leurs Fréres des Cevennes; de

...n. de ...l.

com-

combattre comme eux & pour la même cause, de les aller joindre, ou de les seconder par une diversion: & pour les engager plus efficacement à suivre le parti qu'il vouloit leur inspirer, il leur dit en termes pressans, " quil étoit honteux pour „ eux de rester en repos, pendant „ que leurs Fréres combattoient: qu'il „ l'étoit encore plus de les laisser „ périr & massacrer sans leur donner le moindre secours: qu'il falloit à leur exemple délivrer leurs „ Parens, qui étoient dans les fers, „ & se délivrer eux mêmes de la „ persécution: que la Religion dans „ laquelle ils étoient nés, devoit leur „ être plus précieuse que la vie, & „ qu'il faloit exposer celle ci, pour „ se procurer le libre exercice de „ celle là ".

1702. Octobre.

Ce discours fit impression: un rendés vous fut donné pour le lendemain, dans une grange entre Anduse & Alais: il s'y rendit en tout dix huit jeunes hommes, qui tous ensemble ne se trouvérent pour armes, qu'un fusil & deux vieilles épées, & si novices dans le métier auquel ils vou-

1702. Octobre. vouloient se destiner, que le plus habile, je veux dire Cavalier, avoit vu tout au plus monter la garde à Geneve & y faire l'exercice: aussi étoient ils sur le point de perdre courage avant que de rien entreprendre, lors que Cavalier, qui se donnoit au raport de la Dame que j'ai déja citée, comme un second Moyse à qui Dieu avoit ordonné de partir de Geneve, pour délivrer son Peuple de la nouvelle Egipte, les ranima par les espérances les plus flateuses; & par la promesse que dans peu de jours, ils seroient tous très bien armés, par une voie qui ne leur couteroit, que la peine de se transporter dans la Maison d'un Prêtre qu'il savoit bien pourvu.

Mém. de Caval. p. 57.

A ce discours, la petite Troupe sentit renaitre son zéle, & ne demanda plus que d'agir: elle eut besoin de toute sa fermeté, à la vuë d'une douzaine de têtes qu'on vint exposer comme sous ses yeux, sur le Pont d'Anduse, & entre lesquelles, étoit celle du fameux la Porte: mais ce spectacle, au lieu d'affoiblir le courage naissant de la petite Troupe, ne servit qu'à l'augmenter.

La

La Porte s'étoit aquis une grande reputation : tous les mouvemens du fameux Poul, l'avoient pour objet, & cet Officier ne négligeoit rien de tout ce qui pouvoit opérer ſa perte. A la force ouverte, il joignit les Eſpions & les Traitres : mais ceux ci riſquoient beaucoup ; le Conſul de Montlezon en avoit fait une triſte expérience : il avoit trahi & fait enveloper par Poul le Chef Camiſard, à Becdejeu ; mais celui ci s'étant tiré avec avantage du péril, avoit immolé le Conſul à ſa vengeance. Un traitre plus heureux indiqua le lieu où la Porte s'étoit retiré le Dimanche 22. Octobre : c'étoit ſur une hauteur formée par le Valon de ſainte Croix, entre le Château du Mazel & le chemin de Temelac. Poul n'oublia rien pour l'enveloper : dans ce deſſein, il diviſa ſa Troupe ; une partie defila le long du chemin de Temelac, & l'autre le long du Ruiſſeau de Montlezon. Dès que la Porte vit l'ennemi, il fit ſes diſpoſitions & mit ſa Troupe dans le meilleur état de défenſe, que la briéveté du tems & la poſition du lieu put lui permettre : malheureuſement, il venoit d'éſſuïer

1702. Octobre.

La Porte ſurpris & tué à Montlezon.

L. T. I. 85. & ſuiv. M S S.

1702. Octobre.

d'essuier une pluie si abondante, que presque toutes ses armes furent hors d'état de servir : il n'y eut que trois fusils, dont les coups partissent ; autant de soldats en furent tués. Poul qui s'aperçut du mauvais état où étoient les armes de son ennemi, ordonna à sa petite armée de fondre sur lui : la Porte qui vit toute la grandeur du danger & tout son désavantage, chercha d'y parer en faisant retirer ses gens derriére des rochers : & voulant franchir lui même un de ces rochers, il reçut un coup de fusil, qui le coucha mort au pied de sa Troupe : privée de son chef, elle prit le parti de se retirer, & fut assés heureuse pour passer le Ruisseau de la Tillade, avant que les Troupes qui suivoient la Riviére de Montlezon, fussent arrivées pour la couper, & la tailler en piéces. Elle perdit neuf personnes, la Porte compris ; Poul leur fit couper la tête, & pour en augmenter le nombre, il n'oublia pas celles des trois hommes qu'il avoit perdu. Ces têtes furent portées & promenées avec pompe dans les principales villes des Cevennes

vennes. Elles furent exposées par ordre du Comte de Broglie, sur le Pont d'Anduse le 25. Octobre: le lendemain, traduites à S. Hipolite, & de là par un détachement de soixante hommes à Montpelier, où elles furent encore exposées à l'Esplanade, le 28. par ordre de l'Intendant (*a*). Loin 1702. Octobre.

(*a*) L'Auteur anonime tombe dans un grand nombre d'erreurs au sujet de la Porte: 1°. il veut (T. I. 160-165.) que la tête qu'on exposa à Montpelier sous le nom de la Porte, ne fut pas celle de ce chef, mais celle d'un faux la Porte: il n'en allégue point de preuves, & contredit & la vérité & tous les Historiens. 2. Il le fait succéder à Perier dans le commandement: mais Perier est un Heros d'imagination dans toute la guerre des Camisars. 3. Il lui fait donner (p. 155.) plusieurs petits combats, où les Camisars sous ses ordres, eurent quelquefois de l'avantage, & quelquefois furent battus: mais la vérité est que la Porte ne se trouva qu'aux actions de Florac, de champ Domergues, de Becdejeu, & de Montlezon où il périt. 4° Il lui donne la conduite (p. 156.) d'une *sanglante bataille* qui se donna *auprès de la Salle*, où les *Troupes du Roi s'avancent en bon ordre & en doublant le pas aiant des Miquelets à leur tête*: il n'y eut point

1702. Octobre.

Loin de parvenir au but qu'on se proposoit en exposant ces trophées de lieu en lieu aux yeux du Peuple, on l'anima de plus en plus, & l'on augmenta le nombre des Mécontens : par là s'évanouirent les espérances qu'on avoit conçu d'un calme prochain, à cause de la mort de la Porte, du découragement des rebelles, de l'augmentation considerable des Troupes, & de la rigueur de la saison.

Flech. lett. choisf. let. 126. du 1. nov. 1702.

La Troupe naissante de Cavalier sortit

point de bataille sanglante, ni de petits combats auprès de la Salle pendant toute la guerre des Camisars, si l'on en excepte un combat qui se donna au Col du Marcou, ou Pont de Vallongue le 18. Janvier 1704. c'est à dire quinze mois après la mort de la Porte. De là suit aussi qu'on doit mettre au rang des fables, les soins que les Camisars se donnent pour la conservation de ce Chef : tous les arrangemens que l'Auteur fait prendre à ce Chef (p. 171. & suiv.) *pour se mettre en état de faire tête aux Troupes réglées* : le discours qu'il lui fait adresser *par ses Emissaires* (p. 173.), *aux meilleurs hommes des Cevennes* : & enfin, la mort de ce Chef *en chantant des Pseaumes* (p. 176.) *avec trop de véhémence.*

ſortit alors de la grange où elle étoit raſſemblée, ne reſpirant que la vengeance & brulant du déſir de faire parler d'elle: elle arriva à dix heures du ſoir chés le Prieur du lieu de S. Martin près de Durfort: c'eſt le Prètre dont leur avoit parlé Cavalier. N'aiant rien à ſe reprocher envers des gens qui depuis ſi longtems étoient la victime d'un zéle amer, il étoit toujours reſté tranquillement chés lui, ſans que les fréquens maſſacres de ſes Confréres, lui inſpiraſſent aucune crainte; raſſuré par la douceur de ſa conduite paſſée, il demande à cette Troupe d'un air ſerein quel deſſein l'améne chés lui; tous repondent d'une voix qu'ils n'en ont point d'autre, que celui de prendre les armes qu'on ſait qu'il a: là deſſus, les portes s'ouvrent, & la petite Troupe s'arme d'une vingtaine de fuſils, d'autant d'épées & de quelques paires de piſtolets; armes enlevées ci devant aux Proteſtans des environs, & dépoſées chés cet Eccléſiaſtique, qui de plus regala ſes Hôtes de quelques rafraichiſſemens.

1702. Novemb.

Mém. de Cav. 57.

En

1702. Novemb.

En même tems parurent dans les Hautes Cenennes, deux autres Troupes.

Troupes formées par Joany & par Couderc. L. T. I. 92.

L'une avoit pour chef Nicolas Joany habitant de Genoillac, qui avoit été Maréchal de logis: l'autre, Couderc surnommé la Fleur de Mazel-rosade. Ce dernier aiant été tenu quelque tems dans les ceps par ordre de l'Abé du Chaila, en avoit été délivré par le secours de sa Mére qui trouva le moien de couper les deux chevilles des ceps: il en sortit le cœur ulceré, & l'esprit rempli de vengeance. Les Prêtres & tous les Catholiques, qu'il soupçonnoit avoir eu la principale part aux persécutions des Religionnaires, furent autant de victimes qu'il devoua à la mort, & qu'il sacrifia à son ressentiment, toutes les fois que l'occasion s'en presenta, & peu furent capables de le fléchir, ou d'émouvoir sa clémence. Un Prêtre Historien charge son portrait, de plusieurs autres traits qui par toutes les informations que j'ai prises n'ont aucun fondement.

L. ibid.

Eglises [...]ées.

Il se joignit bien-tôt avec Salomon Cou-

Couderc, qui depuis la mort de la Porte, étoit devenu le chef de la Troupe de cet infortuné Commandant : ces deux Troupes jointes ensemble brulérent les Eglises & les Maisons Presbiterales du Bousquet, de Cassagnas & du Prunet ; celles de S. Andiol de Clerguemorte, de Montlezon, de Moissac, de S. Martin de Corconaç, de Ste. Croix de Caderle, de Saumane, de Peyroles, de Gabriac & de S. Roman. A ces incendies, ils ajoutérent celui de la maison d'un nommé Gely, qui les avoit dénoncés. Ils se seroient contenté sans doute de tuer le dénonciateur, mais s'étant échapé par une fenêtre, il déchargérent leur colére sur sa maison : malheureusement sa femme & deux de ses filles s'y trouvérent renfermées & périrent dans les flammes. Les Mécontens vouloient par ces exemples reprimer la cupidité de ceux que l'apas des récompenses, portoient à les trahir.

1702. Novemb.

L. T. I. 94.

9 Nov.

MSS.

On ne demeuroit pas oisif dans le bas Languedoc : la Troupe de Cavalier tua dans la semaine du 12. au

1702. Novemb.

au 19. Novembre, le Curé de Caissargues & brula l'Eglise.

Assemblée religieuse à Ayguevives.

Dans le même tems, Cavalier tint une assemblée du côté d'Ayguevives, qui fit grand bruit : il y remplit pour la premiere fois la fonction de Prédicateur : dès lors, sa reputation alla toujours en croissant ; peu s'en falut que les plus zélés d'entre le bas Peuple, ne le regardassent comme un autre Gedeon envoié de Dieu pour délivrer son Peuple ; d'autres le comparoient aux Maccabées : & les plus versés dans l'Histoire le prenoient pour un second Ziska qui les délivreroit de l'opression des Catholiques (*a*), ou pour le Ragotzi du Languedoc (*b*). Il étoit petit, avoit

(*a*) Jean Ziska étoit Général des Troupes des Hussites dans la Bohême, vers l'an 1419. Il fit de grands exploits : c'étoit le fléau des Prêtres & des Eglises Catholiques.

(*b*) François Leopold Prince Ragotzi, chef des Mécontens de Hongrie en 1702. il vint en France en 1713. & eut l'honneur de saluer le Roi le 13. Fevrier. Le 14. Septembre 1717. il s'embarqua sécrettement à Marseille & passa chés les Turcs, où il fut traité en Prince Souverain par ordre de sa Hautesse.

avoit la tête groſſe & enfoncée dans les épaules, les yeux grands & vifs, les cheveux longs, blonds & abatus; le viſage large & rougeatre, l'air plat, & de petite mine: de l'eſprit, on lui en attribuoit & il falloit qu'il en eut. Un Hiſtorien a dit qu'il avoit *marqué beaucoup de prudence & d'adreſſe, pendant tout le cours de la Revolte.*

1702. Novemb.

D. liv. I.

Le Comte de Broglie aiant été averti de l'Aſſemblée que ce nouveau Chef venoit de tenir à Aiguevives, ſe rendit inceſſamment ſur les lieux. Ignorant qui étoient les coupables il aſſemble toute la Communauté dans l'Egliſe, & ſans ſe donner beaucoup de ſoins, pour diſtinguer l'innocent de celui qui ne l'étoit pas, il choiſit ſur tous ſeize perſonnes & plus, à qui l'Intendant, & le Préſidial de Nimes, firent le procès; Canonge Serrurier, Coſte Ménuiſier, le fils de la Veuve Granier, & le plus jeune des fils d'un nommé Paſquier, furent condamnés à mort & exécutés à la porte de l'Egliſe ſur un Amandrier: douze autres furent condamnés aux Galéres, entre leſquels le

Exécutions dont elle eſt ſuivie.

L. T. I. p. 100.
B. T. III. 27.
D. Liv. I. M S S.

1702, Novemb. le premier Conſul : quelques uns à être fouétés par la main du bourreau. La maiſon du Conſul & quelques autres furent raſées, & le Lieu condamné à une amende de mille livres, pour les frais de la procédure & pour ceux de l'exécution (*a*).

Le

(*a*) Brueys qui raporte cet événement le défigure & le charge de circonſtances abſolument fauſſes, telles par exemple que le Comte de Broglie, *ſurprit les Rebelles aſſemblés*, qu'ils *n'eurent pas le tems de réſiſter* ; qu'ils *furent diſſipés* : ce qui ſe trouve abſolument contredit tant par diverſes relations de cet événement qui ont pour auteurs des gens dignes de foi de ce lieu & des environs, que par une Lettre de S. Veran Gentilhomme, zélé Catholique Romain, que j'ai eu en Original & dont voici les propres termes, en datte du 21. Novembre. " M. de Baville, dit il, fut coucher Dimanche
„ (19. du mois) au Pont de Lunel ; &
„ hier Lundi au matin, il alla à Aigue-
„ vives juger une Troupe d'Habitans que
„ M. le Comte de Broglie avoit convo-
„ qués dans l'Egliſe, & arrêté priſon-
„ niers pour aſſemblée faite auparavant.
„ Le Préſidial de Nîmes s'y tranſporta
„ auſſi ; & par Jugement, on en condam-
„ na quatre à la potence, douze aux
„ Galéres,

Le Comte de Calviſſon, à qui la terre d'Aiguevives apartient & qui étoit alors à Montpelier, fut ſi irrité de l'injuſte procédé du Comte de Broglie, qu'il le ménaça de l'en faire repentir : on ne douta point que dès lors, il ne le mit mal dans l'eſprit de la Cour ; & que ce ne fut une des raiſons, pour leſquelles ce Général ſe vit rapellé deux mois après. 1702. Novemb.

Suplice du Prédicant la Quoite.

Aux exécutions d'Aiguevives, l'Intendant ajouta celle du Prédicant la Quoite : on l'accuſoit de fomenter la revolte par des diſcours pathétiques, par la convocation de pluſieurs aſſemblées & par les ſoins qu'il ſe donnoit d'aller de maiſon en maiſon,

„ Galéres, compris le premier Conſul, „ dont la maiſon fut raſée & quelques „ autres. Le Lieu condamné à mille livres „ d'amende, pour les fraix de la pro- „ cédure & de l'exécution". Brueys fait une autre faute, il dit que l'aſſemblée fut convoquée ſur la fin de Décembre 1702. Le Comte de Broglie étoit arrivé le 15. à Aiguevives avec deux compagnies de Dragons & beaucoup d'Infanterie, & l'aſſemblée avoit été tenue quelques jours auparavant.

1702. Novemb. son, en fournissant des instructions aux familles. Louvreleuil le représente *semblable à un Coursier fougueux, qui bondit dans les vastes prairies, que n'arrêtent ni les rochers escarpés, ni les précipices, ni les torrens; mais qui à la fin, trouve un homme dont la main sait le dompter.*

L. T. I. 95.

Il fut pris dans la Paroisse du Pompidou, conduit à S. Hipolite, & ramené à S. Jean de Gardonnenque, où il fut condamné à la rouë; suplice qu'il souffrit avec une fermeté héroïque: elle fut telle, que l'Historien que je viens de citer assure, que *le suplice qui brisa ses os, ne brisa pas son cœur endurci,* & qu'il *mourut obstiné dans son hérésie.* C'est à cette fermeté, ou à l'impression que fit la perte de ce Prédicant sur l'esprit des Réligionnaires, que fut dû sans doute le bruit faux & extravagant que les nouvelles publiques répandirent alors, que les Réligionaires avoient mis à prix la tête de l'Intendant Baville; & qu'ils donneroient la somme de trente mille livres à qui leur livreroit cet Intendant, mort ou vif.

Lib. 108.

Gasette de Berne 1702. n°. CII. Art. Paris 15. Dec.

Arrêt du Conseil

Baville pour abréger les procédu-

res

res & pour avoir des exemples de chatimens d'éclat toujours prêts, venoit d'obtenir un Arrêt du Conseil, qui lui attribuoit *la connoissance de tous les crimes relatifs au soulévement, avec le pouvoir de mettre tels Juges qu'il trouveroit à propos, pour faire le procès aux prévenus & les juger en dernier ressort.* C'est en vertu de cet Arrêt, qu'il avoit si fort abregé les procédures à Aiguevives, & que dans quelques heures, il eut instruit le procès des prisonniers, & condamné comme nous l'avons vu seize personnes à la mort, ou aux Galéres, d'autres au fouet, des maisons à être rasées, & le Lieu à l'amende.

1702. Novemb.

Arrêt du Conseil d'Etat en faveur de Baville. *D. L. I.*

Mais des Jugemens prononcés avec tant de précipitation, faisoient douter que la justice y fut exactement observée, & qu'on s'y donna les soins nécessaires pour distinguer les innocens d'avec les coupables: il étoit démontré dans l'esprit de tous les Protestans de la Vaunage & des Catholiques même, qu'entre ceux qui furent jugés à Aiguevives, soit à la mort, soit aux Galéres, il y

1702. Novemb. en avoit, qui n'avoient eu absolument aucune part à l'assemblée, pour laquelle ils étoient condamnés : aussi cette maniére de procéder, répandit dans ce canton là de si vives allarmes, que plusieurs prirent le parti de se joindre aux Mécontens. La Troupe de Cavalier jusques là très foible, en fut considerablement augmentée.

C'est alors que Cavalier étant retourné du côté d'Anduse & s'étant joint à Roland, ils allérent ensemble tambour battant, désarmer en divers *MSS.* lieux les Catholiques : ils commencérent par des gardes de sel, qu'ils trouvérent à une Verrerie, au dessous de Sauve ; de là ils descendirent à Bragassargues, où ils brulérent l'Eglise : d'ici, ils furent à Serignac, en faire de même.

Le Lieutenant Colonel du Régiment de Menon, eut ordre le 25. de Novembre, de marcher en diligence contre ces Troupes incendiaires ; le Comte de Broglie en fit de même d'un autre côté : mais l'un & l'autre inutilement. Cavalier & Roland avoient disparu, ne laissant après

eux

eux d'autres traces, que celles qui avoient attiré les Troupes, & qui ne ſervoient qu'à augmenter le déſir qu'on avoit de les joindre, & les regrets de ne pouvoir les atteindre. 1702. Novemb.

Ils s'étoient retirés dans les bois du côté d'Alais: malheureuſement, dans un lieu trop voiſin d'un Capitaine de Marſily, nommé Vidal, en garniſon au Château de Mandajors. Ce Capitaine aiant eu avis de la retraite des Mécontens, ſe mit en devoir de les attaquer; à peine les aperçut il retranchés derriére quelque Broſſailles, qu'il les apoſtropha d'un air de triomphe, en leur criant, *Ah! vous voici, MM. les Fanatiques.* Ils repondirent à ſa bravade, par un *oui*, accompagné d'une décharge qui mit en fuite ſon petit Bataillon: il voulut le rallier, mais il fut tué & il ne ſe ſauva de toute ſa garniſon, que quelques uns des plus légers à la courſe. C'eſt une fable, que ce qu'ont raporté ſur de faux Mémoires, trois Hiſtoriens, qui ſe copiant l'un l'autre, diſent qu'on avoit promis la vie à ce Capitaine s'il changeoit de Religion. C'en eſt une autre

Le Capitaine Vidal défait & tué.

1702. Novemb. tre que le genre de ſuplice dont on le fait mourir : on prétend qu'il fut abandonné par tous ſes ſoldats : mais étant reſté ſeul avec les Mécontens, par quelle voie fut on qu'on lui avoit offert de lui donner la vie, s'il vouloit renoncer à ſa religion ; & que ſur ſon refus, on lui avoit rempli *les yeux*, *le nés*, *les oreilles* & *la bouche*, *de poudre où l'on mit enſuite le feu* (a)?

L. T. I. 87. B. T. III. 23. D. L. I.

Cet avantage & quelques autres, que les Mécontens avoient remportés ſur les Troupes du Roi, leur enfla le cœur : ils ne doutérent plus que le Ciel ne ſe déclara pour eux, & qu'il n'aprouva leur deſſein.

Ils

(a) Il faloit ce genre de martyre, pour faire de ce Capitaine un ſaint, comme il l'avoit prédit ; & pour accomplir un ſonge, qu'il avoit fait depuis peu. *C'étoit un jeune homme*, dit Louvreleuil T. I. 89. *né à Grenade Ville du Diocéſe de Toulouſe. . . dans ſon enfance, il avoit ſouvent aſſuré qu'il ſeroit un ſaint : il ſongea auſſi trois mois avant ſa mort, qu'on lui oteroit dans peu de tems la vie avec ſes habits, & qu'on le laiſſeroit tout nud :* ce qui *ne fut pas un menſonge*, dit l'Hiſtorien, *mais une vérité reconnue.*

Ils ne gardérent donc plus les mèmes ménagemens qu'ils avoient observé auparavant : ils marchérent en plein jour : ils établirent l'exercice public de la Religion, partout où ils passoient : leurs Assemblées devinrent fréquentes & publiques : on y prèchoit ; on y chantoit : on y batisoit ; on y bénissoit les mariages ; on y administroit la Cène : & tout cela par des gens qui n'avoient d'autre vocation que celle qu'ils disoient avoir reçu d'en haut, ou qu'ils s'étoient donné eux mèmes.

1702. Novemb.

Courses des Mécontens. *B. T. II.* 181.

Ils commencérent aussi d'adresser aux Communautés des ordres ménaçans, par lesquels ils leur défendoient de monter la garde contre eux, & de paier la dixme ; & dans quelques endroits, ils obligérent les Fermiers des bénéfices, de porter à leurs Chefs, ce qu'ils avoient accoutumé de paier aux Ecclésiastiques.

Fraieur des Ecclésiastiques.

Fléchier Lettres chois. T. I. lett. du

Ceux ci tremblérent plus que jamais : l'Evèque de Nimes n'oublia rien pour rassurer ceux de son Diocése. "C'est l'intention des Mécon„ tens, leur disoit-il, d'effraier les „ Ecclésiastiques, & de faire cesser „ l'exer-

1702. Novemb. „ l'exercice de nôtre Religion : mais „ il faut avoir du courage ; & prendre „ des précautions raisonnables. Les „ Troupes se multiplient & les ordres „ se donnent pour en avoir de nou- „ velles. . . . vous pourriés en tout „ cas mettre des corps de garde & „ des sentinelles pendant les Offices : „ & enfin, il faut se confier en „ Dieu & ne pas craindre avec „ excès ".

L. T. I. p. 96. Celui de Mende en avoit déja refugié dixhuit auprès de lui ; & il n'épargnoit, ni soins, ni exhortations, ni argent, pour obliger les Consuls & les Habitans à fortifier sa ville Episcopale. Louvreleuil est inimitable dans le récit qu'il fait des précautions qui furent mises en œuvre par ce Prélat (*a*).

Celui

(*a*) *Contrescarpes*, *Ravelins*, *Courtines*, *Portes*, *Herses*, *Fossés*, *fausses brayes*, *Murailles*, *Tours*, *Remparts*, *Parapets*, *Guérites*, *tout fut retabli*, dit cet Historien, *& mis en bon état* : il ajoute que *huit Compagnies de cinquante hommes chacune*, *& une de cent quarante cinq*, *composées des Paisans du dehors furent mises sur pied*, *non seulement pour se bien défendre*,

Celui d'Usés plus allarmé encore, fit de grosses dépenses pour fermer avec des barres de fer, toutes les portes & les fenêtres de son Palais Episcopal. Ce qui étoit pratiqué par ces Prélats, l'étoit généralement par tout: par tout on ne voioit que retranchemens, Crénaux, Palissades, Fortins: les Fortifications étant dans les Villes même, au raport d'un Gen- 1703. Novemb. *Aygal.*

dre, mais encore pour être en état d'envoier des secours aux environs. Mais rien ne l'emportoit sur l'industrie, qu'inspira la prudente fraieur au Prieur de Riviere dans le Diocése d'Usés: entre plusieurs inventions, ce bon Prieur mit en usage une machine, qui par le secours d'un seul homme, d'un tour & de quelques cordes, faisoit mouvoir quatre Pertuisanes ou vieilles Hallebardes, qui allant & venant sans s'arrêter défendoient l'entrée de sa Porte: il s'aplaudissoit d'autant plus de son invention, qu'il se croioit par ce moien, en état de soutenir un assaut; de repousser toujours avec avantage son ennemi, sans perdre même de son côté une goute de sang: & de pouvoir entrétenir longtems & à peu de fraix, une garnison telle qu'il la lui falloit, pour tenir continuellement en jeu sa Machine, d'une si excellente invention.

1702. Novemb. Gentilhomme bien informé de l'état des choſes, les ſeules reſſources qui paruſſent ſures à des Eccléſiaſtiques *agités de cruels remors pour une infinité de crimes & de ſacriléges qu'ils avoient commis ou fait commettre; en faiſant communier les gens par force, en les faiſant aller à la Meſſe à coups de batons; en les rançonnant, les extorſionant, ou les ruïnant pour s'exempter de ces pratiques ſacriléges.*

Mais plus leur fraieur étoit grande, & plus ils ſollicitoient les Puiſſances à en exterminer promptement les Auteurs: on crut même qu'il ne tenoit pas à eux, qu'on ne fit main baſſe ſur tous les Proteſtans de la Province: c'eſt dans ce deſſein qu'il fut dit qu'ils avoient écrit en Cour, que les mouvemens des Cevennes étoient un Projet de tous les Huguenots, *eſpérant par ces calomnies*, dit le même Gentilhomme que je viens de citer, *d'obliger le Roi à donner des ordres pour nous faire tous périr:* & il paroit que le zéle de Baville les ſécondoit bien dans ce deſſein. *Cet Intendant*, dit un Hiſtorien, *connoiſſoit le Païs & les mauvaiſes intentions des* *Aygal.*

Habi-

Habitans, & soupçonnant qu'il se formoit en secret quelque orage, qui éclateroit bien-tôt : il s'en expliquoit ainsi dans les Lettres qu'il écrivoit à la Cour. Il est vrai que les Evêques & l'Intendant manquoient de preuves pour la persuader. *Ceux des Mécontens, qui étoient pris & punis, ne parloient point ; les gênes, les gibets, les rouës ne pouvoient leur arracher une seule parole, dont on put tirer le moindre éclaircissement.*

1702. Novemb.

B. T. II. p. 146. 147.

B. T. II. p. 147.

Mais afin que la Cour ne tirat pas de ce silence, des conclusions contraires à tout ce que les Evêques & l'Intendant lui écrivoient, on faisoit remarquer que ce silence avoit pour cause, *l'entêtement, & la folie, qui donnent la même constance & la même fermeté, que la véritable foi & la véritable sagesse.*

ib. supra.

Ce qui rendit la fraieur des Ecclésiastiques encore plus grande, c'est qu'on manquoit de Troupes réglées & aguerries : on n'avoit que des Milices, qui trembloient au seul nom de Fanatiques ; ou des Troupes nouvellement levées, dépourvues d'habits & d'armes, & qui ne valoient

ib. supra p. 167.

 guéres

1702. Novemb. guéres plus que des Milices. En vain le Comte de Broglie, & l'Intendant écrivoient & représentoient à la Cour, „ combien le mal étoit pressant ; „ combien il étoit à craindre qu'il „ n'augmenta par la revolte du Vi- „ varais : Païs dangereux & voisin „ des Cevennes : combien enfin, il „ étoit important d'assoupir ces mou- „ vemens, avant que les Armées „ se remissent en campagne au Pri- „ tems prochain, & tandis que le „ froid & les neiges de l'Hiver où „ l'on alloit entrer, obligeroient les „ Revoltés à se retirer dans les villa- „ ges, où il seroit plus aisé de les „ surprendre, que lors qu'ils pour- „ roient se tenir aux Champs ". Mais la France attaquée de tous côtés au dehors, ne pouvoit retirer des Frontiéres, les Troupes qui eussent été nécessaires, pour calmer les troubles dont elle étoit agitée au dedans.

L. T. I. p. 78. B. T. II. p. 184. Une autre raison qui augmentoit leur crainte, c'est que la plupart des habitans, qu'on avoit armé pour faire la garde, étoient des *Nouveaux Convertis* auxquels *on n'osoit se fier, & dont cependant on ne pouvoit éviter*

de

de se servir, parce qu'il n'y avoit pas assés d'anciens Catholiques, pour monter les gardes nécessaires & subvenir à tous les besoins. On alla même jusques à s'imaginer, que quelques uns de ces Nouveaux Convertis, après avoir été mis en sentinelle, abandonnoient leurs postes, & s'alloient coucher chés eux, lors qu'ils jugeoient que ceux pour lesquels ils veilloient étoient endormis: que d'autres chantoient des Pseaumes dans la nuit, afin d'avertir ceux des Mécontens, qu'on suposoit n'être pas bien loin, qu'ils pouvoient aprocher sans apréhender qu'on tirat sur eux: on suposa même, qu'il y en avoit plusieurs, qui déchargeoient leurs fusils, & en envoioient la poudre & les bales aux mécontens.

1702. Novemb.

Mesures prises contre les Mécontens. *B. T. II. p.* 171.

Pendant que le Clergé étoit dans ces vives allarmes, le Comte de Broglie ne se donnoit aucun repos, visitant sans cesse les Postes, cherchant jour & nuit les Troupes des Mécontens, dans les bois & dans les Montagnes; encourageant les Milices: exhortant les Communautés à être fidéles: prómettant des recompenses à celles qui le seroient, & ménaçant d'une ruïne

1702. Novemb. ne totale, celles qui ne le ſeroient pas.

ib. ſupra T. III. p. 13.

D'un autre côté, les Etats de Languedoc aſſemblés à Montpelier dès le 9. Novembre, ordonnérent la levée de trente deux Compagnies de Fuſiliers, & d'un Régiment de Dragons auquel on donna le nom de la Province; & ſur toute choſe, on eut la précaution de ne mettre dans ces Troupes aucun Nouveau Converti, ni en qualité d'Officier, ni comme ſoldat. Et de plus, ils députérent en Cour pour repréſenter les malheurs de la Province & pour ſuplier ſa Majeſté d'y aporter les plus prompts remédes.

L. T. I. p. 97.

B. T. III. p. 12.

L'Intendant de ſon côté ne demeuroit pas oiſif: il portoit ſes vuës de toutes parts, pour découvrir d'où il pourroit tirer du ſecours: ainſi ayant ſu, qu'il y avoit un Bataillon de Vaiſſeau en quartier d'hiver dans les Evêchés de Toulon, d'Aix & de Marſeille, il demanda à la Cour, qu'il fut mis dans les Diocéſes de Nimes & d'Uſés où il pourroit ſervir pendant l'hiver: elle l'accorda: il en obtint auſſi le Régiment des Dra-

Dragons de St. Cernin, qui étoit en Rouergue, & un Régiment Irlandois qu'on fit venir de Final: il fit de plus des levées de Miquelets en Rouffillon, jugeant que des gens accoutumés à grimper dans les Pyrenées, feroient propres à fervir dans les Montagnes des Cevennes. 1702. Novemb.

Renforts que reçoit Cavalier.

Cependant la Troupe de Cavalier groffiffoit chaque jour: il lui arriva même dans ce tems là, quatre hommes qui en favoient beaucoup plus que lui: Efperandieu de Foiffac, Raftalet de Rochegude, Ravanel de Malaygue, & Morel furnommé Catinat du Cayla: tous quatre avoient du fervice & beaucoup de valeur. Jufques ici Cavalier avoit fait les fonctions de Chef, fans avoir été déclaré tel dans les formes: mais dès qu'Efperandieu fut dans cette Troupe, il repréfenta qu'il falloit abfolument en élire un; que fans cela, la confufion & le défordre ne manqueroient pas de s'introduire parmi eux: & il orna fon difcours de divers exemples. Convaincus de la folidité de fes raifons, tous conclurent à faire cette élection. Les voix furent

Mém. de Cav. p. 65. 79.

1702. Decemb.

furent partagées : Rastalet en eut un grand nombre, mais le plus l'emporta pour Cavalier. Celui ci n'avoit pas du service : mais il avoit pour lui, la qualité de Prophète & celle de Prédicant dont il s'aquitoit avec beaucoup de zéle ; il avoit de plus la Mission divine qu'il disoit avoir reçu à Genéve, pour délivrer ses Fréres de l'oppression. Sa modestie combattit néanmoins le choix qu'on venoit de faire ; mais forcé par des sollicitations, il accepta enfin la charge de Commandant, sous la condition qu'on lui obéiroit & qu'il auroit sur sa Troupe *droit de mort, sans même assembler un Conseil de Guerre.* Il est vrai qu'il dit dans ses Mémoires, qu'il n'usa point de ce pouvoir, & qu'il ne fit jamais rien d'essentiel sans l'avis *de six de ses principaux Officiers.*

Mém. de Mad. du Noyer T. IV. p. 225.

pag. 79.

Cette Troupe ainsi réglée & augmentée, ne tarda pas à faire parler d'elle & à s'aquérir de la réputation.

Combat du bois de Vaieres.

Bimar Gentilhomme de Nimes & Capitaine d'une Compagnie de Bourgeoisie, & de Montarnaud Gentilhomme de Montpelier & Lieutenant

T. II. 86. *D. L. I.* *v. p.*

nant de la Colonelle de Tournon, aiant été informés le 5. Décembre, qu'elle étoit dans le Bois de Vaquieres proche d'Hieuſet, ils s'y rendirent avec trois Compagnies d'Infanterie, bien réſolus de la tailler en piéces. Avertie par ſes Eſpions d'un pareil deſſein, elle fit ſes diſpoſitions, & attendit l'ennemi de pied ferme: Ravanel après avoir poſté trois ſentinelles dans un lieu élevé, ſe place lui même au bout d'un défilé par où venoient les Troupes du Roi. Cavalier avec le reſte de la Troupe s'avance dans le bois, un peu à côté du défilé. Le ſignal ſe donne: & auſſitôt les deux infortunés Gentilhommes ſe trouvent envelopés, & attaqués avec tant d'impétuoſité, que n'aiant pas le tems de ſe reconnoitre, ils prennent honteuſement la fuite; mais ils périſſent, & avec eux, les trois Compagnies qui ſe renverſoient les unes ſur les autres.

1702. Decemb.

72. & *ſuiv.*

Cavalier Maitre du champ de bataille.

Cavalier Maitre du champ de bataille, rend au Dieu des armées qui l'a ſi puiſſamment aſſiſté, ſes actions de grace: dépouille les morts, & ſe fournit d'armes, de munitions, &

d'une

1702. Decemb. d'une bourſe de cent piſtoles trouvée ſur le Capitaine Bimar, qui lui ſert à faire proviſion de ſouliers dont ſa Troupe avoit grand beſoin.

Ses expéditions & ſes avantages, à Cendras. *D. L. I.*

La victoire qui venoit de ſe déclarer pour les Mécontens, les accompagne dans d'autres expéditions. Celle ci eſt à peine finie, qu'ils défont un Capitaine de Bourgeoiſie en quartier dans le lieu de Cendras: il eſt attaqué, vaincu, tué, & avec lui la plus groſſe partie de ſon détachement.

Et à S. Côme. *ubi ſupra.*

Peu de jours après, Bonnefoux Capitaine d'une Compagnie de Fuſiliers en quartier à Calviſſon, aiant ſu que cette Troupe victorieuſe, tenoit une aſſemblée dans une Maiterie près de St. Côme, ſe ſentit aſſés de bravoure pour l'aller attaquer. Mais à la vuë des Mécontens, ſes ſoldats prennent la fuite: lui même ſaiſi de crainte abandonne ſon cheval, & par des chemins détournés, ſe ſauve avec précipitation au Château de Caveirac, ſuivi du Chirurgien de ſa Compagnie: le reſte fut taillé en piéces.

Ruſe de

Cependant les habits d'ordonnance,

ce, que les Mécontens gagnérent dans les combats, leur servirent à former de plus grandes entreprises. Il y avoit entre Alais & Usés un Château appellé Servas, qui les incommodoit dans leurs courses : ils résolurent de tromper la Garnison, chargée de beaucoup de cruautés envers les Protestans ; de la passer au fil de l'épée & de détruire le batiment. Dans ce dessein, Cavalier fit attacher six de ses hommes, qu'il mit à la garde de trente autres, habillés en troupes d'ordonnances ; & marcha lui même à leur tête en habit d'Officier. Arrivé au village le plus près du Château, il manda le Consul, qui s'empressa de venir prendre ses ordres. " Je suis, lui dit Cavalier, le Neveu de M. de Broglie, „ & je viens de rencontrer & de défaire les Mécontens sur lesquels „ j'ai fait les six prisonniers que „ vous voiés ici attachés : mais comme il est trop tard pour continuer „ ma route, & que les Mécontens „ irrités & peut être rassemblés en „ plus grand nombre pourroient former

1702. Decemb.

Cavalier, pour passer au fil de l'épée la Garnison du Château de Servas.

Cav. p. 82. D. L. I.

„ mer

1702. Decemb. » mer le projet de les enlever dans
» un Village aussi ouvert que celui
» ci: j'ai résolu de demander au
» Commandant du Château de Ser-
» vas, la permission de les faire cou-
» cher dans ses prisons. Ainsi je vous
» ordonne d'aller auprès de lui, & de
» lui exposer mon dessein, tandis que
» je m'avancerai moi même avec mes
» prisonniers.

Le Consul trompé par tout ce qu'il voioit & par tout ce qu'il venoit d'entendre, n'eut pas de plus grand empressement que celui d'obéir. Il se rendit en dilligence au Château, & persuada si bien le Commandant de tout ce dont il étoit convaincu lui même, que cet Officier ravi d'une occasion qui remplissant son cœur de joie, lui fournissoit le moien de donner des marques de son zéle pour le service de son Roi, courrut lui même au devant du prétendu Officier, & consentit non seulement que les prisonniers fussent amenés au Château; mais de plus, il sollicita vivement l'Officier d'y prendre un lit & des rafraichissemens: trop heureux encore si le Neveu de M. de

de Broglie vouloit lui faire cet honneur. Cavalier après s'en être défendu autant qu'il le falloit pour persuader, se rend enfin à l'obligeante invitation : & aiant rangé sa Troupe en bataille avec ordre de se contenir dans le devoir, il entra dans le Château. Le soupé fut ordonné, & pendant qu'il se préparoit, le poli Commandant pour donner à son hôte, tous les amusemens que la situation du lieu pouvoit fournir, lui proposa un tour de promenade sur la Platteforme, d'où il lui fit admirer l'assiéte forte & imprénable du Château. On appelle pour se mettre à table ; pendant que l'on soupoit, il se glissoit toujours dans le Château, sous divers prétextes, quelqu'un des prétendus soldats, qui étoient restés à la porte en bataille, & qui selon l'ordre qu'ils en avoient reçu en sécret, avoient la précaution de le faire armés de leurs fusils ; mais pendus en écharpe, pour ne pas donner du soupçon. Dès que le faux Officier s'aperçut, qu'il étoit entré assés de son monde pour l'exécution de son dessein, il fit le signal dont

1702. Decemb.

1702. Decemb.

dont on étoit convenu ; & auſſi tôt ſes ſoldats tombant les uns ſur le corps de garde, les autres ſur la garniſon & ſur le Commandant, ils les firent tous périr. *Ainſi furent vengées*, dit Cavalier, *toutes les cruautés dont cette garniſon s'étoit rendu coupable envers les Proteſtans de ce canton là :* & afin que le Château ne ſervit plus à d'autres garniſons on y mit le feu, après en avoir retiré les armes, les munitions de bouche & de guerre, & tout ce qui pouvoit être utile ; après quoi l'on ſe retira en hate, dans un bois à une lieue de là.

Combat dans les prairies d'Alais. *Mém. de Caval. p. 75. & ſuiv.* *D. L. I.*

On n'y fut pas long tems. Cavalier forma le deſſein de paſſer les Fêtes de Noël dans des actes religieux, & de convoquer les Proteſtans du voiſinage, pour y prendre part : le Mas Cauvi, dans la terre de St. Chriſtol auprès de la prairie d'Alais, fut le lieu qu'il indiqua pour le rendés vous ; ſa Troupe qui ne montoit pas encore au nombre de quatre vingt hommes, y arriva avant jour ; c'étoit le Dimanche 24. Décembre. Dès que ceux qui devoient compoſer l'aſſemblée furent à

peu

peu près venus, l'exercice religieux commença. Le Chevalier de Guines qui commandoit dans Alais en fut aussi tôt averti, & forma le projet de charger cette assemblée & d'exterminer les Mécontens : dans ce dessein aiant fait prendre les armes à la garnison & à environ six cent hommes de la Bourgeoisie, il se mit à leur tête, suivi de cinquante Gentilhommes à cheval, commandés par de S. Sebastien.

1702. Decemb.

Cavalier informé de tous ces mouvemens, commença par congédier l'Assemblée, & résolut avec sa Troupe d'attendre l'ennemi de pied ferme. Il y avoit près de là un retranchement tout naturel : c'étoit une espéce de rideau. Cavalier & Esperandieu furent le reconnoitre ; & l'ayant trouvé tel qu'il le falloit, ils y logérent incessament leur petite Troupe. Ce Poste leur offroit un double avantage : il les mettoit à couvert du feu de l'ennemi, & déroboit à sa vuë, leur petit nombre. Mais ni ce double avantage ni la ferme contenance de Cavalier, ne firent aucune peine au Chevalier de Guines : comptant

1702. Decemb.

comptant ſur ſa bravoure, ſur celle de la Nobleſſe & des Troupes qui le ſuivoient, & ſur le peu de valeur qu'il ſupoſoit dans un ramas de gens, ſans expérience, & ſans diſcipline, il s'avança en ordre de bataille, à une portée de Mouſquet de la Troupe de Cavalier.

Cavalier remporte la victoire.

La Nobleſſe brulant d'impatience d'en venir aux mains & de remporter ſeule la gloire de combattre & de vaincre, attaqua la premiere la Troupe du Chef Camiſard: elle fit une décharge qui ne fit aucun mal: mais celle des Mécontens fut ſi à propos & leurs coups ſi bien ajuſtés, que de S. Sebaſtien aiant eu ſon cheval tué ſous lui, l'Aide-Major du Chevalier de Guines, & je ne ſai quel nombre d'autres, aiant été couchés par terre, tout le reſte de cette Nobleſſe allarmée tourna le dos, & dans ſa fuite renverſa l'Infanterie.

A peine Cavalier ſe fut il aperçu du déſordre, que ſans donner le tems aux ennemis de ſe reconnoitre, il ordonna à ſa Troupe de fondre ſur eux: on obéit avec tant de promptitude & de valeur, que le

Cheva-

Chevalier de Guines au déſeſpoir de la lacheté & de la fuite honteuſe de ſes ſoldats, ne fut plus entendu : en vain les rappelloit ils pour les rallier ; priéres, ménaces, exemples, tout fut inutile & il ſe trouva malgré lui entrainé dans leur fuite : elle ſe fit avec tant de précipitation, que les Mécontens pour les ſuivre, furent obligés de jetter leurs habits. L'allarme fut grande dans la ville : on vit le moment que les Mécontens y alloient entrer pèle-mêle avec les Fuyars ; ils n'en furent qu'à une portée de Mouſquet : leur audace ne leur aiant pas permis d'abandonner plutôt l'infortuné de Guines, fuiant devant eux. 1702. Decemb.

La perte de celui ci fut conſidérable : & les Mécontens outre la victoire, ſe prévalurent de quantité d'armes, de munitions & d'habits. Ils furent ſur le Champ de bataille, célébrer leur triomphe par des actions de graces ; & ils ne doutérent plus que le Dieu des armées ne combattit pour eux & par eux, & qu'il ne fit des miracles en leur faveur.

1702. Decemb.

B. T. II. p. 187.

Le plus grand mal, que produisoient ces échecs, dit un historien, c'eſt que les avantages des revoltés, enflant leur courage, leur donnoient de l'audace, leur perſuadoient *que le Ciel les alloit favoriſer en tout ce qu'ils entreprendroient*; & leur inſpiroient un *juſte mépris pour les Troupes, qu'on avoit à leur opoſer.*

Il eſt certain que ces triomphes remportés les uns ſur les autres, enflérent extrêmement le cœur de Cavalier, le remplirent de confiance, & lui firent concevoir des entrepriſes également étonnantes & hardies: telle par exemple, celle d'aller déſarmer la Garniſon & les Habitans de Sauve, Ville fermée & ſituée ſur la Riviére du Vidourle dans les Cevennes.

Expédition de Cavalier dans la Ville de Sauve.

Cav. p. 80. L. T. I 15. T. III.

Il exécuta ce deſſein le 27. Décembre: il eſt vrai que pour mieux réuſſir, il ſe joignit avec Roland: ces deux chefs, firent deux choſes: ils envoiérent un de leurs Détachemens à Manoblet, pour y bruler l'Egliſe & pour y attirer les Troupes: & ils entrérent eux-mêmes dans Sauve, en qualité de Troupes du Roi

à

à la quête des Mécontens. Ainsi aiant fait un Détachement de cinquante hommes, tous en habit d'ordonnance, ils mirent à la tête deux de leurs Officiers, avec ordre de s'aller présenter à la porte, & de demander des rafraichissemens; pendant qu'ils s'avanceroient eux mêmes à petits pas, avec le reste de la Troupe forte en tout de deux cent trente hommes. Le stratagême réussit au delà de toute espérance: le Détachement parut à la porte, tambour battant sur les onze heures du matin. " On crut, dit un Historien, que l'Officier étoit quelque „ Lieutenant Colonel qui venoit lo- „ ger dans la ville avec sa Trou- „ pe, par ordre de M. le Comte de „ Broglie". Les Portes s'ouvrent, le faux Colonel est reçu avec respect: il conduit son monde à la premiere place, où il les met en bataille: & se fait conduire lui même avec l'autre Officier, chés de Vibrac un des Seigneurs de Sauve. Il s'alloit mettre à table: cette table étoit bonne à l'ordinaire & un ou deux plats de plus, bientôt prêts, suffisoient pour faire

1703. Decemb.

43. & suiv. D. L. f.

La Baume.

1702. Decemb. faire grande chére, à nos prétendus Officiers. On leur offre la ſoupe, ils l'acceptent; & comme le diné fut un peu retardé, ils profitent de ce tems là, pour faire donner des rafraichiſſemens à leurs gens, en bataille ſur la place. Le diné prêt, on ſe met à table: la converſation roule ſur les Mécontens: rien n'eſt plus ardent que le zéle de nos prétendus Officiers, contre ces Incendiaires: mais nôtre faux Colonel laiſſe apercevoir, à la jeune, polie & ſpirituelle Madame de Sauve, des maniéres à lui faire juger qu'il n'eſt point ce qu'on avoit cru, & qu'il pourroit bien être ce qu'on voudroit qu'il ne fut pas? Tous les hiſtoriens s'accordent à dire, que cette jeune Dame eut quelques ſoupçons de la vérité: en ce cas, elle ne tarda pas de ſe convaincre qu'ils n'étoient que trop juſtes.

On étoit à peine au deſſert, que le bruit ſe répandit dans la ville, que les Mécontens paroiſſoient aux Portes. A cette nouvelle, la jeune Dame parut vivement allarmée: & comme elle ne ſouhaitoit rien tant

que

que de ſe voir promptement délivrée de ſes hôtes; elle feignit toujours de les croire Officiers du Roi, & comme tels de les conjurer de courrir en diligence aux Portes pour repouſſer l'ennemi. Ceux ci qui n'avoient pas deſſein de faire de la peine à des gens qui les avoient ſi bien reçus, ne ſe démaſquérent point encore: au contraire, ſe félicitant d'avoir une occaſion de ſignaler leur zéle, & d'être venus ſi à propos pour calmer les agitations du Seigneur de ce lieu & de ſes vaſſaux, ils ſe mirent en devoir de joindre leur Troupe comme pour aller à l'ennemi. A peine Madame de Sauve qui les avoit ſuivi juſqu'aubas de l'eſcalier avec ſon Beau-pére & ſon Mari, les vit dehors, qu'elle dit avec émotion à ſon Beau-pére & à ſon mari de rentrer au logis, ce qu'elle fit elle même avec précipitation, en pouſſant après elle une porte de fer qui en fermoit l'entrée. 1702. Decemb.

Cependant la Garniſon & les habitans étoient en armes, & courroient en diligence à la barriére pour empécher les Mécontens d'entrer dans

1702. Decemb. la ville. Ici, le faux Colonel ſe démaſque : il ordonne à la Garniſon & aux habitans de mettre bas les armes ſous peine de la vie. Qu'on juge de la ſurpriſe ! A un ordre ſi peu attendu, on demeure immobile ; les armes tombent des mains ſans qu'on ait la force de les retenir. Un malheureux Capucin, que beaucoup trop de zéle avoit amené pour encourager les ſoldats à faire leur devoir, frapé plus que perſonne du danger qui les menace tous, ne voit rien de plus preſſé pour lui qu'une prompte fuite : il étoit déja à quelque diſtance, lors qu'un coup de fuſil, l'arrêta mort ſur la place.

En attendant, la P[illegible] les Mé[illegible] [illegible]orte s'ouvre ; [illegible]ntens entrent en foule, & [illegible] répandent dans la ville : & tandis que quelques uns vont bruler l'Egliſe paroiſſiale, les autres ſe diſperſent dans les Maiſons des Catholiques pour en enlever les armes : de Valgran Major d'un Régiment d'Infanterie & fils d'un des Conſeigneurs de Sauve, avec un Capitaine & quelques Domeſtiques, courrant au bruit

bruit le plus prochain, ſont déſarmés & faits priſonniers. Cependant, l'allarme ſe répand de rue en rue: déja tout craint d'être paſſé au fil de l'épée : mais de ſi tragiques deſſeins n'avoient pas amené les Mécontens; ils n'en vouloient qu'aux armes, à l'Egliſe; à quelque vaiſſelle d'étain pour faire des bales; à quelques proviſions de bouche; & ſur le tout, à quelques Eccléſiaſtiques qui s'étoient réfugiés dans cette ville. Ainſi après s'être muni de proviſions, & avoir exécuté leur principal deſſein de déſarmer la Garniſon & les habitans, ils ſortirent de la ville, amenant avec eux leurs priſonniers juſques à une place nommée la Vabre, hors des murailles: là, ils élargirent les uns & caſſérent la tête aux autres: ce fut à trois Eccléſiaſtiques, Boiſeau ancien Prieur de Bragaſſargues, Combes ancien Vicaire de Quiſſac & Maſſan Sacriſtain de Sauve, contre leſquels ils prétendoient avoir beaucoup de ſujets de plaintes (*a*).

1702. Decemb.

G 4 Le

(*a*) L'Auteur Anonime veut que ces meur-

1702. Decemb. Le séjour qu'ils firent dans cette ville de plus de quatre heures fut trop

meurtres ne soient point réels (T. I. p. 278. à la note) ; qu'ils ne soient que *de la façon de* l'Historien Brueys, & qu'il *n'y eut pas à Sauve une goute de sang répandu.* Cependant ce sont des faits attestés par tous les Historiens, & par tous les Habitans de Sauve & des Cevennes : j'ai été moi même sur le lieu où ils furent exécutés : des habitans de Sauve bien informés m'y ont conduit, & ont déposé entre mes mains ce dont ils ont été témoins : mais que peut on attendre d'un Auteur, qui s'égare à chaque pas, qui fait autant de méprises qu'il écrit de lignes : & qui veut à quelque prix que ce soit justifier les Camisars, des violences dont ils ne furent que trop réellement coupables ? Quel nombre de fautes ne fait il pas dans le récit de la surprise de Sauve ? Il la déplace, comme il déplace tout ce qu'il raconte : il met des Citadelles & des Gouverneurs dans Sauve, où il n'y en eut jamais : il fait tenir au Gouverneur par Cavalier, des discours de pure imagination : il nie que Roland fut de la partie, quoi que Cavalier convienne lui même dans ses Mémoires pag. 80 qu'il s'étoit joint avec Roland pour cette expédition : & il ne veut point que les prétendus Officiers fussent invités chés de Vibrac, quoique le fait soit au dessus de toute contradiction.

trop long, pour n'être pas ſu du Gouverneur de S. Hipolite : il n'en fut pas plutôt informé qu'il fit aſſembler autant de Troupes qu'il en put ramaſſer. Deux cent hommes de Milices Bourgeoiſes fortifiérent le Bataillon du Régiment de Menon, qui étoit à S. Hipolite : la Garniſon de Durfort fut appellée : Bichard Lieutenant Colonel, Tourtoulon, Valette, Laurens, D'arvieux, Cabanis, la Souche, & pluſieurs autres Officiers de Cavalerie ou d'Infanterie ſe joignirent au Gouverneur, qui en paſſant à Sauve augmenta encore ſa petite armée des Srs. de Valgran, de Vibrac, & de tous ceux qui furent en état de marcher en armes ; avec tant de gens, il ſuivit à la piſte les Mécontens : il les aprocha de bien près au Château de Sabatier : mais ceux ci moins allarmés par l'inégalité du nombre, qu'embaraſſés par la quantité d'armes & de butin dont ils s'étoient chargés, & qu'ils ne vouloient point perdre, ne jugérent point à propos de l'attendre, & ſe retirérent dans le bois de Canne.

1702. Decemb.

MSS.

Un Hiſtorien prétend que les Troupes

La Baume.

1702. Decemb. — déren de nouveaux ſecours, & de nouveaux Détachemens pour les garder : l'Evêque de Nimes n'oublioit rien pour rendre efficaces leurs ſollicitations auprès de l'Intendant qui étoit aſſés embaraſſé, auſſi bien que le Comte de Broglie, à pourvoir à tout. " Jamais tems ne fut plus „ malheureux que celui-ci, dit „ Fléchier ; les dangers deviennent „ toujours plus grands, & il ſemble „ qu'on ait toujours plus de peine „ d'être aſſiſté : rien ne coute à ces „ ſcélerats pour faire du mal, & „ tout coute quand il faut ſecourir „ des gens de bien. Ceux qui gou- „ vernent ſont bien embaraſſés, quel- „ que bonne intention qu'ils aient : „ il ſort des ennemis de tous côtés, „ & il n'y a ni aſſés de Troupes, „ ni aſſés d'argent pour les repri- „ mer ".

Lettres Choiſies T. I. Lett. du 2 Janv. 1703.

On attendoit plus de l'Hiver, que des Troupes mêmes, car on ne doutoit point que la rigueur du tems, le froid ou la faim, ne fiſſent périr des gens, qu'on n'avoit pu réduire par la force. Que pouvoit en effet offrir que de funeſte, cette ſai-

ſon,

ſon, à des gens qui n'avoient pour retraites que les bois, tout au plus quelque Caverne, ou quelque trou de rocher, & qui manquoient ſouvent des choſes les plus néceſſaires à la vie? L'événement néanmoins détruiſit ces eſpérances: c'eſt ce que la ſuite nous fera voir bientôt.

Mais avant que d'aller plus loin, il eſt eſſentiel je penſe, de donner une idée détaillée de quelques articles, ſans la connoiſſance deſquels on n'en auroit qu'une très imparfaite des mouvemens dont j'écris l'Hiſtoire. Tels ſont, la deſcription des lieux où les événemens ſe ſont paſſés: les effets que produiſoient ſur les Mécontens l'inſpiration, divine ou ſupoſée, dont ils ſe croioient honnorés. Quels étoient leurs Prédicateurs, leurs aſſemblées; leurs actes Religieux: les moiens dont ils ſe ſervoient pour ſe procurer les choſes néceſſaires: les obſtacles qu'ils avoient à ſurmonter: les ſecours dont ils pouvoient ſe prévaloir: l'idée que ceux des Proteſtans qui n'entroient pas dans leurs projets, ſe formoient de leurs exploits & de leur conduite:

te: tout cela me paroit également intéresser & la curiosité du Lecteur & l'essence de l'Histoire, dont je me suis chargé de lui rendre compte.

Description des Pays qui servirent de Théatre à la Guerre.

Les lieux où ces événemens se sont passés, sont renfermés dans les six Diocéses de Mende, d'Alais, de Viviers, d'Usés, de Nimes & de Montpelier, dans une étendue de 40. lieues de longueur environ, depuis Cette à Annonai, sur environ 20. de largeur.

Diocése de Mende.

Le Diocése de Mende composé de 173. Paroisses, est contenu tout entier dans le Gevaudan Province divisée en Haut & Bas Gevaudan. Le Haut est presque tout entier dans les Montagnes de la Marguerite & d'Aubrac: le bas fait partie des Hautes Cevennes, & occupe la Montagne de Lozere. Cette Montagne forme une chaine connue sous divers noms & qui s'étend jusques aux frontiéres du Rouergue & du Diocése d'Alais ou basses Cevennes. C'est dans ces quartiers que parurent les premiers Mécontens, & que se sont passés la plupart des événemens dont nous avons parlé jusques

ici;

ici : c'eſt là qu'eſt le fameux Pont de Montvert, & le Bougés une des Montagnes de la Lozere dont le plus haut ſommet couvert de bois de hètres en a pris le nom de Alte-Fage, mots corrompus du Latin & qui ſignifient un hètre élevé.

Ces Montagnes forment trois Plaines fort étendues : celle de l'Hôpital qui a près de 3. lieues de longueur ſur preſque autant en largeur, & où ſont les bois apellés le Faux des armes. Le Faux eſt un terme qui déſigne auſſi un hètre : on y a ſans doute ajouté le nom *des armes* pour conſerver le ſouvenir de quelque expédition célébre dans ces Contrées ; le lieu du moins y eſt fort propre & les Camiſars en profitérent plus d'une fois. C'eſt ici que prennent leur ſource l'Allier, le Lot, le Tarn, le Ceze & l'Ardéche ; les trois premiéres de ces riviéres ſe rendent dans l'Océan, & les deux autres dans la Méditerranée.

La ſeconde de ces plaines s'apelle le Camp de l'Hôſpitalet : elle s'étend depuis le Bougés juſqu'à Aire des Cautes une des branches du Mont de l'Aigoal.

La derniere nommée le Causse a près de trois lieues de long sur autant de large : le Tarn coule au pied des Montagnes qui la forment.

Le Gevaudan est en général stérile, ne produisant que des seigles, des chataignes, & presque point de vin : il ne seroit que très peu habité, si la Providence pour supléer au défaut des terres, n'avoit inspiré aux habitans une inclination particuliére, pour travailler à des manufactures de Cadis & de Serges, dont le commerce se monte à des millions (a).

Diocése d'Alais. Le Diocése d'Alais occupe toutes les Basses Cevennes, & renferme 91. Paroisses : c'est un pays de Montagnes. On y voit plusieurs Valons riches, très bien cultivés, qui produisent toutes sortes de grains. Il y croit des vins qui ne se transportent pas,

(a) En 1698. il se trouvoit dans l'étendue de ce Diocése 62. Gentilhommes Catholiques, & 14. Gentilhommes Protestans, les uns & les autres Chefs de famille : 128302. Habitans Catholiques, & 8 89. Réligionaires *Mém. pour servir à l'hist. du Lang. par Bavile p. 78.*

pas, mais qui ſont ſuffiſans pour le païs : ſa grande richeſſe vient des Manufactures; une autre partie de ſes richeſſes, ſont les chataignes; elles ſe conſervent toute l'année, & c'eſt un-pain tout aprêté, qui comme la manne dont Dieu nourrit les Iſraélites pendant quarante ans au Déſert, ſuffit à la nourriture de l'homme & s'accomode au gout d'un chacun : elles furent d'un grand uſage pour les Mécontens.

Les deux plus hautes Montagnes de ce Diocéſe, ſont l'Aigoal & l'Eſperou. De ces Montagnes ſortent quantité de petites riviéres, qui comme celles de la Loſere ſe débordent de tems en tems à cauſe des pluies, fréquentes dans ce Païs là : les principales ſont le Hérault, le Vidourle, le Gardon d'Alais & le Gardon d'Anduſe, qui ſe rendent dans la Méditerranée.

On voit en particulier de beaux Bois ſur l'Eſperou, & on y remarque un petit Canton tout rempli de ſources, apellé l'*Hort-Diou* c. d. Jardin de Dieu : c'eſt une plaine émail-

lée

lée de toutes ſortes de plantes & de fleurs très belles & très curieuſes.

Alais n'eſt érigé en Evèché que depuis l'an 1694. (*a*).

Diocéſe de Viviers.

Le Diocéſe de Viviers compris tout entier dans le Vivarais, eſt compoſé de 314. Paroiſſes : il peut être diviſé en trois Cantons, les Boutiéres, la Montagne & le bas Vivarais. Les Boutiéres ſont compoſées d'un certain nombre de Montagnes, petites dans leur circonférence, mais hautes & faites en pain de ſucre. Elles ſont très ſtériles, & ne ſervent qu'à nourrir des bètes à laine : mais elles produiſent beaucoup de chataignes, dont on fait un grand commerce ; & des chanvres, dont on fabrique des toiles groſſiéres, qui contribuent beaucoup à faire ſubſiſter les habitans. Comme ils n'ont preſque point de bled, il donnent des chataignes en échange pour en avoir, &

(*a*) En 1698. ce Diocéſe renfermoit 117. Gentilhommes Catholiques, & 96. Gentilhommes Proteſtans, tous Chefs de famille ; 10390 Habitans Catholiques, & 41766. Habitans Réligionnaires, *ibid. ſupra.*

& trafiquent ainſi avec les habitans de la Montagne & du Velai.

Le Païs que l'on appelle la Montagne, eſt celui qui avoiſine le Velai : c'eſt en effet un païs couvert de Montagnes, mais riches, bien cultivées & qui produiſent toutes ſortes de denrées, excepté du vin. C'eſt d'une de ces Montagnes nommée Mezen que la Loire tire ſa ſource. Le climat y eſt froid: on y voit de très beaux paturages, une grande quantité de Beſtiaux, & du bled beaucoup plus qu'il n'en faut pour la nourriture des habitans. Le reſte du Vivarais juſqu'au Rhône eſt rempli de côteaux très fertiles: il n'y a pas en Languedoc de quartier plus abondant en toutes choſes. Viviers en eſt la Capitale; autre fois c'étoit Albs, ou l'Albe des Helviens, qui n'eſt aujourdhui qu'un village (*a*) nommé *Aps*.

Le Diocéſe d'Uſés eſt un des plus grands — Diocéſe d'Uſés.

(*a*) En 1698. Ce Diocéſe contenoit 339 Gentilhomme Catholiques, & 25. Proteſtans tous Chefs de famille: 198336. Habitans Catholiques, & 33199. Habitans Réligionnaires. *ibid. ſupra.*

grands qu'il y ait dans le Languedoc: il s'étend depuis les Hautes Cevennes, où il a plusieurs Paroisses, jusqu'au Rhône : il contient en tout 193. Paroisses. Il produit autant de bled qu'il en faut pour la subsistance des Habitans ; des Huiles, des Soies, beaucoup de Bestiaux à laine, & de très bons vins. On y travaille à plusieurs manufactures de Soie & autres petites étoffes de laine qui y répandent beaucoup d'argent (*a*).

Diocése de Nimes.

Le Diocése de Nimes est tout entier dans la plaine: il contient 92. Paroisses : on y recueille plus de bled, qu'on n'en peut consommer, beaucoup d'huiles, & de très bons vins. Ce Païs abondant en denrées, en fournit aux autres : il produit aussi quantité de Soie & de bêtes à laine. Ils est fort riche, principalement par le négoce de la ville de Nimes, remplie

(*a*) En 1698. ce Diocése contenoit 226 Gentilhommes Catholiques, & 44. Gentilhommes Protestans tous Chefs de famille, & 78502 Habitans Catholiques, & 23112. Habitans Religionnaires. *ibid supra.*

plie de manufactures & de marchands qui font le principal commerce de la Province, pour la draperie & la Soie, ſoit au dedans du Roiaume, ſoit dans les Païs Etrangers. Dans ce Diocéſe & au voiſinage de Nimes, on trouve un long & large Valon, rempli de tant de villages qu'ils ſemblent ſe toucher tous. Celui de Nages autre fois un des principaux, & qui eſt fameux dans cette Hiſtoire par un combat qui s'y livra, a donné le nom au Valon & l'a fait appeller en langage du Païs, *la Vaunage*, comme qui diroit le Valon de Nages. Les Proteſtans y comptoient avant la revocation de l'Edit de Nantes, une trentaine de leurs Egliſes & autant de Temples; & ſoit à cauſe de cela, ou de l'agrément & de la fertilité de ce Canton, ils l'apelloient la petite Canaan. Ce Valon eſt accompagné d'une grande & belle plaine, qui a la ville de Nimes au levant; la Mer au midi, & la Riviére du Vidourles au couchant. Cette plaine eſt auſſi peuplée que le Valon, & dans l'un & dans

l'autte,

l'autre, il n'y avoit presque point de Catholiques (*a*).

Diocése de Montpelier.

Tout le terroir du Diocése de Montpelier est rempli d'Oliviers, de vignes, & de terres médiocrement bonnes qui raportent toutes sortes de bleds (*b*); il renferme 107. Paroisses. On y voit une chaine de Montagnes apellées les Monts de la Serrane, & qu'on peut considerer comme une branche des Cevennes.

Effets de l'inspiration parmi les Camisars.

Le second article sur lequel je dois arrêter l'attention du Lecteur, ce sont les effets que produisoit sur les Mécontens l'inspiration fausse ou véritable, dont ils se croioient honorés. Ils ne se regardoient pas tous comme inspirés: le nombre même de ceux qui prétendoient l'être, étoit très petit en comparaison des autres, mais

(*a*) En 1698. ce Diocése contenoit 212. Gentilhommes Catholiques, & 59. Gentilhommes Protestans tous Chefs de famille; 40720. Habitans Catholiques, & 39564. Réligionnaires. *ibid.*

(*b*) En ladite année 1698. ce Diocése contenoit 195. Gentilhommes Catholiques, & 29. Gentilhommes Protestans tous Chefs de famille; 20674. Habitans Catholi- & 10348. Réligionnaires. *ibid.*

mais ils croioient tous aux inſpirations. C'étoit par elles que tout ſe régloit parmi eux : falloit il élire des Chefs : livrer des combats ; former des projets ; les mettre en exécution : décider du ſort des perſonnes de qui ils prétendoient avoir reçu de mauvais traitemens, & qui dans la ſuite avoient le malheur de tomber entre les mains ? Ce n'étoit jamais qu'après avoir conſulté l'Eſprit ſaint, dont les inſpirés ſe croioient animés & qu'en conſéquence de l'ordre qui en étoit émané. C'étoit l'inſpiration, qui découvroit les traitres cachés : qui ordonnoit du tems, où il falloit mettre des ſentinelles, ou n'en mettre pas : qui rendoit les croians intrépides dans les combats ; qui leur faiſoit affronter la mort ſans crainte ; qui les ſoutenoit dans leurs fatigues, & dans les ſuplices mêmes. Sur tout cela, il eſt bon de raporter leurs propres termes.

Théatre Sacré des Cevennes.

„ Tout ce que nous faiſions, dit
„ Durand Fage, ſoit pour le géné-
„ ral, ſoit pour nôtre conduite par-
„ ticuliére, c'étoit toujours par or-
„ dre de l'Eſprit. Les plus ſimples,
„ les

Théatre Sacré des Cevennes p. 117. & ſuiv.

„ les enfans même étoient nos Ora-
„ cles, ſur tout quand ils inſiſtoient
„ dans l'extaſe avec redoublement
„ de paroles & d'agitations & que
„ pluſieurs diſoient une même choſe.
„ Etoit-il des occaſions de grande
„ importance ? Nous nous jettions
„ tous à genoux : on faiſoit une
„ priére générale & chacun deman-
„ doit à Dieu qu'il lui plut de nous
„ diriger dans l'affaire dont il s'agiſ-
„ ſoit : & voilà incontinent qu'en
„ divers endroits, on apercevoit
„ quelqu'un ſaiſi de l'Eſprit, & que
„ tous les autres courroient pour
„ entendre ce qui ſeroit prononcé.
„ Dès que tous les inſpirés avoient
„ dit la même choſe par raport à
„ ce qui étoit en queſtion, nous
„ nous mettions auſſi tôt en devoir
„ d'obéir. Ainſi devions nous atta-
„ quer l'ennemi? étions nous pour-
„ ſuivis? la nuit ſurprenoit elle?
„ craignions nous les embuſcades?
„ arrivoit-il quelque accident? fal-
„ loit il marquer le lieu de l'aſſem-
„ blée? Auſſi tôt la priére étoit or-
„ donnée. *Seigneur*, diſions-nous,
„ *fais nous connoitre ce qu'il te plait*

„ *que*

„ *que nous fassions pour ta gloire &*
„ *pour nôtre bien*; & l'Esprit nous
„ répondoit & nous guidoit, en ce
„ que nous devions faire. La mort
„ ne nous effraioit point: nous ne
„ faisions aucun cas de nôtre vie,
„ pourvû qu'en la perdant pour la
„ querelle de nôtre Sauveur, & en
„ obéissant à ses commandemens,
„ nous remissions nos ames entre
„ ses mains. Lors que la mort étoit
„ prédite à quelqu'un de nous, aussi
„ tôt celui là se remettoit avec hu-
„ milité entre les mains de Dieu,
„ & se résignoit à sa volonté, avec
„ confiance; s'estimant heureux
„ de le pouvoir glorifier dans la
„ mort, comme dans la vie. On
„ n'entendoit point dire qu'aucun
„ de ceux qui étoient appellés, &
„ le nombre en étoit grand, à scel-
„ ler la vérité par leur sang, eut
„ la moindre tentation de racheter
„ sa vie par une lache revolte, com-
„ me plusieurs auroient pu le faire,
„ s'ils avoient voulu. Ce même Esprit
„ Saint qui les avoit tant de fois
„ assisté, les accompagnoit jusqu'au
„ dernier moment.

„ Lors qu'il s'agiſſoit d'aller au
„ combat, & que l'Eſprit nous avoit
„ fortifié par ces bonnes paroles,
„ *n'aprèhendés rien mes enfans, je*
„ *vous conduirai, je vous aſſiſterai:*
„ nous entrions dans la mélée, com-
„ me ſi nous avions été vétus de
„ fer, ou comme ſi les ennemis
„ n'euſſent eu que des bras de lai-
„ ne. Avec l'aſſiſtance de ces heu-
„ reuſes paroles de l'Eſprit de Dieu,
„ nos petits garçons de douze ans
„ frapoient à droit & à gauche,
„ comme de vaillans hommes. Ceux
„ qui n'avoient ni ſabre ni fuſil,
„ faiſoient des merveilles à coups de
„ perches & à coups de fronde; &
„ la grèle des mouſquetades avoit
„ beau ſiſler à nos oreilles, & percer
„ nos chapeaux & nos manches;
„ comme l'Eſprit nous avoit dit,
„ *ne craignés rien*, cette gréle de
„ plomb ne nous inquiétoit pas plus,
„ qu'auroit fait une gréle ordinaire.

„ Il en étoit de même dans tou-
„ tes les autres occaſions, lors que
„ nous étions guidés par nos inſpi-
„ rations. Nous ne poſions point
„ de ſentinelles, autour de nos aſſem-

„ blées,

„ blées, quand l'Eſprit qui avoit „ ſoin de nous, nous avoit déclaré „ que cette précaution n'étoit „ pas néceſſaire: & nous aurions „ cru être en ſureté ſous les chaînes „ & dans les cachots dont le „ Duc de Bervick & l'Intendant Baville „ auroient été les portiers, ſi „ l'inſpiration nous eut dit, *vous* „ *ſerés délivrés* ".

„ Il faudroit de gros volumes, „ dit Elie Marion, pour contenir „ l'Hiſtoire de toutes les merveilles „ que Dieu a operé, par le Miniſtére „ des inſpirations qu'il lui a plû „ de nous envoier. Je puis proteſter „ devant lui, qu'à parler généralement „ elles ont été nos loix & nos „ guides: & j'ajouterai avec vérité „ que lors qu'il nous eſt arrivé des „ diſgraces, c'étoit pour n'avoir pas „ obéi ponctuellement à ce qu'elles „ nous avoient commandé, ou pour „ avoir fait quelqu'entrepriſe ſans „ leurs ordres.

Théatre Sacré des Cevennes p. 79. & ſuiv.

„ Ce ſont nos inſpirations qui nous „ ont mis au cœur de quitter nos „ proches, & ce que nous avions de „ plus cher au monde, pour ſuivre

„ Jeſus-Chriſt, & pour faire la guer-
„ re à Satan & à ſes compagnons :
„ ce ſont elles qui ont donné à nos
„ vrais inſpirés le zéle de Dieu, &
„ de la Religion pure, l'horreur pour
„ l'idolatrie & pour l'impieté ; l'eſprit
„ d'union & de charité, de réconci-
„ liation & d'amour fraternel qui
„ regnoit parmi nous ; le mépris
„ pour les vanités du ſiécle, & pour
„ les richeſſes iniques : car l'Eſprit
„ nous a défendu le pillage, & nos
„ ſoldats ont quelque fois réduit des
„ Tréſors en cendres, avec l'or &
„ l'argent des Temples des Idoles,
„ ſans vouloir profiter de cet inter-
„ dit. Nôtre devoir étoit de détrui-
„ re les ennemis de Dieu, non de
„ nous enrichir de leurs dépouilles :
„ & nos perſécuteurs ont diverſes
„ fois éprouvé, que les promeſſes
„ qu'ils nous ont faites, des avan-
„ tages mondains, n'ont point été
„ capables de nous tenter.

„ C'eſt uniquement par les inſpi-
„ rations & par le redoublement de
„ leurs ordres, que nous avons com-
„ mencé notre ſainte Guerre : com-
„ ment un petit nombre de jeunes

„ gens,

„ gens, ſimples, ſans éducation & „ ſans expérience, auroient ils fait „ tant de choſes, s'ils n'avoient pas „ eu le ſecours du Ciel? Nous n'a- „ vions ni force, ni Conſeil; mais „ nos Inſpirations étoient nôtre ſe- „ cours & nótre apui.

„ Ce ſont elles ſeules qui ont élu „ nos chefs, & quiles ont conduits: „ elles ont été nôtre Diſcipline mili- „ taire: elles nous ont apris à eſſuier le „ ptemier feu de nos ennemis à ge- „ noux: & à les attaquer en chan- „ tant des Pſeaumes, pour porter la „ terreur dans leur ame. Elles ont „ changé nos Agneaux en Lions, & „ leur ont fait faire des exploits glo- „ rieux; & quand il eſt arrivé que quel- „ ques uns de nos Fréres, ont répan- „ du leur ſang ſoit dans les Batailles, „ ſoit dans le Martyre, nous n'avons „ pas lamenté ſur eux. Nos Inſpira- „ tions ne nous ont permis de pleu- „ rer, que pour nos péchés, & pour „ la déſolation de Jeruſalem.

„ Ce ſont elles qui nous ont ſuſci- „ cité, nous la foibleſſe même, pour „ mettre un frein puiſſant à une „ Armée de plus de vingt mille hom-

„ mes d'élite: qui ont animé nos
„ Prédicateurs, & qui leur ont
„ fait proférer avec abondance, des
„ paroles qui repaiſſoient ſolidement
„ nos ames.

„ Ce ſont elles qui ont banni la
„ triſteſſe de nos cœurs, au mi-
„ lieu des plus grands périls, auſſi
„ bien que dans les Deſerts & les
„ trous des rochers, quand le froid
„ & la faim nous preſſoient & nous
„ menaçoient.

„ Nos plus peſantes croix ne nous
„ étoient que des fardeaux légers,
„ à cauſe que cette intime communi-
„ cation que Dieu nous permettoit
„ d'avoir avec lui, nous ſoulageoit
„ & nous conſoloit: elle étoit nôtre
„ ſureté & nôtre bonheur.

„ Ce ſont nos inſpirations qui
„ nous ont fait délivrer pluſieurs
„ priſonniers de nos Fréres: recon-
„ noitre & convaincre des Traitres;
„ éviter des embuches; découvrir
„ des complots, & fraper à mort
„ des perſécuteurs.

„ Si les inſpirations de l'eſprit
„ ſaint, nous ont fait remporter des
„ victoires ſur nos ennemis par

„ l'épée,

„ l'épée, elles ont fait bien plus glo-
„ rieusement triompher nos Martyrs
„ sur les Echaffaux: c'est là que le
„ Tout puissant a fait des choses
„ grandes: c'est là le terrible creu-
„ set, où la vérité & la fidélité des
„ saints Inspirés a été éprouvée.
„ Les paroles excellentes de conso-
„ lation, & les Cantiques de ré-
„ jouissance, du grand nombre de
„ ces bien heureux Martyrs, lors
„ même qu'ils avoient les os brisés
„ sur les rouës, ou que les flam-
„ mes avoient déja dévoré leur
„ chair, ont été sans doute de grands
„ témoignages, que leurs inspirations
„ descendoient de l'Auteur de tout
„ don parfait".

Je passe à un troisiéme article, c'est celui des Ministres, des Assemblées, & des actes réligieux des Mécontens. Outre l'inspiration, plusieurs d'entre eux s'étoient érigés en Prédicateurs ou en Ministres: mais il n'y en avoit point qui eussent été établis dans les régles; & qui eussent d'autre Mission, que leur zéle & l'aprobation de ceux à qui ils adressoient la parole. Le plus distingué de

De leurs Ministres.

ceux là, dans la Troupe de Cavalier, étoit Cavalier lui même; après lui, les nommés St. Paul du Vivarais, Moyse d'Usés, Dayre de Vaunage, François Sauvaire de Beauvoisin; après ceux ci en venoient d'autres, mais qui avoient moins de réputation; tels étoient les nommés Jalaguier de Cassagnols, Jaques de Lussan, Mathieu de Cruviés, & Pierre Brun de Gallargues. Dans les autres Troupes se distinguoient Salomon Couderc, Roland & Castanet, tous trois chefs. Ces Prédicateurs ou inspirés prenoient des textes de l'Ecriture, les expliquoient à leur maniére, adressoient des discours, & administroient les Sacremens.

De leurs Assemblées religieuses. *Caval. Liv. II. p. 115. & suiv.*

Les assemblées réligieuses étoient fréquentes parmi les Mécontens. „ Comme les principaux motifs, dit „ Cavalier, qui nous avoient fait „ prendre les armes, étoient non „ seulement d'éviter d'aller à la „ Messe, & de nous mettre à cou- „ vert de la persécution, mais aussi „ d'obtenir la liberté de servir Dieu, „ comme il nous le commande; „ nous

„ nous avions grand ſoin, & nous „ en faiſions nôtre affaire capitale, „ de nous apliquer dans nos Déſerts „ & dans nos bois, à des actes re-„ ligieux : là, éloignés du bruit & „ du monde, le cœur élevé à Dieu, „ nous écoutions ſa parole ; nous „ chantions ſes louanges, & adreſ-„ ſions à haute voix, des priè-„ res ferventes à notre Créateur : „ c'eſt dans ces actes religieux que „ nous étions revètus d'un coura-„ ge, qui nous élevoit au deſſus „ des dangers, & de la mort mê-„ me ; & qui nous faiſoit rempor-„ ter ſur nos ennemis, des victoi-„ res toujours ſurprenantes ".

Ces aſſemblées ne ſe faiſoient, ni dans des lieux ni dans des tems fixes : tantôt c'étoit dans une Caverne, tantôt dans un Valon ; & ce Valon & cette Caverne ne ſervoient le plus ſouvent qu'une fois, parce que les Mécontens étoient ſans ceſſe ambulans. Le Dimanche étoit le jour qu'ils choiſiſſoient le plus volontiers, pour ces convocations réligieuſes ; non ſeulement parce que ce jour là,

doit être consacré au service divin ; mais parce encore, que c'étoit le plus commode pour les gens de la campagne & de travail.

On en donnoit avis sécrétement aux Protestans du voisinage, qui s'y rendoient en foule & avec une dévotion plus aisée à concevoir, qu'à décrire ; le service divin qu'on faisoit dans ces assemblées consistoit dans la lecture de l'Ecriture Sainte, dans le chant des Pseaumes, dans des priéres publiques & dans l'ouïe des Sermons ; & tout cela étoit souvent mêlé d'extases & d'inspirations, de la part de ceux qui se croioient possédés de l'esprit divin. Les jours des Fêtes solemnelles, on ajoutoit à ce service, l'administration de l'Eucharistie.

Théat. Sacré des Cev p.77. & 121.

Mais ils ne recevoient pas indistinctement tout le monde à la Ste. Cène : ils la faisoient quelquefois précéder d'une cérémonie bien frapante, pour les spectateurs & les croians. Alors, le chef de la Troupe après une priére qu'on entendoit à genoux, parcouroit tout les rangs : & à mesure qu'il avançoit, il en faisoit sortir ceux

ceux que l'Efprit lui donnoit à connoitre, qui n'étoient pas affés préparés pour s'aprocher de la Table Sacrée; il cherchoit enfuite à confoler ceux ci, en leur témoignant qu'ils feroient reçus dès qu'ils le mériteroient: & après avoir adreffé aux autres une exhortation convenable, il les admettoit à la Communion au milieu des priéres de toute la Troupe.

De leurs Priéres.

Outre ces actes religieux, les Mécontens en avoient de journaliers & d'extraordinaires. Les journaliers étoient de faire entr'eux trois fois le jour, la priére publique: les extraordinaires, de ne partir jamais d'un lieu, qu'après avoir demandé à Dieu, de les conduire dans la route qu'ils alloient entreprendre: de n'arriver jamais dans un autre qu'auffitôt, il ne rendiffent à Dieu leurs actions de graces de les y avoir heureufement conduits, avec fuplication de les y conferver: de ne remporter jamais de victoire, qui ne fut accompagnée de leurs actions de graces, fur le champ de bataille même lorfque cela fe pouvoit: &

enfin la célébration de plusieurs Jeûnes particuliers & publics, très fréquens parmi eux.

Pour ne rien omettre, de ce qui se faisoit de bien parmi les Mécontens, j'ajouterai un article que je tire des Mémoires de Cavalier, & que je crois à peu près vrai, dans son entier. " Ni les quérelles, dit ce Chef Camisard, ni les Inimitiés, ni les Calomnies, ni les Larcins, n'étoient point pratiqués parmi nous: tous nos biens étoient en commun; nous n'étions qu'un cœur & qu'une ame: tout jurement, toute imprécation, toute parole obscéne, étoient entiérement bannis de nôtre Societé: & les Inspecteurs que nous avions établis parmi nous, afin que tout s'y fit avec ordre & décence, prenoient un soin particulier de nos pauvres & de nos malades, & leur fournissoient toutes les choses nécessaires. *Heureux tems*, s'écrie le Chef Camisard, *s'il avoit toujours duré!*"

Liv. II. p. 121.

Moiens

Un quatriéme article sur lequel je dois

dois m'arrèter, font les moiens dont ils fe fervoient pour fe procurer les chofes néceffaires. Il s'agiffoit de fe pourvoir en général d'armes, de Munitions de guerre & de bouche, & de vêtemens. On ne le pouvoit fans de très grandes difficultés: mais de quoi ne vient pas à bout l'induftrie, foutenue & animée par la néceffité? Les Mécontens commençoient par enlever indiftinctement le pain des Catholiques & des Proteftans, qui fe trouvoient fur leur paffage: & s'il n'étoit pas fuffifant, ils engageoient les Réformés du voifinage à leur en fournir, felon le plus ou le moins de befoin qu'ils en avoient, & fuivant les facultés de ceux à qui ils le demandoient. Ceux ci s'y prêtoient avec un fi grand empreffement, malgré les éminens périls auxquels ils s'expofoient, que l'abondance étoit toujours dans le camp des Mécontens. Les uns charioient du pain, les autres du fromage, du lard, ou d'autres denrées; des troifiémes, lors qu'ils avoient été avertis à tems, aportoient de la fou-

dont fe fervoient les Camifars pour fe procurer les chofes néceffaires.

pe,

ſoupe. Tout cela étoit diſtribué avec beaucoup d'ordre & d'œconomie: à méſure que les proviſions arrivoient, des Officiers prépoſés pour cela, avoient ſoin de les raſſembler dans un même lieu. La Troupe de Cavalier, avoit trois de ces Officiers; Jonquet de St. Châte, Claris de Quiſſac, & Daniel Gui de Nimes. Lors qu'on n'attendoit plus rien, ces trois Officiers avoient ſoin de diſtribuer ce qu'on avoit raſſemblé, à chaque Chef de Brigade en portions égales; & ceux ci à chacun des quarante hommes qui compoſoient leur Brigade: à l'égard de la ſoupe, comme il n'y en avoit pas à l'ordinaire ſuffiſamment pour tous, elle étoit diſtribuée alternativement, aujourdhui à un certain nombre de brigades, & le lendemain à d'autres en ſuivant la même régle.

De leurs Magaſins.

Mais lors que par des précautions efficaces, ceux qui commandoient dans la Province, ainſi que nous le verrons ailleurs, eurent oté aux Mécontens preſque toutes ces reſſources, il falut s'en procurer de nouvel-

velles : alors, après s'être choisi dans le fonds des Déserts & des Forêts, des trous de rochers & des Cavernes pour en faire des Magasins, ils y ramassoient le bled, & les autres provisions, que leur adresse ou leur bonheur pouvoient découvrir à la campagne, dans les maisons des Prêtres, dans les grosses fermes, ou chés des Catholiques aisés. C'est de là qu'ils tiroient dans leurs plus pressans besoins, & non autrement, le pain qui leur étoit nécessaire. Les Bêtes des champs de même que celles des Forêts étant à leur bienséance, ils ne se faisoient aucune peine d'y avoir recours, quand la nécessité les y obligeoit : ils en usoient de même à l'égard du vin, qu'ils trouvoient dans les Caves ; mais sur cet article, on doit leur rendre cette justice qu'ils en usoient avec beaucoup de sobrieté. Cependant malgré ces précautions, les Mécontens manquérent plus d'une fois des choses nécessaires à la vie, & se virent plus d'une fois dans la dure nécessité de faire des jeunes longs & forcés.

C'étoit

C'étoit encore pour eux une très grande peine, que le ſoin de ſe pourvoir de ſouliers : ils en uſoient extrémement, parce qu'étant obligés de marcher ſans ceſſe, de nuit & de jour, dans les bois & parmi les rochers, les meilleurs étoient bientôt uſés. On ne ſauroit croire, combien cet article leur cauſoit de ſoins & de dépenſe: Ils réuſſiſſoient néanmoins à s'en procurer, par les intrigues qu'ils ſe ménageoient dans les lieux & dans les villes, où il y avoit des cordonniers.

De leur induſtrie pour avoir de la poudre & des bales.

Je viens aux Munitions de Guerre, article ſi eſſentiel & ſi difficile pour eux: ici leur induſtrie fut portée au plus haut dégré : outre les amis qu'ils avoient dans les villes & qui leur en procuroient, ils alloient eux mêmes déguiſés, en achèter dans tous les lieux où ils ſavoient qu'ils en pourroient trouver. Lorſque ces moiens étoient inſuffiſans, ils pouſſoient l'induſtrie juſqu'à s'en procurer par les Troupes même du Roi, en ſéduiſant quelque ſoldat, par l'eſpérance d'un gain conſiderable :

plu-

plusieurs se laissérent gagner à cette amorce : il en couta cher à quelques uns : ils périrent par la main du bourreau. Une autre voie que les Mécontens emploiérent efficacement, ce fut de s'en pourvoir par les contrebandiers : ceux ci l'alloient acheter à vil prix, dans le Comté Venaissin, ou dans les terres d'Orange, & la vendoient chérement.

Tous ces moiens ne suffisant pas, ils en fabriquérent eux mêmes ; la maniére dont ils s'y prirent, mérite d'être détaillée. Ils ramassoient tout le salpêtre qu'Ils pouvoient trouver dans les Caves, dans les Cavernes & dans des lieux souterrains, & le faisoient bouillir dans des chaudiéres. Le Païs leur fournissoit assés de saules pour le charbon ; & à force de bras, ils faisoient dans des Mortiers, ce qu'ailleurs on fait par le secours des Moulins à eau ; c'est à dire qu'ils battoient à la main, avec des pilons, la poudre dans des Mortiers : lors qu'ils la croioient assés battue, pour la réduire en grains, ils l'étendoient sur le sommet des Montagnes, ou

sur

fur des Aires, & la faisoient sécher à l'ardeur du Soleil. Quand elle étoit séche & bien préparée, ils l'enfermoient dans des barils, ou dans de petits sacs de toile, & la faisoient voiturer par un petit nombre de gens fidéles, seuls dépositaires du sécret, dans des lieux reculés & les plus difficiles à être découverts.

Les bales leur donnoient moins de peine; ils enlevoient, des maisons & des Eglises, tout le plomb qui pouvoit s'y trouver, jusques à celui des fénêtres; & si le plomb ne suffisoit pas, ils ne se faisoient point de peine de prendre la vaisselle d'étain: dès que l'un ou l'autre étoit fondu, ils le jettoient dans un grand nombre de moules, qu'ils avoient fait forger. Par ce moien, ils avoient en peu de tems grand nombre de bales: celles d'étain faisoient une plaie plus dangereuse que celles de plomb; les soldats qui avoient le malheur d'en être blessés, guérissoient rarement: ce qui donna lieu à un bruit qui se soutint longtems, & qui augmentoit de beaucoup l'horreur qu'inspi-

piroient les Mécontens ; c'eſt qu'ils ſe ſervoient de bales empoiſonnées : cependant ils n'emploioient celles d'étain, que lorſqu'ils n'en pouvoient avoir d'autres.

De leurs Hôpitaux.

Il ne faut pas omettre, un article eſſentiel encore, mais très embaraſſant : c'étoit des Hôpitaux pour les malades & les bleſſés : au défaut de meilleurs, ils ſe ſervoient des Cavernes : il importoit qu'elles fuſſent bien cachées : autrement les malheureux que leur état contraignoit d'y attendre leur guériſon, auroient eu tout à craindre, s'ils euſſent été découverts : ce qui arriva plus d'une fois, malgré leurs précautions. Ici la charité & la tendreſſe, qui ſenſibles au malheur des autres s'empreſſent de les ſécourir, étoient portées au plus haut dégré de perfection où je penſe qu'elles puiſſent atteindre. Tous ceux d'entre les Mécontens, qui s'entendoient un peu à la Chirurgie, & à la Pharmacie, ou qui d'ailleurs pouvoient être utiles, ſe conſacroient génereuſement au ſervice des malades & des bleſſés, ſe tenoient auprès

près d'eux, ou les viſitoient autant qu'il étoit néceſſaire, quelque péril même qu'il y eut à courrir, & les ſervoient avec une bonté & une cordialité difficile à exprimer.

Recherches ſur l'origine du nom de Camiſars.

Avant que de reprendre le fil de l'Hiſtoire, arrètons nous un moment ſur le nom de Camiſars que l'on donna aux Mécontens. Je le trouve emploié dans un Journal Manuſcrit fait ſur les lieux, dès le Mois de Décembre 1702. & dans les Nouvelles publiques, dès le ſixiéme de Janvier ſuivant. On s'eſt beaucoup tourmenté pour en découvrir l'origine: ceux qui le portérent l'ont ignorée eux mêmes. Cavalier le plus célébre d'entre eux, n'en a pas ſu plus que les autres: il l'a raportée à une époque, poſtérieure de plus de deux mois à celle où l'on commença de les apeller ainſi: je veux dire celle où ils furent à Ganges, ce qui n'arriva que le quatriéme de Mars 1703. Un ſavant de Montpelier, qui a beaucoup diſcouru ſur la matiére, n'a pas mieux réuſſi: il a prétendu que ce nom, ne

Caval. Liv. II. p. 159.

ne leur avoit été donné, que vers le milieu de la guerre, précisément au tems, que les Cadets de la Croix dont nous parlerons plus bas, s'élevant dans la Province, se mirent à piller jusqu'à la chemise l'ami & l'ennemi: & qu'à cause de cette horrible façon de faire la guerre, on donna aux uns & aux autres le nom de Camisars, apellant les Cadets de la Croix Camisars blancs, par oposition aux Mécontens qu'on apella Camisars noirs.

J'ai vu une Lettre, où la matiére est discutée, & où l'on trouve de l'érudition orientale & occidentale sur ce rare sujet: mais je me contenterai pour satisfaire la curiosité du Lecteur, de raporter les opinions qui ont paru les plus vraisemblables, sur l'origine d'un nom, qui a tant fait de bruit.

Quelques uns ont prétendu, & c'est l'opinion de Cavalier, qu'il ne fut donné aux Mécontens, qu'en conséquence de ce qu'ils changeoient leurs chemises sales contre des blanches, lors qu'ils en trouvoient dans

les lieux où ils paſſoient ; ne portant avec eux pour l'ordinaire, que celle qu'ils avoient ſur le Corps. Ils en prirent beaucoup à Ganges, parce qu'il y avoit longtems, qu'ils ne s'étoient pas trouvés en pareille proviſion, & que les leurs étoient fort ſales. Cavalier prétend que quelque plaiſant, aiant entendu pluſieurs de ceux chés qui l'on en avoit pris le plus, ſe plaindre amérement, leur dit qu'ils étoient bien heureux, qu'on n'eut pas pris leur peau au lieu de leurs Chemiſes ; & que là deſſus, quelqu'un des plus fachés s'étoit aviſé de mèler, dans les diverſes épithétes dont il chargeoit les Mécontens, celle de Camiſars, comme pour dire voleurs de Chemiſes ; le mot de Chemiſe s'exprimant en langage du Païs par celui de *Camiſe*.

D'autres ont conjecturé que ce nom leur avoit été donné à cauſe qu'ils ſe tenoient ſur les grands chemins, ou ſur les *Camis* en terme Languedocien.

Des troiſiémes ont cru, que quelqu'un de leurs Commandans aiant rencontré par hazard à Nimes, dans

le

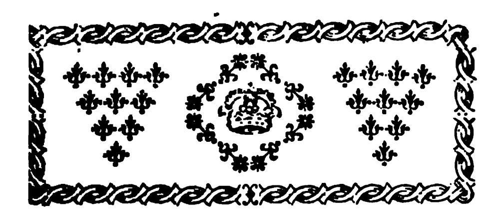
le Dictionnaire de Moreri, le mot de *Camis*, qui eſt un nom d'Idole au Japon, il ſe fit une habitude d'apeller ainſi les images, qu'ils bruloient dans les Egliſes: de ſorte, que dans leur langage, *ardre les Camis*, ſignifioit bruler des Egliſes, ou plutôt les objets que la ſuperſtition ſelon eux, y adoroit; & que des mots *Camis-ards* Idoles brulées, vint le nom de Camiſards, ou bruleurs d'idoles.

Mais l'opinion la plus commune, & celle qui me paroit en même tems la plus vraie, eſt que Camiſars vient de Camiſade: terme qui comme chacun ſait, déſigne une attaque de nuit, faite par ſurpriſe, & lors que l'ennemi eſt encore au lit: en effet, les expéditions de nos Mécontens furent au commencement preſque toutes nocturnes.

Mais quelle qu'en ſoit l'origine, il eſt certain que dès la fin de cette année, ou dès les premiers jours de celle où nous allons entrer, on s'en ſervit ordinairement pour déſigner les Mécontens. Il eſt vrai que l'Evê-

l'Evêque Fléchier & les Historiens n'ont emploié le plus souvent que celui de Fanatiques : c'est qu'il renfermoit quelque chose de beaucoup plus odieux & de plus méprisant que l'autre.

HIS-



HISTOIRE DES TROUBLES DES CEVENNES.

LIVRE TROISIEME.

SOMMAIRE.

Changement de Scène. Les Brigadiers de Julien & de Parate envoiés contre les Mécontens : caractère du premier : il est créé Maréchal de Camp. S. Germain de Calberte attaqué par les rebelles. Combat du Val de Bane. Poul est tué, & le Comte de Broglie défait : consternation de la Province. Le Chev. de S. Chatte battu à Moussac. Refléxion sur l'in-

tolérance. Projets contre les Mécontens ; ils sont poursuivis de toutes parts. Ils enlèvent un convoi à Mandajors : ils attaquent un corps de garde aux portes d'Anduse. Roland passe au fil de l'épée la garnison de St. Felix. Troupes de Mécontens qui passent en revue aux portes de S. André & en brulent l'Eglise : lettre de Roland à cette Ville. Courses de la Fleur. Incendies : Lettre des Protestans Etrangers contre ces ravages. Courses de Cavalier : sa reponse au Comte du Roure : il est vainqueur au Combat de Vagnas, & battu le lendemain. Vicissitudes de la ville de Genoillac, trois fois prise, & trois fois reprise & saccagée. Les Catholiques forment des troupes de leur côté : on les appelle Florentins. *Castanet attaque Fraissinet de Fourques. Prétendues Médailles attribuées aux Camisars. Rapel du Comte de Broglie. Le Maréchal de Montrevel envoié contre les Mécontens. Détachement taillé en piéces par un Lieutenant de Cavalier. Combat au mas de Seirieres. Ordonnances du Ml. de Montrevel contre les Rebelles. Ecrit*

en faveur des Camisars. Manifeste sur leur prise d'armes.

LEs choses en étoient à la fin de 1702. dans l'état où nous les avons laissées au Livre précedent : mais elles changérent bien de face, pendant l'année que nous commençons.

1702. Janvier.

Changement de Scéne.

D'un côté, nous allons voir des Chefs toujours plus entreprenans, marcher en plein jour à la tête de leurs Troupes, tambour battant & enseignes déployées : logeant par billets en plusieurs lieux, aiant leurs Officiers subalternes, leur Infanterie, leur Cavalerie, leurs munitions de guerre & de bouche; faisant des attaques, & des retraites, dressant des embuscades, attendant de pied ferme les Troupes du Roi, remportant presque toujours sur elles des avantages, le plus souvent considerables; & jamais vaincus, que par surprise, ou par une grande supériorité de nombre : affrontant la mort sans crainte, & allant au feu avec un courage & une bravoure surprenantes. D'un autre côté, nous

1703. Janvier.

allons voir la France, quoique victorieuse au dehors, obligée de faire marcher une partie de ses meilleures Troupes & d'envoier successivement trois de ses Maréchaux pour réduire quelques Chefs tirés de la lie du Peuple, sans argent, sans service & sans expérience: qui ne sont protégés d'aucune Puissance, & qui ne commandent qu'à un ramas de gens sans Discipline, & toujours maitres d'abandonner ou de suivre le parti qu'ils ont pris: ainsi que l'on vit l'ancienne Rome, obligée d'envoier contre des Esclaves, qui avoient battu plus d'une fois ses Armées, trois de ses Prèteurs, & l'élite de ses Légions.

Deux Brigadiers, de Julien & de Paratte envoiés contre les Mécontens.

La Cour en effet inquiéte, des avantages remportés sur ses Troupes, résolut d'en envoier un plus grand nombre dans les Cevennes & de mettre à leur tète des Officiers habiles & de confiance; elle nomma pour cet effet de Julien, & de Paratte, tous deux Brigadiers dans ses Armées.

Caractére du premier.

Le premier étoit d'Orange: né dans la Religion Protestante, il passa dans les Pays Etrangers à la révocation

cation de l'Edit de Nantes ; le Prince d'Orange le reçut auprès de lui en qualité de Page : dans la ſuite ce Prince devenu Roi d'Angleterre, lui donna un Régiment & l'envoia en Piémont pour ſervir dans l'Armée du Duc de Savoye. Julien s'y aquit de la réputation, ſur tout à la défenſe de Coni : mais après la levée du ſiége de cette place, quelque mécontentement lui fit prendre le parti de quitter le ſervice & de retourner en France, où il embraſſa la Religion Catolique. Il n'oublia rien pour perſuader au Roi, qu'il l'avoit embraſſée de bonne foi : ſon zéle amer & bigot ne laiſſoit rien à déſirer à cet égard : les Proteſtans n'eurent point d'ennemi plus redoutable ; il leur en donna de funeſtes marques, ſoit lors qu'il commandoit à Barcelonnette dans ſes expéditions contre les Vaudois, ſoit pendant le commandement qu'il eut ſur les Troupes, que la Cour avoit établi autour d'Orange, pour empêcher que les ſujets du Roi n'aſſiſtaſſent aux exercices de Religion, permis dans cette Principauté depuis la Paix de Riſwick.

1703. Janvier.

Aigal. MSS.

1702. Janvier. Mais rien ne l'emporta ſur ce qu'il fit éprouver aux infortunés Huguenots des Cevennes & du Vivarais, pendant tout le tems qu'il ſervit contre les Camiſars : il les traitoit ſans quartier ; & ſouvent par ſes ordres, des Communautés entiéres furent paſſées au fil de l'épée. Auſſi ne tarda t'il pas à ſe rendre très recommandable à la Cour, & ſur tout aux Evêques & à tout le Clergé. Son éloge eſt fait en deux mots par un Hiſtorien : il dit que les *grands ſervices* que Julien *rendit*, *firent bien tôt connoitre à tout le monde, qu'on ne pouvoit faire un meilleur choix.* Sa Bigoterie étoit frapante : il affectoit de faire le ſigne de la croix, & ne mangeoit jamais de la viande aux jours défendus, qu'aprés avoir aſſuré les aſſiſtans qu'il étoit indiſpoſé : mais tout cet aparat de Religion, n'empéchoit point qu'il ne jurat d'une maniére ſi terrible & ſi fréquemment, qu'au raport de d'Aigaliers, il n'étoit *point d'homme qui eut pu ſoupçonner qu'un tel blaſphémateur*, c'eſt le terme dont ſe ſert ce Gentilhomme, *fut capable de remords*

B. T. III. p. 31.

Aigal.

pour

pour avoir préferé son intéret à sa Religion & qui ne se persuada que ce Prosèlyte, ne prit autant de soins pour s'étourdir sur la vie avenir, qu'il prenoit de peine pour amasser des biens dans celle ci. Il fut créé Maréchal de Camp, dans la promotion du 23. Décembre 1702. & reçut ordre de partir incessamment pour se rendre en Languedoc.

1703. Janvier.

Julien créé Maréchal de Camp.

Dans le tems qu'il étoit en route, les Camisars des Cevennes formérent le projet d'attaquer S. Germain de Calberte, un des plus gros Bourgs de ce Païs-là. On l'avoit mis en état de défense par des barriéres, des Fossés, des retranchemens & par tous les ouvrages que l'industrie, ou la crainte sont capables d'inventer: de plus, il étoit gardé par trois cent hommes commandés par de bons Officiers. Cela ne rebuta point les Camisars: ils s'y rendirent sans bruit le premier jour de l'an à dix heures du soir, & l'attaquérent par differens endroits à la fois, avec beaucoup de vigueur: ils furent reçus de même. Le Combat devint opiniatre: mais enfin les

S. Germain de Calberte attaqué par les Mécontens.

L. T. I. p. 100. B. T. VII. p. 29. D. L. I. M S S.

1703. Janvier. aſſiégeans éprouvant plus de réſiſtances qu'ils n'en avoient attendu, & de la part des habitans dont pluſieurs ſe diſtinguérent, & de la part des Troupes, ils prirent le parti de la retraite, afin de ne pas perdre inutilement du monde ; & furent ſe camper ſur une hauteur voiſine, où l'on ne jugea pas à propos de les ſuivre ; & d'où ils ſe contentérent de tirer quelques coups perdus, & de faire des ménaces auſſi vaines.

Poul deſcend dans la Plaine

Quelques jours après cette attaque, le redoutable Poul dont on n'entendoit plus parler depuis la mort du fameux la Porte, quoique ſa Compagnie eut été miſe à Cheval, & que par conſéquent il fut plus en état d'agir, vint coucher à S. Germain pour la derniere fois avec quatre Compagnies. Elles conduiſoient vingt huit priſonniers, qu'il avoit fait dans les Cevennes, & qu'il mena au Fort de S. Hipolite, d'où il ſe rendit auprès du Comte de Broglie qui l'avoit mandé.

T. I. 109. T. III 37.

A peine approche t'il de Nimes, qu'il eſt commandé pour une action qui lui devint funeſte. On venoit d'apren-

d'aprendre que les Camiſars paroiſſoient dans la Vaunage, & il avoit été réſolu auſſi-tôt, de les ſuivre & de les attaquer: ainſi Poul ne pouvoit arriver plus à propos, pour être de la partie; il s'en félicita, ne doutant point qu'à cauſe de ſa Cavalerie, la plaine ne fut pour lui, un champ plus fertile en nouveaux triomphes, que ne l'avoient été les rapides Montagnes des Cevennes.

1703. Janvier.

D. L. I. Aigal. Mém. de Caval. Liv. II. p. 93. M S S.

Le Comte de Broglie ſuit les rebelles & les atteint.

On ſe mit en marche le jeudi 11. Janvier: ce même jour le Comte de Broglie fut coucher au Château de Caveirac; il en partit le lende main, environ trois heures après minuit: aprenant en route que les Camiſars avoient ſéjourné vingt quatre heures dans le Château de Candiac, il s'y rendit: mais les Mécontens n'y étoient plus, & l'on ignoroit quel chemin ils avoient pris. Dans cette incertitude, le Comte de Broglie dirigea ſa marche à Vauvert, de là à Beauvoiſin, d'ici à Generac, & de Generac à Aubord: enfin il aprit qu'ils n'étoient pas éloignés de ce dernier endroit, & qu'on les avoit vu dans un quartier du terri-

1703. Janvier. toire de Nimes, appellé *Val de Bane.* Là dessus le Comte de Broglie fit faire alte à sa petite armée, & détacha de Gibertin Lieutenant de Poul, avec quelques Dragons pour aller reconnoitre l'ennemi. Un moment après, on vit revenir cet Officier à toute bride; il raporta qu'il avoit vu les Camisars sortant de deux Maiteries appellées le Mas de Gaffarel, chantant des Pseaumes tambour battant. Sur ce raport on tint un Conseil de Guerre: les avis se partagérent: les uns furent pour l'attaque, les autres dirent qu'il conviendroit d'envoier chercher du secours à Nimes, & Poul malgré toute son intrépidité, étoit de ce dernier sentiment. Un Historien pour le justifier dit que

Brueys. c'étoit peut-être par un *pressentiment, de ce qui devoit lui arriver*: d'autres m'ont assuré, qu'il se faisoit de la peine de combattre ce jour là, parce que c'étoit un Vendredi, jour qui passoit dans son esprit pour malheureux: mais le Comte de Broglie, qui au raport du même Historien avoit souvent vu les Fanatiques, sans pouvoir les joindre, & qui bruloit d'im-

d'impatience de les combattre, de peur qu'ils ne lui échapassent, comme ils avoient fait plusieurs fois, ne put se résoudre à perdre cette occasion : il les regardoit d'ailleurs comme une Troupe composée d'Artisans, & de Païsans mal armés & mal disciplinés, qui ne pourroient soutenir le choc de deux Compagnies de Dragons qu'il avoit avec lui. 1703. Janvier.

Ainsi le combat résolu, la petite Armée marcha en ordre de bataille ; Poul à la droite, la Dourville à la gauche, & le Comte de Broglie avec le Chevalier son fils au centre. Cependant les Camisars congédient une Troupe de gens, qui étoient venus auprès d'eux pour assister à des exercices de pieté ; & occupent une hauteur, dont le sommet forme une espéce de creux appellé en Languedocien, *lou cros de val de Bane* ; & dont les extrémités, servoient de retranchement : c'est là qu'ils attendirent de pied ferme, genoux à terre & chantant des Pseaumes, le Comte de Broglie & son armée. Ils n'étoient en tout que deux cent hommes commandés par Ravanel : ils Combat du Val de Bane.

1703. Janvier.

essuiérent la décharge des Dragons sans s'ébranler, & ils en firent une si à propos qu'elle mit les ennemis en fuite.

Poul est tué & le Comte de Broglie battu.

Un jeune garçon d'entre eux nommé *Samuelet* du lieu de Vauvert, renversa Poul de son Cheval d'un coup de pierre à la tête, & tout de suite courrant sur ce Goliad, il acheva de le tuer, se saisit de son sabre & de son cheval; & se servit avec succès de l'un & de l'autre, pour achever avec ses camarades de mettre en désordre la petite Armée, qui fuioit avec précipitation; malgré toute la résistance de son Général, qui ne put jamais ni par priéres, ni par ménaces, les obliger à faire ferme. Ce Général eut le malheur encore de se voir entrainé dans cette fuite, jusques à un endroit appellé les *devois des Consuls*, à une lieue du champ de bataille.

La Baume.

Plusieurs Dragons restérent sur la place; d'autres en plus grand nombre furent dangereusement blessés, de même que deux Officiers, de la Dourville Capitaine, & la Cour Maréchal de Logis: il n'en couta aux

Cami-

Camisars, au raport même d'un Conseiller Historien, que le nommé Thermet de Millaud. Cette action fut estimée d'autant plus malheureuse, que rien n'aprochoit des grandes idées, que l'on s'étoit formées de la bravoure de Poul, pour l'extinction entiére des Mécontens. C'étoit un homme actif, dit Brueis, intrépide, infatigable, plein de zéle, qui connoissoit parfaitement le Païs & qui servoit très utilement (*a*). 1703. Janvier. *ib. supra.*

Le

(*a*) L'Auteur anonime en raportant cette action Tom. I. 220 la déplace, comme toutes les autres : il fait faire à Poul diverses courses dans la plaine, & à Catinat diverses manœuvres qu'il imagine, & qui n'ont rien de réel : il fait donner le combat sur le pont de Candiac à plus d'une grande lieue du champ de bataille ; & qui bien loin d'être un pont, est une hauteur fort éloignée de toute riviére : il fait plier les Camisars & blesser Catinat, tandis qu'il est incontestable que les Camisars dès la premiere charge, mirent en fuite leurs ennemis, & les poursuivirent une lieue durant, & que Catinat n'eut aucune blessure : enfin, il donne le commandement dans cette action à Cavalier, qui convient lui même dans ses Mémoires p. 94. qu'il étoit alors dans Nimes & que Ravanel commandoit Troupe.

1703. Janvier.

Allarmes de la Ville de Nimes & de toute la Contrée.

Le Comte de Broglie, accablé de douleur se retira à Bernis, d'où il demanda du secours au Gouverneur de Nimes: l'allarme fut extrême dans cette ville. Quelques uns des fuyars y étoient arrivés hors d'haleine, sans chapeau, & sans armes. On s'empressoit à leur demander des nouvelles: & il n'en sortoit de leur bouche, que d'accablantes. Tout étoit perdu selon eux: le Comte de Broglie & le Capitaine Poul, avoient été tués: les Barbets étoient à la poursuite du reste: dans le moment, ils alloient être aux portes de la Ville. Quoi de plus propre pour répandre la terreur! Elle fut des plus grandes, & l'on s'empressa de mettre sous les armes & les Bourgeois & la Garnison.

Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que Cavalier qui étoit entré déguisé dans Nimes la veille de ce jour, pour y faire provision de poudre, fut non seulement témoin de la terreur qui agitoit les habitans, mais il fut encore en profiter pour faire ses provisions. Jamais circonstance ne pouvoit être plus favorable; elle autori-

sa

ſa ſes Amis, qui dans toute autre occaſion n'auroient pas oſé acheter un grain de poudre, à en demander pour leur propre défenſe : & la confuſion où l'on étoit, fit qu'on leur accorda ſans difficulté toute celle qu'ils ſouhaitérent, ſans conſerver même le ſouvenir de ceux à qui l'on en avoit donné.

Janvier. 1703.

La fraieur ne ſe renferma pas dans la ſeule enceinte de Nimes : elle ſe répandit dans les Villes, & dans les Campagnes voiſines. Le Clergé en fut ſur tout extrêmement allarmé ; *On ne peut aſſés déplorer*, diſoit l'Evêque de Nimes ſur ce ſujet à un de ſes Curés, *les malheurs qui nous affligent :* & après avoir dit qu'il étoit à Bernis, le jour qu'on y avoit porté le corps de Poul, l'officieux Prélat paſſoit aux raiſons, qu'il croioit les plus propres à calmer les agitations de ce Curé, & de pluſieurs autres qui étoient auprès de celui-ci. L'eſpérance que Dieu ne permettroit pas *que l'Enfer* prévalut, lui fourniſſoit la premiére ; l'aproche des Troupes, une ſeconde ; *les voici*, diſoit ce Prélat, *les voici qu'elles arrivent*

Fléchier cherche à raſſurer le Clergé. *Lettres Choiſ. T. I. Lettre* 132. *du* 17. *Janv.* 1703.

1702. Janvier. *vent de tous côtés*, *de Provence*, *de Catalogne*, *d'Allemagne*, *d'Italie*: d'où il tiroit cette conſéquence, qu'avec de tels ſecours, il falloit eſpérer qu'ils ſeroient *en ſureté*; *nous le cherchons ce ſecours*, ajoutoit le Prélat, *& il nous doit venir du Seigneur*: il concluoit par la promeſſe qu'il ſongeroit à *tous les moiens* qui pourroient *conſoler* le Curé & ſes compagnons.

Le Village de Pouls brulé par les Camiſars. *L. T. I. p.* 114. *B. T. III. p.* 42. *D. L. I. Cav p.* 98. *MSS.* *neys.*

Ce qui contribua à augmenter de beaucoup la fraieur dans le Canton, furent deux expéditions que les Camiſars firent d'abord après l'affaire du Val de Bane. Le ſoir même, ils paſſérent la petite Riviére du Viſtre, ſur les ponts de Selle & de la Baſtide, & arrivérent le treize à la pointe du jour, dans une Maiterie qui eſt à l'extrèmité du terroir de Marguerite, appellée Roquecourbe; il y fut réſolu de bruler le village de Pouls, qui n'en étoit qu'à deux coups de fuſil, & à cinq petits quarts de lieues de Nimes, & de paſſer au fil de l'épée tout ce qui ſe mettroit en état de leur réſiſter. Un Hiſtorien a prétendu qu'ils ne formérent ce funeſte projet, qu'à cauſe que cet infortuné

Villa-

Village, portoit malheureusement un nom qui leur étoit redoutable : en ce cas leur vengeance étoit bien déplacée : quoi qu'il en soit, ce projet fut exécuté : l'Eglise & quatorze maisons furent réduites en cendres ; & quelques personnes passées par les armes.

1703. Janvier.

Défaite du Chevalier de S. Chattes.

De là, les Camisars s'étant rendus dans une Maiterie peu éloignée de Moussac, le Chevalier de S. Chattes qui commandoit la Garnison de ce Bourg, eut assés de confiance pour les attaquer : il eut le malheur d'y perdre tout son Détachement, qui resta sur la place ou se noïa dans le Gardon, & il ne se sauva lui même qu'avec beaucoup de peine.

La fraieur redouble chés les Catholiques : triste situation de ceux-ci. *D. L. I.*

Cette nouvelle affaire & l'incendie du lieu dont nous venons de parler, acheva de répandre l'épouvante parmi les Catholiques, qui « se
» virent réduits, dit un Historien
» à abandonner le travail de la cam
» pagne ; qui virent leur négoce in-
» terrompu & leur terres en friche ;
» & qui pour comble de malheur,
» *étoient obligés* de monter la garde
» dans les Villes & dans les Bourgs,
» tandis

1703. Janvier. „ tandis que les Nouveaux Convertis, ſans être expoſés à aucune fatigue, continuoient leur négoce & travailloient ſans crainte leurs champs & leurs vignes ". Ce qui arrache à l'Auteur, cette douloureuſe refléxion; *triſte & dure condition pour des ſujets fidéles à Dieu & à leur Prince, qui gémiſſoient ſous le poids de toutes ſortes de tribulations, dans le tems qu'ils voioient proſpérer des rebelles, qui faiſoient gloire de commettre les crimes les plus horribles.*

Refléxion contre l'intolérance. Si l'Auteur avoit eu moins de préjugés & eut été plus ſincére, il auroit pu ſubſtituer cette refléxion à celle qu'il fait. " Funeſtes effets de la contrainte „ qui en veut à la conſcience, & qui „ empiétant ſur les droits de Dieu même, jette dans le déſeſpoir des ſujets, „ qui euſſent fait leur plus grande gloire, d'être fidéles à leur Prince, en „ conſervant leur ame pure devant „ Dieu, ſi leur patience n'avoit enfin été pouſſée à bout par des traitemens, qui deshonorent tout enſemble & le Chriſtianiſme & l'humanité ". C'étoit à peu près la refléxion d'un habile Politique, qui écrivoit

écrivoit dans ce tems là : il confideroit les Proteftans comme des Efclaves, avec lefquels on n'avoit gardé aucune méfure : que les Gouverneurs & les Intendans des Provinces, les Evêques eux mêmes & les autres Eccléfiaftiques avoient traité dans toutes les occafions avec la derniére rigueur ; & qui ne s'étoient abandonnés au défefpoir qu'après avoir fouffert des années entiéres, & après avoir vu toutes leurs plaintes méprifées, & tout accès auprès de leur Roi interdit, fans apercevoir aucune fin à leurs maux.

1703. Janvier.

Polit. Mois de Fev. 1703.

Il faut ajouter que les Camifars ne prétendirent jamais s'être foulevés que contre les Eccléfiaftiques & les Miniftres de leurs cruautés, & jamais contre leur Monarque, pour lequel ils affuroient être toujours prêts, à répandre jufques à la derniére goute de leur fang.

Les Camifars n'ont prétendu fe foulever que contre les Eccléfiaftiques.

Le Comte de Broglie, aiant reçu le fecours qu'il avoit demandé, partit de Bernis, où il avoit été chercher un afile, & fe mit à la quête des Camifars ; mais ils étoient déja du côté d'Ufés.

On les pourfuit.

Cepen-

1703. Janvier.

Projets contr'eux

B. T. III. p. 35.

Cependant, de Julien & une partie des Troupes qu'on attendoit dans la Province étant arrivés; il se fit une assemblée des principaux Officiers, où assista Baville. On y concerta des projets de destruction contre les Camisars: il y en avoit un qui devoit couper le mal par la racine; c'étoit de *passer au fil de l'épée* tous les Protestans de la Province & de *bruler tous les lieux*, soupçonnés de favoriser la *revolte.* Tout affreux qu'il étoit, il fut proposé, & il trouva des partisans: la raison de ceux qui l'aprouvoient étoit, *que ce n'étoit rien faire que de tuer seulement* les Camisars, *qui avoient les armes à la main, puisque le Païs* étant selon les auteurs du projet *tout gangrené, en fournissoit aussi-tôt d'autres. & en plus grand nombre.*

Heureusement il ne fut point suivi; mais tous ceux qui ont bien connu l'Intendant Baville, auront peut-être de la peine à se persuader, que ce soit à lui, que les Protestans en eurent l'obligation: il est vrai que l'Historien qui nous l'aprend n'en donne pas pour motifs, le ménage-

nagement que cet Intendant eut pour les Proteſtans ; il les tire tous de la politique. " Comme on n'auroit pu „ prendre ce parti, dit il, ſans faire „ un vaſte Déſert d'un des plus „ beaux Cantons du Languedoc, „ M. de Baville trouva plus à pro- „ pos de réduire les rebelles ſans les „ perdre entiérement ; & de conſer- „ ver en même tems à l'Etat, un „ Païs dont le commerce étoit con- „ ſiderable ; & au Roi, un grand „ nombre de ſujets, qui quelques „ égarés qu'ils fuſſent, par les viſions „ du Fanatiſme, pouvoient enfin „ être guéris de leur folie, & rede- „ venir raiſonnables & fidéles, com- „ me ils étoient auparavant ".

1703. Janvier.

ib.ſupra.

On prit donc un autre parti, qui ſelon les aparences, devoit produire beaucoup d'effet, & qui donna de grandes eſpérances ; mais qui n'enfanta que de la peine, après avoir fait beaucoup de bruit : c'étoit celui de pourſuivre les Camiſars ſans relache, & de les enveloper. Dans ce deſſein, lors qu'on eut apris qu'ils étoient du côté de S. Jean de Ceirargues, Julien marcha d'un côté avec deux

B. T. III. p. 55.

1703. Janvier.

deux Bataillons du Régiment de Hainaut; le Comte de Broglie s'avança d'un autre, avec deux Compagnies de Dragons & un corps considérable de Fusiliers; le Comte de Tournon se mit à la tête de huit cent hommes que l'Intendant avoit assemblés à Usés, & alla droit au lieu où devoient être les Camisars: l'Intendant voulut être de l'expédition. On fit toute la diligence possible: mais quand on fut à S. Jean de Ceirargues, on n'y trouva personne; Ceux qu'on cherchoit, étoient déja du côté de Riviére, & y avoient brulé les Villages de Salendres, & de Ceyras.

Ils disparoissent tout à coup.

De Julien courrut aussi-tôt de ce côté là: le Comte de Broglie se rendit à Vendras pour les couper; & de Tournon & l'Intendant ailleurs pour les enveloper. Les provisions suivoient: & pendant que les Josués étoient ainsi en course contre les Amalecs, les Arons se tenoient sur la Montagne, & sollicitoient le Dieu des
bier combats de bénir leurs armes. *On*
s *est actuellement après* les Camisars, dit
T. un Evêque en parlant de cette expé-
re dition; *& les Troupes de Nimes &* *d'ailleurs*,

d'ailleurs, ont marché vers Usès & vers le S. Esprit pour tomber sur la Troupe audacieuse que M. de Julien poursuit depuis quelques jours; Dieu veuille, ajoutoit le zélé Prélat, *bénir ceux qui combatront pour la Religion.* Les vœux ne furent point exaucès: on ne put atteindre les Camisars, quoi qu'on les suivit sans relache pendant quatre jours & quatre nuits: après avoir bien courru après eux, & au moment qu'on croioit les tenir, ils disparurent tout d'un coup, sans qu'on put découvrir ce qu'ils étoient devenus. En vain soupçonna t'on dans la suite que se sentant vivement pressés, ils s'étoient séparés par pelotons, & s'étoient allés perdre dans le Bois épais de Verfeuil; il fut impossible de les y trouver: en vain on fouilla de tous côtés, en vain l'on parcourut les Cavernes, & les endroits les plus épais & les plus impraticables.

1703. Janvier.

B. T. III. p. 57.

Mais les Camisars ne tardérent pas à donner des preuves, qu'ils n'étoient ni ensévelis dans les Cavernes, ni perdus dans les Bois. Ayant su que de Marsily conduisoit le 23. de Janvier, un convoi de vivres à la

Ils reparoissent ailleurs & enlevent un Convoi.

L. T. I.

1703. Janvier. — D. liv. I. M S S.

la Garnison qu'on avoit retablie au Château de Mandajors, ils lui dreſſérent une embuſcade, lui tuérent quatre vingt hommes, ſe rendirent maitres des proviſions, diſſipérent l'eſcorte, & la pourſuivirent juſques dans le Château. Ils n'eurent eux mêmes que quatre hommes tués, & deux bleſſés à mort.

Ils attaquent un Corps de Garde. D. L. I.

Deux jours après, ils eurent l'audace d'aller inſulter le Comte de Broglie, juſques aux portes de la ville d'Anduſe. Ce Général venoit d'arriver dans cette ville, avec des Troupes aſſés conſiderables: ils en attaquérent le corps de garde, tirérent un grand nombre de coups de fuſils, répandirent l'allarme, & ſe retirérent.

Roland paſſe au fil de l'épée la Garniſon de S. Felix & brule ce Château. L. I. T. I. 37. SS.

D'un autre côté, Roland forma le deſſein de détruire une garniſon de cent hommes, qu'on avoit établi au Château de S. Felix: elle l'incommodoit beaucoup dans ſes courſes, & en uſoit avec beaucoup de rigueur, à l'égard des Proteſtans du voiſinage. Roland pour en venir plus aiſément à bout, fit mettre le feu aux Granges du Château le 27. de ce Mois: & il en fit donner auſſi-tôt avis,

au

àu Vicomte, qui prit une partie de 1703. Janvier.
la garnison, pour aller faire main basse sur les Incendiaires. Roland profita de ce tems là, divisa sa Troupe en deux corps; marcha incessamment vers le Château, somma le reste de la garnison de se rendre, promit la vie à ceux qui lui ouvriroient les portes: & ménaça de passer au fil de l'épée, quiconque auroit l'audace de lui résister. Deux se laissérent intimider & ouvrirent les portes: on poursuivit les autres de chambre en chambre, & tous furent passés au fil de l'épée, à l'exception des deux qui avoient ouvert les portes: on mit ensuite le feu au Château, après en avoir enlevé quarante cinq fusils, un baril de poudre & cent cinquante pains de munition. Cela fait, on alla au devant du Vicomte, qui revenoit de ses granges où il n'avoit trouvé personne, & qui accourroit au secours de son Château, qu'il voioit dévoré par les flammes: on le mit en fuite: on tua la meilleure partie de son Détachement: à peine se sauva t'il lui même, il ne dut son salut qu'à la vitesse

1703. Janvier.

de ſon cheval. Roland fit couper la tête à quelques uns des morts, & on les expoſa ſur le Pont d'Anduſe, en forme de repréſailles & à titre de vengeance de ce que ſur le même Pont, le Comte de Broglie avoit fait expoſer celle du fameux la Porte & de quelques uns des ſiens.

Camiſars qui paſſent en revue aux portes de S. André de Valborgne & en brulent l'Égliſe. *D. L. I. M SS.*

La Troupe de Caſtanet fit auſſi parler d'elle ; s'étant jointe à celles de Joany & de Moulines, elles ſe rendirent le 26. à S. André de Valborgne : là, elles paſſérent en bataille à la vue d'une garniſon nombreuſe, qui fut ſi effraiée qu'elle n'oſa pas tirer un ſeul coup, s'imaginant qu'ils étoient au nombre de quinze cents ; quoiqu'il n'y en eut pas la moitié. Comme on en diſtingua juſqu'à 60. qui portoient des habits d'ordonnance, un hiſtorien les prend pour des Déſerteurs : c'étoient des Mécontens revêtus de la dépouille des ſoldats tués dans les combats.

La Baume.

Satisfaits d'avoir répandu la terreur, & d'avoir pris chés les habitans des rafraichiſſemens & des proviſions, les Camiſars ſe retirérent ce même jour ſans avoir fait du mal ; mais

mais ils revinrent le 28. & alors, ils enfoncérent la porte de l'Eglise qui étoit murée, & brulérent tout ce qu'elle contenoit de combuſtible. Ils prirent de nouveaux rafraichiſſemens & ſe retirérent encore ſans faire d'autre mal que celui d'allarmer le ſoldat & l'Habitant, à qui ces viſites ne faiſoient nullement plaiſir. Une Lettre que Roland leur écrivit en ce tems là, dut encore leur en faire moins : elle étoit laconique, d'un ſtile ſingulier & Roland s'y donnoit de grands Titres : la voici, telle qu'un Hiſtorien nous l'a conſervée. 1703. Janvier. *La Baume.*

„ Nous Comte & Seigneur Roland, „ Généraliſſime des Proteſtans de „ France : nous ordonnons que vous „ aiés à congédier dans trois jours, „ tous les Prêtres & Miſſionnaires „ qui ſont chés vous, ſous peine „ d'être brulés tous vifs, vous & „ eux ". Lettre de Roland aux habitans de cette Ville.

D'un autre côté, Joany après l'expédition de S. André, en forma une ſur Genoillac, petite Ville du Diocéſe d'Uſés & qui apartient au Prince de Conti : il en brula l'Egliſe & quelques Maiſons de campagnes. Joany brule l'Egliſe de Genoillac.

1703. Janvier.

Dans le même tems, la Fleur avec sa petite Bande se répandit dans les Paroisses d'Altier, de Cubiéres, & de S. Julien du Tournal. Il se contenta, dit Louvreleuil, de prendre les armes qu'il y trouva, & *quelques petites nipes : mais il effraia étrangement tout le monde*, ajoute cet Historien, *depuis Ville-fort jusqu'à sainte Héléne.*

Courses de la Fleur. L. T. I. p. 114.

Ces expéditions furent suivies de plusieurs autres : un Historien nous représente les Camisars, après avoir été repoussés à S. Germain de Calberte, se répandant par Troupes dans les Diocéses de Mende, d'Alais, d'Usés, & de Nimes, portant par tout le fer & le feu ; brulant les Eglises, massacrant les Prêtres & les Catholiques, qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains ; jusques là qu'au raport de cet Historien, on compta dans le seul mois de Janvier plus de quarante Paroisses, Châteaux, ou Maisons réduites en cendres, & plus de quatre vingt personnes égorgées.

Ravages des Camisars. B. T. III. p. 33.

Ils firent en effet main basse sur nombre de personnes, de qui ils pré-

ten-

tendoient avoir reçu de mauvais traitemens ; qui les avoient trahis, ou qui ſe mettoient en armes contre eux, lors qu'ils arrivoient dans quelque endroit ; & ils brulérent quelques Châteaux. Outre celui de S. Felix, je trouve dans mes mémoires ceux de Mandajors, de Roquevaire, de Cabriéres, de Valeſcure, de Moiſſac, de Montlezon, de ſainte Croix, de Piéforan, & des Plantiers ; je trouve auſſi qu'ils brulérent dans les mois de Décembre & de Janvier, environ une quarantaine d'Egliſes. 1703. Janvier.

Ces ſortes d'expéditions, étoient généralement condamnées. Un Hiſtorien nous a conſervé une Lettre, qu'il dit avoir été conçue, digerée & publiée par un Synode des Païs Etrangers, qui contient de ſévéres réprimandes contre les Camiſars à ce ſujet. *L. T. I. p. 203. & ſuiv.*

„ Un bruit public & certain, diſent les Auteurs de la Lettre, nous „ a fait ſavoir, qu'il y a parmi vous „ des Incendiaires & des meurtriers ; „ mais tels qu'on n'en voit pas parmi les Idolatres & les Infidéles. „ On nous confirme de toutes parts „ que

Lettre des Proteſtans Etrangers aux Camiſars contre ces ravages.

1707. Janvier.

„ que vous tolérés parmi vous, non „ seulement des filles libertines tra- „ vesties en garçons, qui contrefont „ les Fanatiques d'Ecosse; mais en- „ core des Troupes de furieux, qui „ osent se vanter d'être inspirés du „ saint Esprit, & de professer nôtre „ sainte Religion; qui cependant „ courrent toutes les nuits, le fer „ & le feu à la main, pour se ven- „ ger eux mêmes de ceux qu'ils „ regardent comme leurs ennemis: „ qu'ils les égorgent dans les bras „ du sommeil; & qu'ils brulent leurs „ maisons, en sorte qu'au lever du „ Soleil, on ne trouve sur leurs „ traces qu'Edifices embrasés, & que „ sang humain impitoiablement ré- „ pandu.

„ Nous savons M. T. C. F. que „ les violences qu'on vous a fait „ pour vous forcer d'aller à la Messe, „ & d'envoier vos enfans à l'école „ de l'erreur: que les soldats qui „ vous environnent, qui veillent „ sur toute vôtre conduite, qui fon- „ dent sur vous comme des Loups „ sur des Agneaux, quand vous vous „ assemblés en secret, pour prier

„ Dieu:

„ Dieu : en un mot que les cruau- 1702. Janvier.
„ tés qu'on exerce contre vous ſans
„ pitié, & ſans relache ; que la per-
„ te de vos biens, & les mauvais
„ traitemens de vos perſonnes ; que
„ les chaines, les priſons, les gibets,
„ les rouës ont enfin laſſé vôtre pa-
„ tience, & vous ont inſpiré des
„ ſentimens de déſeſpoir, & de rage.
„ Nous avouons même M. T. C.
„ F. que dans de longues & exceſſives
„ tribulations comme les vôtres, il
„ eſt bien difficile de réſiſter aux
„ mouvemens impétueux de la Natu-
„ re, qui s'élévent malgré nous dans
„ le fond de nôtre cœur, & nous
„ portent à rendre le mal pour le
„ mal ; nous vous plaignons de ce
„ que vous êtes dans une ſi terri-
„ ble épreuve ; mais vous êtes Chré-
„ tiens & Chrétiens Reformés ; &
„ ſi vous n'ayés pas entiérement ou-
„ blié, ce que les Miniſtres Apoſto-
„ liques de la parole de Dieu vous
„ ont autrefois enſeigné, vous pou-
„ vés vous ſouvenir qu'ils vous
„ préchoient ſans ceſſe, que l'hypo-
„ criſie & le menſonge, ne convien-
„ nent pas aux enfans du Dieu de

1703. Janvier.

„ vérité ; que les violences de vos „ ennemis n'excuſoient pas les vôtres, & que leurs crimes ne vous „ autoriſoient pas à en commettre „ de ſemblables.

„ Peut être vous flatés vous, que „ ces déſordres feront ceſſer les maux „ qui vous accablent ? Peut-être „ vous imaginés vous que ceux „ qui brulent les Egliſes, & égorgent de ſang froid les Prêtres, „ détruiſent la ſuperſtition & l'idolatrie ? Peut-être attendés vous „ de là, vôtre délivrance & le rétabliſſement du pur ſervice de Dieu ? „ Aveugles que vous êtes, avés vous „ oublié qu'il n'eſt jamais permis de „ faire le mal, afin qu'il en arrive „ du bien ? que vous n'étes pas ſous „ l'ancienne Loi, qui étoit rigoureuſe, ſuivant une lettre meurtriére qui ordonnoit d'exterminer „ les Idolatres & les lieux conſacrés „ à un culte défendu (*a*) ? mais que „ vous

(*a*) De la Baume Liv. I aſſure que *Pierre Brun* de Galargues un des Prédicans Camiſars, *ſoutint ſur la ſellette, que des fideles comme lui devoient tuer les Papiſtes, parce qu'ils ſont idolatres.*

„ vous étes sous la Loi nouvelle 1703. Janvier.
„ dont l'Auteur dit, qu'il ne veut
„ pas la mort du pécheur, mais
„ qu'il se convertisse & qu'il vive:
„ c'est du bras de Dieu, & non
„ du vôtre, qu'il faut espérer la fin
„ de vôtre captivité; tachés de l'obte-
„ nir par la sainteté de vôtre bon-
„ ne vie, & non par les œuvres de
„ ténébres que vous faites".

Ces avertissemens, ou autres sem- blables firent d'abord cesser les massa- cres, & furent la véritable raison pour laquelle les Camisars donné- rent alors la vie, à quatre ou cinq Curés qu'ils avoient eu à leurs dis- crétion (*a*). Elle arrête d'abord le mal. *B. T. II. p.* 174.

Mais cette modération ne dura pas longtems: bien-tôt les sanglan tes scénes recommencérent par tout. Cavalier avoit formé le dessein de péné- Cavalier se met en chemin pour pénétrer

K 5

(*a*) Brueys T. II. p. 173. 174. louë beaucoup dans cette occasion la Républi- que de Geneve. *Il est certain*, dit-il, *que cette sage République, quelque zéle qu'elle ait toujours eu pour les progrés de sa Religion, n'a jamais aprouvé les rebel- lions des Religionnaires de ce Roiaume, & a regardé comme nous avec horreur, les excès où se sont portés les Fanatiques.*

1703. Janvier. pénétrer dans le Vivarais ; il avoit des intelligences dans ce Païs là ; & il croioit qu'il ne falloit que sa présence, pour causer un soulévement, qui eût été très avantageux aux Camisars. Plein de cette idée, Cavalier se mit en marche & laissa par tout de sanglans vestiges de son passage: une douzaine de Bourgs ou de Villages, furent brulés par ses ordres: plusieurs personnes périrent ou par les flammes, ou par l'épée : parce, dit Cavalier, que ces Villages étoient pleins de Catholiques, qui s'étoient rendus les fidéles Ministres des ordres sanguinaires des Persécuteurs : qu'ils s'étoient enrichis des dépouilles des Protestans ; & qu'ils faisoient feu sur les Camisars quand ceux ci leur demandoient les armes.

dans le Vivarais.

Mém. de Caval. p. 92. & suiv. L. T. I. 118. D. L. I. B T. III. p. 68.

Reponse de Cavalier au Comte du Roure sur sa prise d'armes.

C'est dans le tems de ces expéditions, que le Comte du Roure Lieutenant de Roi dans la Province fit demander à Cavalier, quelle étoit la raison qui lui avoit fait prendre les armes ; & quelles étoient ses prétentions : Cavalier fit réponse ; " Que „ si lui & ses amis avoient pris les „ armes, ce n'étoit point pour atta-

Mém. de Cav. L. I. p. 91.

„ quer

» quer, mais pour se défendre: 1703.
» que la cruelle persécution qu'on Janvier.
» leur faisoit depuis vingt ans, &
» qui augmentoit tous les jours, les
» y avoit contraints: que puis qu'on
» ne vouloit pas les laisser en repos
» chés eux, mais les obliger d'a-
» bandonner une Religion, qu'ils
» croioient bonne & les forcer d'aller
» à la Messe, & de se prosterner
» devant des images de bois & de
» pierre, contre les lumiéres & les
» mouvemens de leur conscience; ils
» aimoient mieux mourir les armes
» à la main, que de se damner: que
» néanmoins, ils étoient prêts de
» quitter les armes, & de les em-
» ploier ainsi que leurs biens &
» leurs vies pour le service du Roi,
» dès le moment qu'on voudroit
» bien leur acorder la liberté de
» conscience, & la délivrance de
» leurs parens, de leurs fréres, &
» de leurs amis, qui étoient sur les
» galéres ou renfermés pour cause
» de Religion dans les prisons; &
» qu'on cesseroit de faire souffrir
» aux Protestans pour la même cau-
» se, des morts cruelles & ignomi-
» nieuses".

1703. Février.

Il ne peut pas traverser l'Ardéche

Cavalier trouva les passages de l'Ardéche si bien gardés, qu'il ne put pénétrer en Vivarais : mais il avoit fait trop de bruit, pour n'être pas attaqué à son retour.

Combat de Vagnas: Cavalier est vainqueur.

D. Liv. I. B. T. III. p. 71. & suiv.
L. T. I p. 121.
Mém. de Cav. L. II p. 133.
M S S.

De Julien qui le suivoit à la piste, ordonna à de Joviac Colonel des Fusiliers de marcher contre lui, avec tout ce qu'il pourroit amasser de Troupes : son dessein étant de renfermer les Camisars entre deux feux. Le Comte du Roure ayant assemblé de son côté les Gentilhommes & les Milices du voisinage, se mit de la partie : le Baron de la Gorce, les imita. Tant de Troupes ménaçoient les Camisars d'une défaite prochaine : l'événement décida autrement. Attaqués le 10. Février dès la pointe du jour, auprès de Vagnas, ils attendirent l'ennemi de pied ferme, & en essuiérent la décharge sans s'ébranler : ils firent ensuite la leur si à propos, qu'elle jetta la frayeur dans la petite armée. Celle-ci prit la fuite, & fut poursuivie & relancée jusques au Bourg de Salevas, à une grande lieue du champ de bataille. Il resta dans cette action le

Baron

Baron de la Gorce, d'Espinous, Tremoulet, Beluze, Argenvilliers, Capitaines; Sollier, du Verdier, & les deux fréres Carmes, Officiers Subalternes; plusieurs Sergens & grand nombre de soldats. Du côté de Cavalier, il n'y eut que le brave Espérandieu de tué, & quelques blessés. 1703. Février.

Le Comte du Roure envoia aussitôt donner avis de cet échec à Julien, & l'avertit du lieu où il pourroit encore trouver les Camisars s'il se hatoit d'y aller : il étoit alors à Lussan : il part, marche toute la nuit, quoiqu'il y ait un pied de neige; passe par S. Jean des Anels & se rend à Barjac au point du jour. Il avoit avec lui un bataillon du Régiment de Hainaut, le Régiment de Tournon & deux cent cinquante hommes de Troupes de la Marine : il fut joint encore par le Comte de Florac qui lui amena cinquante hommes. C'étoit beaucoup trop contre des gens qui venoient déja d'essuier un combat : mais fiers de leur victoire, ils ne s'effraient point & attendent encore de pied ferme, Julien qui marchoit à eux. Celui ci dès qu'il les

Il est défait le lendemain par de nouvelles Troupes.

1703. Février. les vit, obſerva leur contenance, forma une embuſcade, & diviſa le reſte de ſa petite armée en deux corps, mettant à la tête du premier quarante Grenadiers : il marche enſuite à eux, & ordonne une décharge. Les Camiſars l'éſſuiérent ſans s'ébranler, & firent la leur ; mais attirés dans l'embuſcade & attaqués de tous côtés par des Grenadiers qui fondoient ſur eux tête baiſſée, la baionnette au bout du fuſil, ils s'ébranlent, prennent la fuite & gagnent les bois.

La Baume & Louvreleuil. Brueys. Il ſeroit difficile de ſavoir au juſte à combien ſe monta leur perte : deux Hiſtoriens aſſurent qu'ils laiſſérent ſur la place, cent cinquante morts : un troiſiéme, qui renchérit toujours ſur les autres de plus de la moitié, la fait monter au delà de trois cent. Cavalier ne reconnoit avoir perdu, après une exacte revue, que cinquante ou ſoixante hommes, dont même quelques uns s'étoient noiés en paſſant la Riviére de Ceze : il courrut lui même d'éminens périls dans cette action, & ce n'eſt que par une eſpéce de miracle, qu'il échapa à des dangers,

gers, qui se multiplioient à chaque pas. 1703. Février.

Julien fit part de sa victoire dès le soir même, au Gouverneur du S. Esprit, & lui ordonna d'assembler toute la Bourgeoisie du voisinage pour garder le Pont de la Roque, & de faire couler à fond les bateaux de Goudargues, de St. André & de Montclar : il donna aussi les ordres pour garder les passages de l'Ardéche, & ceux de Ceze jusqu'à Ferefole. Ainsi échoua l'expédition du Vivarais.

L'expédition du Vivarais entiérement manquée.

Pendant que Julien donnoit ainsi la chasse à Cavalier, Joany profitoit de ce tems là pour se rendre maitre de Genoillac : il fit main basse sur une Compagnie de Bourgeoisie logée à discrétion chés les Protestans du lieu, accusés d'avoir fait quelque assemblée de Religion, brula l'Eglise & se retira.

Joany égorge la Garnison de Genoillac. *M S S.*

Quelques jours après, on mit une nouvelle garnison dans le lieu. Joany forma le dessein de la débusquer une seconde fois : il se présenta, demanda les armes, & promit de laisser retirer la garnison en paix, si on les lui

Une nouvelle Garnison a le même sort. *L. T. I. p. 124.*

1703. Fevrier.

B. T. III. p. 59. D. L. I. MSS.

lui accordoit. De la Perierre Capitaine d'Infanterie, qui étoit à la tête de la garnison, trouva la proposition insolente & se mit en défense: mais il fut tué à l'attaque avec quelques uns de ses soldats, & le reste de sa Troupe poursuivi & écharpé dans les Cazernes, où elle s'étoit refugiée. Un seul Lieutenant & cinq soldats trouvérent leur salut dans la fuite (a).

Genoillac repris par les Catholiques qui massacrent les habitans Reformés.

L. T. I. p. 127. B. T. III. p. 81. D. L. I. MSS.

Au bruit de ces exploits, les Catholiques de ce Canton au nombre de cinq ou six cent se mirent sous les armes, courrurent la campagne, firent main basse sur les Protestans & pillérent leurs maisons. Le Colonel Marsili fut les joindre à la tête de quatre cent hommes, & marcha avec eux à Genoillac. Joany eut l'audace de les attendre de pied ferme, à la porte de la ville & en ordre de bataille; mais après une décharge, accablé par le nombre, il battit en retraite & se retira dans les Montagnes, sans être poursuivi: le Colonel étant alors entré dans la ville, fit main basse sur les habitans Refor-

(a) Cet événement est du 2. de Fevrier.

Reformés tranquilles dans leurs maisons : une centaine de ces malheuheureux, furent immolés à son zéle & périrent par la main du soldat (*a*).

1703. Février.

Joany rentre à Genoillac une 3me. fois & massacre les Catholiques des environs.

S'étant quelques jours après retiré à son poste, Joany revint pour la troisiéme fois à Genoillac (*b*) & forma le projet de chatier les Catholiques des environs, qui avoient osé faire main basse sur les Protestans, & piller leurs maisons : il porta par tout la terreur & l'effroi, & dévoua à son ressentiment tout ce qu'il trouva sur ses pas : le lieu de Chambourigaud fut en particulier le Théatre, où il joua ses plus sanglantes scénes.

De Julien reprend cette ville & la met au pillage.

De Julien courrut au secours de cet infortuné Canton ; & étant entré dans Genoillac, il fit massacrer tout ce qui s'y trouva encore de Protestans, & livra la Ville à la fureur & à la cupidité du soldat, qui se chargea de butin (*c*).

Ravages des païs-

Les Catholiques firent de leur côté beaucoup

(*a*) Cela se fit le 13. de Février.

(*b*) Le dix sept de Février : il y séjourna jusques au vingt trois.

(*c*) Le vingt trois de Février.

1703. Février. beaucoup de ravages : ils n'épargnoient ni les perſonnes, ni les maiſons, ni les biens : ils tuoient indifferemment les hommes, les femmes, les enfans ; bruloient les maiſons & s'enrichiſſoient de biens & de dépouilles : mais ce n'étoit encore qu'un prélude de ce qui arriva dans la ſuite ; le cours de l'Hiſtoire produira ſur la ſcéne, pluſieurs autres bandes auſſi avides & auſſi barbares que celles ci, qui parurent ſe diſputer à qui feroit le plus de mal aux Proteſtans.

fans Catholiques.

On les déſigne par le nom de Florentins.

Cette prémiere Troupe compoſée des Habitans de Chambourigaud, de Sénéchas, de Vielvic, de Ponteils, de Concoules, d'Aujac, de Malons, de St. André, & de quelques autres Paroiſſes, avoit à ſa tête un nommé Chabert : bien-tôt ils eurent pour compagnons les habitans de S. Florent, qui ayant renchéri ſur tous les autres en cruautés & en barbaries, donnérent le nom à tous ; & tous enſemble ne furent plus appellés que les *Florentins*.

Refle-n de ueys

Brueys reconnoit que ces attroupemens " étoient contre les Loix de „ l'Etat,

„ l'Etat, qui ne permettent point „ aux particuliers de prendre les „ armes, sans la permission du Roi, „ & contre les préceptes de l'Evan-„ gile; il ajoute, que les Catholiques „ auroient beaucoup mieux fait de „ laisser agir ceux qui avoient l'au-„ torité légitime, pour les délivrer & „ les venger des maux auxquels ils „ étoient exposés: *mais* que *leurs* „ *Eglises brulées*, *leurs Curés massa-*„ *crés*, *leurs familles saccagées*, firent „ excuser *leur soulévement*.

1703. Février.

sur ces attroupemens. T. III. 81.

Mais cet Historien ne s'apercevoit il pas, qu'il faisoit d'autant plus en cela l'apologie des Camisars, que ceux ci avoient souffert très longtems des mauvais traitemens, avant que de prendre les armes? & que leur conduite n'étoit qu'une espéce de représailles envers des ennemis, qui ne cessoient de les opprimer, sans qu'ils eussent d'autres raisons que l'attachement à une Religion, qui déplaisoit aux Catholiques.

Elle fait l'apologie des Camisars.

Cependant les représailles alloient toujours en augmentant, & devenoient la source d'une infinité de cruautés: les habitans de Fraissinet de

Castanet attaque le lieu de F.

1703. Février.

L. T. I. 140 B. T. III. 35. MSS.

de Fourques en firent une triste expérience: ils avoient commis divers excès contre les Protestans du Canton, & tout récemment à l'égard de quelques Filles qui revenoient d'une assemblée, & qui avoient des parens parmi les Camisars. Castanet forma le dessein d'entrer dans leur Bourg, & peut-être de faire main basse sur eux: il se mit en devoir d'exécuter son entreprise, le mécredi des Cendres; les habitans se retranchérent dans deux maisons, & se confiant en leurs forces, ils ne répondirent qu'à coups de fusils à la sommation qu'on leur fit de se rendre. Castanet outré de colére, s'écarta de l'endroit d'où partoient les coups & fut livrer aux flammes les maisons dégarnies; & toutes les personnes qui eurent le malheur d'être sans défense, furent passées au fil de l'épée: on assure qu'il périt quarante personnes (*a*) dans cette boucherie.

Pendant

(*a*) On m'a assuré qu'un nommé Liron de Meyrueis usa ici de beaucoup de cruauté, & qu'après avoir arraché du ventre de la femme d'Antoine Mazauric fils

1703. Février.

Pendant que ces choses se passoient dans les hautes Cevennes, Cavalier faisoit parler de lui dans la Plaine. Nous raporterons quelques unes de ses expéditions, après avoir parlé de la capture de quelques personnes, sur lesquelles on trouva de prétendues médailles, qui demandent quelques éclaircissemens & après avoir fait mention de l'arrivée du Maréchal de Montrevel dans la Province.

Etrangers qu'on arrête: prétendues médailles qu'on

Le 8. Février, on arrêta à Roquemaure sur les bords du Rhône, trois hommes qui venoient des Païs Etrangers: l'un étoit de Nimes & s'apelloit Barnier; les autres étoient étran-

fils d'Olivier & Lieutenant de Bourgeoisie, l'enfant dont elle étoit grosse, il l'exposa à la pointe d'un piquet. Il savoit sans doute que dans une assemblée massacrée en Vivarais, en 1689. où il périt plus de 300 Protestans, un Dragon perça d'un coup de baïonnette un enfant à la mammelle, & l'élevant en l'air, crioit à ses Camarades, *hei! vois tu cette Grenouille*: cependant, cette barbarie de Liron fit horreur aux Protestans, même aux Camisars qui n'eurent plus que du mépris pour lui: cet homme féroce doit être mort à Anduse.

1703. Février. étrangers, ils essaiérent de se défendre & blessérent même deux soldats. Ils portoient des lettres écrites d'Amsterdam à quelques particuliers, qui n'avoient rien de suspect que le lieu d'où elles étoient dattées : mais ce qui fixa le plus l'attention, furent des piéces de cuivre qu'on trouva sur eux, & qui donnérent beaucoup d'exercice aux curieux & aux politiques: car on prit pour des médailles, ce qui n'étoit que de simples piéces de monnoie de Suéde, comme un Auteur l'a démontré (*a*). On

leur trouve. *D. L. I.*

(*a*) Misson dans un ouvrage intitulé, *Mélange de Litterature Historique & Critique, sur tout ce qui regarde l'état extraordinaire des Cevenols, apelés Camisars*, (à Londres ché Candide Alethin 1707) a donné une estampe de cette prétendue médaille, qui a été copiée dans la nouvelle édition de l'Histoire du Fanatisme Tom. II pag. 122. (A Utrecht. 1717.) mais très fautivement. Ceux qui ont du goût pour les médailles & pour leurs explications, pourront consulter ce Mélange de Litterature; ils y trouveront des observations curieuses sur une médaille, qui n'exista jamais que dans l'imagination des Inventeurs. Ils en vouloient tirer la conséquence, que dans les Païs

On y voioit d'un côté, disent les 1703.
Historiens qui ont parlé de cette fa- Février.
meuse découverte, un Dragon ren-
versé & percé d'une fléche, & au R. T. III.
dessus ces trois lettres en gros ca- p. 130.
ractère C. R. S. de l'autre côté, deux L. T. I.
piques passées en sautoir, & autour p. 193.
ces six lettres J. O. U. R. S. M. les trois premiéres signifioient selon ces Historiens, *Christiani Romanos sacrificate* ', Chrétiens sacrifiés les Catholiques Romains: & les six autres, *Juvenes offerte veræ Religioni*

Sacri-

Païs Etrangers, on ne négligeoit rien pour entretenir & exciter même la fureur des Camisars: mais qui auroit cru que l'Auteur Anonime eut imité ces Auteurs fabuleux? C'est une invention de sa part que les nouvelles explications qu'il fait recevoir à Roland (T II. p. 264.) d'Angleterre & de Hollande pour relever l'abatement du parti; & l'on peut dire de ces nouvelles explications, ce que l'on a dit dans le Mélange de Litterature pag. 43. sur la prétendue médaille & sur les belles imaginations qu'elle a fourni aux curieux, que *ce sont autant de chimères & de justes emblêmes des extravagances de l'Esprit humain, dès qu'il s'abandonne à raisonner sur de faux principes.*

1703. Février.

Sacrificium magnum, Jeunes gens offrés à la vraie Religion un grand Sacrifice.

Le Comte de Broglie rapelé : le Ml de Montrevel envoié à sa place. *Aygal.*

La Cour inquiéte de plus en plus sur les progrès des Camisars, résolut d'envoier contre eux un plus grand nombre de Troupes, & un Maréchal de France pour les commander. La défaite du Val de Bane avoit, comme j'ai dit, extrémement allarmé le Clergé : il attribuoit tous ces mauvais succès, à la faute du Comte de Broglie : & il ne cessa dès lors d'écrire en Cour contre ce Général, jusques à ce qu'il fut rapellé. Le Maréchal de Montrevel fut nommé à sa place : il se mit incessamment en route, passa à Lion & arriva à Nimes le 15. Février : il eut une conférence avec Julien, Parate & Baville qui l'étoient venu attendre.

Espérances que donne l'arrivée du Maré-l *L. II.*

Son arrivée remplit de joie les Catholiques ; ils ne doutérent plus qu'on ne vit bientôt la fin de la guerre : ils attendoient tout d'un Général de réputation, plus recommandable encore par son mérite, que par sa dignité,

dignité, & par sa naissance (*a*). 1703. Février.
„ Le Roi enfin a eu pitié de nous,
„ disoient-ils, & nous a envoié des
„ Troupes réglées & un Maréchal *Fléchier*
„ de France pour les commander: *Lettres*
„ nous espérons que Dieu bénira ses *choif. T.*
„ armes, & nous rendra nôtre pre- *I. Lett.*
„ miére tranquillité". *138. p. 221.*

Ce Maréchal s'apliqua tout entier à connoitre la disposition des esprits, les vues & les desseins des Camisars, la maniére dont ils se conduisoient pour avoir pu se soutenir depuis si longtems, malgré tout ce qu'on avoit fait

(*a*) De la maison de la Baume Montrevel, une des plus anciennes de Bresse, dit Guichenon & qui a été fertile en hommes illustres. Le Maréchal s'apelloit Nicolas Auguste, le plus jeune des fils de Ferdinand Comte de Montrevel En 1688 il fut nommé Maréchal de camp; en 1693. Lieutenant Général: & enfin le 14. Janvier 1703 il fut honoré du baton de Maréchal de France; & peu de tems après du Commandement Général du Languedoc: de celui de Guienne en 1704. & ensuite de celui des Provinces d'Alsace & de Franche Comté. Il mourut à Paris le 11. Octobre 1716. âgé de 70. ans.

1703. Février.

fait pour éteindre ce soulévement : il se mit au fait de la situation du Païs : des differens chemins que les Camisars tenoient dans leurs courses : des endroits où ils se retiroient ; des secours qu'ils recevoient, & enfin des lieux d'où ils tiroient leurs provisions de bouche & leurs recrues.

Les Camisars ne se découragent pas. *L. T. I. p.* 130.

Cependant les troupes arrivoient de tous côtés, & avec elles des munitions & de l'artillerie. Tout se préparoit à une destruction prompte & entiére des Camisars : mais au dessus de toute crainte, tant de préparatifs ne les effraiérent point ; *semblables*, comme le dit un Historien, *à des rochers que les vents combattent inutilement, ils ne s'en émurent point.*

Louvreleuil.

La Troupe de Cavalier défait plusieurs Détachemens.

Il sembloit qu'après la défaite de Cavalier à Vagnas, les restes de sa Troupe ne devoient plus oser reparoitre : néanmoins, ce debris se rassembla & marcha avec la même audace que si la victoire avoit été constamment attachée à sa suite. Il trouva dans sa retraite divers Détachemens, qui l'attaquérent ; mais qu'il dissipa & mit en fuite : un, plus malheureux que tous les autres,

Mém. de Cav. 147.

fut

fut taillé en piéces (*a*) : Chenevert son Commandant, Capitaine dans le Régiment de la Fare fut tué, & avec lui Belleval & Lambert Lieutenans, trois Sergens & tout le Détachement à l'exception de quelques soldats qui durent leur salut à la vitesse de leurs jambes. Un Historien attribue à ce débris un grand nombre d'autres expéditions : l'incendie de dix huit Eglises & de plus de quatre vingt Maisons ; le meurtre d'une cinquantaine de personnes, & le Massacre des habitans de la Bruguiere.

1703. Février.

B. T. III. 90.

D. L. I.

D. L. I.

Ravanel qui commandoit ce corps se rendit aux environs de Nimes, le

Elle est attaquée

(*a*) Cela arriva proche de Maruejols les Gardons : & quoique les habitans de ce lieu fussent entiérement innocens de cette défaite, le Ml. de Montrevel ordonna que le lieu fut brulé ; ce qui fut exécuté le 25. Fevrier. L'Auteur anonime (T II. p. 4.) fait écrire à ce sujet par Cavalier une lettre ménaçante au Maréchal, qui est de pure imagination : il fait bruler dans le même tems à ce Chef Camisard en forme de représailles, les Villages de St Ceriés & de Saturargues, qui ne le furent que le 19. ou le 20. Sept. suivant.

1703. Février.

au Mas de Seirie-res.

Lettres Choiſ. de Fléch. T. I. p. 222. B. T. III. p. 92. L. T. I. p. 139. D. liv. II. MSS.

le 20. Février avec trois ou quatre cent hommes : il avoit deſſein de tirer de cette Ville diverſes choſes qui lui étoient néceſſaires, & il eſpéroit de paſſer au moins un jour ou deux tranquille ; il ſe trompa. Quinze Dragons & cinquante hommes de la Marine qui battoient l'eſtrade, le découvrirent : un des Dragons s'étant détaché, en porta promptement la nouvelle au Maréchal de Montrevel, qui étoit dans Nimes ; ce Maréchal fit auſſi-tôt mettre ſous les armes, tout ce qu'il eut de Troupes auprès de lui : la Nobleſſe monta à cheval ; & dans moins d'une heure, une petite armée fut prête à marcher ſous ſes ordres. Il partit de Nimes à quatre heures du ſoir & partagea ſa Cavalerie en trois Brigades, qu'il fit ſoutenir par l'Infanterie. Les Camiſars, l'attendirent de pied ferme, & firent ſur les troupes du Roi leur décharge à brule-pourpoint : & lors même qu'ils ſe virent envelopés de tous côtés par les Dragons, ils revinrent deux fois à la charge avec une intrépidité qui donnoit de l'admiration, & ſans s'embaraſſer de la ſupériorité de leurs ennemis, ils ſe

mêlé-

mélérent avec eux, & firent voir qu'ils combattoient en gens qui ne craignent point la mort. 1703. Février.

Le combat fut opiniatre & la victoire eut peine à se déterminer ; si elle se rangea du côté du Maréchal, ce ne fut que parce que celui-ci avoit toujours des Troupes fraiches, qui se succedoient les unes aux autres. Ravanel se battit en retraite & fit ce jour là des prodiges de valeur : la nuit vint à son secours, & le déroba aux Troupes qui faisoient mine de vouloir le suivre encore. Les Historiens assurent qu'il resta sur le champ de bataille environ cent Camisars : un d'eux qui renchérit toujours sur les autres, fait monter la perte à plus de deux cent : mais plusieurs Mécontens qui furent dans cette action, & que j'ai consulté plus d'une fois, m'ont dit de la maniére la plus positive, qu'il n'en resta que vingt trois & deux femmes qui leur avoient aporté quelques provisions. A l'égard des Troupes, si l'on en croit les mêmes Historiens, leur perte fut des plus petites ; mais la chose est elle conceva-

Ravanel qui la commande est défait & bat en retraite.

Brueyr.

 ble,

1703. Février. ble, après être convenu, que les Camisars *firent leur décharge en gens de Guerre: que lors même qu'ils eurent été rompus par les Dragons, ils se rallièrent, revinrent deux fois à la charge avec fureur, se mélèrent avec les soldats & combattirent en desesperés.* Le Maréchal pour cacher ses pertes, fit promptement dépouiller les morts, afin qu'on ne put plus distinguer le soldat du Camisard (*a*).

Une

(*a*) L'anonime (T. II. p. 17.) déplace encore cet événement. Il fait trouver Cavalier dans cette action, quoique ce Chef assure le contraire dans ses Mémoires pag. 149. Il fait rester trois cent Camisars sur la place, quoi qu'il soit vrai qu'il n'y en eut que vingt trois de tués: il les fait poursuivre jusqu'aux bois de Fons qu'il place à trois lieues de Barutel; & tous les Historiens conviennent, qu'on ne les poursuivit pas. Je ne sai de quels bois de Fons il veut parler, il y a deux Fons dans le Languedoc, un apellé Fons sur Gajan à deux petites lieues de l'endroit où le combat se donna, mais où il n'y a point de bois; un autre Fons sur Lussan, à plus de six lieues du champ de bataille. Au reste ce combat ne se donna point à Barutel, comme il dit: mais tout près d'une Maiterie apellée en langage du Païs, *lou Mas de Serieres.*

Une Troupe differente de celle de Ravanel, attaqua dans la nuit la Compagnie Bourgeoise de Bouillargues près de Nimes: mais elle fut repoussée; elle s'en dédomagea en désarmant la Compagnie de Beauvoisin. 1703. Février. Autre Troupe repoussée D. L. I.

A juger de la manœuvre des Camisars, on ne pouvoit douter qu'ils ne voulussent se rendre redoutables, à mesure que tout se préparoit à leur perte. Leurs divers pelotons repandus en divers lieux, grossissoient extrêmement leur nombre aux yeux de leur ennemis, & leur aparition en plusieurs lieux à la fois, jettoit les Généraux dans un embaras extrême pour les suivre. « Leurs Troupes se » multiplient & grossissent à tout » moment, dit un Prélat. Tout le » Païs se souléve & se joint à eux: » on a beau les poursuivre: on » n'a pas assés de monde à leur opo- » ser: comme ils savent mieux les » chemins, & qu'étant Maitres de » la Campagne, ils reçoivent de » tous côtés des secours pour vivre, » & des avis pour se sauver; ils » échapent toujours, & tuent impu- » némens les Prêtres & les anciens Embaras & frayeur qu'ils causent en se divisant par pelotons. *Fléchier T. I. Lett. 136. du 7. Mars 1703.*

 » Ca-

1703. Février. „ Catholiques : le Prélat ajoutoit, „ cependant les Eglises sont fermées ; „ les Prêtres fugitifs, l'exercice de „ la Religion Catholique aboli à la „ campagne, & la fraieur répandue „ par tout ".

Lieux brulés par le Marl. de Montrevel. *M SS.*

Mais afin que cette fraieur ne fut pas toute entiére pour les Catholiques, le Maréchal de Montrevel ordonna que divers lieux habités par les Protestans fussent pillés & brulés ; de ce nombre, outre Maruejols dont j'ai déja parlé, furent Hieuset & S. Jean de Ceirargues : l'on vouloit aprendre aux autres par là ce qu'ils avoient à attendre, dès qu'ils y donneroient le moindre prétexte.

Ordonnances qu'il publie.

Mais les Ordonnances que Montrevel fit publier peu de tems après son arrivée, & les projets fulminans qu'il mit sur le tapis, redoublérent infiniment la fraieur des Protestans.

Le 23. Février.

La premiére en datte du 23. Février, étoit conçue en ces termes.

Contre ceux qui seront pris les armes à main

„ Le Roi étant informé, que „ quelques gens sans Religion, portent des armes, exercent des violences, brulent des Eglises, & „ tuent des Prêtres ; Sa Majesté „ ordon-

„ ordonne à tous ses sujets de courre sus ; & que ceux qui seront pris les armes à la main, ou parmi les attroupés, soient punis de mort sans aucune forme de procès : que leurs maisons soient rasées & leurs biens confisqués : comme aussi que toutes les maisons où ils ont fait des assemblées, soient démolies. Le Roi défend aux péres, méres, fréres, sœurs & autres parens des Fanatiques & autres revoltés, de leur donner retraite, vivres, provisions, munitions, ni autre assistance, de quelque nature & sous quelque prétexte que ce soit ; ni directement, ni indirectement, à peine d'être reputés complices de leur rébellion ; & comme tels, il veut & entend, que leur procès soit fait & parfait par le Sr. de Baville, & les Officiers qu'il choisira. Sa Majesté ordonne encore aux habitans du Languedoc, qui dans le tems de cette Ordonnance seront hors de leur demeure, d'y retourner dans huit jours : si ce n'est qu'ils eussent une cause légitime, qu'ils décla-

1703. Février.

& ceux qui assisteront les attroupés.

1703, Février.

„ teront au Sr. de Montrevel Commandant, ou au Sr. de Baville Intendant; & cependant aux Maires & Consuls des lieux, de la raison de leur retardement: de quoi ils prendront des certificats pour les envoier aux dits Sieurs Commandant ou Intendant; auxquels Sa Majesté ordonne de ne laisser entrer aucun Etranger, ni Sujet des autres Provinces, sous prétexte de commerce, ou autre affaire, sans un certificat des Commandans, ou Intendans des Provinces d'où ils partiront, ou des Juges Royaux des lieux de leur départ, ou des plus prochains. A l'égard des Etrangers, ils prendront des passeports des Ambassadeurs, ou Envoiés du Roi, dans les Païs d'où ils sont, ou des Commandans ou des Intendans des Provinces, ou des Juges Royaux des lieux où ils se trouveront. Au surplus S. M. veut que ceux qui seront pris en la dite Province de Languedoc, sans de tels certificats soient réputés Fanatiques & Revoltés, & comme tels,

„ que

,, que leur procès soit fait & parfait, & qu'ils soient punis de mort : auquel effet ils seront menés audit Sr. de Baville, ou aux Officiers qu'il choisira. Fait à Versailles le 23. Février 1703."

1703. Février.

L'autre Ordonnance étoit en datte du 24. Février, & ne cedoit en rien à la premiére ; on en pourra juger par sa teneur.

Et le 24. Février.

,, Nous Nicolas de la Beaume Montrevel Maréchal de France &c. étant informé, qu'il se fait tous les jours dans differens endroits, des attroupemens de Soulevés, qui commettent toutes sortes de crimes, & qui continuent de massacrer les anciens Catholiques, & de bruler les Eglises, & que les habitans de plusieurs endroits, qui sont nouvellement convertis, loin de contribuer à repousser de telles violences, les favorisent de tout leur pouvoir, où ne donnent aucun avis de leurs marches, ni de leur séjour dans les lieux où ils sont aussi tranquiles, que si tout le Païs n'étoit pas dans une obligation indispensable de leur

Pour rendre les Communautés responsables des ravages qui se commettront dans l'étendue de leur territoire.

1703. Février.

„ courre ſus ; & même quelques
„ uns de ces Bourgs & Villages
„ aiant pouſſé leur mauvaiſe volonté
„ juſqu'à attenter ſur les Troupes
„ du Roi : Nous croions devoir met-
„ tre tous les Prêtres, Eccléſiaſti-
„ ques, Religieux, anciens Catho-
„ liques, & les Egliſes, ſous la gar-
„ de des habitans Nouveaux Con-
„ vertis des Communautés. Décla-
„ rons que s'il leur arrive aucun
„ accident, ces Communautés en
„ ſeront reſponſables, & qu'elles
„ ſeront *brulées* & entiérement *dé-*
„ *truites*, le lendemain qu'il y aura
„ eu aucune de ces entrepriſes, &
„ qu'il s'y ſera commis la moindre
„ de ces cruautés inouïes qui ont été
„ ci devant exercées. Déclarons en
„ outre, que s'il arrive qu'aucun ſol-
„ dat des Troupes du Roi ſe trou-
„ ve tué dans aucune des Commu-
„ nautés, ou Villages, les lieux en
„ ſeront auſſi reſponſables, & punis
„ de la même peine. Et afin que
„ perſonne n'en ignore, Nous or-
„ donnons qu'à la diligence des Sin-
„ dics des Diocéſes, la préſente
„ Ordonnance ſera par tout lue,
„ pu-

„ publiée, & affichée: de laquelle 1703.
„ publication, dans aucune Com- Février.
„ munauté, ils nous raporteront
„ dans huit jours un Certificat. En-
„ joignons à tous les Maires &
„ Consuls, de tenir la main à l'exé-
„ cution de la présente Ordonnan-
„ ce, à peine d'en répondre en leurs
„ propres & privés noms. Donné à
„ Quissac le 24. Février 1703. *Signé*
„ le Maréchal de Montrevel ".

Les Historiens qui nous ont conservé ces Ordonnances, en tout ou en partie, en ont senti non seulement la sévérité, mais aussi l'injustice; & ils n'ont rien oublié pour les excuser, ou les justifier aux yeux du public. " M. le Maréchal, dit *B. T. III. p.* 172.
„ Brueys, ayant fait refléxion que
„ les punitions particuliéres faisoient
„ peu d'effet, & qu'il n'y avoit que
„ les générales qui fissent impres-
„ sion sur l'esprit des Rebelles, il
„ donna une Ordonnance contre
„ les Communautés, pour les ren-
„ dre responsables de tous les cri-
„ mes qu'on commettroit à l'avenir.

„ Ce Général, dit de la Baume, *D. L. II.*
„ étoit persuadé qu'il ne falloit pas
„ regar-

1703. Février. „ regarder la Revolte des Fanati-
„ ques, comme une émeute, & un
„ mouvement de quelques eſprits
„ mutins & ſéditieux: mais comme
„ un complot & une conſpiration
„ générale, de la plus grande partie
„ des Nouveaux Convertis: il avoit
„ pénétré qu'ils étoient preſque tous
„ entêtés de l'eſpérance de voir réta-
„ blir l'exercice de la Religion Cal-
„ viniſte, & ne doutoit point que
„ le Conſiſtoire ſécret fit agir &
„ mouvoir cette machine d'iniquité.
„ Il crut donc qu'il en déconcerte-
„ roit le projet, & qu'il en arrête-
„ roit les efforts, s'il faiſoit tomber
„ la punition des crimes ſur ceux
„ qui en devoient être regardés
„ comme les véritables Auteurs,
„ par les ſécours & les conſeils,
„ qu'ils donnoient aux Rebelles".

Mais outre que ce Général ſe trompoit, qu'il n'y avoit ni complot, ni conſpiration générale dans cette affaire, ni Conſiſtoire ſécret qui fit mouvoir cette machine: qui ne voit que de telles Ordonnances envelopoient les innocens avec les coupables? & qu'elles exigeoient ſous les

les plus rigoureuſes peines, ce qu'il étoit impoſſible d'exécuter? Car que pouvoient faire des Communautés, ou *ſurpriſes ou trop foibles* pour réſiſter à des Détachemens de Camiſars, qui les forçoient ou à les recevoir, ou à leur fournir des vivres? Ne devoit-on pas craindre de réduire la Province en Déſert, & que les Communautés entiéres, ménacées d'ètre punies avec tant de ſévérité, pour des fautes qu'il n'avoit pas été en leur pouvoir d'éviter, ne ſe jettaſſent en corps dans le parti des Camiſars? Ainſi ces Ordonnances qui répandirent par tout la terreur & l'effroi, & qui portérent en divers lieux, un flambeau incendiaire qui conſumoit tout, groſſirent extrémement le nombre des Mécontens, & donnérent lieu aux plus funeſtes repréſailles.

1703. Février.

Projets du Ml. de Montrevel. *D. L. II.*

A ces Ordonnances, le Maréchal ajouta des projets: le premier qu'il propoſa, étoit de choiſir un certain nombre de Nouveaux Convertis les plus ſuſpects, dans tous les endroits où ils étoient ſupérieurs: de les enfermer dans les Citadelles, & de leur décla-

…3. déclarer, que dès qu'il y arriveroit
…tier. un meurtre ou un incendie, on feroit
pendre trois ou quatre perſonnes, d'entre les otages du lieu où ces crimes auroient été commis.

Un autre projet tendoit à établir un châtiment pécuniaire : le Maréchal vouloit que dès qu'il ſe feroit commis un meurtre dans quelque lieu, ou qu'on auroit mis le feu en quelque endroit, tous les habitans de ce diſtrict fuſſent condamnés à paier une certaine ſomme proportionnée à leurs facultés ; & que cette ſomme fut inceſſamment levée par les Troupes qu'on y mettroit, juſques à ce que les habitans y euſſent ſatisfait.

La Cour les rejette. La Cour qui fut conſultée, rejetta l'un & l'autre de ces projets. Le premier, parce qu'il pouvoit envéloper pluſieurs innocens avec les coupables (*a*) : le ſecond, parce qu'elle craignoit que des exécutions ſi rigoureuſes, ruinant un grand nombre de Communautés, ne les miſſent hor[s]

(*a*) Elle auroit dû par la même rai[son] ſuprimer les Ordonnances du M[a]réchal.

hors d'état de paier la taille & la capitation. 1703. Février.

Elle permit cependant à l'Intendant de lever sur les Nouveaux Convertis, la somme de cent mille livres pour le dédommagement des anciens Catholiques.

Elle permet une levée de cent mille livres.

D. L. II.

Outre les éclairciſſemens que le Maréchal de Montrevel prit de vive voix, il voulut viſiter en perſonne tous les lieux où les Camiſars avoient fait le plus de bruit. Il y emploia trois ſemaines (*a*).

Le Marl. viſite les lieux qui ſervent de théatre à la guerre.

Il parut pendant le cours de cette viſite deux Ecrits qui méritent de trouver place ici. L'un étoit un encouragement aux Puiſſances Maritimes d'Angleterre & de Hollande, à prendre en conſidération l'affaire des

Ecrits publiés.

(*a*) De la Baume nous aprend que la dépenſe de ce voiage roula toute ſur l'Intendant, qui voulut défraier par tout le Maréchal & ſa ſuite ; & à qui, ſoir & matin, il fit faire grande chére & très délicate : mais il ajoute que peu de tems après, Sa Majeſté donna à l'Intendant douze mille livres, outre ſes apointemens ordinaires, comme aux Intendans d'Armée, & une penſion de ſix mille livres.

1703. Février.

des Camiſars & à donner des ſecours : l'autre étoit un Manifeſte, publié au nom de ceux ci, pour juſtifier leur priſe d'armes.

Encouragement aux Puiſſances Maritimes à ſécourir les Camiſars. Extrait de cét Ouvrage.

Dans la premiere, l'Auteur faiſoit d'abord une deſcription des Cevennes. Après avoir parlé des Riviéres qui prennent leur ſource dans ce Païs, & qui l'arroſent, & des denrées qu'il fournit; il remarque que les Montagnes de ce Païs là ſont proches l'une de l'autre, & que l'entre-deux eſt ſi étroit, que dix hommes n'y peuvent paſſer de front : qu'on ne ſauroit y ranger une armée de mille hommes en bataille, n'étant pas poſſible d'y obſerver de la diſtance pour les bataillons : que ſi on les rangeoit en colonnes, en renverſant le premier, on renverſeroit immanquablement tous les autres : comme cela s'eſt vu mille fois dans les défilés & les païs étroits, où l'avant-garde miſe en fuite, renverſoit & le corps de bataille & l'arriére garde. Qu'un Officier habile, qui commanderoit en Cevennes, attireroit les Troupes du Roi dans des lieux étroits, où cent en pourroient battre mille,

&

& mille, dix mille : que quoiqu'on y eut fait accommoder les chemins, tant ceux qui ſont le long des Riviéres, que ceux par leſquels on va jusqu'aux ſommets des Montagnes, & qu'un Caroſſe ou Chariot y puiſſent monter, en tournoiant : ces chemins ſont pourtant ſi étroits, qu'on n'y ſauroit mettre un Bataillon en ordre de bataille : que la Cavalerie y ſeroit abſolument inutile, & qu'elle y feroit plus de mal que de bien. 1701. Février.

De là, l'Auteur paſſe à la bravoure des habitans du Païs ; " les gens „ des Cevennes, dit-il, ſont les meil- „ leurs ſoldats de France : ils ſavent „ très bien tirer du mouſquet & du „ fuſil : ils vont au feu ſans crain- „ te : ils ſont adroits de leur épée „ & combattent en Lions : il y en a „ quantité qui ont fait la guerre, „ & ils ne manquent ni de Capi- „ taines, ni de ſoldats (*a*).

Afin

(*a*) Cet Auteur m'oblige à relever deux fautes, une de lui & l'autre de Bayle : pour relever la gloire des Cevennes, il dit que le Maréchal de Toiras naquit à S. Jean de Gardonnenque &c

Afin qu'on ne doutat point de cette vérité, l'Auteur l'illustroit par des exemples très glorieux pour les habitans de ces Montagnes.

„ Lors, dit-il, que Montauban
„ fut assiégé par Louis XIII. le Duc
„ de Rohan y envoya un Régiment
„ de douze cent Cevenols, comman-
„ dés par M. de Beaufort Gentil-
„ homme qui en étoit originaire: il
„ n'y en eut que six cent qui entré-
„ rent dans la ville: les autres furent
„ contraints de se retirer en com-
„ battant. Le Duc d'Angoulême Gé-
„ néral de la Cavalerie légére, eut
„ ordre de les poursuivre; les ayant
„ atteins

& le Comte de Souche à Anduse: mais il se trompe à l'égard de ce dernier; on a debité faussement, dit Bayle (Dict. crit. Art. *Souche*) dans un des Ecrits qui ont paru en Hollande en 1702. sur la prise d'armes des Cevenols, que le Comte de Souche étoit né dans les Cevennes: c Comte étoit fils d'un Gentilhomme d la Rochelle: il mourut en Moravie e 168. Bayle se trompe sur la datte l'écrit qu'il cite, il n'est point de 17 il est du 13. Février 1703. Voyés *La berti Mémoires pour servir à l'Hist.* XVIII. *Siécle* Tom. II. pag. 512.

„ atteints dans une plaine, ils firent, 1703. Février.
„ dès qu'ils l'aperçurent, un Batail-
„ lon quarré & l'attendirent de pied
„ ferme. M. d'Angoulême voiant
„ leur résolution, n'osa pas les atta-
„ quer; & il fut obligé de les laisser
„ se retirer paisiblement, sous cette
„ seule condition, qu'ils ne servi-
„ roient pas le Duc de Rohan pen-
„ dant six mois. Les six cent hom-
„ mes, qui étoient entrés dans la
„ ville, s'y distinguérent au point
„ que ce petit sécours des Cevenols,
„ obligea Louis XIII. de lever le
„ siége de devant Montauban.

„ Et quand le Duc de Rohan,
„ ajoute l'Auteur, partit des Ceven-
„ nes, pour aller sécourir les Refor-
„ més de la Comté de Foix, le
„ Duc de Montmorenci en étant
„ averti, alla l'attendre au dessous
„ de Castelnaudari, dans un lieu
„ étroit & rempli de vignes, où ce
„ Duc devoit passer nécessairement:
„ mais quoique le Duc de Mont-
„ morenci eut huit mille hommes
„ de Troupes réglées, & que le Duc
„ de Rohan n'en eut que quatre,
„ la plupart gens des Cevennes,

„ celui

1703. Février. „ celui-ci le battit & alla ſécourir „ ceux de la Comté de Foix.

A ces exemples, l'Auteur en ajoute d'autres, & ſoutient que le Duc de Montmorenci, Gouverneur de Languedoc & qui avoit toujours une armée ſur pied, n'oſa jamais entrer dans les Cevennes avec ſon armée: de même que le Prince de Condé, les Maréchaux d'Etrées & de Thémines, que le Roi y envoia en divers tems, avec de gros corps.

C'eſt des Cevennes, ajoute l'Auteur, que le Duc de Rohan ſécourut le Vivarais, le Rouergue, & le bas Languedoc; & il eſt perſuadé que ſi l'avis de ce Duc avoit été ſuivi, Louis XIII. ne ſe fut jamais rendu maitre des Cevennes (*a*).

Il

(*a*) L'avis du Duc de Rohan étoit de ne point fortifier de places en Cevennes: mais que ſi Louis XIII. y venoit, comme il y vint en perſonne après la priſe de la Rochelle, d'attirer ſon Armée dans les Montagnes, où il eſpéroit qu'avec cinq ou ſix mille hommes du Païs, on auroit pu battre l'Armée Royale, quand elle eut été de vingt mille hommes: mais les habitans d'Alais, d'Anduſe

Il remarque que ce Peuple avoit été éclairé du flambeau de l'Evangile plusieurs Siécles avant la Reformation : que du tems des Vaudois & des Albigeois, les Cevennes étoient remplies de ces gens là : qu'on voit par divers Actes, qu'ils professoient la même Religion que les Reformés ; que Mezerai l'avoue dans son Histoire de France : mais que les Croisades que les Papes avoient excité contr'eux, avoient éteint pour ainsi dire, ce flambeau céleste dans les Cevennes ; qu'il en étoit resté pourtant quelques étincelles cachées sous la cendre, qui s'étoient ralumées au commencement de la Reformation : qu'en moins de rien tout ce Païs, s'étoit vû Reformé : que c'est dans les Cevennes, qu'on tint le premier Synode de la Religion Refor-

1703. Février.

se, de Sauve, & de Ganges, dans les basses Cevennes & voisins du bas Languedoc, voulurent imiter ceux de Nimes & d'Usés, qui fortifioient leurs villes, mais si celles-ci pouvoient le faire, il n'en étoit pas de même de celles des Cevennes, qui se trouvent commandées par les Montagnes voisines.

1703. Février.

Reformée, dans une Caverne, au dessous d'un Hameau nommé Aigladine, dans la Paroisse de Mialet, à une demi lieue d'Andufe, où quatorze à quinze Ministres s'assemblérent, & firent entre eux, un département des lieux où ils iroient prêcher la vérité de l'Evangile : Mission qui fit de grands progrès dans les Cevennes, dans le Vivarais, dans le bas Languedoc, & en Rouergue (*a*).

L'Auteur

(*a*) L'Auteur avoit tiré ces faits de l'Histoire Ecclésiastique de Beze Liv. III. sous l'an 1560. pag. 341. Beze après avoir dit que le Comte de Villars Lieutenant pour le Roi en Languedoc, avoit fait piller toutes les maisons des Protestans de S. Jean de Gardonnenque & des environs, violer les femmes & les filles, dont deux étoient mortes entre les mains de leurs Ravisseurs, & que les habitans Reformés s'étoient retirés dans des bois & des Cavernes, où plusieurs étoient morts de froid, s'exprime ainsi " Les Reformés continuérent à s'as„ sembler plus courageusemens que ja„ mais, & quoique la désolation fut „ grande, l'Eglise de Mialet ne fut „ jamais abandonnée par les Ministres „ qui s'y étoient retirés, encore qu'il y „ eut

L'Auteur remarquoit en ſuite que les Papes par les cruelles perſécutions, qu'ils avoient ſuſcité aux Vaudois & aux Albigeois dans les Cevennes, y 1701. Février.

„ eut audit lieu une Compagnie de Gaſ-
„ cons très méchans ; & y fut telle l'aſ-
„ ſiſtance de Dieu, que les dits Miniſtres
„ n'y eurent point de mal, mais qui
„ plus eſt, y firent priéres & exhorta-
„ tions, nonobſtant la rage de Satan
„ & de ſes Adhérens. Ceux là donc
„ avec ceux de S. Jean qui étoient de
„ retour, s'aſſemblent incontinent à un
„ petit village nommé Eglidines; après
„ avoir invoqué le nom de Dieu, ſe
„ réſolurent de viſiter, & redreſſer les
„ pauvres Egliſes circonvoiſines & même
„ les plus éloignées Pour lequel effet
„ fut depuis député Robert Maillart Mi-
„ niſtre de Melet, (*Mialet*) pour viſi-
„ ter les Egliſes d'Alex (*Alais*), Uſés,
„ Baignols (*Bagnols*) & Pont ſaint Eſprit,
„ & autres de ces quartiers là; Jean de
„ la Chaſſe, pour Nimes & autres Egli-
„ ſes voiſines; Paſquier Bouſt Miniſtre
„ d'Anduſe, pour ſon Egliſe & autres
„ d'alentour; Tartas Miniſtre de Sauve,
„ pour S. Ipolite (*Hipolite*), Gance
„ (*Ganges*), le Vigan & autres des Ce-
„ vennes; Jean Grignan Miniſtre de
„ Sommiéres & des Egliſes d'alentour:
„ Olivier

1703. Février.

y avoient fait cesser l'exercice public de la vraie Religion, & que pour y entrétenir davantage la superstition du Papisme, on avoit changé le nom originaire de la plupart des Villes, & des Bourgs, en celui de differens Saints; ensorte qu'il n'y a point de Province en France où il se trouve autant de lieux batisés de noms des Saints, que dans les Cevennes.

Ensuite l'Auteur pour encourager les Puissances auxquelles il s'adressoit, à fournir des secours aux Camisars, leur met devant les yeux l'exemple des Vaudois, qui sous la conduite du Ministre Arnaud & d'un Potier de terre, étoient retournés dans leur Païs en 1689, trois ans & demi après en avoir été chassés; quoi qu'ils ne fussent en tout

„ Olivier Tardieu Ministre de S. Jean „ pour Montpelier, Gignac & autres „ lieux circonvoisins. Ce que tous exécutérent avec une merveilleuse assistan„ ce de Dieu, nonobstant toutes les „ garnisons & autres empêchemens: de „ sorte qu'il se trouva à la fin, que cette „ persécution, avoit plutôt peuplé que „ ruiné les Eglises ".

tout que quatre cent habitans des vallées, & quatre cent Refugiés. 1703. Février.

„ Aujourdhui, continue l'Auteur, „ que la Providence met les armes „ à la main des Reformés des Cevennes, après avoir essuié pendant dix sept ans, la plus cruelle „ & la plus barbare persécution qui „ se puisse imaginer; & qu'il paroit „ que la résolution & l'intrépidité „ de ces gens là déconcertent leurs „ ennemis; il faut espérer que Dieu „ qui peut avec peu comme avec „ beaucoup, combattra pour eux, „ comme il fit autre fois pour les „ Maccabées; & comme il l'a fait „ de nos jours, pour les Vaudois: „ & qu'il les conservera dans leur „ Païs, malgré tous ces préparatifs „ de guerre, & ce grand nombre „ de Troupes réglées dont on les „ ménace".

L'autre Ecrit étoit, comme j'ai dit, une espéce de Manifeste. Les Camisars y représentoient d'abord que la France n'avoit jamais eu de Sujets plus soumis, & plus fidéles à ses Rois, que leurs Péres & eux l'avoient été: ils en alléguoient deux exem- Manifeste pour justifier la prise d'armes; Extrait qu'on en donne.

 ples,

1703. Février. ples, auxquels on ne pouvoit contredire.

„ En l'année 1632. y dit-on, „ le Duc de Montmorenci Gouverneur de Languedoc, gagné par „ la Reine Mére de Medicis & par „ Gaſton Duc d'Orléans frére du „ Roi, entreprit de faire la guerre „ pour obliger le Roi à ſe défaire „ du Cardinal de Richelieu, & à „ ne plus ſe ſervir de ſon Miniſtére. „ Le Duc de Montmorenci après „ avoir engagé dans ſon parti toutes „ les villes de la Province, où les „ Catholiques Romains étoient en „ plus grand nombre, vint dans „ les Cevennes pour porter les „ Peuples, comme dépendans de ſon „ Gouvernement, à embraſſer ſes „ intérêts, ceux de la Reine Mére „ & du Duc d'Orléans: il emploia „ tous les moiens & tous les artifi- „ ces qu'il put imaginer pour gagner „ les Reformés de ce Païs là, en „ leur promettant de leur faire ren- „ dre leurs places de ſureté, dont „ on les avoit injuſtement dépouillés; „ & de leur faire part de toutes les „ charges de l'Etat, conformément à

„ l'Edit

„ l'Edit de Nantes : mais ils demeu- 1703. Février.
„ rérent fermes & inébranlables au
„ ſervice du Roi, ce qui fut cauſe
„ que le parti du Duc fut détruit
„ & que cette guerre fut bien tôt
„ terminée : ſi les Reformés des
„ Cevennes euſſent pris les armes,
„ la guerre ſeroit paſſée dans les
„ autres Provinces du Royaume,
„ car tous les Peuples haïſſoient ex-
„ trémement le Cardinal de Riche-
„ lieu.

„ L'autre exemple, qui marque
„ la fidélité inviolable des Cevennes
„ envers le Roi, parut en l'année
„ 1651. que le Prince de Condé
„ entreprit la guerre contre Louis
„ XIV. Le Duc d'Orléans étoit Gou-
„ verneur du Languedoc, & favo-
„ riſoit le parti du Prince ; le Comte
„ d'Aubigeoux, Gouverneur de la
„ ville & Citadelle de Montpelier,
„ embraſſa le même parti ; & le
„ Prince de Condé qui étoit puiſſant
„ dans la Province, & y avoit de
„ belles terres & beaucoup de créa-
„ tures, tacha d'attirer par leur
„ moien les Reformés des Ceven-
„ nes ; leur promit de faire rebatir

1703. Février.

„ leurs murailles, qu'on avoit démo-
„ lies contre l'Edit de 1629. & de
„ leur faire rendre le Consulat, dont
„ on les avoit dépouillés, contre
„ les Edits de pacification; mais
„ leur fidélité ne fut point ébran-
„ lée, & le parti du Prince de Condé
„ échoua dans la Province & en suite
„ dans tout le Royaume: si les Ce-
„ vennes eussent tant soit peu remué,
„ toute la France se seroit soulevée,
„ & on peut dire que les Reformés
„ en ce tems là sauvérent l'Etat, &
„ conservérent au Roi la couronne.

„ En 1659. on fit la paix entre
„ la France & l'Espagne; les Moines
„ disoient hautement qu'on ne l'avoit
„ conclue que pour nous détruire:
„ on nous le donna peu de tems
„ après à connoitre, par les maux
„ qu'on nous fit. On ne sauroit dé-
„ duire en détail, toutes les violen-
„ ces & toutes les cruautés qu'on
„ a exercées contre nous: car in-
„ continent après, on prit des me-
„ sures pour couvrir toutes les Pro-
„ vinces, de gens de guerre: on
„ fit marcher en suite des Dragons,
„ qui portoient avec eux la terreur

„ &

„ & l'effroi. Tous nos pauvres gens 1703. Février.
„ des Cevennes, surpris & étonnés
„ de ces mouvemens & des propo-
„ sitions qu'on leur faisoit sur le
„ sujet de leur Religion, répondi-
„ rent qu'ils étoient prêts de sacrifier
„ au Roi, leurs biens & leur vie:
„ mais que leur conscience étant à
„ Dieu, ils ne pouvoient pas en dispo-
„ ser de cette maniére.

„ Il n'en fallut pas davantage
„ pour obliger les Troupes, à se
„ saisir des avenues & des portes
„ des Villes; ils mettoient des gar-
„ des par tous les chemins; & sou-
„ vent ils entroient dans les mai-
„ sons, l'épée à la main, criant,
„ *tue, tue, ou Catholique.* Ils s'atta-
„ chérent ensuite aux personnes,
„ & il n'y a ni méchanceté, ni hor-
„ reur qu'ils ne missent en prati-
„ que, pour les forcer à changer de
„ Religion. Parmi mille heurlemens
„ & mille blasphémes, ils pendoient
„ les gens, hommes & femmes, par
„ les cheveux ou par les pieds, aux
„ planchers des chambres, ou aux
„ crochets des cheminées, & ils les
„ faisoient enfumer avec des bottes

1701. Février.

„ de foin mouillées, ensuite ils leur
„ arrachoient les cheveux, & le poil
„ de la barbe, jusques à une entié-
„ re dépilation : ils les jettoient dans
„ de grands feux qu'ils avoient allu-
„ mé exprès, & ne les en retiroient
„ que quand ils étoient à demi rotis :
„ ils en attachoient d'autres sous les
„ bras avec des cordes, & les plon-
„ geoient & replongeoient dans des
„ Puits, dont ils ne les retiroient
„ que quand ils étoient à demi noiés :
„ ils en battoient à coups de batons,
„ & tout meurtris & rompus, les
„ trainoient aux Eglises. Ils les em-
„ pêchoient de dormir, durant l'espa-
„ ce de sept ou huit jours, se rele-
„ vant les uns les autres, pour les
„ garder à vue, jour & nuit, afin
„ de les tenir réveillés, soit en leur
„ jettant des Eguieres d'eau sur le
„ visage, soit en leur tenant sur la
„ tête des chauderons renversés, sur
„ les quels ils faisoient un continuel
„ charivari : jusques à ce que ces
„ malheureux eussent perdu leurs
„ sens, & s'ils en trouvoient de
„ malades, hommes ou femmes, ils
„ avoient la cruauté d'assembler une

„ dou-

„ douzaine de Tambours & de faire „ battre la caiſſe près du lit, pour „ les étourdir & leur faire perdre „ toute connoiſſance. 1731. Février.

„ Il eſt arrivé en quelques lieux, „ qu'ils ont attaché les péres & les „ méres, aux quenouilles des lits: „ & ont voulu à leurs yeux forcer „ leurs femmes & leurs filles; à d'au- „ tres, ils arrachoient les ongles „ des mains & des pieds, ce qui ne „ ſe pouvoit faire ſans des douleurs „ inouies: ils enfloient encore & „ hommes & femmes, avec des „ ſoufflets, juſques à les faire cré- „ ver: d'autres, ils les lardoient d'é- „ pingles. Enfin ils perſécutoient „ juſques après la mort, & refu- „ ſoient la ſépulture, à ceux qui „ n'avoient pas voulu ſe confeſſer: „ nous en avons vû pluſieurs, trai- „ nés dans les Rues & jettés à la „ voirie.

„ Ce que nous venons de dire, „ n'eſt qu'un échantillon des terri- „ bles prodiges de fureur qui ont „ éclaté ſur nous: jamais l'Enfer „ dans les plus rudes perſécutions, „ n'inventa & ne ſe ſervit de moiens

1703 Février. „ si diaboliques & si barbares, que
„ ceux dont les Dragons & les Moi-
„ nes qui les conduisoient, se sont
„ servis pour nous détruire. Mille
„ Rélations fidéles en ont informé
„ le Public, car toutes ces cruautés,
„ ont été générales dans toute la
„ France; mais encore plus violen-
„ tes dans nos Cevennes.

„ Après nous avoir fait tous ces
„ maux, on cassa & on révoqua
„ enfin l'Edit de Nantes, qui étoit
„ un Edit perpétuel & irrévocable,
„ donné par Henri le Grand, en
„ l'année 1598. Edit qui fut vérifié
„ dans tous les Parlemens, pour être
„ observé inviolablement; & qui a
„ quatre caractéres incontestables. 1°.
„ Celui d'être une promesse Royale
„ & Souveraine, que le Roi don-
„ noit non seulement pour lui, &
„ pour le tems de son Regne, mais
„ aussi pour tous ses Descendans &
„ Successeurs à perpétuité. 2° D'être
„ un Arrêt authentique, définitif &
„ irrévocable, pour servir à jamais
„ de Réglement & de Loi entre deux
„ partis opposés. 3°. D'être un Trai-
„ té accepté, convenu & consenti
„ par

„ par tout l'Etat, pour servir en cette „ qualité, de Loi & de Réglement „ perpétuel. 4°. D'avoir été rendu „ Sacré & comme divin, par le con„ sentement & le serment récipro„ que de tout le Roiaume. 1703. Février.

„ Un seul de ces Caractéres, quand „ il seroit séparé des autres, suffi„ roit pour mettre cet Edit au dessus „ du Caprice du bon plaisir; car „ qui doute qu'un Roi ne soit obli„ gé à garder sa parole & sa foi, „ & celle de ses Prédecesseurs, lors „ qu'elle est devenue une condition „ inséparablement attachée à sa suc„ cession; comme elle l'est sans dou„ te, puis qu'elle a été donnée par „ Henri IV. sous la qualité de pro„ messe authentique, perpétuelle & „ irrévocable, qui a subsisté depuis „ plus de cent ans, confirmée par „ Louis XIII. son Fils & son Héri„ tier par plusieurs Edits & Décla„ rations solemnelles, & depuis en„ core par Louis XIV. lui même, „ son successeur à présent regnant, „ par des Déclarations si authenti„ ques des années 1643. & 1652. „ qu'on ne peut concevoir, com-

1703. Février.

„ ment on a voulu violer, avec
„ tant de perfidie, des promeſſes ſi
„ ſacrées & ſi inviolables.

„ En exécution de la Revocation
„ de cet Edit, après les cruautés
„ qu'on avoit exercées contre nous;
„ on démolit, on raſa nos Temples
„ & on bannit du Roiaume;
„ tous nos Miniſtres à perpétuité,
„ ſans diſcontinuer de nous faire
„ mille maux, ſous divers prétextes.
„ Toutes ces maniéres de perſécuter,
„ inouïes dans les Siécles précedens,
„ étonnérent les Reformés
„ des Cevennes, qui n'avoient perſonne
„ pour les conſoler. La crainte
„ en fit cacher les uns, dans
„ les bois & dans les Cavernes;
„ d'autres s'enfuirent pour ſortir du
„ Roiaume, & pour mettre leur vie
„ & leur conſcience en liberté, ſuivant
„ le Précepte de l'Evangile,
„ qui nous dit, que ſi l'on nous
„ perſécute dans un lieu, il faut
„ fuir dans un autre: mais les paſſages
„ étoient ſi bien gardés pour
„ empêcher la ſortie de nos pauvres
„ gens, que la plus grande

„ par-

,, partie fut priſe & envoiée aux galéres : ceux qui fuioient de ville en ville, furent auſſi arrêtés & enfermés dans des priſons, qui furent bien-tôt pleines de nos pauvres perſécutés : les uns y périrent dans l'infection & dans la pourriture : les autres furent embarqués à Marſeille, tranſportés dans l'Amérique, pour aller vivre & mourir dans le nouveau monde, avec les Sauvages. Le premier Vaiſſeau qu'on y envoia, & qui étoit quaſi tout chargé de nos pauvres gens des Cevennes, périt proche de la Martinique où on les envoioit; la plus grande partie, tant hommes que femmes, furent noiés & ſubmergés. 1703. Février.

,, Tout ce traitement cruel nous donnoit aſſés de ſujet & de raiſon, de nous opoſer à tant de violences; & puis qu'on emploioit la force des armes pour nous détruire, ſans que nous euſſions rien fait pour nous rendre coupables d'aucun crime; nous avions auſſi un droit inconteſtable d'emploier

,, les

1701. Février.

„ les armes pour nôtre légitime dé-
„ fenſe, & d'opoſer la force à la
„ force, qui eſt un droit de la Na-
„ ture autoriſé par les Loix Divines
„ & Humaines.

„ Néanmoins, pour n'allumer pas
„ une Guerre Civile dans le Royau-
„ me, & épargner le ſang de nos
„ Compatriotes, nous avons ſouffert
„ patiemment tous nos terribles
„ maux, dans l'eſpérance que Dieu
„ toucheroit le cœur de nos enne-
„ mis, & leur feroit connoitre l'in-
„ juſtice de tant de perſécutions.
„ Nous ſommes donc demeurés tran-
„ quilles, nous tenant reſſerrés dans
„ nos bois & dans nos Montagnes,
„ où quelques bons perſonnages,
„ pleins de pieté, qui étoient ſans
„ lettres & ſans étude comme les
„ Apôtres de Jeſus-Chriſt, ſe mirent
„ à conſoler ceux qui étoient avec
„ eux, dans les Cavernes, & puis
„ en particulier dans les maiſons:
„ c'étoient des gens ſimples, Car-
„ deurs, Tiſſerans & Maitres d'Eco-
„ les, dont nos Peuples furent ſi
„ édifiés, qu'il n'y eut perſonne,
„ tant

„ tant hommes que femmes, qui ne „ voulut entendre ces nouveaux Pré- „ dicateurs : de sorte que le nombre „ s'augmentant, on résolut de s'as- „ sembler à la campagne sans bruit, „ sans éclat & sans armes. Nous „ choisissions les lieux écartés & les „ heures de la nuit, pour faire ces „ exercices en repos & en sureté : „ dans ces Assemblées, on lisoit la „ parole de Dieu ; on chantoit ses „ louanges, & on faisoit des Prié- „ res pour le Roi, & pour l'Etat. „ Rien n'étoit si juste, ni si inno- „ cent : mais les Prêtres & les Moi- „ nes en étant informés, firent ve- „ nir encore dans les Cevennes, des „ Dragons & d'autres Troupes, qu'ils „ mettoient en embuscade, dans „ les lieux où ceux qui avoient assisté „ à ces assemblées, devoient passer „ pour s'en retourner chés eux : „ ils les prenoient & les mettoient „ en prison ; puis, condamnoient les „ hommes & les femmes à être pen- „ dus : ou, l'on conduisoit les hom- „ mes aux galéres, & les femmes „ dans des Couvens : & si ces Dra-

1703. Février.

„ gons

1703. Février.

„ gons rencontroient par hazard les
„ lieux, où ces pauvres gens sans
„ défense étoient encore assemblés,
„ ils tiroient sur eux sans miséricor-
„ de, comme sur des bètes sauva-
„ ges, sans distinction d'age ni de
„ séxe, mème sur les femmes en-
„ ceintes, qu'on faisoit mourir cruel-
„ lement; avec l'enfant qu'elles
„ avoient dans le ventre.

„ Après avoir souffert pendant
„ plus de vingt ans, tous les maux
„ dont nous venons de parler,
„ quelques uns de nos fréres qui
„ habitoient dans les hautes Ceven-
„ nes, sachant qu'on devoit faire
„ mourir quelques prisonniers que
„ l'Abé du Chaila tenoit dans les
„ fers, résolurent de faire leurs efforts
„ pour les délivrer.

Après que l'Auteur a raconté avec beaucoup d'inexactitude ces premiers commencemens, il continue à faire parler ainsi les Camisars.

„ Ce n'est point ici une Révolte,
„ ni une Rébellion des Sujets contre
„ leur Souverain. Nous lui avons
„ été toujours soumis & fidéles, &
„ on

„ on a vû pendant tout le traitement qu'on nous a fait, une obéïssanse si profonde qu'elle a été en admiration à toute la terre : mais c'est un droit de la Nature, qui nous oblige en conscience de nous armer, pour repousser la force : autrement, nous serions complices de nos propres malheurs ; traitres à nous mêmes, & à nôtre Patrie.

„ Nous savons que nôtre pauvre France, est désolée & ruinée dans toutes ses Provinces ; que les Peuples y crient & gémissent sous l'opression : & que la justice & la bonne foi en sont bannies. Nous ne voions plus par tout que violences, & ne savons ceux qui gouvernent la France : nous n'y comprenons plus rien ; car jamais un bon Roi, comme le nôtre, n'a pris plaisir à détruire ses Sujets innocens, ni à les pendre & à les massacrer, parce qu'on les trouve priant Dieu dans leurs maisons, ou dans les trous de la terre. Peut-on inspirer à un Roi,

„ la

1703. Février.

„ la résolution de devenir l'ennemi
„ d'un Peuple, dont il avoit juré,
„ qu'il seroit le Pére & le Protecteur?
„ Nous voions tous les prépara-
„ tifs de guerre, qu'on fait contre
„ nous;& que le Maréchal de Montre-
„ vel nous ménace d'un grand nom-
„ bre de Troupes réglées, pour nous
„ détruire. Nôtre résolution & nôtre
„ intrépidité a jusques à présent,
„ déconcerté nos Ennemis : nous
„ ne serons point épouvantés de
„ leur grand nombre : nous les
„ poursuivrons par tout, sans pour-
„ tant faire du mal à ceux qui ne
„ nous en veulent point ; mais nous
„ ferons de justes représailles con-
„ tre les persécuteurs, en vertu de
„ la Loi du Talion, ordonnée par
„ la parole de Dieu & pratiquée
„ par toutes les Nations du monde....
„ & nous ne mettrons jamais bas
„ les armes que nous ne puissions
„ professer publiquement nôtre Re-
„ ligion, pour faire revivre les Edits
„ & les Déclarations qui en auto-
„ risoient le libre exercice....

Tel fut le Manifeste imprimé en

„ Hol-

Hollande & qui parut en France ſous le nom des Camiſars : il paſſoit au jugement d'un Hiſtorien pour *parfaitement bien écrit*, *mais fort dangereux & très propre à ſéduire les eſprits foibles & les Nouveaux Catholiques mal convertis.* 1703. Février. *La Baume.*

On ne connut point d'une maniére ſure, l'Auteur de cette piéce : mais on ne douta point qu'elle n'eut été dreſſée par quelqu'un de ces zélés, qui étoient alors dans les Païs Etrangers ; & qui ſe donnoient de grands mouvemens pour engager la Hollande & l'Angleterre, à prendre en conſideration l'affaire des Camiſars : & à leur fournir des ſecours. Un des Agens de cette derniére Cour dans une ville étrangére, ne ceſſoit d'écrire aux Miniſtres l'état de ces gens là, & de faire remarquer l'avantage qui en réſulteroit pour les Alliés, ſi les Camiſars étoient ſécourus. La ſuite nous fera voir, quels furent les ſuccès de ces mouvemens & de ces repréſentations : il eſt tems de voir ce que faiſoient les Camiſars pendant les mouvemens que l'on ſe donnoit pour eux *Le Marquis d'Arzeliers.*

1703. Février. eux dans les Païs Etrangers, & les soins que prenoit au dedans, le Maréchal de Montrevel pour leur entiére défaite.



HIS



HISTOIRE
DES TROUBLES
DES
CEVENNES.
LIVRE QUATRIEME.

SOMMAIRE.

La Jonquiére défait par la Troupe de Cavalier; celui ci tombe malade: sa Troupe & celle de Roland repoussées à Sumene: elles taillent en piéces un Détachement, passent par Ganges, & brulent Pompignan. De Parate les défait: elles brulent l'Eglise de Durfort. Montrevel fait exécuter plusieurs Mécontens: condamne

damne Ganges à une amende : assemble la Noblesse Protestante à Nimes : Discours qu'il lui tient. Les Troupes de Cavalier & de Roland taillent en piéces, des Détachemens commandés, par d'Arbouville, de Tarnaud, de Massillan. Expéditions de Castanet & Joany. Lieux condamnés au pillage pour avoir favorisé les Mécontens. Camisars exécutés. Protestans assemblés à un Moulin près de Nimes : le Ml. de Montrevel les fait bruler & massacrer. Cadets de la Croix. Rolles des nouveaux Convertis : projet de l'Abé Poncet pour faire des enlévemens parmi eux, exécuté à Mialet, Saumanes &c. Mauvais effet de cette sévérité. Habitans de Nimes désarmés. Ravages des Mécontens à Montlezan, à Aurillac & à la Salle. Ils sont défaits au Colet & au Combat du Mas de Belot. Ordonnances de Montrevel : Commissions qu'il donne à quatre Partisans. Croisade publiée par Clement XI. contre les Camisars : Mandemens pour l'apuier. Cavalier attaque un Convoi d'argent. Castanet s'empare à Fraissinet de Fourques de

de sommes dues au Roi : il se marie. Baron de Salgas arrêté : Exécution de plusieurs autres Protestans. Mesures de Montrevel. Combat de Brueis. Ecrit pour établir la nécessité de sécourir les Protestans des Cevennes. Lettre du Marquis de Miremond à Roland. Chevaliers d'industrie qui présentent des Projets en faveur des Camisars.

LES débris de la Troupe de Cavalier ne s'étoient point encore rassemblés en un Corps depuis la malheureuse affaire de Vagnas, lors qu'un de ses Pelotons fut attaqué le 4. Mars aux environs de S. Mamet, par la Jonquiére à la tête de trois à quatre cent hommes de Troupes de la Marine. La petite bande Camisarde chantoit des Pseaumes, en marchant ; la Jonquiére aiant entendu de loin cette mélodie qui venoit à lui, s'arrêta & attendit que ceux qui en étoient les Auteurs fussent à portée, pour les charger. Dès qu'il les crut assés près, il ordonna à ses soldats de fondre sur eux ; quelques Cami-

1703. Mars.

De la Jonquiére défait par les Camisars. *D. L. II. M SS.*

1703. Mars.

Camisars furent tués à la premiére décharge: mais les autres firent une si belle défense, que la Jonquiére n'eut rien de plus pressé que de se retirer, laissant plusieurs morts sur la place (*a*).

Pendant

(*a*) Pour juger de la sincérité de Louvreleuil & de Brueys, il n'y a qu'à raporter ce qu'ils ont dit de cette espéce de combat. "M de la Jonquiére, dit Louvreleuil, T. I. 143. qui commandoit les Milices de la Marine, battit en même tems une autre Troupe de ces Bandits, vers le village de S. Mamet, entre Anduse & Nimes: il en tua quatre vingt; le reste se dispersa dans les bois: *D'un autre côté*, dit Brueys (T. III. p. 101.) *M. de la Jonquiére tomba auprès de S. Mamet sur une grosse bande de Fanatiques, il en tua plus de cent & mit en fuite le reste.* De la Baume plus sincére, raconte le fait comme il suit "M. de la Jonquiére qui étoit en quartier à Calvisson eut ordre d'aller chercher les Camisars, avec les Troupes qui étoient sous ses ordres; il les trouva revenant de S. Mamet chantant des Pseaumes: les aiant entendu de fort loin, il arrêta sa Troupe, & dès qu'ils furent à portée, il les attaqua & fit faire une décharge qui leur tua sept ou huit hommes. Les Fanatiques quoi-

Pendant que ceci se passoit dans la plaine, le gros de la Troupe de Cavalier s'étoit réuni dans les basses Cevennes avec celle de Roland : & ces deux Chefs conférerent sur les opérations, par lesquelles ils pouroient faire échouer les projets du Maréchal de Montrevel, au moien de quelque diversion.

1703. Mars.

Les Troupes de Cavalier & de Roland se réunissent.

Malheureusement, Cavalier attaqué dans ces circonstances de la petite verole, fut obligé de se retirer à Cardet pour attendre sa guérison, remettant le Commandement de sa Troupe

Cavalier tombe malade.

„ quoique surpris de cette attaque im„ prévue, s'étant couverts de quelques „ murailles de pierre séche, qui étoient „ sur leur chemin, firent ferme & tiré„ rent sur nos Troupes qui n'osérent „ avancer. Les Rebelles se retirérent „ dans les bois". L'on voit par ces diverses Narrations, quelle est l'amplification des deux premiers Historiens; lorsqu'il s'agit d'exprimer la perte des Camisars, les sept à huit sont toujours des centaines: & lorsque les Camisars font ferme & que les Troupes n'osent avancer, ils sont pourtant toujours mis en fuite & relancés jusques dans les bois.

1703. Mars.

Troupe à Ravanel & à Catinat ses Lieutenans.

Sa Troupe & celle de Roland repoussées à Sumene. *D. L. II. MSS.*

Ceux ci avec Roland attaquérent Sumene, petite Ville des basses Cevennes; mais ils furent repoussés avec perte de trois hommes (*a*).

Elles taillent en piéces un Détachement. *D. L. II. B. T. III. 117.*

Ils dirigérent ensuite leur marche du côté de Ganges: un Détachement d'Infanterie qui escortoit un Prêtre, eut le malheur de se trouver sur la route: il fut taillé en piéces sans qu'il échapat un seul homme, horsmis le Prêtre qui étant à cheval, se servit si à propos des éperons, qu'il eut le bonheur de se sauver. Les

(*a*) L'Auteur anonime de l'Histoire des Camisars en raportant l'affaire de Sumene (T II p.66.) fait trois fautes. 1°. Il fait sortir de cette Ville une Garnison de 400. hommes, pour attaquer les Camisars: & il n'y avoit point de Garnison dans ce lieu là. 2°. Il parle d'une Citadelle & d'un Gouverneur, comme si dans cette petite ville, il y en avoit: 3°. il fait forcer cette Ville par les Camisars; & dit qu'ils s'y reposérent un jour & enlevérent quantité d'armes & de vivres: & cependant rien n'est plus contraire à la vérité que tout cela. Cavalier & son brave des Cevennes l'ont également égaré.

Les Portes de Ganges furent ouvertes aux Camisars : ils y prirent des rafraichissemens & diverses autres chosés qui leur étoient nécessaires. De là, ils furent coucher à St. Laurent, (*a*) au nombre de treize cent. Ils traversérent le lendemain les deux affreuses Montagnes de Serane, & se rendirent du côté de Pompignan. Ils firent en chemin quelques expéditions, brulant des Eglises (*b*), & passant par les armes quelques

1703. Mars.

L. T. I. 150. *Cav. p.* 156. *MSS.*

Elles arrivent à Ganges & y prennent des rafraichis-

(*a*) Ce que le même Auteur fait dire (pag. 67.) au Curé de S Laurent, *qu'on tire sur cette canaille*, est un bon mot: mais c'est un bon mot inventé. Le pauvre Curé fut trop effraié, pour oser faire le brave.

(*a*) Cet Auteur est singulier dans le récit qu'il nous fait p. 69. du brulement de l'Eglise de S Laurent. " A peine, „ dit-il, les Camisars avoient quitté S. „ Laurent, qu'ils en virent l'Eglise tou- „ te en flammes. Roland s'étant infor- „ mé si quelqu'un savoit la cause de cet „ embrasement: *c'est moi*, lui dit froide- „ ment Catinat, *qui ai fait mettre le feu* „ *aux idoles de nos Ennemis*: ils n'ont „ pas épargné nos Temples : je n'épar- „ gnerai pas leurs Eglises. Roland lui

 „ repré-

1703. Mars. ques personnes dont ils n'étoient pas contens; & de ce nombre deux Espions & un Courier du Maréchal.

femens. Elles brulent Pompignan. Ils ne furent pas plutôt à Pompignan, qu'ils se mirent en devoir de l'attaquer. Ils esperoient d'y faire une bonne provision d'armes; mais ils trouvérent dans les habitans, qui sont tous Catholiques à deux ou trois Maisons près, beaucoup plus de bravoure qu'ils n'en avoient attendu.

„ représenta avec quelque vivacité, l'irrégularité, le danger même de cette „ conduite & combien elle étoit mau„ vaise à tous égards". Voilà assurément des surprises & des représentations bien à leur place! Eh! Peut-on avoir formé le dessein d'écrire l'histoire des Camisars, & ignorer quelle étoit leur conduite à l'égard des Eglises! & ne pas savoir qu'ils n'épargnoient aucune de celles qui tomboient en leur pouvoir! qu'ils les livroient toutes, à ces flammes qui selon cet Auteur causent ici tant de surprise à Frére Roland! Que dire après cela des Arrêts que l'Auteur fait donner par Roland à Catinat, au bois de S. Bénezet (Tom. II. p. 75. à 78.) & de tout le procedé qu'il fait tenir contre ce Lieutenant de Cavalier, par le Conseil de Guerre? Que, c'est une Fable, & rien de plus.

du. Ils gagnoient neanmoins du terrain : déja plus de quarante Maiſons étoient en feu, lorſque les Troupes arrivérent de tous côtés. 1703. Mars.

C'étoit le mardi 6. Mars. Le Maréchal de Montrevel qui étoit dès la veille à S. Hipolite près de Pompignan, aiant été informé de leur marche, feignit de continuer ſa route du côté du Vigan ; & cependant il ordonna à de Parate d'aller à Claret avec le Régiment de Fimarcon, trois cent hommes d'un Régiment de Galéres & trois Compagnies de Miquelets, tandis que de la Haye Gouverneur de S. Hipolite, eut ordre de ſe rendre par une autre route à Pompignan, avec un corps nombreux de Cavalerie & d'Infanterie. On marche contr'elles.

Entre Pompignan, Claret, Ferieres & Corconne, eſt une Plaine aſſés grande & d'un accès difficile : elle eſt bordée d'un côté par un bois taillis, & de l'autre par une Montagne pelée, mais pleine de rochers. De Parate poſta dans le bois, ſon Infanterie que commandoit S. Montan, & il mit en embuſcade dans les endroits les plus cachés de la Monta- Combat de Pompignan.

 gne

1701. Mars. gne les Miquelets conduits par de Palmeroles : ensuite, à la tête des Dragons, il pénétra dans la plaine par un sentier fort étroit, & où l'on ne pouvoit défiler que deux à deux. Par cette disposition, il vouloit envelopper, comme il fit, les Camisars rangés en Bataille dans un champ auprès de Pompignan : ils l'attendirent de pied ferme, & essuiérent la premiere décharge sans s'ébranler. Dès qu'ils eurent fait la leur, de Parate fondit sur eux le sabre à la main. Les Camisars qui aperçurent en même tems l'Infanterie s'avancer, voulurent gagner les bois ; mais ils furent coupés & séparés en deux corps : chacun disputa le terrain de son mieux. Catinat & Ravanel firent des actions de valeur, dignes des plus grands Capitaines : cependant accablés de toutes parts, ils furent obligés de battre en retraite & de gagner le large. On assure que si la Troupe de Roland avoit aussi bien fait que celle de Cavalier, elles eussent remporté la victoire sur les Troupes du Roi. Il est vrai, qu'elle donna malheureusement dans l'embuscade, & que

que preſſée de tous côtés, elle écha-pa comme elle put. Le combat fut ſanglant & dura pluſieurs heures : les Camiſars perdirent environ deux cent hommes ; & les Troupes du Roi, pour le moins autant. On régretta en particulier deux Capitaines, l'un de Dragons & l'autre de Miquelets. 1703. Mars.

Les Camiſars pour ſe venger, brulérent en ſe retirant l'Egliſe de Durfort, à deux petites lieues du champ de bataille. Egliſe brulée à Durfort.

Des expéditions d'un autre genre, occupoient le Maréchal de Montrevel : il fit exécuter à Ganges par la main du bourreau, pluſieurs malheureux qui avoient été arrêtés : il condamna la Ville à dix mille livres d'amende, pour avoir ſouffert que les Camiſars y priſſent des rafraichiſſemens, & y logea à diſcrétion deux Régimens, l'un de Dragons & l'autre d'Infanterie. Proteſtans exécutés à Ganges, & cette Ville condamnée à une amende.

Ce Général après avoir viſité le Vigan, ſe rendit à Nimes, où il convoqua les Gentilhommes Proteſtans des ſix Diocéſes ravagés par la guerre ; il leur repréſenta en peu de Montrevel aſſemble à Nimes la Nobleſſe

 mots,

1703. Mars.

Protestante : Discours qu'il lui tient.

L. T. I. 155. *B. T. III.* 100. *D. L. II.* *Flech-* *Lettres choiſ.* *Aygal.*

mots, mais avec beaucoup de force & d'éloquence, " le tort qu'ils avoient
„ de n'avoir pas emploié pour étouffer
„ la revolte dans ſa naiſſance, le
„ crédit & l'autorité que des Gen-
„ tilhommes devoient avoir ſur des
„ Païſans : il leur parla des ravages
„ qu'elle faiſoit depuis neuf mois &
„ des ſuites terribles, qu'il prévoioit
„ qu'elle auroit s'ils ne s'y opoſoient
„ de toutes leurs forces : il leur dit
„ qu'ils ouvriſſent les yeux, pour
„ conſiderer à quel genre d'hommes
„ ils avoient à faire, ſi cruels & ſi
„ inhumains, qu'ils s'acharnoient
„ ſur les membres ſanglans, de ceux
„ qu'ils avoient maſſacrés. Qu'outre
„ la gloire de Dieu, le ſervice du
„ Roi & l'intérêt de l'Etat, qui
„ devoit être leur principal motif,
„ & auquel ils devoient tout ſacri-
„ fier, il s'agiſſoit de leur vie, de
„ leurs biens, de la conſervation de
„ leur Païs : il ajouta que ces ſcé-
„ lerats, qui ne pouvoient ſouffrir
„ aucune autorité légitime, ne man-
„ queroient pas de les ſacrifier à leur
„ rage : que des conſiderations ſi
„ preſſantes, les devoient obliger

„ d'agir

„ d'agir ſans relache, pour ramener 1703. Mars.
„ à leur devoir, les Païſans des
„ Communautés dont ils étoient les
„ Seigneurs. Qu'il leur engageoit
„ ſa parole, de pardonner tous ceux
„ qui voudroient ſe remettre entre
„ ſes mains avec leurs armes. Qu'il
„ ſouhaitoit qu'ils fiſſent porter dans
„ leurs Châteaux, toutes les pro-
„ viſions de leurs vaſſaux; que
„ c'étoit le véritable moien d'em-
„ pêcher, que les Rebelles en profi-
„ taſſent: & qu'afin qu'ils fuſſent
„ à l'abri de leurs inſultes, il leur
„ offroit le nombre de ſoldats, qu'ils
„ jugeroient néceſſaires: il finit en
„ les aſſurant, que comme il ver-
„ ſeroit à pleines mains des gra-
„ ces & des recompenſes, ſur ceux
„ qui exécuteroient fidélement ſes
„ ordres, il puniroit auſſi avec
„ une extrême ſévérité & ſans au-
„ cun égard, ceux qui ne s'en aqui-
„ teroient pas exactement: il ajou-
„ ta, qu'il ne s'agiſſoit plus de Re-
„ ligion; qu'il ſouhaiteroit que tout
„ le monde fut Catholique; mais
„ qu'il ne vouloit contraindre per-
„ ſonne d'en faire les fonctions: qu'il

1703. Mars. „ demandoit ſeulement qu'on fut „ fidéle au Roi ”.

Ce Diſcours fut d'autant plus goûté de la Nobleſſe Proteſtante, qu'elle étoit peu accoutumée d'en entendre qui finiſſent par des concluſions ſi douces & ſi tolérantes : mais que pouvoient les Gentilhommes même les plus zélés pour le ſervice du Prince, ſur des eſprits qui n'écoutoient que l'inſpiration ; & qui demandoient pour prix de leur Commiſſion, ce qu'on étoit fort éloigné de leur accorder, le rétabliſſement de l'Edit de Nantes, & l'exercice public de la Religion. Auſſi ce Diſcours ne ſervit qu'à rendre toujours plus ſuſpecte au Gouvernement, une Nobleſſe qui n'avoit aſſurément aucune part au ſoulévement, mais qui ne pouvoit rien (*a*).

La

(*a*) „ C'étoit bien injuſtement ”, dit un Auteur Catholique de Sauve, dans des Mémoires qu'il a compoſé ſur la Guerre des Camiſars, “ que l'on ſoupçonnoit la Nobleſſe & le corps même „ des Réligionnaires, d'une Revolte qui „ les affligeoit, & qu'ils regardoient au „ contraire comme injurieuſe à leur Re„ ligion.

La victoire que ce Maréchal venoit de remporter à Pompignan, n'étoit pas si complette, que les Camisars ne fussent encore en état de lui donner beaucoup d'inquiétude. Ils osérent même le 15. Mars, aller bruler l'Eglise de S. Laurent d'Aigouse, quoique Montrevel ne fut lui même qu'à une petite lieue de ce Bourg.

1703. Mars.

Eglise de S. Laurent brulée. *L. T. I.* 161. *B T. III.* 128. *D. L. II.*

Dans le même tems, ils taillérent en piéces un Détachement de cent hommes, qui servoit d'escorte à d'Arbouville Major du Fort de S. Hipolite, & si complettement qu'il n'échapa que le Major & deux soldats.

Les Camisars défont plusieurs Détachemens. Celui de d'Arbouville. *ib. supra.*

Deux jours après, ils attaquérent près de Vezenobre, le Colonel de Tarnaud. Cent hommes de son Régiment avec quelques recrues l'accompagnoient d'Usés à Ners, où une pareille escorte devoit le venir joindre pour se rendre de là à Alais. Il aperçut les Camisars de loin, & ne les craignit point: ceux ci, excités au combat par le discours d'un jeune Prédicateur nommé Daire qui les exhortoit à ne pas craindre la mort, animés de plus par le chant d'un

Celui du Colonel de Tarnaud. *L. T. I.* 158. *B. T III.* 127. *D. L. II.* *Cav p.* 168. *M S S.*

1703. Mars. d'un Pſeaume, qu'un homme déja ſur l'âge entonna avec beaucoup de ferveur & de zéle, fondirent de toutes parts ſur cette eſcorte, qui ne s'attendant pas à ètre attaquée avec tant de vigueur, prit la fuite: les Camiſars la pourſuivirent & la taillérent en piéces; ceux qui purent gagner le Gardon & le paſſer à la nage, furent les ſeuls qui échapérent. Les Camiſars maitres du Champ de bataille, ſe chargérent d'armes & de butin. De Tarnaud perdit dans cette action un Capitaine nommé Belbeſe, un Lieutenant & une trentaine de ſoldats. Un ſeul homme fut tué du côté des Camiſars par un des fuyars, qui honteux ſans doute de n'avoir pas tiré ſon coup, ſe jetta à la hate derriére une muraille & fit ſa décharge fort à propos (*a*).

Le

(*a*) Le Camiſard qui fut tué, ſe nommoit Marc Antoine Coutarel. Cavalier dit dans ſes Mémoires pag. 169. qu'il perdit cinq hommes dans cette action; mais il eſt contredit par tous les Camiſars que j'ai conſulté & qui ſe trouvérent dans cette affaire. Il importe peu au Lecteur, que

Le 19. de Maſſillan jeune Gentilhomme de la Ville de Nimes Lieutenant de la Colonelle du Régiment de la Fare en quartier à Sommiéres, fut commandé avec un Détachement, pour eſcorter une Recruë, conduite par un Capitaine & un Lieutenant. Les Camiſars informés de ſa marche, l'attendirent ſur le grand chemin entre Quiſſac & Vieilleſeque, taillérent en piéces ſon eſcorte & le firent priſonnier. Il ſe rendit à Boucarut eſpéce de Chef, qui le préſenta à Cavalier. Celui-ci lui accorda la vie & la liberté; mais en ſe retirant, il eut le malheur de tomber entre les mains d'un Détachement, qui n'étant point informé de ſon avanture, le maſſacra.

1703. Mars.

Et celui de Maſſillan. *D. L. II. Cav. p.* 126.

Caſtanet & Joany faiſoient auſſi parler d'eux dans les hautes Cevennes. Le premier, repouſſé à S. André de Valborgne, fut plus heureux dans l'atta-

Caſtanet en défait un. *D. L. II. L. T. I. p.* 161.

que ce ſoit cinq ou un, & je conviens que j'aurois pu me paſſer de cette remarque; mais la vérité eſt ſi embrouillée dans toute cette Hiſtoire, que je la recherche même dans les moindres bagatelles.

1703. Mars. l'attaque d'un Détachement de quarante hommes, qui venoient de se charger de butin ; il les mit en fuite, en tua plusieurs & se saisit du butin qui étoit considerable (*a*).

Joany massacre des gens au Pradel. *L. T. I.* 172. *D. L. II. M S S.*

Joany passant au Pradel, fut pris pour un Officier des Troupes du Roi : il étoit bien mis, bien monté, belle perruque, chapeau bordé, manteau d'écarlate : qui ne s'y seroit mépris ? Il en couta cher aux habitans du lieu : toujours ardens à poursuivre les Camisars, & toujours avides des dépouilles des Protestans, ils courrurent au devant de lui, pour l'informer de ce qu'il y auroit à faire. Mais quel accueil ? Après les avoir écouté, & leur avoir fait des reproches assortis à leur zéle, il ordonna à ses gens de les charger : les Historiens conviennent qu'il y en eut vingt de massacrés.

Lieux condam-

Les lieux de S. Julien d'Arpaon & de Cassagnas, accusés d'avoir reçu les

(*a*) Il y avoit en particulier dans ce butin beaucoup de bêtes à corne, & à laine. *voy. Fanat. Renouv. T. I. p.* 161. cette affaire se passa au Pont de S. Laurent de Treves.

les Camiſars chés eux, furent condamnés au pillage : on chargea de cette expédition, le Comte de Marſily Colonel d'Infanterie. A ſon retour, il trouva une Troupe de Camiſars qui l'attendoient au Pradal, & qui l'attaquant avec beaucoup de vigueur & de bravoure, lui tuérent un Sergent & quelques ſoldats ; mais la partie n'étant pas égale, ils ſe retirérent après leur premiére décharge dans un bois, où de Marſily ne jugea pas à propos de les ſuivre.

1703. Mars.

nés au pillage. *L. T. I. p.* 167. *D. L. II. MSS.*

On ne ſe contentoit pas de mettre au pillage, des lieux qui n'étoient coupables, que parce qu'ils n'avoient pas aſſés de force pour réſiſter à des bandes de Camiſars, qui venoient les armes à la main leur demander des rafraichiſſemens ; mais on faiſoit auſſi périr par le feu & ſur la roue quantité d'innocens, ſur le ſeul ſoupçon qu'ils favoriſoient les Mécontens, ou qu'ils s'étoient écartés de leurs Chaumiéres pour quelques heures ſeulement : en vain vouloient-ils montrer leur innocence, ils n'étoient point écoutés ; les Ordonnances étant ex-

Fréquentes condamnations de Proteſtans.

1703. Mars.

expreſſes, ils étoient exécutés ſans aucune forme de procès.

Une telle conduite donna beaucoup d'exercice aux bourreaux ; rarement ſe paſſoit il de jours, que dans un lieu, ou dans un autre il n'y eut des échaffauts enſanglantés ; ce mois de Mars fut fécond en pareils ſpectacles à Mende, à Alais, à Nimes, & à Montpelier. C'eſt une choſe étonante, que l'héroïſme que les condamnés faiſoient paroitre, jusqu'à leur dernier moment : un Hiſtorien nous en a conſervé quelques exemples, qui feront d'autant plus de plaiſir, qu'ils feront moins ſuſpects.

La Baume.

Héroïſme d'un nommé Vedel *D. L. II.*

„ Afin, dit-il, que le Lecteur „ connoiſſe à quel excès alloit leur „ entêtement & quel étoit leur eſprit „ & leur caractére, je vai raporter „ de quelle maniére un d'entre eux „ mourut à *Nimes* de la main du „ bourreau : il s'apelloit *Jean Vedel* „ du lieu de Creſpian. On le prit „ dans le bois de Vaqueirolles : non „ ſeulement il chantoit les Pſeaumes, „ quand on le conduiſit en priſon : „ mais encore en paſſant dans les

„ rues

„ ruës de Nimes, il crioit; *Mes Freres, le tems de la délivrance est arrivé: que rien ne vous épouvante, l'Eternel combat pour vous.* Au lieu de s'asseoir sur la sellette, il jetta sa perruque à terre, se mit à genoux, & commença à faire sa priére tout haut, à la maniére des Fanatiques (*a*). Il avoua qu'il étoit de la Troupe de Roland, & qu'il l'avoit toujours suivi dans ses exécutions. Après cette déclaration, il dit que n'ayant travaillé que pour les intérêts du Ciel, il étoit bien aise qu'on le fit mourir, pour en aller recevoir la recompense; & qu'il se moquoit de tous les suplices, auxquels on le pouvoit condamner. Quand on le conduisit à l'échaffaut, pour être rompu, il parloit & repondoit sans émotion". 1703. Mars.

„ On emploia inutilement la douceur & les négociations, dit le même Historien, pour ramener les Camisars: il rejettérent avec insolence l'Amnistie qu'on leur fit „ offrir,

(*a*) C'est à dire avec beaucoup de ferveur & de zéle.

1703. Mars.

„ offrir. Leurs défaites & le grand
„ nombre d'exécutions qu'on en fai-
„ ſoit, au lieu de les intimider, re-
„ doublérent leur rage & leur au-
„ dace: il y en eut pluſieurs que
„ les Troupes fuſillérent, & une
„ grande *quantité* qui périrent par
„ divers ſuplices à Montpelier, à
„ Mende, à Alais, & ſurtout à
„ Nimes. Mais comme nous l'avons
„ déja dit, ces *ſpectacles* affreux ne
„ faiſoient *aucune impreſſion* : les Nou-
„ veaux Convertis regardoient les
„ condamnés, comme des Martyrs.
„ La fermeté qu'ils marquoient en
„ mourant, les confirmoit dans leur
„ ancienne Religion; & s'il eſt per-
„ mis de le dire, les exemples qu'on
„ donnoit au public, produiſoient
„ un effet tout contraire, à celui
„ qu'on en avoit attendu. Ils mou-
„ roient preſque tous, comme ils
„ avoient vécu: pour le faire con-
„ noitre, nous avons déja raporté
„ la mort de *Jean Vedel*; nous ajou-
„ terons en cet endroit celle de
„ *Pierre Cauſi* de Boiſſieres. On le
„ condamna à Nimes à faire amende
„ honorable, à avoir le poing coupé,

„ &

„, & à être enſuite rompu vif: il „ mourut en criant qu'il ſouffroit „ avec *plaiſir*, pour avoir défendu „ la gloire de l'Eternel, & le culte „ de la véritable Religion. C'étoit „ le langage *ordinaire*, de ceux qu'on „ faiſoit mourir ". 1703. Avril.

A ces exécutions particuliéres, le Maréchal de Montrevel en ajouta une bien plus ſanglante, & d'un plus grand éclat.

Protestans aſſemblés dans un Moulin près de Nimes, maſſacrés & brulés avec le Moulin par Montrevel. *L. T. I.* 170.

Le Dimanche des Rameaux premier jour d'Avril, cent cinquante Reformés de Nimes dont la plus grande partie étoient des Vieillars, des femmes & des enfans, s'aſſemblérent à deux heures après midi dans un Moulin du Faubourg de la porte des Carmes (*a*), pour vaquer à quelques exercices de pieté. Cette aſſemblée, au raport même d'un Hiſtorien peu favorable aux Proteſtans, *n'étoit point un attroupement de gens*

(*a*) Ce Moulin apartenoit au Marquis de *Calviere*: il eſt ſitué ſur le Canal de la Gau petit Ruiſſeau qui traverſe la ville de Nimes: il y avoit alors pour Fermier, un Proteſtant nommé *Mercier* fort zélé pour ſa Religion.

1703. Avril.

B. T. III. 335. D. L. II. Aygal. Fléch. Lettres T. I. 222. MSS. Brueys.

gens armés, & qui eussent dessein d'entreprendre quelque expédition militaire: c'étoit seulement une de ces assemblées de Religion, convoquées contre les ordres du Roi, & où l'on prêche malgré ses défenses. Mais la circonstance du jour, de l'heure & du lieu, pouvoit elle permettre qu'on ne la regarda pas, comme un attentat des plus criminels & digne des chatimens les plus sévéres! N'étoit ce pas montrer le peu de cas qu'on faisoit de l'autorité du Maréchal (a), & de celle de la Cour, puis qu'on osoit comme la défier sous les yeux d'un des premiers Officiers de la Couronne? On en auroit peut-être pu dire autant de la conduite des Apôtres, qui osoient s'assembler dans le Temple de Jerusalem & sous les yeux mème du Sanhedrin, & y anoncer Jesus-Christ, quoique les défenses de ce Senat contre cette conduite, fussent des plus expresses? Peut-être mème que cet exemple fit illusion à ce ramas de Vieillars, de femmes & d'enfans, & qu'ils s'imaginérent ne pou-

(a) Ce Maréchal étoit ce jour là dans Nimes.

pouvoir pècher, en ſuivant les traces de ces Saints? Peut-être encore eurent ils la ſimplicité de s'imaginer, qu'au cas qu'ils fuſſent découverts, ils en ſeroient quittes comme les Apôtres pour un empriſonnement de quelques jours: ſi ce fut leur idée, ils ſe trompérent beaucoup. 1703. Avril.

Dès que le Maréchal fut informé de cet Attentat, il ſe leva de table, arma ſes Dragons, courrut en perſonne faire inveſtir le Moulin: lorſque tout fut prèt pour l'attaque, il donna le ſignal: auſſi tôt les Dragons enfoncérent les portes, & maſſacrérent tout ce qui ſe trouva ſous leurs coups. Perſonne ne reſiſte: les victimes ſe préſentent comme d'elles mêmes ſous le glaive meurtrier: quelques uns ſeulement veulent profiter d'une fenètre pour ſe ſauver, mais le Maréchal y avoit mis ordre: une Sentinelle, placée au deſſous, repouſſoit dans le Moulin tout ce qui oſoit en tenter la ſortie. Cette manœuvre parut encore trop lente, & trop longue au gré de Montrevel; il falloit trop de tems pour égorger tant de victimes;

1703. Avril.

une voie plus courte s'offrit à son Esprit. Qu'importe qu'elle eut quelque chose de plus affreux, & de plus inhumain! Ce fut de faire périr tous ces gens là dans les flammes. Il fit mettre le feu au Moulin: & dans un instant, tout l'Edifice n'est plus qu'un bucher. Quels cris confus! Quel spectacle! Quels affreux spectres s'offrent à la vue! Des gens couverts de blessures, noircis de fumée & à demi brulés par les flammes, qui tachent d'échaper à la fournaise qui les consume; mais ils n'ont pas plutôt paru, qu'un Dragon impitoiable, qui fait dans cette occasion, par ordre & sous les yeux d'un Maréchal de France, l'office de bourreau, les repousse avec le fer dont il est armé.

Une seule fille agée de dix sept ans, échapa à la fureur des flammes, par le ministére du valet de chambre du Maréchal, qui se trouva à la porte du Moulin avec ceux qui en défendoient la sortie; mais son maitre ne fut pas plutôt informé de cet acte d'humanité, qu'il ordonna sur le champ & la mort de

la

la fille & celle de ſon Domeſtique. La fille fut exécutée à l'inſtant même; & déja tout s'aprétoit pour le ſuplice de ſon Libérateur: la potence étoit dreſſée; la victime liée: on la conduiſoit au lieu de l'exécution, lorſque des Dames de miſéricorde touchées du triſte ſort de ce malheureux, ſe jettérent aux pieds du Maréchal pour ſolliciter ſa grace. Elles furent longtems dans cette poſture, avant que de pouvoir l'obtenir: mais Montrevel ne l'eut pas acordée, que ſe reprochant déja ſa foibleſſe, il chaſſa non ſeulement de ſa maiſon, mais même de la ville ce domeſtique, qui pour s'être laiſſé toucher de compaſſion, lui étoit devenu inſuportable.

1703. Avril.

Le Maréchal étend ſa cruauté juſques ſur des Catholiques.

Quelques Catholiques, qui malheureuſement pour eux ſe divertiſſoient ce jour là, dans un jardin peu éloigné du Moulin, devinrent auſſi les victimes de l'infléxible ſévérité du Maréchal: ils furent paſſésau fil de l'épée, réclamant en vain leur innocence & leur Catholicité: on crut toujours qu'ils étoient des Huguenots échapés

du

1703. Avril. du Moulin. Peu s'en fallut encore, que la ville entiére de Nimes ne fut envelopée dans le chatiment : on assure que le Maréchal avoit déja mis la main à la garde de son épée pour la tirer contre cette ville, lors que de Sandricourt, qui en étoit Gouverneur, le retint par ses représentations (a).

Les Historiens qui ont raporté cette sanglante Tragédie, quelques prévenus qu'ils fussent contre les Protestans, n'ont pu s'empêcher d'en sentir toute l'horreur, & n'ont fait que d'impuissans efforts pour l'excuser. De la Baume est selon moi celui de tous, qui a le moins mal réussi; on ne sera peut-être pas faché de voir de quelle maniére, il se tire de ce mauvais pas.

D. L. II. ,, M. le Maréchal, dit-il, fut un
,, quart d'heure à se déterminer,
,, sur le parti qu'il devoit prendre:
,, d'un côté, ces malheureux quel-
,, ques indignes qu'ils en fussent,
,, lui faisoient compassion; de l'autre,
il

(*a*) L'anonime place cet événement au Dimanche des Rameaux de l'an 1704. ainsi l'erreur n'est que d'une année.

» il voioit la néceſſité abſolue de » donner un ſi grand exemple de rigueur & de ſévérité, qu'il put » arrêter la Revolte générale du Peuple de Nimes, prête à éclater : il » ſavoit ſans en pouvoir douter, » qu'il s'y faiſoit tous les jours des » aſſemblées, & qu'il y en avoit » eu dix ou douze tout de ſuite dans » le même Moulin (*a*) : il conſideroit de plus, qu'ils avoient eu » l'audace de s'y aſſembler de nouveau, en plein jour & preſque » ſous

1703. Avril.

(*a*) Mais quand cela feroit, qu'en reſultoit-il ? Qu'on s'y aſſembloit pour y former des projets de ſoulévement ? mais des femmes & des enfans étoient ils bien propres à de pareils projets ? & ſi on les en ſoupçonnoit, au lieu de les maſſacrer & de les faire périr au milieu des flammes comme on fit, pourquoi ne pas les faire priſonniers, & eſſaier avant que de les faire mourir, d'aprendre d'eux mêmes quels étoient leurs deſſeins & leurs projets ? Peut-être feroit on parvenu à la connoiſſance de la vérité ; elle eut ſervi du moins à les faire paſſer pour moins coupables, & à leur épargner un ſi ſévére chatiment.

1703. Avril.

„ ſous ſes yeux (*a*). Après un com-
„ bat aſſés long, entre la clémence
„ & la juſtice, l'interêt de l'Etat &
„ du bien public, l'emporta ſur ſon
„ inclination (*b*); il fit mettre le
„ feu au Moulin, & donna les ordres
„ néceſſaires, pour empècher qu'il
„ ne ſe répandit aux environs: tout
„ ce qui s'y trouva, périt ou par
„ les flammes, ou par la main des
„ Dragons (*c*): il en couta la vie
„ à

(*a*) Il eſt fort à préſumer que ce fut là le plus grand crime de ces pauvres gens: l'autorité eſt jalouſe, & lorſqu'on manque de reſpect pour elle, on eſt puniſſable. Faut il chercher d'autre crime, pour juſtifier la ſévérité du Maréchal? Il eſt vrai, qu'il n'y avoit dans les demarches de ces bonnes gens, que du zéle & de la ſimplicité, & point de deſſein de faire de la peine au Maréchal: car dans quelles vues, l'auroient ils fait?

(*b*) De la Baume parloit il ſincérement? En ce cas, peu de perſonnes penſérent comme lui: le Comte de Montrevel ne paſſa jamais, pour avoir le cœur compatiſſant; il donna des marques qu'il l'avoit ſenſible, mais non pas à la pitié.

(*c*) Si cela eſt vrai, comme il l'eſt en effet, il périt dans ce Moulin, de l'aveu

„ à 80. perſonnes, toutes de la lie 1703.
„ du Peuple : le lendemain le Mou- Avril.
„ lin fut démoli juſques aux fon-
„ demens.

„ Les

l'aveu de nôtre Hiſtorien cent cinquante perſonnes, puis qu'il dit plus haut que l'aſſemblée étoit compoſée de ce nombre. Mais comment accorder avec ce calcul celui de Brueys ? Au raport de ce dernier T. III. p. 135. l'aſſemblée étoit compoſée de plus de trois cent perſonnes, & pour excuſer le Maréchal il n'en fait périr qu'environ cinquante : qu'on ſe fie enſuite à la bonne foi de cet Hiſtorien. Comment acorder même de la Baume avec lui même ? Il dit poſitivement que l'aſſemblée étoit compoſée d'environ 150. perſonnes : il dit auſſi de la maniére la plus expreſſe, que tout ce qui ſe trouva dans le Moulin périt, ou par les flammes, ou par la main des Dragons : & cependant quand il s'agit de ſpécifier le nombre des morts, il le reduit à 80. il eſt vrai qu'il dit que le Prédicant ſe ſauva par une fenêtre & pluſieurs autres avec lui, dont ſix furent tués : mais il auroit fallu qu'il s'en fut ſauvé ſoixante & dix : & cependant aucun n'échapa : diſons le ; les Hiſtoriens ſentoient que la ſévérité du Maréchal avoit de beaucoup excedé les juſtes bornes, & pour l'excuſer ils n'ont pas

1703. Avril. „ Les Rebellions, continue le „ même, veulent un Médecin impitoiable, qui les traite d'abord avec „ le fer & le feu; car autrement „ la

pas craint de tomber en contradiction avec eux mêmes. Mauvais Apologistes, qui gatent les choses, à force d'en vouloir cacher les difformités.

Que dirons nous de Fléchier Evêque de Nimes? *Ils osérent même*, dit-il, (*Lett. Choisi. Lett. CXXXVIII. du 25. d'Avril 1703.*) *ils osérent même le Dimanche des Rameaux tenir une assemblée dans un Moulin sans aucune précaution, à la porte de la ville; & dans le tems que nous chantions Vépres, chanter leurs Pseaumes & faire leur Prêche.* Voilà en effet un crime digne d'en faire périr les Auteurs, ou par les flammes ou par la main des Dragons. Quoi! Chanter des Pseaumes, pendant qu'on chante Vépres, est ce penser sainement? Et pouvoit on s'imaginer que ce fut une chose supportable dans un Royaume Chrétien? Heureux & mille fois heureux, sages Libertins, qui sans vous embarasser de Pseaumes, de prêches ni de Vépres, étiés en ce tems là, dans quelque Maison de débauche, à vous divertir! vos prudens exercices ne furent ni interrompus, ni ensanglantés; & vous n'eutes à craindre, ni la main meurtriére du Dragon, ni le prompt & terrible effet d'un feu qui dévore tout!

„ la cure eſt non ſeulement longue, 1703. Avril.
„ mais preſque impoſſible. Il eſt
„ vrai qu'on ne peut rien imaginer
„ de ſi affreux, qu'une exécution ſi
„ terrible, qui remplit tout le mon-
„ de d'horreur & de crainte : mais
„ comme cette aſſemblée, ſi elle eut
„ demeuré impunie, auroit pu avoir
„ des ſuites facheuſes & produire de
„ grands maux; & que dans la ſitua-
„ tion où étoient les affaires, ce cha-
„ timent, quelque ſévére qu'il fut
„ étoit néceſſaire. . . . la Cour aprou-
„ va la conduite de M. le Maréchal;
„ & les Nouveaux Convertis de
„ Nimes en furent ſi épouvantés,
„ qu'ils n'oſérent plus faire d'aſſem-
„ blées, & donnérent même, quel-
„ ques mal intentionnés qu'ils fuſſent,
„ des aparences de ſoumiſſion &
„ d'obéiſſance aux ordres du Roi ".

On ne garde plus de ménagemens de part & d'autre.

Mais les Camiſars en furent ils plus ſages? Epoque fatale, qui réduiſit une des plus belles Provinces de la France, dans la déſolation la plus affreuſe. On n'entendit plus parler que d'enlevemens, que de meurtres, que de carnage, de pillages & d'incendies : les Camiſars d'un

1703. Avril.

côté, les Troupes du Roi & les Cadets de la Croix d'un autre, se disputoient l'horrible gloire de se surpasser tous en cruauté.

Cadets de la Croix

Ces Cadets étoient des Catholiques attroupés, qui courroient le Païs, & qui firent de si grands ravages, que la Cour après les avoir autorisés, fut obligée de reprimer leurs brigandages : ils durent leur nom à une petite croix blanche qu'ils portoient sur leurs habits, renouvellant ainsi le tems des anciennes Croisades, comme ils en renouvelloient les fureurs : mais n'anticipons rien.

Mesures contre les Camisars. On prend des listes des nouv. Conv. *B. T. III p. 139 Lettres Chois. Lett. 138 25 Avril. D. liv II*

A toutes les précautions qu'on avoit déja prises ; le Maréchal de Montrevel, & l'Intendant en ajoutérent d'autres. 1°. Ils convinrent de mettre en mouvement plus que jamais les Troupes, dont le nombre s'étoit extrémement augmenté dans la Province. 2°. De se faire donner un état fidéle des Catholiques & des Nouveaux Convertis de chaque Paroisse, auquel devoit être ajouté le nom & la Religion des Seigneurs & de tous ceux qui tenoient à ferme

me des Maiteries, des Moulins & des Jardins; & un autre état des Nouveaux Convertis, qui manquoient depuis neuf mois dans les Villes & dans les Paroiſſes, dont ils dépendoient, ou dont ils étoient habitans. 3°. Ils ordonnérent aux Conſuls, de leur envoier un état de tous ceux qui s'abſenteroient à l'avenir; & défendirent à toutes ſortes de perſonnes de voiager, en quelque part, & ſous quelque prétexte que ce fut, ſans un Paſſeport de l'un d'eux, ou de ceux qu'ils avoient prépoſés pour cela. 4. Enfin il fut réſolu d'en venir à des enlévemens.

1703. Avril.

D. L. II.

Ce dernier moien étoit l'effet de ce préjugé, que tous les Nouveaux Convertis, à un très petit nombre près, entroient dans la Revolte des Camiſars: voici comme raiſonnoit ſur cet article l'Abé Poncet, Vicaire Général du Diocéſe d'Uſés. " Ils
„ entrent tous, dit-il, dans la Re-
„ volte des Fanatiques, les uns par
„ acquieſcement, les autres par les
„ ſecours qu'ils leur donnent; des
„ troiſiémes, par les armes qu'ils
„ portent, & par les cruautés qu'ils

Projet de l'Abé Poncet pour faire des enlévemens parmi les Proteſtans.

L. T. II. p. 180.

 „ exer-

1703. Avril. „ exercent dans quatre ou cinq
„ Diocéses considerables du Langue-
„ doc; sur quoi je dis, ajoute cet
„ Ecclésiastique, que tous sont cou-
„ pables, qui plus, qui moins.

„ En effet, continue t'il, si les
„ honnêtes gens ont une horreur
„ naturelle des meurtres & des in-
„ cendies, la vaine espérance d'obte-
„ nir la liberté de conscience leur
„ fait agréer ce qu'ils paroissent dé-
„ tester (*a*): mais si ces préten-
„ dus honnêtes gens étoient bien
„ intentionés, ne se feroient ils pas
„ présentés en corps aux Puissances
„ pour les assurer de leur fidélité (*b*).

„ Ceux

(*a*) Si le fait est vrai, qui pourroit assés déplorer le renversement que produit la persécution, & assés détester le malheureux esprit qui la met en œuvre! Puisque l'espérance de s'en voir délivré & d'obtenir la liberté de conscience, fait agréer ce qu'en tout autre tems on détesteroit de tout son cœur, & ce qu'on déteste même en aparence, lors même qu'on est l'objet actuel de la violence? Mais quel malheur encore, qu'une si douce espérance soit vaine, & que malgré les bons effets qu'elle produiroit en se réalisant, elle ne soit qu'une chimére.

(*b*) Mais leur étoit il permis de s'assembler,

„ Ceux qui fournissent aux Re- 1703. Avril.
„ belles, le moien de subsister, ont
„ une intelligence réciproque, qui
„ les rend également coupables:
„ ce qui se voit par le silence qu'ils
„ gardent, quand les Rebelles vien-
„ nent dans leur Canton, par la
„ qualité de *Fréres* qu'ils se donnent
„ mutuellement, & par la liber-
„ té qu'ils ont de voyager; pen-
„ dant que les Catholiques ne peu-
„ vent point sortir, sans risquer
„ leur vie.

„ On a proposé divers expédiens.
„ Le premier est un droit de Repré-
„ sailles: pourquoi, dit-on, ne point
„ passer au fil de l'épée les Nou-
„ veaux Convertis des Villages &
„ Hameaux, où les Anciens Catho-
„ liques ont été égorgés? Ce fut
„ même le conseil, que le Cardinal
„ de Tournon donna autre fois au
„ Roi François premier, dans le tems
„ que cette Hérésie commença à
„ se repandre dans le Royaume:
„ mais cette maxime, ne s'accorde

bler, pour prendre des déliberations là dessus; ou pour se présenter en corps? Ceux qui l'osérent, ne le firent-ils pas?

1703. Avril.

„ pas avec la vraie Religion (*a*) ; „ il faut diſtinguer les innocens, „ quand on n'eſt point en guerre „ ouverte : ni avec la Politique, car „ les Rebelles prendroient occaſion „ de cette extrémité, pour ſoutenir leur Revolte. Les otages, „ qu'on a pris en obligeant les principaux habitans à répondre de „ leurs prétendus Fréres, leur donneroient lieu de ſe plaindre & d'aigrir les choſes, étant punis pour „ les crimes d'autrui (*b*).

Ainſi

(*a*) C'eſt pourtant un Cardinal qui donne cette maxime à un Roi le fils ainé de l'Egliſe, à un Roi Très Chrétien : ſi elle ne s'acorde pas avec la vraie Religion, il faut de deux choſes l'une, ou que la Religion Romaine ſoit exceſſivement coupable, pour l'avoir miſe en œuvre maintes & maintes fois, ou qu'elle ne ſoit pas la vraie Religion. Tout au moins, faut il convenir, que ſes maximes & ſa pratique s'accordent peu avec les maximes de l'Evangile, ou de la Religion de Jéſus-Chriſt, qui ne reſpirent que la douceur, le ſuport, la charité, & qui ne veulent point qu'on faſſe aux autres, ce qu'on ne voudroit pas qu'on nous fit à nous mêmes.

(*b*) Mais pourquoi donc prenoit-on ces

„ Ainſi un Enlévement, con- 1703. Avril.
„ clut l'Abé Poncet, eſt le plus
„ doux remède, pour trois raiſons.
„ La premiére, qu'il évite l'effuſion
„ du ſang des Sujets du Roi & la
„ lon-

ces Otages ; & rendoit on des Ordonnances, qui envelopoient tant d'innocens avec ſi peu de coupables ; & qui conduiſoient viſiblement à punir les uns, pour des fautes auxquelles ils n'eurent jamais de part ? Oh ! Si la bonne Politique avoit été écoutée, on eut prévenu, il y a long tems, bien d'injuſtices & bien de déſordres ! Des Edits, à l'abri deſquels repoſoit l'innocence & qui faiſoient la félicité d'un Roiaume floriſſant, ſubſiſteroient encore : nôtre chére Patrie n'auroit pas perdu plus de huit cent mille de ſes meilleurs ſujets, qui emportérent avec eux des dépouilles qui enrichirent les Païs Etrangers : on n'eut pas fait du Roiaume une vaſte priſon, où des Sujets fidéles ſont réduits au déſeſpoir, ſans qu'il leur ſoit permis ni d'en ſortir, ni d'y ſervir Dieu de la maniére, qu'ils croient lui être agréable ; & contre leſquels on a exercé des rigueurs de toute eſpéce & emploié des ſuplices, qui font horreur, & que les ſiécles avenirs traiteront de Fables : tant ils ſont contraires non ſeulement à la bonne Politique, mais même à toute Religion.

1703. Avril. „ longueur des procédures : la feconde, qu'il prévient la mauvaife „ volonté, qu'ont les Proteftans „ depuis un tems confiderable de „ fe foulever : la troifiéme qu'il „ affure les Prêtres dans leurs Paroiffes, qui fans cela trembleroient „ toujours, fe voiant environnés de „ leurs ennemis".

Après cela, l'Abé paffoit à l'ordre des perfonnes, qui devoient être enlevées. 1°. Ce devoient être tous les Parens des Rebelles attroupés. 2°. Les Principaux de chaque lieu, qu'on pouvoit foupçonner capables de corrompre les autres. 3°. Les jeunes gens gatés, qui étoient en état d'entrer dans les recrues des Rebelles.

Les gens de la premiére de ces trois claffes, devoient être envoiés felon les fages Confeils de l'Abé, au delà des Mers : & ceux de la feconde, rélégués dans des Païs Catholiques loin de la Province. Il ne difoit rien de ceux de la troifiéme : peut-être que le moien qu'il avoit imaginé là deffus, étoit trop févére, & qu'il n'ofa pas l'indiquer.

De Julien. Les Enlévemens commencérent par la

la Paroisse de Mialet près d'Anduse: on y arrèta cinq cent quatre vingt dix personnes; & toute la Paroisse fut mise au pillage: les hommes furent embarqués & envoiés dans les prisons de Salces, où de Quinsons Lieutenant Général & d'Albret Intendant du Roussillon, avoient écrit qu'on étoit disposé à les recevoir.

1703. Avril.

Le met en exécution à Mialet. *L. T. I. p.* 164. *D. L. II. B. T. III. p.* 145.

De Julien qui étoit chargé des enlévemens, passa de Mialet à Saumane. Il y fit arrêter trois cent personnes, chargea cinquante cinq Mulets des meilleurs effets & condamna aux flammes ce qui ne put être emporté, & toutes les maisons de la Paroisse.

Et à Saumane.

Peu s'en fallut qu'une bande de Camisars, ne lui fit paier chérement cette expédition: elle lui dressa une embuscade auprès d'un pont où il devoit passer. Heureusement pour lui, il s'aperçut du piége; mais il eut besoin de toute son habileté & de toute sa prudence: il divisa promptement sa petite Armée en quatre corps, mit ses prisonniers & le bagage, sous la garde d'une centaine de Mousquetaires; & s'avança en ordre

Il est attaqué par Castanet & le repousse.

1703. Avril. ordre de bataille, vers les Camisars commandés par Castanet, & la Roze son Lieutenant. Ils l'attendirent de pied ferme, & l'attaquérent avec plus de bravoure encore: plusieurs de ses soldats furent tués: mais la valeur du Régiment de Hainaut le tira d'affaire. Un Officier de ce Régiment, qui étoit dans l'action, m'a dit plusieurs fois que sans leurs Grénadiers, qui se firent jour la bayonnete au bout du fusil, Julien eut été battu, & sa petite Armée taillée en piéces.

1500. Personnes enlevées ailleurs MSS. Les enlévemens ne se bornérent pas aux Cevennes: de Montrevel fit observer la même conduite dans la Vaunage; en un seul jour, il enleva quinze cent personnes dans vingt quatre Paroisses.

Protestans rendus responsables des désordres qui arrivent dans leurs communautés. Il exigea même des principaux d'entre les Protestans, qu'ils se rendissent les Délateurs de leurs propres Fréres: il fit plus, il les rendit responsables de tout le mal qui pourroit arriver dans leurs Communautés; c'est à dire, de tous les désordres, que les Camisars y pourroient commettre: & pour renchérir encore sur des

des sévérités aussi grandes qu'elles pouvoient l'être, il les fit engager par écrit à être cautions solidaires des sommes considerables, auxquelles il condamnoit les Communautés, dans l'étendue des quelles il se commettroit quelque meurtre, ou quelque incendie. On divisa ces Communautés en trois classes ; les plus riches étoient condamnées à paier vingt mille livres, pour le moindre meurtre ; celles de la seconde classe, douze mille ; & les plus pauvres, huit cent.

1703. Avril.

Fléch. Lettres Choif. 138. *du* 25. *Avril.*

Tant de sévérité enflamma de plus en plus le désespoir ; & le nombre des Camisars n'en devint que plus grand : ceux d'entre les Protestans qui pensoient le moins à prendre les armes, ne s'aperçurent pas plutôt qu'on commençoit à les enlever de tous côtés, qu'ils prirent le parti de s'unir ; & comme le dit un Historien, ces mêmes enlévemens, qui d'un côté privoient les Chefs de la Revolte des prompts secours qu'ils recevoient de ces jeunes gens, grossirent d'un autre considerablement leurs Troupes, par ceux qui aimérent mieux

Nombre de Protestans se jettent parmi les Camisars.

B. T.III. p. 153.

1701. Avril.

mieux ſe déclarer ouvertement que de riſquer d'être enlevés. *Tant il eſt vrai*, ajoute le même, *qu'on ne peut ſouvent guérir un mal, ſans en exciter un autre; & que les Projets les mieux concertés, ſont quelque fois ſujets à des inconvéniens, que toute la prudence humaine ne ſauroit éviter* (*a*).

On déſarme les Reformés; & en particulier ceux de Nimes. *MSS.*

Ces enlévemens furent ſuivis de celui des armes: les recherches furent exactes, & l'apareil dans certains lieux très redoutable: qu'on en juge par le prélude de l'expédition qu'on fit à Nimes pour ce ſujet, le mardi 10. Avril. Ce jour là dès les quatre heures du matin, on fit battre la générale: après cela, on diſperſa dans pluſieurs lieux de la Ville,

(*a*) La refléxion eſt de toute juſteſſe, & mériteroit bien, que ceux qui entreprénent ſur les conſciences, y fiſſent attention: ils excitent des orages qui ont des ſuites funeſtes, & qu'on a bien de la peine à calmer. Un moien efficace pour arrêter celui ci, qui eut épargné bien du ſang & conſervé de bons ſujets à la France, eut été d'acorder la liberté de conſcience: tout ſeroit rentré dans le devoir, & le calme le plus profond eut ſuccedé au plus violent orage.

Ville, aux portes, dans les places, aux coins, & au milieu de chaque Ruë, deux Bataillons avec les Troupes Bourgeoifes, la baionnete au bout du fufil : les Dragons furent placés dans les avenuës hors de la ville, pour empêcher l'entrée & la fortie des Fauxbourgs. Toutes ces difpofitions faites, un Trompette publie de Ruë en Ruë, qu'aucun Nouveau Converti ne forte de fa Maifon avant dix heures fous peine de la vie ; ces préparatifs & cet apareil jettérent l'allarme ; & ce qui venoit d'arriver au Moulin de la porte des Carmes, perfuada qu'on étoit à la veille d'une feconde faint Barthelemi. Heureufement, fi la fraieur fut grande, elle ne fut pas longue : bientôt les Magiftrats accompagnés de quelques Officiers, & de quelques foldats, vifitérent les Maifons & ne demandérent que les armes, & les livres.

1703. Avril.

Cependant les Camifars outrés de la fanglante boucherie qu'on avoit fait de leurs fréres, dans le Moulin dont je viens de parler, & de tous les autres expédiens que le Maréchal em-

1703. Avril.

emploioit contre eux, & qu'ils qualifioient d'injuſtes & de tiraniques, ſe crurent en droit d'uſer de repréſailles : ils en ménacérent, & tinrent parole.

Ravages des Camiſars à Montlezan. *D. L. II. MSS.*

Le premier objet de leurs expéditions, fut *Montlezan*; c'eſt un aſſés gros Village, dont les habitans preſque tous Catholiques, n'avoient pas eu pour les Proteſtans beaucoup de ménagement : ils eurent peut-être dans cette occaſion, quelque régret d'en avoir ſi mal agi. Quarante deux de leurs Maiſons furent brulées; & tout ce qu'on trouva d'habitans hors de l'Egliſe, où le reſte s'étoit retranché, & où il ne fut pas poſſible de les forcer, furent paſſés au fil de l'épée.

à Aurillac. *MSS.*

De là les Camiſars ſe rendirent à Aurillac, où ils laiſſérent encore de triſtes marques de leur ſévérité.

Et à la Salle.

Le lieu de la Salle au deſſus d'Alais fut encore plus maltraité : cet endroit étoit rempli de Catholiques, toujours prêts à faire du mal, & aux Camiſars & aux Proteſtans. Cavalier qui étoit en train de faire des repréſailles, & qui vouloit en uſer avec rigueur

rigueur ſur un lieu dont les mauvaiſes diſpoſitions lui étoient connues, s'aviſa d'une ruſe : il rangea à la tête de ſon petit bataillon, tout ce qu'il eut de ſoldats en habit d'Ordonnance, avec des cocardes blanches au chapeau : habillé lui même en Officier, il s'avance à leur tête vers le village, perſuadé que dès qu'il ſeroit aperçu, on ne manqueroit pas de prendre le change & de venir à lui. Sa conjecture ne pouvoit être plus juſte : les plus zélés parurent en foule ; ils ſe félicitoient d'un ſecours ſi peu attendu, & dont ils eſperoient tirer grand parti, pour des expéditions qu'ils avoient méditées : chacun racontoit ſes bonnes aventures, & c'étoit à qui vanteroit le mieux ſes ſervices contre les Proteſtans.

1703.
Avril.

Cav. p. 197.
D. L. II.

Un boiteux ſe diſtingua entre tous : rien n'égaloit ſes exploits paſſés : il avoit lui ſeul fait arrêter & pendre pluſieurs Prédicans ; il étoit en état d'indiquer les meilleures maiſons Huguenotes, les plus ſuſpectes & où il y avoit le plus à prendre : on n'avoit qu'à le laiſſer faire & marcher ſur ſes indications. Mais quelle

dut

1703. Avril.

dut être sa surprise, lors qu'un des soldats de Cavalier, lui dit d'un ton haut; *As tu achevé? Oui*, repliqua le Harangueur, en ajoutant pourtant d'une voix tremblante, *pourquoi me faites vous cette question?* La reponse fut aussi prompte que terrible: bientôt ce malheureux & une quarantaine de ses compagnons furent passés au fil de l'épée. Un chatiment si redoutable, fit trembler tout le canton; & laissa entrevoir à ceux qui n'y furent pas envelopés, quel étoit le sort qui les attendoit, s'ils avoient l'imprudence de se laisser surprendre; ou s'ils ne changeoient de conduite, à l'égard des Protestans. Pour les en convaincre encore mieux, Cavalier fit les plus fortes ménaces.

Les Camisars surpris au Colet par de Planque.

L. T. I. p. 173. D. L. II. MSS.

Au bruit de ces expéditions, de Planque Brigadier des Armées du Roi avec un Détachement d'environ douze cent hommes, eut ordre de marcher contre les Camisars: quoi qu'il les suivit à la piste, il eut de la peine à les joindre. Après deux ou trois jours de marche, aprenant qu'ils étoient au Colet de Deze, il y dirigea ses pas & fit ses dispositions.

Le

Le Colet eſt un Bourg des hautes Cevennes, ſitué dans un Vallon, environné de Montagnes & de précipices : une petite Riviére le traverſe par le milieu. Au delà du pont ſur lequel on la paſſe, eſt une Prairie où les Camiſars étoient allés chercher quelque repos. Ils en avoient beſoin & commençoient à en profiter : tout ſembloit leur anoncer une nuit paiſible. Mais que les aparences furent trompeuſes ! Sur les onze heures du ſoir arriva de Planque ; ſa marche avoit été ſi ſécrette, qu'il trouva les Camiſars endormis : leur Garde avancée fit à la vérité de deſſus le Pont, une décharge dont un Officier eut le bras caſſé : mais la diligence du Brigadier fut telle, que les Camiſars reveillés par le bruit, n'eurent pas le tems de ſe reconnoitre & de ſe mettre en défenſe : une fuite précipitée fut leur ſeule reſſource ; ils gagnérent les Montagnes voiſines, où de Planque ne jugea pas à propos de les ſuivre, bornant ſa gloire à avoir fait peur à des gens qui n'en paroiſſoient guéres ſuſceptibles. N'omettons pas que cet Officier décora

1703. Avril.

1703. Avril.

décora ſon Triomphe de quelques chevaux, de quelques fuſils & d'un petit nombre de faux emmanchées à revers.

Mais une victoire plus glorieuſe & dont il eut plus de ſujet de ſe féliciter, ſe préparoit pour ce Brigadier : il eſt vrai, que ſes avantages ne ſembloient être dus qu'à la ſurpriſe & aux ténébres de la nuit.

Cavalier après avoir convoqué une aſſemblée, ſe retire avec ſa Troupe à la Tour de Belot.

Cavalier, voulant quitter les Montagnes, & regagner la plaine, ſe rendit le Dimanche matin 29. Avril dans une eſpéce de vallon nommé *Malle-Bouiſſe* ; il y convoqua une aſſemblée nombreuſe des Proteſtans du voiſinage, qui s'y rendirent en foule : auſſi y eut il trois prédications ce jour là : mais pendant que l'ame ſe nourriſſoit ainſi, le corps ſuccomboit de fatigue & de faim. Pour réparer par le repos & par les alimens, des forces épuiſées, la dévotion ne fut pas plutôt finie & le jour avancé, que les Camiſars ſe rendirent dans une Maiſon que perſonne n'habitoit, apellée la Tour de Belot, & ſituée dans une eſpéce de Plaine, entre Alais & Anduſe ; ils ſe

ſe flatoient d'y trouver des provi- 1703.
ſions, que leurs amis du voiſinage Avril.
devoient leur aporter ; & d'y prendre le repos dont ils avoient un ſi preſſant beſoin. Malheureuſement un de leurs hommes de confiance, Meunier de profeſſion (*a*), s'étant laiſſé ſéduire par l'apas de cent Louis, fut les dénoncer au Maréchal de Montrevel & à l'Intendant, qui étoient arrivés la veille à Alais.

De Planque fut auſſi-tôt commandé avec un Corps nombreux de Troupes tant Infanterie que Dragons, pour les aller inveſtir : il partit d'Alais à dix heures du ſoir, & diviſa ſa petite Armée en trois Corps. Le premier commandé par de Tarnaud eut ordre de paſſer par le haut chemin d'Anduſe, & de ſe rendre auprès de la Tour de Belot : le ſecond commandé par de Foix, fut poſté le long du Gardon pour recevoir les Fuiards : & le troiſiéme commandé par de Planque ſe rendit à Belot par

De Planque ſe met en chemin pour l'ataquer.

L. T. I. 178. *B T. III.* 154. *D. L. II. Cav.* 205. *MSS.*

(*a*) Ce Meunier ſe nommoit *Guigon* dit Grand Jean : il fut arrêté dans la ſuite & fuſillé par l'ordre de Cavalier près de Ribaute.

1703. Avril.

par le chemin du deſſous de cette Maiterie. Ainſi les Camiſars devoient ètre envelopés de trois cô:és : il n'en faloit pas tant pour ſurprendre des gens que la fatigue avoit plongé dans le plus profond ſommeil.

Les Camiſars ſont ſurpris & le Combat s'engage.

Les ſentinelles furent ſurpriſes & égorgées ; & une garde de ſoixante hommes, commandée par les Brigadiers Bonbonnoux & Boulidou alloit être envelopée, lorſqu'elle aperçut l'ennemi à la clarté de la Lune : ces deux Brigadiers anoncérent à leurs amis par des coups de fuſils le danger qui les ménaçoit. Ils voulurent faire ferme, mais leurs ſoixante hommes prirent la fuite & les entrainérent avec eux vers la Maiſon où leurs gens étoient endormis. Les airs auſſi-tôt rétentirent de leurs cris pour les éveiller : on n'entendit plus d'un côté que, *aux Armes*, *aux Armes* ; & de l'autre, *tuë*, *tuë*, *point de quartier*. Tout s'éveille à ce bruit dans la Maiſon, mais avant que chacun ſe ſoit armé de ſon fuſil, ou ſe ſoit mis en devoir de ſortir, l'ennemi qui marchoit en diligence eut tout environné. Cependant Cavalier ralliant

au

autour de lui tous ceux de ſes gens qui ſortoient, attaque l'ennemi; le pouſſe avec vigueur, & lui fait perdre une partie de ſes avantages: heureux ſi ſes gens ne ſe fuſſent pas fait un obſtacle reciproque! mais voulant ſortir tous à la fois, & la porte de la maiſon étant étroite, plus ils ſe preſſoient, & moins ils réuſſiſſoient; un mur ſec qui entouroit la cour, retardoit encore leur ſortie: il s'éboula à la fin, & la bréche devint favorable. Les pelotons s'étant groſſis autour de Cavalier, ils attaquent en foule & en confuſion l'ennemi; & forcent tout ce qui leur réſiſte, ſans ſavoir où ils portent leurs coups: on s'entretuë ſans ſe connoitre: les Officiers ſe nomment; ils appellent à eux: les cris du ſoldat, le bruit des armes, tout ſe confond ou dans les ténébres, ou dans l'horreur du combat. Le carnage eſt affreux: les pelotons Camiſars ſe diſperſent, les Troupes regaguent du terrain, s'avancent vers la maiſon, ceux qui y ſont encore ſe retranchent, percent les murailles, font feu par les fenêtres & par les

1703. Avril.

1703. Avril.

ouvertures qu'ils se sont faites, tuant également l'ami & l'ennemi, parce que de tout côté les coups ne portent qu'au hazard. Les Camisars se rassemblent enfin derriére une Ravine, qui les couvre & de là ils font un feu épouvantable.

Cavalier bat en retraite avec une partie de son monde.

Mais de Planque recevant toujours de nouveaux secours, ils ne purent point lui faire lacher prise, ni dégager leurs gens, qui demeuroient toujours investis dans la Maison. Cependant le jour qui commençoit à paroitre & les Troupes qui venoient de toutes parts anoncoient à Cavalier, que s'il ne vouloit être envelopé, & bien-tôt taillé en piéces, il étoit tems qu'il battit en retraite: il le fit & gagna le bois de S. Benezet.

Le reste est passé au fil de l'épée, ou brulé avec la Tour.

Alors ceux qui demeuroient investis dans la Maison, furent attaqués de toutes parts: ils se défendirent en Lions: & étendirent sur le carreau tout ce qui osa s'aprocher à la portée de leurs coups. Le Brigadier de Planque, désesperant de les forcer, envoia chercher à Alais, quelques petites piéces d'artillerie que le Maréchal menoit avec lui: mais pendant

dant que ces canons s'avançoient, on jetta tant de Grenades dans la Maiſon, qu'enfin elles y mirent le feu. Les Aſſiégés pourſuivis par les flammes & manquant de munitions, cedérent enfin & périrent tous, ou par le feu, ou par l'épée. Un Hiſtorien nous les repréſente, ſe défendant *en déſeſperés de chambre en chambre*; un autre a la ſincérité d'avouer, qu'ils *ne cédérent qu'après une défenſe, auſſi vigoureuſe, qu'on l'eut pu attendre de bonnes Troupes mal placées.* 1703. Avril. *Brueys.* *La Baume.*

Le combat fut long, il dura depuis minuit jusqu'à cinq heures du matin, & il en étoit bien près de huit, lorſque les Troupes ſe rendirent maitreſſes de la Maiterie. La perte fut grande de part & d'autre: Cavalier ne fait monter la ſienne qu'à environ deux cent hommes, & croit que celle des Troupes fut de près de douze cent tant tués que bleſſés: les Hiſtoriens prétendent au contraire, que de Planque ne perdit dans cette action, que ſept Officiers & ſix Grenadiers; & qu'il n'eut de bleſſés à mort, que trois Lieutenans de Royal Comtois, ſept Officiers

 Irlan-

1703. Avril. Irlandois, un Capitaine de Rouergue, & vingt soldats; pendant qu'ils font monter la perte des Camisars, à celle d'environ quatre cent hommes.

Ces Historiens se trompent dans l'un & l'autre calcul. La perte des Camisars ne fut pas aussi grande, qu'ils la font; & celle des Troupes du Roi alla beaucoup au delà de ce qu'ils avouent: les gens du Païs m'ont assuré, qu'à peine toutes les Charrettes des environs, purent suffire pour emporter seulement les blessés; & qu'après le combat, on en vit voiturer plusieurs centaines à Alais (*a*).

Ce

(*a*) L'Auteur anonime n'est pas plus heureux dans le récit de ce combat, que dans tout ce qu'il nous débite. 1°. Tous les préparatifs dont il fait préceder le Rendés-vous, n'eurent jamais de réalité que dans son ouvrage. 2°. Il n'est pas plus réel que Roland fut de la partie, ni que la Tour de Belot fut une *grosse & vaste maiterie à plusieurs cours & à plusieurs vergers*: c'étoit un mauvais & petit batiment inhabité. J'ai été sur le lieu & j'ai vu l'édifice: il n'y avoit point de grange autour: la maison étoit isolée de tous côtés. L'affaire se passa la nuit du 29. au 30. Avril, & non au mois d'Août,

1703. Avril.

Ce ſuccès remporté ſur les Camiſars, fit eſpérer qu'on en verroit bientôt la fin. La capture d'un des Chefs nommé Delaine ; l'expédition de la Tude Commandant de quatre Compagnies de Dragons au Vigan, contre ſept prétendus Camiſars à qui l'on ſupoſoit de grands projets & qu'il fit maſſacrer : tout cela augmentoit les eſpérances ; mais ce qui produiſoit ſur tout cet effet, c'étoit le grand nombre de Troupes, arrivées dans la Province. Actuellement le Maréchal avoit ſous ſes ordres, outre ſix Compagnies de Miquelets, & pluſieurs Régimens de Bourgeoiſie, vingt Bataillons de troupes réglées & trois Régimens de Dragons. Tous les poſtes étoient bien garnis, & ces Troupes dans un mouvement continuel. De Julien étoit dans les hautes Cevennes ; de Villars Colonel Reformé, au pied de la Montagne de Lozere ; & de Gevaudan Maréchal de Camp dans le Diocéſe d'Uſés. Les paſſages du Vivarais étoient bien gardés ; & l'on avoit pris de tous côtés de ſi juſtes méſures, qu'humainement parlant, les Camiſars ne

Préſages de la ruine des Camiſars.

B T.III. p. 164.

1701. Mai.

Ordonnance contre les Communautés qui recevront les Mécontens.

pouvoient plus échaper, ni leur entiére défaite être plus longtems retardée.

L'événement en décida autrement, quoique le Maréchal, pour l'accélerer fit encore deux choſes: l'une fut la publication d'une nouvelle Ordonnance, où après s'être plaint, qu'au préjudice de celle du Roi du 24. Février, qui preſcrivoit de courre ſus aux Fanatiques, & qui défendoit de leur donner aucune retraite, vivres, ni aſſiſtance directe ou indirecte, à peine d'être reputés complices de leur Rebellion; pluſieurs Communautés ne laiſſoient pas de les recevoir, de leur fournir toute ſorte de ſecours, ſans en donner aucun avis aux Troupes les plus voiſines de leurs habitations; ce qui marquoit une mauvaiſe volonté, digne des derniers Chatimens: après, dis-je, s'être plaint de ces infractions, il ajoutoit par ſon Ordonnance du premier Mai, qu'il abandonneroit au pillage, & feroit enlever tous les habitans, des lieux où les dits Rebelles auroient été reçus; que leurs biens ſeroient en ſuite confiſqués, à

à moins que les Troupes établies le plus près des lieux où ils auroient paſſé, ou demeuré, n'euſſent été averties aſſés à tems, pour tomber ſur eux; ou du moins que les Communautés, n'euſſent fait les diligences néceſſaires; ce qui ſeroit vérifié par la diſtance des lieux, par le tems où les Rebelles y ſeroient arrivés, & par la poſſibilité d'en donner avis. Enfin pour leur ôter tout prétexte de ne pas l'exécuter, ſur ce qu'ils diſoient qu'ils étoient inveſtis par les Camiſars, & hors d'état de pouvoir avertir, le Maréchal ordonnoit qu'ils feroient une garde jour & nuit ſans Armes, aux avenues de leurs demeures, & dans des endroits d'où ils pourroient découvrir les dits Camiſars, afin qu'ils puſſent donner avis de leur arrivée; & que les Communautés s'entendroient entre elles de proche en proche, pour être averties & prendre enſemble les méſures convenables.

1703. Mai.

La ſeconde choſe que ce Maréchal fit pour hater la ruine totale des Camiſars, fut d'autoriſer ce ramas de Païſans Catholiques dont j'ai déja parlé

De Montrevel autoriſe les Troupes des

1703. Mai

Païſans Catholiques & donne des Commiſſions à divers Partiſans.

A un Hermite. *B. T. III. p.* 257. *D. L. II. MSS.*

parlé qui ravageoient les Maiſons des Proteſtans, & qui égorgeoient impitoiablement dans les Maiſons & à la Campagne, tout ce qui avoit le malheur de porter ce nom. Il donna en même tems des commiſſions à quatre Partiſans, qui ſe rendirent redoutables par leurs meurtres & par leurs brigandages.

Le premier de ces Partiſans, étoit un vieux Pécheur, que les remors avoient jetté dans un Hermitage : il étoit Gentilhomme, en ſon nom la Fayole, né à Cret en Dauphiné, & avoit été Capitaine dans un vieux Corps. En quittant le Monde, il s'étoit retiré dans un déſert près de Sommiéres, où il avoit pris le nom de *Frére François Gabriel.*

Malheureuſement les Camiſars qui connoiſſoient déja l'étendue & la cruauté de ſon zéle, brulérent ſon Hermitage : il n'en falloit pas tant pour exciter ſon humeur martiale : l'eſpérance d'expier ſes crimes d'une maniére tout autrement efficace, en immolant des Hérétiques rebelles au Roi ou à l'Egliſe, que par une conduite & une vie d'Hermite : le

désir de tirer une vengeance écla- 1703. Mai.
tante de l'outrage reçu : tout reveille en lui son courage, & tout sert de motifs à l'emporter sur ses vœux. Il s'adressa à Fléchier son Evèque ; lui fit part de son dessein & lui demanda conseil. Le Prélat aplaudit à tout, nous dit un Historien : il loua son dessein & le recommanda au Maréchal, qui lui permit de lever deux cent hommes.

Le second Partisan, à qui de Florimont.
Montrevel donna des Commissions, étoit un Meunier nommé Florimont, du lieu de Generac près de Nimes. C'étoit un homme agé d'environ quarante ans, d'une taille médiocre, & d'une force extraordinaire à ce qu'on m'a dit : mais ce en quoi il excelloit le plus, c'étoit dans sa haine contre les Protestans, dans la connoissance du Païs, & dans l'ardente passion de s'enrichir des dépouilles des malheureux, qui n'auroient pas la force ou l'adresse, de se mettre à couvert de ses incursions, de ses meurtres & de ses pillages.

Le troisiéme étoit le Févre, de la Le Févre
ville de Nimes ; il avoit du service,

1703. Mai. & ne cédoit point aux précédens en mauvaise volonté.

Alary. Le quatriéme enfin se nommoit Alary, du lieu de Bouillargues : ces trois derniers avoient ordre d'obéir à l'Hermite.

Maux qu'ils causent, & Protection qu'ils rencontrent. Il est inconcevable les maux que causérent ces quatre Partisans : ils furent si grands qu'on ne put s'empêcher d'en porter plainte aux Etats du Languedoc : il est vrai, qu'ils trouvérent d'éloquens Apologistes, & de puissans Défenseurs de leur zéle dans les Evêques qui assistérent à cette assemblée. C'est Fléchier Evêque de Nimes, qui nous aprend lui même cette rare particularité, dans une de ses Lettres : elle étoit écrite à un Curé, pour le rassurer contre les fraieurs causées par les Fanatiques. Le Prélat aprend d'abord au Curé, qu'il est de retour des Etats ; il verse ensuite dans son sein, la profonde douleur dont son ame est pénétrée, non seulement à cause de la fureur des Rebelles ; mais encore à cause de *l'aveuglement de la plupart de ceux qui ont ordre de les arreter ; qui avec toutes leurs bonnes intentions, n'agis-*

Lettres Choisf. T. I. Lett. 160.

n'agissent pas, ou ne prennent pas les moiens, qu'il faut pour agir efficacement : & en général, *du peu de zéle*, qu'il remarque *dans une partie des Troupes, pour le service de Dieu & du Roi.* Ce qui lui fait conclure, qu'il *faut donner du courage à Frére Gabriel* : & se rapellant là dessus, ce qui venoit de se passer aux Etats, au sujet de ce Solitaire Guerrier, il ajoute ; *on tache de le décrier* ; mais, *nous l'avons bien soutenu* 1701. Mai.

Trois cent hommes étoient sous les ordres de cet Ex-Hermite ; mais afin qu'il n'en couta rien au Roi pour leur entretien, les Protestans étoient obligés d'y fournir eux mêmes (*a*) ; ce qui les exposa à des dépenses, également injustes & ruineuses. Les Protestans obligés de soudoier la Troupe de l'Hermite.

Clement XI. qui tenoit alors le Siége de Rome, voulut de son côté contribuer à l'entiére destruction des Cami- Bulle du Pape pour se croiser

(*a*) Les Nouveaux Convertis du Canton, dit la Baume (Hist. de la Rev des Fan. Liv. II.) furent chargés de païer la solde de ces trois Compagnies : qui furent, dit Brueys (T. III. p. 360.) entrétenues & païées sur le pied de vieilles Troupes.

1703. Mai.

Camisars: il donna dans ce dessein une Bulle en datte du premier de May, laquelle associant les Camisars aux anciens Albigeois, accordoit un pardon absolu & général de tous leurs péchés, à ceux qui prendroient les armes pour massacrer, & exterminer *cette race maudite & exécrable*, s'ils étoient tués dans le combat: c'étoit inviter toute la Religion Catholique à se croiser contr'eux.

contre les Camisars. *Mém. de Cav. Liv. III p. 218 Nouv. publiq.*

Mandemens de six Evêques pour l'apuier.

Cette Bulle fut adressée aux Evêques de Montpelier, de Nimes, d'Usés, de Viviers, de Mende & d'Alais. Chacun de ces Prélats en la publiant, l'accompagna d'un Mandement adressé à tous les Curés & Vicaires de son Diocése. Ces Mandemens tendoient à la même fin que la Bulle: ils recommandoient très fortement aux Curés & aux Vicaires de ne *donner aucun secours, ni assistance aux Rebelles, & de ne leur fournir ni vivres ni provisions: mais de les poursuivre & de les détruire par le feu & par l'épée, les assurant, que tous ceux qui s'aquitteroient de ce devoir comme il convenoit à de dignes soldats de l'Eglise & du Roi, recevroient indul-*

indulgence pléniere de leurs péchés comme il est porté par la Bulle &c. 1703. Mai.

Les Camisars de leur côté n'oubliérent rien pour reparer leurs pertes, ou pour se procurer les moiens de se soutenir. Peu s'en fallut qu'avant l'affaire de Belot, ils ne fissent une capture, qui en les enrichissant, eut beaucoup incommodé les Troupes. Des sommes considerables pour le paiement de celles-ci étoient parties de S. Hipolite le 21. d'Avril, sous l'escorte de deux cent Miquelets & de deux Compagnies de la Marine. Cavalier leur dressa une embuscade dans le bois d'Espere, entre Durfort & Anduse: Malheureusement pour lui quelques Miquelets qui alloient à la découverte, l'aperçurent & rompirent toutes ses mesures, en avertissant l'escorte du piége qui lui étoit tendu: elle fit donc volte face, ou plutôt elle prit la fuite, & fut chercher un asile au Château de Vibrac avec le riche trésor qu'elle conduisoit. Cavalier se mit à ses trousses, & tua nombre de Miquelets: mais il ne put empêcher que l'on ne mit le trésor en sureté.

Cavalier attaque un convoi d'argent.

Mém. de Caval. p. 228. *M S S.*

Casta-

1703. Mai.

Castanet enléve des sommes dues au Roi & à un Prieur. L. T. I. p. 172. D. L. II.

Castanet prit des mesures plus justes pour se mettre en possession de sommes dues au Roi par les Collecteurs de Fraissinet de Fourques, & au Prieur du même lieu par ses Fermiers, & leur dit d'un ton à devoir être cru, qu'il falloit se résoudre sur le champ ou à lui livrer les sommes qu'il exigeoit, ou à perdre la vie; mais il voulut bien en recevant ces sommes leur donner des quittances qui fissent foi qu'il les avoit reçues.

Il se marie: prisonniers qu'il délivre à cette occasion. L. T. I. 181. B. T. III. 167.

Il fit alors une autre demarche qui a mis en belle humeur deux Historiens, qui ont eu soin de nous la transmettre: ce fut d'épouser une fille jeune & jolie, nommée *Mariete.* Ces Historiens traitent ce mariage de ridicule; ils parent l'Epouse magnifiquement & osent avancer contre la vérité qu'elle prit le titre de *Dame* ou de *Princesse des Cevennes.* Ce qu'ils disent de bien vrai, c'est que ce mariage sauva la vie à vingt cinq hommes ou femmes, qui venoient d'être arrêtés au retour de la foire de Barre par la Troupe du nouveau marié. Ces prisonniers lui furent presentés; ils s'atendoient tous à être massacrés: mais

mais Castanet voulut signaler son mariage par des actes de clémence : après leur avoir dit que s'il fut tombé entre leurs mains, comme ils étoient tombés dans les siennes, ils ne lui auroient pas fait de quartier, il ajouta qu'il vouloit néanmoins leur servir d'exemple en leur accordant la vie & en leur faisant restituer tout ce qu'on leur avoit pris ; avec la seule condition, qu'ils ne feroient à l'avenir aucun mal aux Habitans de Massavaque lieu de sa naissance ; ils le lui promirent, & il les renvoia.

1703. Mai.

Le Baron de Salgas innocent, mais plus malheureux, fut arrèté le 12. Mai : nous verrons dans la suite quel fut son sort, & le prétexte dont on se servit pour justifier la conduite qu'on tint à son égard.

Le Baron de Salgas arrêté.

On prit dans le même tems quatre personnes, qui relevoient de ses fiefs ; & qui étoient accusées, les unes d'avoir donné des rafraichissemens aux Camisars, & les autres d'avoir été du nombre de ceux qui avoient massacré les Habitans de Fraissinet de Fourques. Quoi qu'innocens, les deux

Autres personnes qui le sont aussi.

L. T. I. 186. *B. T. III. p.* 169. *M SS.*

1703. Mai.

deux premiers furent condamnés aux Galéres (*a*); & les deux autres, l'un à la roue & l'autre à la potence (*b*): l'un mourut avec une fermeté qui mérite d'être connue dans ses circonstances; & il arriva à l'autre un cas assés singulier, pour trouver place ici.

Discours de Jaques Pontier au Prêtre qui l'accompagne au suplice. *L. T. I. p.* 186.

Celui qui fut condamné a la rouë s'apelloit Jaques Pontier du lieu des Rousses; dès qu'on lui eut lû sa sentence, il fut livré entre les mains des Ecclésiastiques, qui n'oubliérent rien pour ébranler sa constance & pour l'obliger à changer de Religion: mais l'un d'eux nous aprend que tout

(*a*) Aurés des Ablatas, & Saumade de Massavaque. On arrêta dans le même tems, Antoine Alcais, & Antoine Aiguillon, tous les deux du lieu de Carnac. Ils restérent plus de vingt mois dans les prisons de Mende & n'en feroient point sortis que pour aller en galére ou à la potence, s'ils n'avoient obtenu la permission de plaider & de se défendre contre ceux qui les accusoient à tort; affaire qui leur couta plus de mille écus, à chacun.

(*b*) On exécuta le même jour Tourtoulon, du lieu des Vauels Paroisse de Vébron: il fut pendu & ensuite brulé & ses cendres jettées au vent.

tout fut inutile. " Comme je m'apro- 1703. Mai.
„ chai de lui, dit Louvreleuil, il
„ me rejetta, & me dit *arriére de*
„ *moi, Mr., vous m'êtes un Satan,*
„ *retirés vous.* Je lui répondis, ajou-
„ te l'Historien Prêtre; Mon très
„ cher Frére, je viens au nom de
„ Dieu par un principe de charité
„ vous consoler dans vôtre affliction,
„ & vous donner secours contre l'hor-
„ reur d'une mort violente: il me
„ repliqua, *je n'ai nullement besoin*
„ *de vous; ce n'est pas dans les hom-*
„ *mes que je dois mettre ma confiance*
„ *dans mon malheur, mais en Dieu*
„ *seul.* Ensuite levant les yeux au
„ Ciel, il s'écria, c'est à toi Sauveur
„ du Monde que j'ai recours: regarde
„ moi avec pitié, en ce jour de tribu-
„ lation. Tu ne m'as point commandé
„ de m'adresser à aucun Ministre;
„ mais tu m'as dit & à tes fidéles en-
„ fans; *venés à moi, vous qui êtes char-*
„ *gés & oprimés, & je vous soulagerai:*
„ use donc à cette heure Christ débon-
„ naire, Fils de David, de ta plus
„ grande miséricorde envers moi.
„ Dès qu'il eut fini ces premiéres
„ exclamations, ajoute Louvreleuil,
„ je voulus prendre la parole; aussi-

„ tôt

1703. Mai.

„ tôt il m'interrompit par la repé-
„ tition d'un Pseaume entier, qu'il
„ prononça, les yeux fixés en haut,
„ avec une gravité stoïcienne. Après
„ l'avoir écouté environ une heu-
„ re, sans avoir pu en être écouté
„ je fis semblant de prendre congé;
„ & je lui dis que puisque je lui étois
„ inutile pour le salut de son ame,
„ je lui offrois mes soins pour l'as-
„ sistance de sa famille: il fut atten-
„ dri, dit nôtre Curé, & me repon-
„ dit; *vous savés que nôtre Seigneur*
„ *a dit, ce que vous ferés au moin-*
„ *dre des miens, je le tiens pour fait*
„ *à moi-même: je veux croire que*
„ *vous exécuterés vôtre promesse; ainsi*
„ *écrivés s'il vous plait, ce que je vai*
„ *vous dicter.* J'obéis, dit le charita-
„ ble Ecclésiastique". Il écrivit en effet les dispositions du Patient, qui consistoient à donner sa bénédiction à sa femme & à ses enfans, régler quelques affaires d'intèret & ordonner quelques charités pour les pauvres. Ce Testament fut présenté au Juge qui l'aprouva & en permit l'exécution. *Mais il ne fut pas possible à ce Magistrat*, dit nôtre Historien, *d'obli-*

d'obliger le Patient à avouer les faits pour lesquels il l'avoit condamné, ni à moi de lui persuader, qu'il seroit hors du Paradis, s'il mouroit hors du sein de l'Eglise Catholique: il persista dans son entêtement jusqu'à la mort, quelque remontrance que lui fit en l'accompagnant au suplice, le Pére qui enseignoit la Théologie, dans nôtre Séminaire de Mende. 1703. Mai.

L'autre Patient nommé Antoine Aiguillon du même lieu des Rousses, eut la foiblesse de succomber, & de promettre d'être Catholique: peut-être ne fut ce que dans l'espérance qu'on lui accorderoit la vie; sa conversion feinte ou véritable, lui procura la bienveuillance d'un ordre de Pénitens, qu'il y avoit à Mende (*a*), & qui voulurent prendre soin de

Camisard pendu, & qui se marie depuis lors.

(*a*) Il y a diverses sortes de Confrairies de Pénitens: il y en a de blancs, de bleux, & de noirs; on prétend que l'établissement en fut fait en Italie en 1260 à l'occasion d'un Hermite qui se mit à prêcher dans la Ville de Pérouse que les habitans seroient ensévelis sous les ruines de leurs maisons s'ils n'apaisoient la colére de Dieu, par une prompte péni-

1703. Mai. de ſes funerailles, dès que l'Exécuteur eut fait ſon office. Un des Pénitens monta ſur l'échelle, coupa la corde, & mit le cadavre dans un cercueil: on l'emporta en cérémonie: il fut au bord du tombeau; on l'y deſcendoit, lors qu'il donna quelque ſigne de vie: on en prit ſoin & il revint entiérement. Tout crie au miracle; des voix redoublées repétent, que c'eſt la Sainte Vierge à qui on l'a recommandé, qui l'a ſauvé (*a*).

Cepen-

pénitence. Ces Confrairies font des proceſſions, revêtus d'un ſac & ceints d'un cordon. Henri III. ayant vu en 1586. celle des Pénitens blancs d'Avignon, il voulut être de cette confrairie; & ſept ou huit ans après, il en établit une ſemblable à Paris: la plupart des Princes, des Grands de la Cour & des principaux Officiers en étoient, de même que les favoris du Roi, qui ne manquoient pas d'aſſiſter avec lui aux proceſſions de la Confrairie, où il alloit ſans Gardes, vétu d'un long habit blanc de toile de Hollande en forme de ſac, ayant deux trous à l'endroit des yeux, avec deux longues manches & un capuchon fort pointu.

(*a*) Ce n'eſt pas la premiére fois que de

Cependant le Prévôt de la Marechaussée moins étonné du miracle, que plein du devoir de sa charge, se crut en droit de réclamer le prétendu mort: mais les Pénitens qui veulent le sauver, le font traduire dans 1703. Mai.

de pareils événemens sont arrivés: pendant le siége de Castres contre les Albigeois, deux de ces gens là qu'on avoit pris dans la ville furent condamnés au feu: l'un vouloit abjurer sa Religion, & sauver sa vie par cet acte de pénitence; mais le Comte de Montfort Général des Troupes de l'Eglise, ordonna qu'on ne laissa pas de le conduire au suplice nonobstant son abjuration, parce que si elle étoit sincére, ce feu temporel lui tiendroit lieu de *Purgatoire*; & s'il dissimuloit, il étoit juste, qu'il porta la peine de ce nouveau crime: mais lorsque l'un & l'autre furent attachés au poteau, Dieu par un miracle laissa consumer l'Hérétique seul, & sauva le Pénitent qui n'eut que le bout des doigts brulés. Ici tout de même, l'homme ferme dans sa Religion expire sur la roue, & celui qui l'abjure est sauvé miraculeusement. Basnage (Hist. des Eglis. Reform. Tom. I. periode IV. p. 238.) qui raporte le fait des deux Albigeois ne croit pas le miracle, & il traite ou de crédulité l'Auteur d'où il l'a tiré, ou de cruauté l'action du Général Montfort.

1703. Mai. dans le Couvent des Cordeliers. Le Prévôt y court & demande résolument l'homme ressuscité : les Réverens Péres refusent avec la même fermeté, de livrer le dépôt qui leur a été confié. Là dessus, grande contestation entre leurs Réverences, & l'Officier de la Justice : mais pendant qu'elle s'échauffe, un adroit Cordelier trouve le moien de faire évader celui qui en est l'occasion. Il le fait conduire quoi qu'en chemise, hors de la ville dans une cabane : là il devoit lui faire parvenir des habits, & quelques rafraichissemens ; mais le prévenu ne se vit pas plutôt libre, qu'il prit la fuite, sans s'embarasser de l'état où il étoit ; & à la faveur des ténébres, il se rendit au milieu de ses amis, à six grandes lieues de là. Dans la suite, il obtint sa grace : & se maria premiérement avec une fille du lieu de Carnac qui, le même jour qu'il fut pendu, avoit été fouettée publiquement dans le même lieu par la main du bourreau (*a*) : il en

(*a*) Cette fille fut condamnée à ce rigoureux chatiment, sur la simple accusation d'avoir été spectatrice du massacre de Fraissinet de Fourques.

en eut trois enfans; elle mourut, & après sa mort, il convola à de secondes noces: il mourut en 1740. aussi zélé Protestant, qu'il l'eut jamais été. 1703. Mai.

Le mois de Mai fut ensanglanté de plusieurs autres exécutions: il y en eut à Nimes le 15. le 18. le 22. & le 25. il s'en fit aussi à Alais. Brueys en raportant celle de quatre Camisars, n'oublie point de remarquer dans son stile énergique, qu'ils moururent enragés sans aucun sentiment de Religion: ce qui dans les principes d'un Reformé, est peut être le plus bel éloge, qu'on eut pu faire de la constance de ce malheureux (*a*). *D. L. II. B. T. III. p.* 171.

Montrevel toujours plein de projets Cruel projets

(*a*) Qui voudra être informé de l'effet que ces supplices produisoient sur les Camisars, n'aura qu'à consulter Louvreleuil; il nous aprend (Tom. II p. 6.) en termes d'une éloquence sublime; *que les Rebelles avoient tellement leur esprit au dessus de la raison, & dans un transport si égaré, qu'ils ne craignoient rien; que la nouvelle qu'on leur donna, qu'un des leurs avoit été brulé, quatre rompus & quelques autres pendus à Nimes, ne rabaissa point leur insolence.*

1703. Mai.

jets de rigueur, en renouvella un dans ce mois, qui renchérissoit sur tous les précédens ; il consistoit à se faire donner en otage des Religionaires, par chaque Communauté; & d'en faire pendre deux pour un Ancien Catholique, qui se trouveroit massacré. Il voulut écrire de nouveau en Cour pour le faire aprouver : mais l'Intendant trouva la condition trop violente : & dans les affaires des Protestans, il étoit l'oracle de la Cour.

jet de Montrevel rejetté. *B. T. III. p. 173.*

Ordres qu'il donne.

Au défaut de ce Projet, le Maréchal établit par tout des Troupes, avec des Officiers pour les faire agir dans chaque Canton : il leur donna des instructions pour visiter toutes les Paroisses, y dresser des états de ceux qui auroient quitté leurs habitations, & anoncer les derniéres peines aux Parens, qui ne les feroient pas revenir dans huit jours. Il ordonna en même tems de faire chercher de toutes parts les Camisars, & de les poursuivre avec vivacité : il fit de plus renouveller les défenses de leur donner des vivres, sous les plus rigoureuses peines ; afin de tacher

de

de faire périr par la faim, ceux qu'il ne pouvoit détruire d'une autre maniére. 1703. Mai

Sur l'avis que de Gevaudan Maréchal de Camp reçut, qu'un Détachement de Camisars paroissoit le 18. Mai, près de Coulorgues, il partit d'Usés où il commandoit, pour les aller attaquer: il prit avec lui deux cent Dragons & le Régiment de Marsily Infanterie. On lui aprit en chemin que les Camisars avoient changé de place, & qu'ils étoient dans un Vallon, entre Aujabian & Brueis. Pour aller à eux, il falloit entrer dans un Défilé très étroit, & fort serré: & passer par un Païs rempli de rochers & couvert de broussailles: heureusement pour lui, il surprit la sentinelle, qu'il eut soin de faire expédier sans bruit: une femme qui portoit quelques provisions, eut le même sort. Les Camisars qui se reposoient sur la vigilance de leur sentinelle, s'étoient dispersés par pelotons pour profiter des rafraichissemens qu'on leur avoit aporté: la situation du lieu augmentoit sur tout leur sécurité, qui dans cette occasion

Combat de Brueis: les Camisars y ont le dessous.

L. T. I. p. 195. B. T. III. p. 183. D. L. II. Mém. de Cavalier p. 100. M S S.

1703. Mai. fut extrême; il ne leur étoit pas même venu dans l'eſprit, qu'on oſa les y venir attaquer. Cette confiance fallit à les perdre: ils n'aperçurent de Gevaudan, qu'ils auroient pu tailler en piéces dans le défilé, que quand il fut ſorti de ce mauvais pas, & qu'il alloit fondre ſur eux. Malgré leur ſurpriſe & leur diſperſion, pluſieurs ſe raſſemblant & ſe rangeant en bataille, firent quelque réſiſtance; mais dans la crainte d'être envelopés, ils ſe retirérent dans le bois, en ſe battant en retraite. Un d'eux trop longtems pourſuivi, & déja environné de quatre Dragons s'arrêta, ſe tourna vers eux, les regarda fiérement, & leur déclara que le premier qui oſeroit l'aprocher, auroit lieu de s'en repentir. L'un des quatre ne laiſſa pas, que de vouloir ſe jetter ſur lui: mais il n'eut pas fait le premier pas, que le Camiſard l'étendit mort ſur le carreau: il eſt vrai qu'envelopé par les autres, il périt à ſon tour.

Mém. du tems, A juger de la perte des Camiſars par une lettre de Gevaudan, ils perdirent dans cette action quatre vingt

de

1703. Mai.

de leurs gens, y compris huit femmes: & à juger de celle de cet Officier, par le raport des Historiens, il y perdit sept Dragons & vingt six soldats; & il eut de la Tude Capitaine de Dragons blessé dangereusement, d'un coup de fusil au travers du corps.

Ecrit pour engager les Alliés à secourir les Mécontens.

Les Partisans que les Camisars avoient à Londres ou dans d'autres lieux, ne les perdoient pas de vuë; ils n'oublioient rien pour engager les Alliés, à les prendre en considération. Dans cette vue, ils mirent au jour un nouvel Ecrit, qui avoit pour Titre: *nécessité de donner un prompt & puissant secours aux Protestans des Cevennes*, où ils faisoient voir, *la justice, la gloire & l'avantage* de cette entreprise, *& les moiens d'y réussir*; soumettant le tout *avec humilité, à l'examen de* S. M. la Reine Anne, de S. A. R. le Prince George de Dannemarc, & des Illustres Membres de son Conseil Privé.

Le soulévement des Cevennes avoit été si heureux dans son commencement, & pouvoit avoir de si grandes conséquences, que l'Auteur s'assu-

1702. Mai. roit, que ſon Ecrit ſeroit favorablement reçu, non ſeulement de S. M. & des Illuſtres Membres de ſon Conſeil Privé, mais auſſi de tous les bons Anglois; puis qu'il ne s'y propoſoit, que la gloire & l'honneur de S. M. & de ſon Gouvernement; l'accroiſſement de la Religion Proteſtante, la proſpérité de la Nation Angloiſe & le bien de la cauſe commune.

Il remarquoit après ce debut, que l'acroiſſement prodigieux de la Puiſſance de la France, depuis trente années, avoit donné de juſtes allarmes à toute l'Europe, ſur tout depuis la ſucceſſion à la Monarchie d'Eſpagne.

Il remarquoit en ſecond lieu, que Dieu avoit béni la juſtice des Armes de S. M. Brit. de tant de ſuccès ſi heureux & ſi ſurprenans, dans le cours d'une ſeule Campagne, qu'ils égaloient les proſpérités de pluſieurs années des Regnes des plus grands Monarques, & qu'ils étoient un gage aſſuré, que le Ciel ſeroit toujours favorable aux entrepriſes d'une Reine, dont le Trône étoit fondé ſur l'équité.

„ D'un autre côté, diſoit l'Auteur,
„ le

„ le Roi de France en empiétant ſur 1703. Mai.
„ ſes voiſins, en oprimant & en
„ perſécutant ſes propres ſujets ſemble
„ être menacé d'une chute ſoudaine".

Mais comme Dieu ſe ſert ordinairement des moiens humains & des cauſes ſecondes, pour humilier les Puiſſances qui s'élévent trop haut & pour ſoulager les oprimés: "auſſi
„ eſt ce le devoir, diſoit l'Auteur,
„ de ceux qu'il daigne choiſir pour
„ l'exécution de ſes deſſeins, d'être
„ attentifs aux occaſions, que ſa
„ Providence leur préſente.

L'Auteur n'étoit pas ſans ſoupçon, qu'il n'y eut des gens entêtés du pouvoir Monarchique & arbitraire, des Fauteurs de la Doctrine de l'Obéiſſance Paſſive; qui tacheroient de faire voir les mauvaiſes conſéquences d'aſſiſter des Sujets rebelles, contre leur Prince naturel.

Il leur repondoit, que quelque nom que l'on donna aux Cevenols, dans les autres Païs, les Proteſtans & les Anglois, ne devoient pas les traiter de Rebelles; puiſqu'ils agiſſoient ſur le même principe, qui avoit mis légitimement la Couronne des Iles

1703. Mai. Britaniques, ſur la tête de leur Auguſte Reine, & en établiſſoit la ſucceſſion dans la Ligne Proteſtante.

L'Auteur n'oublioit point de ſe fortifier ici des Maximes du célébre Grotius: il raportoit celle-ci, *que les ſujets ne ſont pas tenus d'obéir au Magiſtrat, ſi celui ci commande des choſes contraires à la Loi de Dieu, ou de la Nature*: cette autre, que *quoi qu'il ſoit certain, que depuis l'établiſſement des ſocietés Civiles, le Souverain de chaque Etat ait aquis un droit tout particulier ſur ſes ſujets, il ne s'enſuit point de là, que quand l'opreſſion eſt manifeſte; que lorſqu'un Buſiris, un Phalaris, un Dioméde de Thrace, maltraitent leurs ſujets, d'une maniére à être condamnés par toute perſonne équitable: ces ſujets oprimés ſoient privés, du bénéfice de la protection des Loix de la ſocieté humaine.* Et que quand même on accorderoit, que les Sujets ne peuvent jamais prendre les armes légitimement, pas même dans la derniére extrémité, (de quoi doutent néanmoins ceux qui ont pris à tache de défendre le pouvoir des Rois) il ne reſulteroit point de là, que d'autres

ne

ne puſſent déclarer la Guerre à un Souverain, pour la défenſe de ſes Sujets oprimés: ce qui a fait dire à Senéque, qu'on peut faire la Guerre aux Etrangers, qui maltraitent ceux de leur Nation: parce qu'une telle Guerre eſt d'ordinaire, accompagnée de la protection de l'innocence. 1703. Mai.

C'eſt en ſuivant ces Maximes, diſoit l'Auteur, que la fameuſe Reine Eliſabeth, avoit rendu ſon nom immortel; & qu'au contraire Jaques Premier, par ſon indolence à ſécourir ſon Gendre oprimé, avoit fait tort à ſa Mémoire; & avoit été cauſe que le flambeau de la Reformation, s'étoit entiérement éteint dans la Bohême: que la Dignité Electorale étoit paſſée de la Maiſon Palatine, dans celle de Baviére: que le Palatinat même avoit été perdu, & que la liberté du Corps Germanique, avoit reçu une rude atteinte, & avoit été preſque renverſée.

L'Auteur remarquoit enſuite, que pendant que Charles premier, n'avoit agi que par lui même, & indépendamment des Conſeils d'une Reine Françoiſe bigote & impérieuſe, il

1703. Mai. avoit ſuivi l'exemple de la Reine Eliſabeth, & qu'il avoit accordé divers ſecours aux Proteſtans opri-més en France: l'Auteur en raportoit les exemples.

Mais ſupoſé concluoit-il, que ſuivant le droit & l'équité, & pour leur propre ſureté, les Princes ne duſſent jamais fomenter des ſoulévemens, dans les Etats de leurs voiſins; cette maxime ne pourroit avoir lieu en tems de Guerre, puis qu'alors du conſentement de tout le monde, il eſt permis de nuire à ſon Ennemi, de quelque maniére que ce ſoit: mais qu'elle devoit avoir encore moins lieu à l'égard du Roi de France, qui ne devoit preſque toute ſa Grandeur, qu'aux diviſions qu'il avoit ſu exciter parmi ſes voiſins, même dans les tems d'une profonde Paix; & qui dans la conjoncture préſente, avoit armé une partie de l'Empire, contre l'Empire même. En ce cas diſoit l'Auteur *Fas eſt & ab Hoſte doceri*, il eſt permis de ſuivre l'exemple de ſon ennemi.

De là, l'Auteur paſſoit aux avantages qui reviendroient de donner un

un prompt & puissant secours aux Cevenols; ils devoient être considérables. Pour s'en convaincre, l'Auteur prioit qu'on voulut faire cette refléxion, qu'il n'y avoit presque qu'une convulsion intestine, qui put ébranler la Puissance immense de la France. 1703. Mai.

Et 2°. que cela causeroit une puissante diversion aux Armes de la France; car si le Maréchal de Montrevel, avec douze mille hommes de Troupes réglées, & presque autant de Miquelets, ou de Milices, n'avoit pu reprimer les Mécontens; " n'est-
„ il pas vraisemblable, disoit l'Au-
„ teur, que quand nous ne leur
„ envoierions qu'un renfort de six
„ mille hommes, avec une bonne
„ quantité d'Armes & de munitions
„ de guerre, le Roi de France se-
„ roit obligé de renforcer de vingt
„ mille hommes, les Troupes qu'il
„ a en Languedoc; ce qu'il ne sau-
„ roit faire sans dégarnir ses Armées
„ de Flandres, d'Italie, ou du Rhin ".

Un troisiéme avantage, qui devoit revenir de cette entreprise, étoit que les Protestans des Provinces voisines se-

1703. Mai. seroient disposés à prendre les armes ; dès qu'ils verroient embrasser leur querelle à la Couronne d'Angleterre.

Ce qui devoit surtout encourager l'entreprise, étoit 1°. que cette chaine de Montagnes qui s'étend depuis le Rhône jusques près des Pyrenées, est remplie de Villes, de Bourgs & de Villages habités par les Protestans. 2°. Que la grande Noblesse, privée de son ancien credit & de sa splendeur ; les Gentilhommes sans biens, les Marchans sans Commerce, les Parlemens sans leur légitime Autorité, & obligés d'être les instrumens laches & mercenaires d'un pouvoir arbitraire : les Savans parmi le Clergé, génés & intimidés par les Ignorans, les Bigots, & les Superstitieux ; enfin tout le Royaume réduit à la mendicité, soupirant après un Liberateur ; ne manqueroient pas de sécouer hardiment le joug, à la vue des Etendars de l'Angleterre, encore une fois arborés en France.

Enfin que l'Angleterre pouroit par ce moien, rentrer en possession de toutes les vastes & belles Provinces

ces

ces qui lui apartinrent autrefois dans le ſein de la France. 1703. Mai.

Après que l'Auteur avoit ainſi établi la juſtice, l'avantage & la gloire de cette entrepriſe, il paſſoit aux moiens d'y réuſſir. Pour cet effet, il donnoit une deſcription des Cevennes, & une relation ſuccinte du commencement & des progrès du ſoulévement des Camiſars; relation qui n'étoit pas exempte d'erreurs.

Enſuite poſant en fait que S. M. & ſon Conſeil Privé avoient deſſein d'envoier au plutôt une Eſcadre de Vaiſſeaux de Guerre, dans la Mer Méditerranée, l'Auteur diſoit qu'on pouroit s'en ſervir avec ſuccès, pour le ſecours des Cevenols, en débarquant ſur la côte de Provence, ou du Languedoc, tel nombre de Troupes, que S. M. & ſes Alliés trouveroient à propos d'y envoier.

Pour prouver *cette ouverture*, c'eſt le terme de l'Auteur, il ſe voioit obligé de repondre à deux objections: la premiére, que les Alliés ne pouvoient ſe paſſer de leurs Troupes: & la ſeconde, la difficulté, pour ne pas dire l'impoſſibilité, d'une deſcente.

1703. Mai. Il ſe debaraſſoit de la premiére objection, en diſant que ſi S. M. devoit emploier ailleurs ſes Troupes Angloiſes, il y avoit plus de trois cent Officiers François Proteſtans, natifs la plupart du Languedoc, à la demi paie ſur l'Etat d'Irlande, qui étoient las de demeurer ſans rien faire, pendant que les autres ſervoient S. M. & qui, ſi on leur en donnoit le moien, entreprendroient de lever ſix mille François en un mois de tems pour ſecourir les Cevenols. L'Auteur parloit avec d'autant plus de confiance, qu'il tenoit dit-il, ce qu'il avançoit de la bouche de pluſieurs de ces Officiers: & qu'il connoiſſoit parmi les Refugiés, pluſieurs perſonnes diſtinguées, tant par leur naiſſance que par leurs Emplois Militaires, qui ſe mettroient avec joie à leur tête, pourvu qu'ils fuſſent autoriſés par une Commiſſion de S. M.

Mais d'ailleurs, il étoit plus que probable ſelon l'Auteur, que le Roi de Pruſſe, & les Etats Généraux des Provinces Unies, qui dans toutes les occaſions avoient temoigné leur zéle,

pour

pour le ſoutien de tous les Proteſtans, ne manqueroient pas de concourir avec S. M. aux moiens que l'on pourroit prendre, pour ſecourir les Cevenols; & en particulier les Hollandois, qui avoient trois Régimens François, qu'on pourroit emploier à cette entrepriſe. 1703. Mai.

L'Auteur ayant ainſi repondu à la premiére objection, venoit à la ſeconde: il avouoit d'abord, qu'on trouveroit beaucoup de difficultés à une deſcente; mais il nioit qu'elles fuſſent inſurmontables, ni telles qu'elles duſſent détourner S. M. & ſes Alliés de la penſée de ſecourir les Cevenols: car dans les grandes entrepriſes, diſoit-il, c'eſt moins les difficultés qui les accompagnent néceſſairement, qu'on doit enviſager, que les grands avantages qui reviennent de leur réuſſite.

L'Auteur ne marquoit pas l'endroit particulier, où l'on pourroit faire la deſcente, de peur que l'Ennemi ne prit là deſſus des précautions: mais en cas que S. M. & ſes Alliés, donnaſſent les mains à cette entrepriſe, non ſeulement la perſonne qui avoit

1703. Mai. avoit communiqué ses Mémoires à l'Auteur, mais plusieurs autres, natifs tant des Cevennes que du Languedoc, devoient faire voir clairement, qu'il y avoit plus d'un endroit dans le Golfe de Lion, où l'on pourroit aborder avec succès, à la faveur des Cevenols mêmes, qui Maitres du plat Païs, faisant des courses jusqu'à quatre milles du Golfe, & découvrant de leurs Montagnes, les Vaisseaux qui seroient en Mer, à la vuë d'un signal que la Flote des Confèderés pourroit leur donner, fondroient sur les Troupes de France, au cas qu'elles fissent mine de s'oposer à la descente.

La dépense de cette expédition, dans la suposition que les Alliés eussent résolu d'envoier une Flote dans la Méditerranée, étoit si peu de chose en comparaison de l'entreprise, que l'Auteur auroit cru faire tort aux Alliés, de la regarder comme une objection, qui méritat une reponse.

Il alloit ensuite au devant d'une autre que des gens scrupuleux & politiques à contretems, auroient pu lui faire sur ce qu'il rendoit ce dessein public :

public: il disoit donc, qu'il étoit utile qu'il le fut; car comme les Cevenols agiroient avec plus de vigueur & de fermeté, lors qu'ils sauroient que les Puissances Etrangéres songeroient à les secourir, de même les autres Protestans du Dauphiné, du Languedoc, de la Principauté d'Orange nouvellement usurpée, de la Guienne & du Poitou seroient par là excités & encouragés à secouer le joug; à donner gloire à Dieu par la profession ouverte de la véritable Religion, & à se délivrer des justes craintes qu'ils avoient d'être entiérement exterminés; sur tout depuis la Déclaration mal conçuë du Maréchal de Montrevel, qui les rendoit responsables des moindres accidens qui pourroient arriver aux Catholiques Romains.

1703. Mai.

L'Auteur finissoit en souhaitant que S. M. & son Conseil Privé voulussent bien écouter, ceux qui connoissant à fond les Côtes du Languedoc & de la Provence, proposeroient des moiens sûrs pour y aborder, plutôt que ceux qui ne connoissant pas le Golfe de Lion, ou qui

1701. Mai.

qui regardant injustement les Cevenols comme des Rebelles, tachoient de persuader qu'il étoit impossible de les secourir.

Il seroit dificile de savoir, quel fut l'effet de cet Ecrit, & ce que les Alliés pensoient sur le compte des Camisars; cependant à en juger par la conduite qu'ils tinrent à leur égard, il paroit qu'ils n'en avoient pas de grandes idées, & qu'il s'en falloit beaucoup qu'ils en espérassent d'aussi grands avantages, que ceux que l'Auteur leur promettoit s'ils accordoient les secours qu'il sollicitoit.

Amiral chargé de secourir les Mécontens & qui ne le fait pas.

Lamberti. Mém. pour servir à l'Hist. du XVIII. Siécle Tom. II.

Quoi qu'il en soit, il paroit que dès lors, ils leur destinérent quelques secours en armes & en argent, & qu'ils leur en firent espérer de plus considerables à l'avenir: au moins un Auteur assure que la Reine Anne & les Etats Généraux, se servirent de l'occasion de la Flote qu'ils envoiérent cette année dans la Méditerranée, pour faire tenir de l'argent, des armes & des munitions, aux gens des Cevennes. Il est vrai qu'il ajoute, que les mesures qu'on avoit prises

pour

pour les leur faire parvenir ne furent pas juftes, & que l'Amiral Almonde raporta au retour de la Flote, *qu'étant fur la Méditerranée, on avoit donné plufieurs fignaux aux Camifars; mais que ne voiant paroitre perfonne fus les Côtes, & ne recevant aucun des contrefignaux, dont on étoit convenu avec leurs Emiffaires, on avoit raporté fur la Flote tout ce qui leur étoit deftiné.* 1703. Juin.

D'un autre côté, des Miniftres en place & divers particuliers, fe donnoient beaucoup de foins, pour leur procurer quelques fecours, au moins en argent. Valkenier ne ceffoit de demander au Marquis d'Arzeliers, s'il n'y auroit *pas quelque moien de leur en faire tenir*. D'Agliomby qui avoit fort mauvaife opinion du foulévement & qui traitoit les Camifars de *Bandits*, entroit cependant dans ces mêmes vuës; & Milord Gallowai écrivant de Londres au Marquis d'Arzeliers, lui difoit que *des perfonnes charitables de cette Ville lui avoient demandé par quelles voies, elles pouroient faire tenir de l'argent aux Cevenols; & qu'en reponfe,*

Mouvemens en leur faveur.

Lettres de Valken. à d'Arzeliers.

Lettres d'Agliomby au même.

La lettre étoit dattée du 19 *Mai* 1703.

1703. Juin. *reponse, il leur avoit dit de s'adresser à lui d'Arzeliers (a).*

Le

(*a*) Le Lecteur ne fera peut-être pas faché de voir ici la copie d'une Lettre que j'ai en original, écrite par le Marquis d'Arzeliers à Milord Gallowai en datte du 25. Juin 1703. & qui contient un détail curieux sur ce que lui & d'autres faisoient en faveur des Camisars.

„ Je vous dirai, Milord, de vous à „ moi, que dès que l'Affaire des Ceven- „ nes me parut mériter quelque atten- „ tion, j'en écrivis le 29. Décembre 1702. „ à M. Blatewart : & lui marquai, que „ j'avois en France une personne affidée „ dont je m'étois servi la Guerre passée, „ qui pourroit nous faire savoir au juste, „ la vérité des choses ; mais qu'il falloit „ quelque argent pour cela, dont j'étois „ fort dénué. Comme sans doute on „ ne faisoit pas d'attention à cette affai- „ re, on ne fit pas de réponse : je ne „ laissai pas de faire écrire à mon hom- „ me, qui nous repondit comme nous „ souhaitions : il arriva que par malheur, „ la derniére Lettre qu'on lui écrivit, „ tombat entre les mains d'une person- „ ne, qui par hazard portoit le même „ nom que le nôtre, lequel fut assés „ sot pour aller porter la Lettre au Gou- „ verneur de Nimes, qui pour recom- „ pense le fit enfermer dans le Fort.

„ M.

Le Marquis de Miremond alla plus loin. Il envoia en Cevennes par ordre de la Reine, un jeune homme nommé Flotard, avec une lettre adreſſée à

1703.

Exprès envoié par le Marq.

„ M. d'Agliomby avec qui j'ai un Commerce réglé, me fit connoitre qu'il
„ voudroit bien ſavoir la vérité de ce
„ qui ſe paſſoit en Cevennes, me propoſant même d'y envoier un homme
„ déguiſé en gens qui crient par les ruës,
„ *la rareté, la merveille.* Je m'intriguai
„ & trouvai deux hommes capables de
„ nous bien inſtruire: mais on ne jugea
„ pas à propos de me fournir la ſomme
„ néceſſaire. Depuis ce tems là, ces
„ mêmes gens ſe ſont adreſſés à M.
„ d'Hervart qui m'en écrivit, & lui à ce
„ qu'il me mande, en Hollande & en
„ Angleterre. D'autre côté M. Valkenier
„ m'a demandé, ſi j'avois moien de faire toucher quelque argent aux Cevenols: je lui ait dit ce que j'avois ci
„ devant fait, ſans parler de M d'Agliomby; à quoi il vient de me repondre,
„ qu'il va communiquer cet avis, où il
„ a eu ordre: on a auſſi écrit de Londres à M. Dufaur qui fait la Gaſette,
„ s'il y auroit moien de faire toucher
„ de l'argent aux Cevenols. Je n'ai aucune nouvelle des perſonnes, qui vous
„ ont parlé de vouloir contribuer pour
„ ces pauvres gens; dès qu'il paroitra

„ quel-

1703. Juin.

de Miremond à Roland.

à Roland : ce jeune homme partit de Londres dans le mois de Juin ; son voiage fut heureux ; il rendit ses dépèches, conféra avec Roland, & en aporta des reponses.

La

„ quelque chose, je vous en donnerai avis. „ Il me semble que quand ce ne seroit „ que la diversion qu'ils font, on doit „ les aider ; d'autant plus qu'avec ce feu, „ on pourroit en allumer d'autres, si la „ France avoit quelques revers. Je vous „ fais un détail, Milord, comme à mon „ ami de toute ma conduite J'oubliois „ de vous dire que le Marquis de Gan„ges qui a passé ici, & Julien par ses „ lettres même, rendent témoignage que „ ces gens là n'ont fait aucun désordre, „ ni mal, qu'à ceux qui les ont persé„cutés : ayant même épargné les Anciens „ Catholiques, qui en avoient bien usé „ avec eux. M. de Ganges a dit cela au „ Résident, en présence de feu M d'Au„bais que nous venons de perdre, de „ Soulier autrefois Capitaine en Piémont; „ & d'un autre : repétant souvent, *ces „ pauvres gens sont à plaindre ; si M. de „ Broglie m'avoit cru, tout ce désordre seroit „ passé : ses rigueurs ont tout gaté.* Le „ Résident, bigot & ignorant, ne se „ plaisoit pas aux discours du Marquis „ de Ganges, faits en présence des Re„fugiés ".

La lettre de Miremond à Roland (*a*) portoit en ſubſtance, " que la Reine informée de la triſte ſituation, où ſe trouvoient les Proteſtans des Cevennes, avoit reſolu de leur envoier quelques ſecours; qu'il viendroit lui-même en perſonne, & qu'en attendant ſon arrivée, il les exhortoit à ſe conduire avec prudence ".

1703. Juin.

Théat. Sacré des Ceven. p. 62. *Mém. de Caval. p.* 172. 173. Lettre de ce Gentilhomme au nom de la Reine de la G. B.

Dès que Roland eut reçu & l'Exprès & la Lettre, il fit ſavoir aux autres Chefs, qu'il avoit des nouvelles importantes à leur communiquer. Ils ſe rendirent tous à S. Felix, après

Entrevue des chefs

(*a*) Flotard fut adreſſé à Roland, parce que le bruit s'étoit répandu en Angleterre, qu'il avoit le titre de Comte; qu'il avoit été, ou Lieutenant Colonel d'Infanterie, ou Capitaine de Cavalerie au ſervice de France: on y diſoit auſſi qu'il étoit né Catholique Romain, mais qu'aiant pitié des Proteſtans que la fureur de la perſécution forçoit de ſortir du Royaume, il lui étoit échapé de dire, *qu'ils pourroient bien y rentrer un jour l'épée à la main*; parole hardie, qui devoit lui avoir couté cher, & l'avoir fait mettre à la Baſtille; d'où l'on diſoit qu'il n'étoit ſorti qu'à la Paix de Riſwick: on ajou-

1703. Juin. — es Mécontens.

près de la Salle, où ils concertérent ensemble, la reponse qu'ils devoient faire au Marquis (*a*): elle fut accompagnée d'un Mémoire, sur leur état présent.

Cavalier assure qu'ils reçurent en suite, d'autres Lettres par lesquelles on leur promettoit un prompt secours; mais que ces flateuses espérances qui n'eurent point d'effet, leur furent très préjudiciables, parce que trop de confiance les jetta dans le relache-

ajoutoit que de là, il étoit passé en Hollande, y avoit abjuré les erreurs qu'il avoit succées avec le lait, & qu'ensuite il étoit retourné dans les Cevennes, païs de sa naissance & s'étoit mis à la tête d'un parti de Mécontens. Voi. *la nécessité de donner un prompt secours aux Protestans des Cevennes*. p. 8. Ce qui avoit donné lieu sans doute à cette fable, est la lettre que Roland avoit écrite aux habitans de S. André de Valborgne, qu'il avoit signée *le Comte Roland*: ce faux titre lui donna du relief dans les Païs Etrangers, & lui procura l'honneur que lui fit le Marquis de Miremond de lui adresser Flotard Agent de la Reine.

(*a*) Tout ce que l'Auteur Anonime dit au delà de ce qu'on raporte ci dessus, est ajouté à la vérité.

chement; & que d'ailleurs la Cour de France, informée des ſecours qu'on leur faiſoit eſpérer, prit de nouvelles meſures pour accélerer leur ruine. 1703. Juin.

Chevaliers d'induſtrie qui préſentent des projets en faveur des Camiſars.

Je ne dois pas omettre, que dès qu'il parut que les Alliés prenoient en quelque conſideration le ſouléve-ment des Cevennes, il ſortit de tout côté des Chevaliers d'induſtrie, qui offroient leurs ſervices, munis chacun d'un nouveau Projet, fruit de leur fourberie; mais Projet, que chaque Acteur eſtimoit plus excellent qu'aucun de ceux qui avoient paru, ou fondé ſur des reſſources inconnues à tout autre: reſſources ſures, efficaces, ſoit pour être informé de l'état des Camiſars, ſoit pour leur faire parvenir, ce qui leur ſeroit deſtiné; ſoit enfin pour exciter de nouveaux ſoulévemens dans les Provinces voiſines du Languedoc: la ſuite fera connoitre quelques uns de ces Maitres fripons.

Mém. pour ſervir à l'Hiſt. du XVIII. Siécle

Il en parut un en Hollande dans le Mois de Juin de cette année, ſur lequel on fut fort attentif; il étoit parti de Paris, & il arriva à Bréda déguiſé en Païſan. Dès qu'il fut

l'inconnu reçoit ordre de se
à la Haye: on l'équipe, il
le nom de *Comte de Solange*
dit envoié de la part des Car
mais moins habile que fourbe
joue pas si bien son rôle, qu
donne quelque lieu au soupçon :
heureusement pour lui, de Be
Brigadier, & Officier dont la p
égaloit la prudence, a ordre de
miner, comme étant lui mêm
Cevennes, & plus en état qu
sonne de découvrir la vérité
ne tarde pas à paroitre: le pré
Comte ne connoit pas mêm
Cevennes, ni personne de ce Ca
ainsi on le congédie, & la
finit là.



HISTOIRE DES TROUBLES DES CEVENNES.

LIVRE CINQUIEME.

SOMMAIRE.

Montrevel fixe son séjour à Alais : recherches générales qu'il fait faire des Camisars : ils continuent également leurs Courses. Nouveaux Enlévemens des Reformés. Le Baron de Salgas condamné aux Galéres : causes de ce Jugement : Evêques qui le vont voir ramer. Assemblée religieuse massacrée : nombre de Protestans

périssent par la main du bourreau en Juin & Juillet : vengeance qu'en tirent les Camisars. Brigandages mis à tort sur leur compte. Gentilhommes Protestans exécutés à mort. Prétendu Consistoire sécret qui dirige les revoltés Reflexions sur les excès du faux zéle. Gens exécutés pour avoir vendu de la poudre aux Mécontens : Villages soupçonnés de les favoriser, pillés ou brulés. Courses des Camisars. Détachemens de Troupes Roiales qui se chargent comme Camisars. Ceux-ci abandonnés & trahis par le Chev. de S. Chattes. Précautions pour la sureté de la Foire de Beaucaire. Nouvelles Ordonnances : Protestans mis à mort en Août. Villages brulés par le Maréchal. Prêtres massacrés & Eglises brulées. Expéditions des Mécontens en divers lieux. Détachemens taillés en piéces. Couderc défait à Pierrefort. Cavalier défait un Détachement vers Sommiéres. Roland attaqué à la Combe de Bisoux. Camisard qui traverse un bucher : plaisante méprise de quelques autres : Détachement de la Fare taillé en piéces. Camisars qui défient

le

le Gouverneur de S. Hipolite. Protestans exécutés ou enlevés en Septembre. Lettre de Cavalier au Ml. de Montrevel pour la délivrance de son Pére & de son frére: on rase sa maison. Trahisons du Chev. de S. Chattes. Baguette devinatoire mise en usage pour découvrir les Mécontens. Projet pour dévaster les Hautes Cevennes. Meurtres & Incendies.

1703. Juin.

LES scénes que le Maréchal de Montrevel d'un côté, & les Camisars de l'autre, continuoient à jouer dans les Cevennes, devenoient tous les jours plus tragiques. Le Maréchal pour être plus à portée de mettre toutes les Troupes en mouvement, venoit d'établir son séjour à Alais: c'est de là qu'il faisoit sans cesse des Détachemens de Dragons & d'Infanterie, pour chercher les Camisars, en particulier dans les bois, leur retraite ordinaire.

Montrevel fixe son séjour à Alais. *L. T. II. p. 1. D. L. II.*

On redoubla ces recherches au mois de Juin. Après que le Maréchal eut fait battre tous les bois, où les Camisars paroissoient le plus fréquemment,

Recherches générales qu'il fait faire des

1703. Juin. ment, il fit marcher toutes les Troupes qui étoient depuis Alais jusques à Montpelier, vers le bois de Lenx: elles l'envelopérent de toutes parts, & le percérent d'un bout à l'autre, quoique rempli de rochers & de précipices. Qu'en arriva t'il? Tout n'aboutit qu'à de la peine. " On avoit „ beau poursuivre les Rebelles, nous „ dit un Historien, & faire des bat„ tues générales, dans les quatre „ Diocéses qui servoient de théatre „ à leurs cruautés; ils se cachoient „ si bien par petites Troupes, dans „ des Païs où tout les favorisoit, qu'il „ étoit impossible de les joindre".

Camisars,

B. T. III. p. 175.

Ils continuent leurs Courses.

Cependant les Camisars continuoient à bruler des Eglises tantôt ici & tantôt là: mavœuvre qui leur étoit fort utile, parce qu'elle divisoit les Troupes, & les empêchoit d'agir en corps.

Et ont de la Cavalerie.

Cavalier pour être plus en état de se défendre contre les Dragons, & de brusquer avec plus de célérité ses expéditions, voulut avoir de la Cavalerie; dans ce dessein, il chargea Catinat, & Samuelet, deux de ses Lieutenans d'aller enlever des chevaux,

vaux, à la Camargue, ou dans les Marais & le long de la côte du Rhône. 1703. Juin.

Le 12. de Juin quinze hommes de sa Troupe, ainsi nouvellement montés furent à diverses maiteries de la Vallongue défendre sous peine de la vie de paier la dime à d'autres qu'à eux: on en fit de même ailleurs. La raison dont ils se servoient pour en agir ainsi étoit, dit un Historien, que la dime leur apartenoit, parce qu'ils faisoient le service divin, & qu'ils administroient les Sacremens. Ils démontoient les Officiers, qui tomboient entre leurs mains, & ils défendoient aux Gouverneurs & autres Officiers de recevoir les déserteurs qui sortiroient de parmi eux. C'est en particulier, ce qu'ils signifiérent à un Officier nommé la Nougarede, qui commandoit à Caveirac; & qui revenoit de Nimes avertir le Gouverneur, & le Marquis de Canillac Brigadier & Colonel du Régiment de Rouergue, que deux Camisars de Clarensac vouloient se rendre avec leurs armes. *D. liv. I.* *L. T. II. p. 2.* *D. L. II.*

Les mouvemens des Troupes n'aiant rien produit, le Maréchal tourna ses vuës Nouveaux en-

1703. Juin. vuës d'un autre côté : il ordonna de nouveaux enlévemens : quarante jeunes hommes de Luſſan, furent ſaiſis

lévemens de Reformés. L. T. II. p. 21. en un même jour & leurs maiſons livrées au pillage. Il condamna au même pillage le lieu de S. Cezaire près de Nimes & celui de Cannes, qui n'en eſt pas éloigné. Il rélégua pluſieurs perſonnes ; de ce nombre,

ib. p. 14. & 15. Viala Conſeigneur de Barre, qui avoit été déja exilé deux fois, pour cauſe de Réligion, l'une à Pierre Cize, l'autre à Nant en Rouergue, & cette troiſiéme fois à Bordeaux : il étoit ſoupconné, mais très injuſtement, d'avoir eu quelque part au maſſacre de Fraiſſinet de Fourques (*a*). Du nombre

(*a*) Louvreleuil a la ſincerité de convenir (T. II. p. 14.) que cette accuſation étoit une calomnie, dont il fut *aiſé* à de Viala de *ſe purger par de bons témoignages qu'on rendit de toutes parts à ſa conduite édifiante*, *& de faire révoquer ſon exil :* Heureux ſi tous ceux qui furent accuſés injuſtement d'avoir eu part à ce maſſacre, avoient eu la même facilité. Mais quelques fauſſes demarches ſur la Religon, n'auroient elles pas contribué à la juſtification de ce Gentilhomme ? Louvre-

nombre des Rélegués fut encore de la Saigne Bourgeois du Pompidou, accusé d'avoir assisté aux exercices religieux des Camisars, & de leur avoir fourni des rafraichissemens (*a*); il 1703. Juin.

vreleuil lui-même donne lieu à ce soupçon: il dit T. II. p. 47. " que les deux Demlles. ,, de Barre sœurs de Viala, avoient été ,, arrêtées revenant d'une assemblée; & ,, que dès que leur Frére le fut, touché ,, de leur faute, & ne voulant pas être ,, soupçonné d'être aussi mal intentioné ,, qu'elles touchant la Religion Romai- ,, ne, il partit le lendemain en sécret, ,, & alla demeurer à Lodeve auprès de ,, l'Evêque de cette ville, pour être sous ,, ses yeux; & mériter par sa conduite ,, irréprochable, que ce Prélat rendit ,, témoignage en sa faveur, s'il en étoit ,, besoin, comme il avoit fait autre ,, fois après avoir été édifié de lui à ,, Nant en Rouergue, pendant qu'il y ,, étoit rélégué ". Précautions & recommandations également excellentes. Si elles sont admises dans l'autre Monde, bien des personnes qui vivoient au tems des Camisars, auront quelque régret de n'en avoir pas fait usage; puisqu'Immanquablement, elles les eussent mis à couvert de la corde & d'autres suplices diffamans.

(*a*) Louvreleuil nous dit (T. II. p. 15.)

1703. Juin. il fut envoié à Moulins en Bourbonnois. Le Maréchal en fit condamner d'autres aux Galéres : en particulier le Baron de Salgas, dont nous avons déja vu l'emprisonnement.

Le Baron de Salgas condamné aux Galéres. Causes de ce Jugement. *Mém. MSS. dressés par lui même. Autres MSS.*

C'étoit un Gentilhomme de la maison de Pelet, l'une des plus anciennes du Roiaume. Il étoit né Protestant, & aimoit sa Religion ; mais des raisons humaines l'empêchoient d'en manifester les sentimens au dehors. Castanet trouva que cette maniére de vivre n'étoit pas conforme aux devoirs d'un bon Chrêtien ; il entreprit d'en retirer le Baron, en l'obligeant d'assister à une assemblée. Pour exécuter ce dessein, il se mit le Dimanche 11. de Février à la tête de quatre vingt hommes armés, & alla

que de la Saigne étoit un *vieux & riche Calviniste ; vivant noblement, fin rusé, politique, qui suivoit toujours le parti le plus fort, se rangeant tantôt du côté des Catholiques & tantôt du côté des Protestans.* Mais tant pis pour lui : s'il avoit imité Viala, & tenu comme lui une conduite toujours édifiante, il se fut sans doute purgé des accusations intentées contre lui : mais riche & vacillant, il fallut aller en éxil.

alla droit au Château de Salgas, où étoit le Baron. 1702. Juin.

De Salgas obligé de se livrer à cette Troupe, est placé au milieu; quarante hommes ouvrent la marche, quarante la ferment: on arrive ainsi à Vébron, où l'assemblée religieuse est convoquée. L'exercice commence; on lit, on prie, on chante, on prêche: dès que tout est fini, on dit à de Salgas, qu'il peut se retirer quand il voudra.

Est il bien aise de la contrainte, qu'on vient de lui faire? Prend il goût aux dévotions de ces gens là? Ce qu'il y a de bien certain & dont il convient lui même, c'est qu'après avoir obtenu son congé, il resta volontairement deux heures avec Castanet & sa Troupe: il est vrai qu'il ajoute, que ce fut pour prendre des précautions avec ces gens là, afin d'éviter que sa Maison ne fut brulée, comme l'avoient été cinq ou six Châteaux dans son voisinage, pendant le cours de la semaine qui avoit précédé cette époque. Il ne prenoit pas garde, que pour sauver son Château, il se perdoit lui même

1703. Juin. en fourniſſant un prêtexte au Maréchal de le faire arrêter. Il crut y parer, en dépêchant un exprès à l'Intendant, pour l'informer de la violence qu'on venoit de lui faire. Baville ſe contenta de lui repondre *bonnêtement*, qu'il auroit dû avoir mis des Gardes à ſa Maiſon, & l'exhorta d'être plus aviſé à l'avenir.

De Salgas aſſiſta enſuite à l'Aſſemblée de la Nobleſſe que le Maréchal avoit convoquée à Nimes; il fut préſenté à ce Général, par le Marquis de Montfrin Sénéchal de Nimes: il en reçut des politeſſes. Le Maréchal paſſant de là à ſon avanture, lui dit, *que ces gens là*, parlant des Camiſars, *devoient être bien de ſes amis, puis qu'ils l'avoient amené à leur petite Sinagogue; & renvoié chès lui ſans lui faire aucun mal.* De Salgas qui ſentit tout ce qu'il y avoit de reproches indirects dans ce diſcours, repondit au Maréchal; *ce fut un bonheur pour moi, Monſeigneur, & vous n'en devés pas juger plus mal de mon zéle, pour le ſervice du Roi.*

Il vanta beaucoup ce zéle, qu'il fit deſcendre de bien haut, & per-

pétuer

pétuer dans sa famille, de géneration en géneration; il n'oublia point de citer, que plusieurs de ses prédecesseurs étoient morts dans les combats au service de leur Prince : " que deux „ de ses fréres avoient eu le même „ sort : que lui même avoit eu l'hon„ neur de servir S. M. Que M. le „ Maréchal de Noailles l'aimoit d'un „ amour distingué ; que M. de Bro„ glie avoit été de ses amis ; qu'à „ la vérité, des raisons de famille „ faisoient qu'il ne l'étoit plus : & que „ M. de Baville l'avoit beaucoup été : „ qu'il le prioit de vouloir bien l'être „ aussi ". Le Maréchal l'embrassa des deux côtés : & lui promit d'être plus de ses amis, qu'aucun de ceux dont il venoit de l'entretenir. 1703. Juin.

De Salgas, charmé de tant de caresses, n'oublia rien pour rester auprès du Maréchal : il offrit de servir sous lui : & de servir à ses dépens. Ses services furent refusés, & il eut ordre de partir pour ses terres : il fit une nouvelle tentative ; de Montfrin, présenta un Placet en son nom. Montrevel ne voulut point le recevoir : il prétendoit que tous les Gentil-

1703. Juin. hommes fussent chés eux, afin de les y trouver au besoin. Il ordonna en particulier à de Salgas de ne point bouger de chés lui, sans ses ordres ; de n'aller pas même au devant de Julien, lors qu'il passeroit auprès de ses Terres : de parler dans l'occasion aux Camisars, & d'en retirer autant qu'il pourroit avec leurs armes. De Montrevel accompagna tout cela, d'un ordre à la Paroisse de Vebron, de fournir à leur Seigneur dix hommes de garde.

A peine fut il arrivé chés lui, qu'il engagea deux Camisars à quitter les armes. Il en donna avis au Maréchal, & lui marqua en même tems qu'il avoit donné parole à ces deux hommes, qu'il ne leur seroit fait aucun mal, & qu'il croioit qu'il falloit la leur tenir, pour engager d'autres à suivre leur exemple : le Maréchal parut content, de cette négociation, & le témoigna à de Salgas par sa reponse ; mais il lui ordonna en même tems de se rendre à Nimes, pour conférer avec lui sur la maniére de tenir parole à ces gens là.

Le

Le Baron s'en fit de la peine, & la mort de Cabiron, jeune Gentilhomme qui avoit été poignardé sur la route (*a*) que Salgas devoit suivre pour se rendre à Nimes, lui fournit un prétexte, qui lui parut légitime pour s'en dispenser. A cette raison, il en ajouta une seconde; c'étoit la proximité où il étoit de Julien, qu'il pouvoit consulter en cas de besoin: il fit valoir l'une & l'autre auprès du Maréchal, à qui il écrivit pour le prier de le dispenser du voyage. Sa demande fut apuiée par Julien, & le Maréchal parut sa- 1703. Juin.

(*a*) Cabiron étoit un Gentilhomme du Gévaudan: il fut arrêté par la Troupe de Roland sur le chemin d'Anduse à S. Jean de Gardonnenque: il étoit fils d'un Pére nouveau Converti, mais fort zélé pour la Religion Catholique. Louvreleuil dit que les Camisars auroient accordé la vie à ce jeune homme, comme ils l'accordérent à de Cadoine autre Gentilhomme qui étoit avec lui, si une Prophéteſſe forcenée n'avoit pas dit dans son exstase, que *l'esprit saint vouloit qu'on égorgeat cette victime pour expier les péchés de la jeunesse, qui faisoit la Guerre aux Enfans de Dieu. Voi. Fan. Renouv. T. I. p.* 157. 158.

1703. Juin. satisfait; c'est ainsi au moins qu'il le fit dire au Baron par cet Officier Général; & ce que porte le Mémoire dressé par de Salgas.

Mais au raport d'un Gentilhomme des Cevennes que j'ai consulté sur cet article, le Baron a omis de dire qu'il s'étoit rendu à S. Jean de Gardonnenque, auprès de Julien, pour lui demander une Escorte qui l'accompagnat à Nimes: que Julien avoit refusé l'Escorte sous le prétexte d'avoir besoin de ses Troupes, pour de expéditions pressantes: ajoutant, que puis qu'il étoit venu de chés lui à S. Jean sans Escorte, & qu'il devoit s'en retourner de même, il pouvoit bien aussi aller à Nimes: à quoi le Baron avoit repliqué, qu'il connoissoit les Camisars des Cevennes, & non ceux du bas Languedoc. Que là dessus, deux Gentilhommes présens l'avoient tiré en particulier, pour l'engager à remplir l'ordre du Maréchal, & pour lui mettre devant les yeux les dangers auxquels son refus alloit l'exposer, mais qu'il n'y eut pas moien de l'y déterminer sans Escorte; & qu'ainsi

il,

il s'en étoit retourné chés lui ; ce qui avoit irrité le Maréchal & l'avoit porté à le faire arrêter. 1703. Juin.

Le Baron attribue sa disgrace à un autre motif : c'est à la jalousie que le Maréchal conçut contre Julien, de ce qu'il sembloit lui être preferé dans cette occasion ; étant d'ailleurs fort mal ensemble, quoi qu'ils vécussent en aparence fort unis. On indiquoit une autre source de sa disgrace ; c'étoit l'amitié que de Baville avoit pour lui : on dit que cet Intendant étoit fort mal avec de Montrevel, & que celui ci avoit saisi cette occasion pour inquiéter Baville & lui donner un trait de son ressentiment ; ainsi cet infortuné Gentilhomme auroit servi tout ensemble de victime, & à la jalousie & à la vengeance.

Comme il se disposoit un jour à aller à la chasse il vit descendre à son Château, un Détachement de sept à huit cent hommes ; il s'avança au devant de la Troupe, crainte qu'elle ne prit le chemin de Vébron, & qu'il ne perdit ainsi l'occasion d'offrir des rafraichissemens à ceux qui la conduisoient. Il trouva à la tête

1703. Juin. tête du Détachement un Officier de sa connoissance', Présosse Major Général de la petite Armée de Montrevel, qui commandoit ici un Bataillon du Régiment de Hainaut. Il l'embrassa, & lui offrit des rafraichissemens. De Presosse sembla les refuser, feignit d'aller à Florac, dit qu'il étoit pressé: de Salgas repliqua qu'il seroit le premier à lui refuser la grace, qu'il lui demandoit: qu'il ne le feroit pas languir: qu'il auroit l'honneur de l'accompagner par tout: que son service ne lui seroit peut-être pas inutile: l'Officier se laisse vaincre; on va au Château, le dejeuné se prépare, on sert à table; & de Présosse exécute son ordre: il arrête le Baron, mais avec les maniéres les plus honnètes.

Cependant tout étant prêt pour le départ, de Salgas fut conduit à S. Hipolite. Sur la route, de Présosse s'ouvre à lui, & lui fait confidence que le Maréchal avoit été irrité contre lui, de ce qu'il n'avoit pas obéi à son ordre. La même chose lui fut confirmée, par le Lieutenant

Colo-

Colonel du Régiment de Menon, qui le vint joindre avec quatre cent hommes. Ils arrivérent à S. Hipolite la Samedi douziéme de Mai. En entrant dans la Citadelle, le Gouverneur ôta à de Salgas une bourſe, où il y avoit cent quatre vingt & ſix Louis, qui furent perdus pour lui, à la reſerve de dix, qu'on lui rendit. 1703. Juin.

Le lundi ſuivant, Montrevel & Baville entrérent dans S. Hipolite; & dès le lendemain ce dernier monta à la Citadelle pour entendre le Prévenu. " Je comparus dix huit fois „ devant lui, dit le Baron. Je fus „ confronté à vingt huit témoins, „ qui tous enſemble ne fournirent „ pas de quoi faire donner le fouet „ à un Ecolier: ma plus grande „ charge étant celle d'avoir reſté „ deux heures volontairement, avec „ Caſtanet & ſa Troupe ".

On en a vu ci-deſſus les raiſons: mais ſi elles le juſtifiérent, ou l'excuſérent alors, elles ne le firent plus dès que ſa perte fut réſolue, comme elle l'étoit en effet lorſqu'on l'arrêta. Il eſt inconcevable les recherches que l'on fit de tout ce qui pouvoit

le

1703. Juin. le faire paroitre coupable : un Capitaine de Fusiliers nommé Doueze, & qui à cause de sa manœuvre & des soldats qu'il falloit pour l'escorter, devint l'horreur de tous les Officiers du Régiment de Hainaut (*a*), étoit sans cesse en marche, pour aller chercher quelquefois même bien loin des témoins contre Salgas.

On ne douta pas que ces mouvemens ne tendissent à faire perdre la tête au Baron, & que si elle fut épargnée, il en eut toute l'obligation aux bons offices de l'Intendant : c'est le témoignage d'un Gentilhomme (*b*) qui croioit le savoir de source : & les nouvelles publiques dirent alors, que le Maréchal n'avoit pas été content du Jugement rendu contre de Salgas, parce qu'il prétendoit que ce Gentilhomme fut condamné à la mort.

Mercur. Hist. mois d'Août, 1703.

Quoi qu'il en soit, ce Jugement fut

(*a*) Je tiens ce fait d'un Gentilhomme de S. Jean de Gardonnenque nommé de la Valette qui étoit Officier dans ce Régiment là.

(*b*) C'est le même cité dans la note précedente.

fut rendu à Alais le 27. Juin (*a*) par l'Intendant, aſſiſté de quelques Conſeillers du Préſidial de Nimes : il portoit que de Salgas ſeroit conduit aux Galéres, pour y ſervir Sa Majeſté en qualité de forçat ſa vie durant ; dégradé de ſa Nobleſſe lui & ſa poſtérité : que ſes biens ſeroient confiſqués & ſon Château des Rouſſes, raſé juſques aux fondemens (*b*). 1703. Juin.

Ce Jugement arracha de la bouche d'un Gentilhomme cette exclamation. " *O Nobleſſe Françoiſe*, vôtre " cœur *Aygal. Mém.*

(*a*) Des Mémoires portent que ce Jugement fut rendu le vingt huit.

(*b*) Brueis, Louvreleuil & la Baume fondent ce jugement ſur diverſes accuſations ; mais que d'altérations font ces hiſtoriens à la vérité ! De bonne foi, ſi de Salgas avoit été convaincu comme ils le diſent, d'avoir eu de ſécrettes conférences avec Caſtanet ; d'avoir ſu & aprouvé les entrepriſes des Camiſars, & ſurtout d'avoir été le principal moteur du maſſacre des habitans de Fraiſſinet de Fourques, croit-on qu'il n'eut été condamné qu'aux Galéres ? Il faudroit être bien novice ſur ce qui ſe paſſoit alors, & ſur la rigueur qu'on exerçoit dans ces affreux tems, pour ſe le perſuader.

1703. Juin. „ cœur ſeroit bien changé & bien
„ avili, ſi un pareil traitement pou-
„ voit vous ſembler plus doux que
„ la mort! O brave Racoules (*a*)
„ aurois-tu remercié le Juge, qui
„ uſa d'une telle clémence à l'égard
„ de ton Frére. O Dieu! dans quel
„ mépris, & dans quelle ignominie
„ ſommes nous tombés!"

De Salgas ne put être convaincu d'aucun crime; & quoiqu'on lui fit ſubir la queſtion ordinaire & extraordinaire, il n'avoua autre choſe que d'avoir aſſiſté à l'Aſſemblée de Vébron, & d'ètre reſté volontairement deux heures avec Caſtanet & ſa Troupe.

Ce Gentilhomme trouva beaucoup d'injuſtice dans ſa condamnation; le public, & ſurtout les gens ſenſés, ſoit Catholiques ſoit Proteſtans, le penſoient aſſés de même; & c'eſt à cette opinion ſans doute, qu'eſt due l'accuſation ſans preuve, raportée par de Brueys

(*a*) Racoules étoit un des Fréres de Salgas, Officier alors dans les Troupes du Roi de Pruſſe. Les créatures de Baville prétendoient que cet Intendant avoit uſé de clémence à l'égard du Baron.

Brueys & Louvreleuil, qu'après sa condamnation, il fut chargé de plus grands crimes, que ceux dont il avoit été accusé; ou qu'il eut part à des crimes, qui eussent mérité les plus grands suplices (*a*). On voulut par là sans doute étouffer une opinion trop répandue & aussi honorable pour le Baron, qu'elle l'étoit peu pour ses Juges; & tarir la source de cette espéce de regrets dont parle un de ces Historiens: que *la naissance de M. de Salgas, son âge, sa famille & ses biens considerables faisoient naitre pour lui, dans*

1703. Juin.

Brueys *Hist.* **du** *Fan.* **T.** *III.*p.182.

(*a*) Cette accusation est bien vague. Si le fait eut été vrai, l'Auteur n'auroit-il pas dû spécifier ces crimes, qui méritoient les plus grands suplices? Quel eut été le motif de sa réticence? Peut-on lui en suposer de favorables pour l'illustre malheureux, qu'il traite d'imbécile? L'Auteur anonime me paroit relancer comme il faut dans cette ocasion, cet Historien. *L'air dédaigneux & insultant*, dit-il, *avec lequel il traite un infortuné Gentilhomme; & ces crimes auxquels on supose, qu'on découvrit qu'il avoit eu part, sans les spécifier, ni les indiquer, disent assès le cas qu'un Lecteur judicieux doit faire d'un pareil témoignage.*

1703. Juin.

Assemblée religieuse massacrée: & Protestans exécutés. *M SS.* *Nouv. Publiq.* *L.T.II.4.* *M SS.* *D. L. II.* *Lettres d'Arzel. L. T. I. p. 184. & T. II. p. 2. & 3.* *M SS.* *Merc. hist. mois Juillet.*

Pendant l'instruction du procès de cet infortuné Gentilhomme, de Parate investit une assemblée religieuse convoquée à une maiterie nommée *la Fabregue* près d'Anduse: quatre vingt personnes restérent sur la place. Trois Païsans de Caveirac furent fusillés sans aucune forme de procès, parce qu'ils n'étoient pas chés eux dans le tems qu'un Capitaine de la Garnison du lieu, fut tué revenant de Nimes. Un plus grand nombre périrent par la main du boureau; tels entre plusieurs autres, un jeune homme nommé *Brunel*, natif de Vauvert roué vif à Nimes le 8. Juin. *Jean Durand* du lieu de la Serre Paroisse de Laval, & un Notaire âgé de quatre vingts ans du lieu de Figeiroles, roués dans la même ville, ce dernier le 26. du même mois. Un jeune homme natif de Genéve, qui fut pendu parce qu'il étoit sans passeport; enfin un nommé *Notet* dit le Chevalier de S. Rémi natif de S. Rémi en Provence & ancien Catholique; il avoit été arrêté du côté d'Avignon, & pris pour un des Chefs Camisars: mais quoique le signale-

ment

ment sur lequel il avoit été arrêté, fut vérifié faux, l'Intendant le condamna à la roue, & il fut exécuté à Nimes le 19. Juin, en protestant toujours de son innocence (*a*). 1703. Juin.

Gens massacrés par les Camisars.

Tant de suplices ne servoient qu'à emflamer le zéle destructeur des Camisars. Malheur dans ce tems là pour ceux qui leur avoient fait du mal, ou en qui ils pouvoient soupçonner de mauvaises intentions contre eux! c'étoient autant de victimes qu'ils dévouoient à leur ressentiment; & elles n'avoient point de quartier à attendre. Quelques Moissonneurs de Montclus, lieu marqué en lettre rouge par les Camisars, à cause des cruautés dont ses habitans se rendoient coupables contre les Protestans, en firent une triste expérience: ils furent massacrés au nombre de neuf. Plusieurs autres éprouvérent le même sort en differens endroits: Louvreleuil en raporte divers exemples.

Les Mécontens

Ils ne doivent pas être tous mis cepen-

(*a*) Brueis & la Baume trouvérent sans doute cette injustice si criante, qu'ils n'ont pas même osé parler ni de la capture ni du suplice de ce Chevalier.

1703. Juin.

cependant ſur le compte des Camiſars, ni être reçus pour vrais dans toutes leurs circonſtances : la plupart de ces maſſacres avoient pour Auteurs des particuliers, même Catholiques, qui cherchoient ou à ſe venger, ou à s'enrichir, & qui le pouvoient aiſément ; tous les crimes qui ſe commettoient, n'étant attribués qu'aux Camiſars. J'oſerois preſque garantir que les circonſtances affreuſes, dont les Hiſtoriens revètent preſque toujours les meurtres qu'ils raportent, n'eurent point les Camiſars pour auteurs. Ils ſe contentoient, ou de fuſiller, ou d'emporter la tète à coups de ſabre à ceux dont ils avoient réſolu la mort : mais pour les rendre plus odieux, ou afin qu'on crut qu'eux ſeuls avoient commis tels & tels meurtres, les véritables Auteurs de ces cruautés avoient la précaution de balafrer, de déchiqueter, ou de couper par morceaux, les triſtes objets de leur vengeance, ou de leur avarice.

justifiés ſur divers excès.

Gentil-ommes otes-

Les mois de Juillet & d'Août que nous allons parcourir, n'offrent encore que ravages & que ſcénes ſanglan-

glantes. Deux Gentilhommes furent les premiéres victimes qu'on immola : Ils étoient l'un & l'autre d'Aumessas près du Vigan. La Religion Protestante dont ils faisoient profession, étoit déja un dangereux préjugé contre eux ; quelques maisons & quelques Eglises brulées dans leur voisinage, achevérent de persuader, qu'ils étoient coupables : d'ailleurs il falloit des exemples ; & il en falloit pour la Noblesse, aussi bien que pour les Païsans. Ainsi furent sacrifiés Bonneils & de la Rode, ce sont les noms de ces deux Gentilhommes : le premier étoit un jeune homme grand & bien fait ; il avoit été quatre ans dans les Gardes du Roi : l'autre avoit fait quelques Campagnes, en qualité de volontaire. Ils ne furent accusés, que d'avoir assisté au brulement des Eglises d'Aumessas & du Bocs ; encore soutinrent-ils toujours qu'ils étoient innocens. Ils moururent avec une fermeté & une constance héroïques (*a*).

1703. Juillet.

tans mis à mort. *L. T. II.* 16. *B. T. III. p.* 191.

Aigal. D. L. II.

S 2 Leur

(*a*) Brueis veut sans fondement que Bonneils *mourut Catholique*, & la Rode *enragé*

1703. Juillet.

Leur funeste sort allarma d'autant plus toute la Noblesse Protestante, dit d'Aigaliers dans ses Mémoires, que ces deux Gentilhommes *moururent sans avouer ce dont on les accusoit*: il ajoute qu'il prit lui même de grands soins, pour être exactement informé de la vérité de cette affaire; & qu'il peut certifier que tous les Camisars à qui il en parla, l'assurérent qu'ils n'avoient jamais vu ces deux Gentilhommes parmi eux. *Mais*, dit-il, *contre nous Protestans tous les témoignages étoient reçus, & s'il arrivoit que l'on put convaincre les témoins, de fausseté, ils en étoient quittes pour être renvoiés. Leurs accusations*

enragé & sans Religion. Mais un Historien qui s'oublie, jusqu'à s'exprimer dans ces termes par raport à un homme, qui meurt constant dans sa Religion; un Historien qui teint tout ce qu'il dit d'un zéle amer, & qui marque par tout une passion si sensible & si deméfurément outrée, peut-il se flater de trouver quelque créance dans ses Lecteurs? Et s'il l'ose, pourroit-il marquer d'une maniére plus intelligible, qu'il a une aussi mauvaise opinion de ses Lecteurs, que de ceux dont il écrit l'histoire?

sations ne tendoient pourtant pas à moins, qu'à faire rompre & bruler vifs les gens. 1703. Juillet.

Prétendu Consistoire qui sert de mobile aux Mécontens.

La Baume tiroit de la condamnation de ces deux Gentilhommes & de celle du Baron de Salgas, une preuve qu'il y avoit parmi les Protestans du Languedoc, un Consistoire sécret qui soutenoit & fomentoit la Revolte; mais cet Auteur n'allégue aucune raison, pour établir la preuve de son assertion. Si les soupçons passent pour des démonstrations, il est certain que ce Consistoire existoit; car le Clergé, le Maréchal de Montrevel (*a*) & plusieurs Catholiques étoient

(*a*) Voici la copie d'une Lettre que de Montrevel écrivoit au commencement de 1704. à Julien alors dans le Vivarais, qui exprime bien l'idée où étoit ce Maréchal touchant ce Consistoire sécret. „ Nous sommes occupés par de nou-„ veaux désordres, qui m'ont obligé de „ venir à Nimes Je voudrois qu'on y „ fut aussi tranquille qu'en Vivarais: je „ n'y vois pas de l'aparence, n'étant pas „ facile que le calme se remette dans „ la tête & dans le cœur de tous ces „ Monstres cachés, qui fomentent & sou-„ tiennent la Revolte, & qui attirera

 „ enfin

1703. Juillet.

étoient dans l'idée, que le soulévement des Camisars étoit un complot formé par tous les Protestans : mais il n'est pas moins certain, que cette idée n'avoit d'autre fondement, que celui d'avoir été conçue par des Esprits prévenus.

Reflexions sur les excès où l'on se porte sous le prétexte de la Religion.

Le même Auteur en prend encore occasion de s'écrier ; " Triste & funeste exemple des excès, où le „ prétexte de la Religion peut porter les esprits foibles & méchans ! „ Un faux zéle est le plus terrible „ & le plus dangereux de tous les „ entêtemens : il brise les liens du „ sang & de la Nature ; & détruit „ toutes

„ enfin leur ruine totale, par une nécessité indispensable ; car il n'est pas „ juste que le Roi souffre plus longtems „ les *perfidies d'un Consistoire secret*, qui „ reside dans les *principales têtes* de ce „ damnable Parti ". Qu'on juge du péril que courroient ces principales têtes, Montrevel pensant ainsi sur leur compte : & s'il falloit beaucoup de conviction pour les envoier ou sur les Galéres, ou sur les Echaffaux. La copie de cette Lettre fut envoiée à Mylord Nottingham, par le Marquis d'Arzeliers, le 8. Avril 1704. *Voi. Manusc. de d'Arzeliers.*

„ toutes les loix de la Societé Civi- „ le; lors que malheureuſement, „ on eſt une fois prévenu, les cri- „ mes les plus affreux paroiſſent juſtes „ & legitimes ". 1703. Juillet.

Que repliquer à l'Auteur ſur une reflexion ſi ſenſée, & malheureuſement ſi inconteſtablement certaine? Rien, ſi ce n'eſt qu'elle juſtifie toutes les plaintes, que les Proteſtans font contre l'Egliſe Romaine; & qu'on ne ſauroit rien dire, ni de plus fort, ni de plus vrai, pour caractériſer & faire déteſter la conduite qu'elle a tenu & qu'elle tient encore, à l'égard de ceux qu'elle apelle Hérétiques. Qu'il faut par conſéquent ſi l'on eſt ſage, & pour n'être pas compris dans ce que cette reflexion préſente d'odieux & de barbare, revêtir un eſprit de douceur & de tolérance les uns pour les autres, en attendant qu'il plaiſe à Dieu de ramener dans le ſein de la vérité, ceux que nous ſupoſons s'en être écartés. Si ces ſages & chrétiennes diſpoſitions avoient regné chés les Catholiques, ni la Baume, ni moi, n'euſſions jamais eu occaſion d'exercer nôtre plume,

Autre Refléxion contre l'Intolérance.

1703. Juillet

sur d'aussi tristes sujets, que ceux qui entrent dans la composition de cette Histoire.

Personnes condamnées à la mort parce qu'elles avoient fourni de la poudre aux Mécontens. *Journal Manusc.*

Reprenons en le fil ; quelque douloureux qu'il soit de ne trouver sur ses pas, que ravages & scénes sanglantes. Elles se multiplioient tous jours ; & la mort de Bonneils & de la Rode, furent bien tôt suivies du suplice de plusieurs miserables. *Bermond* Salpetrier de Nimes, *Jonquet*, deux autres hommes, & deux femmes, accusés d'avoir fourni de la poudre aux Camisars, furent tous condamnés à mort ; les deux premiers à la rouë, & leurs maisons rasées ; & les quatre autres au gibet. Tous furent exécutés sur le lieu du Marché à Nimes le 14. de ce mois & ce ne furent pas les seuls.

B. T. III. p. 190.

„ M. de Baville, dit Brueis, aiant „ découvert (il faloit dire, aiant „ soupçonné) qu'outre ces six per„ sonnes, deux Poudriers du Com„ tat d'Avignon fournissoient aussi „ de la poudre aux Camisars, & „ qu'un nommé Joseph sujet du „ Roi, la recevoit de leurs mains ; „ il fit demander ces trois malheu„ reux au Vice-Legat. Ils furent „ arrêtés

„ arrêtés & condamnés au même „ ſuplice". 1703. Juillet.

Bouzanquet, Blavignac, & Berandon furent encore arrêtés, condamnés à la rouë & exécutés à Nimes, le 21.

Autres Prot exécuter. *Journal Manuſc.*

Ces exécutions, de même que celles qui les avoient precedées, ne faiſoient qu'irriter les eſprits, & qu'augmenter les déſordres. Julien de ſon côté ne diminuoit point le mécontentement : dès qu'un Village étoit ſoupçonné d'avoir fourni des rafraichiſſemens aux Camiſars, ou accuſé de n'avoir pas donné avis de leur paſſage, auſſi-tôt qu'on l'eut ſouhaité, il étoit inceſſamment & irremiſſiblement livré au pillage. Ceux de *Maſmejan*, de *Troubat*, & de *Caſtagnols* dans les Hautes Cevennes & celui de Veſtric dans le Diocéſe de Nimes, qui après avoir été pillé, fut encore brulé par ordre de Montrevel, éprouvérent ce chatiment.

Lieux condamnés au pillage.

L. T. II. p. 37. D. L. II. MSS.

Les Camiſars ne s'oublioient point: une de leurs Bandes fut à Manoblet dans les baſſes Cevennes, le 20. du mois, y arrêta dix perſonnes, & ſe ſaiſit de neuf Mulets chargés de vin.

Courſes des Camiſars en divers lieux.

1703. Juillet. Le butin fut de bonne prise, & les personnes renvoiées sans autre mal, que la peur qu'elles eurent d'ètre immolées.

Une autre Bande fut le 25. aux portes de S. Hipolite, tira des coups de fusil, répandit l'allarme, & se retira : toute la Garnison se mit sous les armes, le Gouverneur marcha à la tète : elle sortit, fut battre la campagne, & ne trouva personne.

L. T. II. p. 5. MSS. Louvreleuil nous parle d'une autre Bande composée seulement de dix Camisars, qui faisoit des courses de tous côtés entre Lunel, Aiguemortes & Montpelier ; & contre laquelle un Détachement de quinze Dragons & de quinze Grénadiers, eut ordre de marcher. A son aproche, le petit Escadron Camisard se forma en trois rangs, & dès que l'un avoit tiré, il passoit à la queue des deux autres : par cette manœuvre ils arrètérent l'ennemi, & s'ils se retirérent ensuite, ce fut en gens qui marquoient ne pas craindre le péril.

MSS. Un autre Détachement de Camisars fut attaqué le 27. près de la Baraque de Serignac, par quelques Com-

Compagnies du Regiment de Tournon : trente ſoldats reſtérent ſur la place & un Grenadier qui pouvoit ſe retirer ſans danger, n'aiant pas eu la force de reſiſter à la demangeaiſon de pourſuivre une femme qu'il trouva ſur ſes pas, ni ſe refuſer au barbare plaiſir de lui emporter le bras d'un coup de ſabre, fut tué d'un coup de feu. 1703. Juillet.

Il y eut dans ce même tems une rencontre auſſi ſingulière que funeſte, entre deux Détachemens des Troupes du Roi, l'un de Miquelets qui ſervoit d'eſcorte à la jeune de Souſtelle Maitreſſe déclarée du Maréchal ; l'autre, d'une Compagnie de Grenadiers & de cent ſoldats du Regiment de Tarnaud, qui alloient arrêter un Gentilhomme Huguenot nommé de la Roquete. Le premier deſcendoit des Hautes Cevennes, & l'autre y montoit. Tous les deux marchant de nuit, pour profiter de la fraicheur, ſe rencontrérent ſur la côte de S. Pierre, à une petite lieue de S. Jean de Gardonnenque. Tous les deux ſe félicitant d'avoir trouvé les Rebelles, ſe chargérent bruſquement ;

Rencontres de divers Détachemens de Troupes du Roi, qui ſe chargent reciproquement comme Camiſars. *L. T. II. p.* 40. *B. T. III. p.* 227. *D. I. II. MSS.*

1703. Juillet.

& avant qu'ils reconnussent leur méprise, il y eut de part & d'autre quelques Officiers & quelques soldats tués & blessés.

D. L. II.

Le même accident arriva quelques jours après proche du Cayla, à deux autres Détachemens, l'un d'Infanterie & l'autre de Dragons. Ils se chargérent l'un l'autre dans les ténébres, avec beaucoup de bravoure; & laissérent sur le champ de bataille des preuves qu'ils ne vouloient point s'épargner, & qu'il n'y avoit point d'intelligence entre les Troupes du Roi & les Camisars.

Les Mécontens abandonnés & trahis par le Chevalier de S. Chattes. L. T. II 33. B T. III. 178. MSS.

Ceux ci furent abandonnés dans ce tems là par un Gentilhomme de la Maison de S. Chattes, qui quoique Catholique s'étoit jetté parmi eux, dans le dessein comme on le crut ensuite, de les trahir après avoir connu leurs retraites, leurs Amis & leurs ressources; & malheureusement pour un grand nombre de personnes, ce soupçon ne fut que trop justifié par la conduite que cet homme perdu de débauches tint, après les avoir quitté. Il se mit à la tête d'une Bande de Catholiques, qui pour seconder

der ſon zéle, & remplir les projets qu'il avoit formé contre des gens qui avoient eu trop de confiance en lui, s'engagérent à le ſuivre par tout, & à faire généralement tout ce qu'il trouveroit bon de leur ordonner. Il n'eſt point de mauvaiſes actions dont cette Troupe ne ſe rendit coupable: c'étoit à ce prix que le Maréchal avoit mis le prétendu pardon du perfide Chef; mille innocens qui n'avoient eu que peu ou point de part à l'affaire des Camiſars, devinrent les victimes de cette perfidie: il ſuffiſoit d'être denoncé par le Chevalier de S. Chattes, pour être auſſitôt arrêté & livré aux bourreaux ſans autre forme de procès (*a*). 1703. Juillet.

Précautions en faveur de la Foire de Beaucaire. *B. T III. p.* 176.

Il ſe repandit dans le public que la foire de Beaucaire ne ſe tiendroit point cette année: & l'on ne craignit point d'accuſer les Proteſtans d'être les auteurs de ce bruit, afin de ruiner la Province: mais quel fruit en auroient ils retiré? Et quel étoit

(*a*) Ce Chevalier capable de toutes ſortes de crimes, fut condamné aux Galéres dans le mois de Mai 1707. pour avoir aſſaſſiné ſa femme.

1702. Juillet. étoit le fondement d'une pareille accusation ? Point d'autre, qu'une grande envie de nuire & d'attirer de facheuses affaires à un parti décrié. Cependant il étoit de conséquence de détruire ce bruit, & de persuader à ceux qui avoient acoutumé de se rendre à cette célébre foire (*a*), que non seulement l'affaire des Camisars

(*a*) La foire de Beaucaire est une des plus célébres de l'Europe, il s'y fait pour plus de six millions de toutes sortes de commerces : elle se tient à la Magdelaine, pendant trois jours, non compris les Fêtes. Les Marchandises y sont franches de toutes sortes de droits, à l'exception de la réapréciation établie en 1632. Cette Franchise est un Privilége, que Raymond Comte de Toulouse donna aux habitans de Beaucaire en 1217. tant en faveur du commerce, que parce qu'ils lui avoient été toujours très affectionnés. Ce Privilége a été confirmé par Charles VII. en 1483. & ensuite par Louis XII. & Louis XIII. La ville de Beaucaire est très propre à une foire, par sa situation sur le Rhône ; cette Riviere y aporte toutes les marchandises de Bourgogne, du Lionnois, de la Suisse, de l'Allemagne. La Mer qui n'en est qu'à sept lieues y fournit celles du Levant, de l'Italie & d'Espagne

misſars ne ſeroit point un obſtacle, à ce qu'elle ſe tint; mais qu'il y auroit encore plus de ſureté qu'à l'ordinaire, pour ceux qui voudroient s'y rendre, par les ſages précautions que l'on prendroit. 1703. Juillet.

C'eſt dans ce deſſein, que l'Intendant rendit une Ordonnance, qu'il prit ſoin de faire publier par tout: & qu'il écrivit aux Intendans des autres Provinces, de détromper tous les Négotians, qui pourroient être imbus du faux bruit qui s'étoit repandu: de les aſſurer qu'on donneroit de ſi bons ordres & ſur leur route, & ſur les lieux où la foire devoit ſe tenir, que rien ne ſeroit capable d'en troubler la tranquilité. Le Maréchal de ſon côté établit des poſtes fort près les uns des autres, ſur le chemin de Montpelier à Beaucaire,

pagne Le Canal y conduit tout ce qui peut venir du Haut Languedoc, de Bordeaux, de la Bretagne, & de l'Océan. Les Marchands s'y rendent de toutes parts; les Italiens, les Eſpagnols, & les Allemans n'y manquent guéres en tems de Paix: on y voit ſouvent des Turcs, des Arméniens & des Lévantins.

1703. Août. caire, & ſur tous les autres chemins qui vont de Nimes, d'Uſés, d'Alais, d'Anduſe, & du Vigan au même endroit: tandis que differens corps de Troupes, & ſur tout des Dragons croiſoient nuit & jour, ſur les chemins par où l'on pouvoit aller de toutes ces Villes à Beaucaire: il fit redoubler la vigilance des Troupes qui gardoient les bords du Rhône depuis Lion; il ſe rendit lui même à Beaucaire, & y reſta pendant toute la foire, qui ſe tint tranquillement & ſans aucune interruption.

Nouvelle Ordonnance contre les Parens des Mécontens *D. L. II.*

Les Anciennes Ordonnances n'aiant rien produit, le Maréchal en rendit une nouvelle: dans celle-ci, ſupoſant que les Péres, les Méres, & les Femmes des Camiſars les aſſiſtoient, il leur enjoignoit ſous peine d'être traités eux mêmes comme Rebelles, d'obliger leurs Enfans ou leurs Maris à implorer la miſéricorde du Roi, avec promeſſe qu'on pardonneroit à tous ceux qui ſe rendroient avec leur armes. Toute ſévére qu'elle fut, il n'en reſulta d'autre fruit que d'augmenter le nombre des innocens malheureux, dont on rempliſſoit

pliſſoit tous les jours les priſons, qu'on condamnoit aux Galéres, ou qu'on livroit au dernier ſuplice. 1705. Août.

Le Maréchal fit continuer les enlévemens: il fit arrêter à Sauve, à Vic, à Quiſſac, & dans divers autres endroits, tous ceux qui paſſoient pour les plus coupables. Sept cent de ces Malheureux furent envoiés dans les priſons du Rouſſillon; pluſieurs autres paſſérent par la main des bourreaux.

Nouveaux enlévemens

Le Maréchal rendit encore dans le même tems, une autre Ordonnance: elle ſupoſoit que les Catholiques qui habitoient à la campagne, n'y pouvoient plus reſter avec ſureté, c'eſt pourquoi elle leur enjoignoit de ſe retirer dans les villes, ou dans les lieux fermés.

Autres Ordonnances.

Une troiſiéme commandoit d'abattre tous les fours des Maiteries & des petits lieux, ou de les murer à chaux & à ſable. Les Camiſars à qui l'on vouloit ôter par là les moiens d'avoir du pain, en furent fort irrités: pour ſe venger, ils publiérent par tout qu'ils bruleroient les lieux, & les Maiteries même des

D. L. II. Menaces des Camiſars à ce ſujet.

Nou-

1703. Août.

Nouveaux Convertis, quand ils n'y trouveroient pas des vivres, & ils défendirent à toutes ſortes de perſonnes, de quelqu'ordre & de quelque Religion qu'elles fuſſent, ſous peine d'être égorgées & brulées, de porter des vivres & des proviſions dans les Villes & les lieux fermés.

Exécutions ſanglantes dont ces Ordonnances ſont ſuivies. *B. T. III. p. 192.*

Ces Ordonnances furent ſuivies de diverſes Exécutions. On ne voioit plus dans Nimes, à Mende, & à Montpelier, que gibets & échaffauts dreſſés & enſanglantés. " J'ennuierois le Lecteur, dit un Hiſtorien, „ ſi je voulois faire ici un détail „ exact de tous ceux qui furent arrê„ tés & punis, car il ne ſe paſſoit „ preſque aucun jour, qu'on ne fit „ des exemples de pluſieurs de ces „ miſerables ". Un Conſeiller de Nimes nous dit que le Préſidial dont il étoit Membre, jugea dans le ſeul mois d'Août *un grand nombre de Fanatiques, qui furent condamnés à divers genres de ſuplices.* Ces Hiſtoriens ſe diſpenſent d'entrer dans le détail; il eſt en effet des plus affreux: mais il importe de produire au moins quelques exemples de ces rigueurs.

D. L. II.

Ainſi

Ainsi le 7. Août, sept malheureux furent exécutés dans Nimes, quatre hommes roués vifs & trois filles pendues : ils étoient de S. Mamet ou de Gajean, accusés & non convaincus d'avoir favorisé les Camisars. 1703. Août. *M SS.*

Le 9. on fit expirer pour le même cas sur la rouë un jeune homme de S. Césaire, nommé Isnard.

Le 17. & le 18. on fit souffrir le même suplice, à trois jeunes hommes, dont l'un étoit des Cevennes, l'autre de Milhaud, & le troisiéme de Bernis : le même jour & dans la même ville, il y en eut un quatriéme de pendu.

Le 22. on roua deux jeunes hommes à Montpelier : l'un d'eux nommé Jean Clausel, Hôte du lieu de Tréviés (*a*). Et le 27. & le 30. trois jeunes

(*a*) Tréviés est un Village entre Montpelier & S. Hipolite. Louvreleuil nous a conservé une particularité au sujet de cet Hôte beaucoup plus malheureux que coupable, qui mérite d'être raportée. *Cet Hôte* nous aprend-il (*T. II. p.* 48. *&* 49.) *eut beau dire qu'il étoit calomnié par ceux qui l'avoient accusé de retirer les Camisars dans son Logis, & de leur fournir*

1703. Août. jeunes hommes à la place du Marché dans la ville de Nimes.

L. T. II. p. 41. Un Historien nous parle d'une sentence rendue par les Officiers du Bailliage & Prévoté de Gevaudan, contre Castanet & ses complices, & contre quelques femmes fanatiques; par laquelle les uns devoient être roués, les autres pendus, & les troisiémes envoiés aux Galéres: mais ils n'y eut point de sang repandu; car l'Historien remarque que toute cette *Canaille*, c'est le terme dont il se sert, ne fut exécutée qu'en effigie.

Incendies. D. L. II. Aux exécutions sanglantes, le Maréchal ajoutoit souvent les Incendies; rarement se passoit il des semaines qu'il ne fit reduire en cendre des

fournir des vivres; il ne put jamais prouver ce qu'il avançoit. Et comment l'auroit il pu? Tout ce qui dans ce tems affreux pouvoit favoriser un prévenu, n'étoit-il pas rejetté? Et tout ce qui faisoit à sa charge, n'étoit-il pas reçu, même sans examen? Il falloit ôter aux Camisars tout moien de subsister; & par là même, il falloit des exemples capaples de faire trembler l'homme le plus innocent, & le moins disposé à favoriser le soulévement de près ou de loin.

des Villages entiers. Les Camiſars pour marquer qu'ils n'étoient point inſenſibles à ces ſortes d'exploits, lui firent ſavoir qu'ils uſeroient de repréſailles, & tinrent parole.

1703. Août.

Diverſes Expéditions des Camiſars. A Senillac &c.

Quelques Prêtres, celui de Senillac, & celui de Serignac entre autres, & quelques Catholiques en furent la victime. Les Egliſes de Senillac, de Serviés, de S. Laurent de la Vernede, de Lezan, de Brignon, de Mouſſac & de Caſtelnau & le Château de Lioux près de Quiſſac furent auſſi de triſtes monumens de cette réſolution. Les hommes furent égorgés & les Egliſes incendiées: & ſi les Camiſars ne brulérent pas des Bourgs ou des Villages entiers à l'exemple du Maréchal, ce fut ſans doute parce que la choſe ne leur étoit pas auſſi facile; & qu'il leur importoit d'ailleurs de ne pas les détruire, afin d'y trouver des proviſions dans le beſoin.

Ils en attaquérent néanmoins pluſieurs; mais ce fut, ou pour y prendre des armes, ou pour y chercher des vivres; de ce nombre, Valéraugue, Sumene, Ribaute & la Salle.

Ils

1703. Août.

A Valeraugue.

Ils ſe contentérent dans le premier d'y prendre des rafraichiſſemens, & d'y tenir une aſſemblée de Religion dans la place publique, ſans que la Garniſon oſa tirer un ſeul coup de fuſil.

A Sumene. *D. L. II.*

Il n'en fut pas de même à Sumene. Il eſt vrai qu'ils ſe rendirent aiſement maitres des Faubourgs, & qu'ils étendirent ſur le carreau huit malheureux Païſans qui avoient oſé leur faire face: mais ils ne purent prendre la Ville.

A Ribaute. *ib. ſupra. M S S.*

A Ribaute, ils s'y pourvurent de diverſes choſes néceſſaires & n'y firent du mal à perſonne: & par raport à la Salle, ils forcérent la premiére Barriére, ſe rendirent maitres d'une bonne partie du Bourg, y prirent des proviſions, & après s'être eſcrimés pendant quelques heures avec la Garniſon, compoſée de quatre Compagnies, ils ſe retirérent.

A Meirueis. *L. T. II.*

Ils avoient formé le deſſein de faire une tentative ſur Meirueis, & d'attirer pour cet effet hors de la ville le Colonel du Régiment de Cordes, qui y commandoit; mais celui-ci, peut-être plus prudent que brave,

ou

ou ne voulant pas ſe compromettre en raſe campagne, avec des gens qui oſoient le braver juſques aux portes de la ville, demeura dans ſon poſte & déconcerta par là les méſures des Camiſars. 1703. Août.

Un Officier plus courageux, qui commandoit à Vic, ne fut pas à l'épreuve d'un défi que lui fit donner Cavalier: plein de confiance ſur ſa bravoure, il fut fiérement au rendés-vous à la tête de ſa Garniſon: malheuſement pour lui, le ſuccès ne repondit point à ſon attente, il fut tué; & avec lui preſque toute ſa Garniſon. Une Baraque du voiſinage fournit un aſile à ſon Lieutenant, & au débris de cette Troupe.

A Vic. *ib. ſupra.* *B. T.III. p.* 195. *D. L. II. MSS.*

Il ſe paſſa auſſi une petite affaire dans les Hautes Cevennes, entre une Bande de Camiſars & un Détachement des Troupes du Roi, où celles-ci furent maltraitées. Ce Détachement qui eſcortoit un Exprès que Julien envoioit à S. Germain, tomba dans une embuſcade qu'on lui avoit dreſſée dans la petite plaine de Fond morte. Il y fut taillé en piéces, à l'exception de quelques uns que

Dans la Plaine de Fond-morte. *L. T. II. p.* 39.

1703. Août. que ſauva une fuite précipitée vers une bois voiſin fort épais, & ſitué ſur un colline extrémement rapide.

Défaite de Salomon Couderc. *L. T. II. p.* 53. *B. T.III. p.* 230. *MSS.*

Ces défaites furent en quelque ſorte vengées par un échec que reçut Salomon Couderc, qui réuniſſoit non ſeulement dans ſa perſonne les trois Caractéres de Prédicateur, de Prophète, & de Commandant; mais qui de plus, avoit la gloire d'être le plus ancien des Chefs des Camiſars. Il étoit allé avec ſa petite Troupe prendre des Rafraichiſſemens dans un lieu de la Paroiſſe de S. Julien d'Arpaon apellé Pierre-fort: malheureuſement un ſoldat qu'on avoit arrêté en chemin, s'évada ſans qu'on s'en aperçut. Après le repas, chacun s'étoit diſperſé; quelques uns en attendant la fraicheur du ſoir pour ſe remettre en campagne, ſe livrérent au ſommeil: mais le ſoldat échapé ne dormoit pas; il faiſoit diligence: & ſes avis aiant promptement armé les Miquelets du Pont de Montvert, Palmeroles qui les commandoit, vola au lieu de Pierre-fort. Il y trouva les Camiſars diſperſés & endormis, & les fit inveſtir & charger

ger sur le champ. Ceux-ci rassemblés à la hate se défendent en lions, mais un peu en désordre: leur Chef qui voit l'inégalité de la partie, pense à la retraite, & la fait de son mieux; mais sans avoir le tems de monter sur sa mule, ni de prendre sa Bible & ses Cayers qui restérent pour butin: outre ces effets, il perdit deux de ses hommes, l'un tué sur la place, l'autre passé par les armes. Quinze personnes de Pierre-fort qu'on métamorphosa en autant de Camisars, éprouvérent le même sort: & le lieu fut livré au pillage (*a*). 1703. Août.

Cavalier plus prudent, ou plus heureux que Salomon, défit dans ce même tems un Détachement qui étoit parti

(*a*) Louvreleuil qui raporte l'aventure de Salomon (*T. II p.* 53.) ne parle point des quinze habitans de Pierre-fort massacrés par les Miquelets, ni du pillage des Maisons. On sent combien ces sortes de réticences marquent de partialité: il n'y en a pas moins de ne faire échaper de cette action que sept ou huit Camisars, pendant qu'il est incontestable que le nombre en étoit considerable, & qu'il n'en périt que deux.

1703. Août. parti de Sommieres dans le dessein d'enlever quelques Camisars, qu'on suposoit faire des courses autour de cette ville. Il l'attaqua près de la Riviére du Vidourle & le fit si brusquement, que le Capitaine la Verune qui le commandoit n'eut que le tems de se retirer en diligence à Vic, & son Lieutenant au Château de Fesc; laissant l'un & l'autre leurs soldats à la merci de Cavalier, qui les fit tous périr, à l'exception de quelques uns qui se sauvérent.

Roland attaqué à la Combe de Bisoux: Valeur qu'il fait paroitre. *MSS*

Roland de son côté, se signala par sa prudence & par sa bravoure. Il avoit indiqué une assemblée religieuse pour le 26. Août à *la Combe de Bisoux*, à une lieue au dessus d'Anduse; informé que les Troupes des Garnisons les plus prochaines avoient eu quelque connoissance de son dessein, ces avis ne changérent rien à son plan. Dès le grand matin il se rendit sur la place, & avec lui les Protestans du voisinage, qui vinrent en foule assister à la dévotion. Tout fut tranquille jusqu'à trois heures du soir, que les sentinelles aiant aperçu les Troupes du Roi, en don-

donnérent connoissance à l'Assemblée : 1701. Août.
cette nouvelle y causa quelque mouvement ; mais comme la dévotion n'étoit pas finie, & qu'il restoit une priére à faire, le Commandant imposa silence & ordonna qu'on attendit la fin de l'exercice ; alors Roland envoia un Détachement à la découverte : il rencontra bien tôt les Miquelets, qui s'amusoient à dépouiller deux femmes, qui au premier bruit que les Troupes avançoient vers l'Assemblée s'étoient glissées furtivement dans les Broussailles & avoient pris la route de leurs maisons : aussitôt ce Détachement fond sur eux, en tue six & délivre ces deux femmes. Cependant tout se dispose dans l'assemblée à combattre, ou à faire une retraite honorable : dans ce dessein, Roland divise sa Troupe en deux Pelotons ; place au milieu toutes les femmes que la dévotion du jour avoit amené, & ordonne à tous les hommes qui n'étoient pas Camisars, de s'armer chacun d'une branche d'arbre, de la mettre sur l'épaule & de marcher à côté des femmes. Ces dispositions faites, il se met

1703. Août. à la tête de sa Troupe & marche fiérement du côté où est l'ennemi, c'étoit le seul passage, par où il pouvoit le plus aisément se retirer.

Cette contenance fiére, & cette multitude armée de branches d'arbres & confondue avec les Camisars, qui ouvroient & qui fermoient la marche, persuade aux Troupes que les Mécontens sont trois fois plus qu'ils n'étoient en effet. Ainsi au lieu de disputer le passage, elles se rangent en haie sur les ailes & se tiennent loin de la portée du fusil. Mais Roland est à peine passé, que l'erreur se découvre; les Troupes reprenent courage & attaquent l'arriére garde; elle fait face, combat vaillamment & ne cesse de tirer, que ce tamas de femmes & de gens sans armes ne soit hors de péril. La nuit qui aproche, separe les Combatans; & chacun de son côté laisse des morts sur la place; la perte néanmoins ne fut point considerable de part ni d'autre. Ainsi Roland par sa prudence & par sa bravoure, se tira d'un danger qui pouvoit lui être funeste: & eut la gloire d'être passé en revue par des Trou-

pes

pes nombreuses, qui n'osent l'attaquer que dans son arriére garde (*a*). 1703. Août.

Un Camisard plus intrépide que Roland même, ne brave pas seulement les hommes : il ose encore braver les flammes d'un feu ardent & allumé exprès. En voici l'histoire. „ Un jour que Cavalier avoit fait „ une Assemblée, joignant les Tuil- „ leries de Cannes proche de Seri- „ gnan, après les exhortations, la „ lecture & le chant des Pseaumes, „ *Clary* qui avoit reçu, dit mon Au- „ teur, des graces excellentes, & „ dont les Revélations fréquentes „ étoient, avec celles de Cavalier, les guides

Camisard qui traverse un bucher allumé exprès : raison de cette demarche. *Theat. sacré des Ceven. p.* 51-54. & 118.

(*a*) L'Auteur Anonime (*T. I. liv. III.* 234 & *T. II liv. IV.* 21.) multiplie ici les fautes ; il fait revenir cet événement deux fois. Cavalier est dans les deux actions, & Cavalier n'eut jamais d'affaire avec les Troupes du Roi à la Fontaine ou Combe de Bisoux. Cette fontaine étoit selon l'anonime, un poste gardé, une fois par un corps de six cent hommes, & une autre fois par un de quinze cent, tandis que c'est un lieu désert, où les Troupes ne firent jamais aucun séjour, & où il y a tout au plus deux Maisons de Païsans.

1703. Août.

„ guides ordinaires de la Troupe Ca-
„ misarde, fut saisi de l'Esprit au
„ milieu de l'Assemblée. Ses agita-
„ tions furent si grandes, que tout
„ le monde en fut extrémement ému.
„ Lors qu'il commença à parler,
„ il dit plusieurs choses touchant les
„ dangers auxquels les assemblées
„ des Fidéles se trouvoient ordinai-
„ rement exposées, ajoutant que
„ Dieu étoit celui qui veilloit sur
„ elles & qui les gardoit. Ses agi-
„ tations augmentant, l'Esprit lui
„ fit prononcer à peu près ces mots:
„ *Je t'assure mon Enfant, qu'il y a*
„ *deux hommes dans cette assemblée,*
„ *qui n'y sont venus que pour vous*
„ *trahir* (a); *ils ont été envoiés par*
„ *vos Ennemis, pour épier tout ce*
„ *qui se passe entre vous, & pour en*
„ *instruire ceux qui leur ont donné*
„ *cette commission; mais je te dis que*
„ *je permettrai, qu'ils soient décou-*
„ *verts, & que tu mettes toi-même*
„ *la*

(a) Les noms de ces deux Traitres étoient, Jaques Durand du lieu de Ste. Théodorite, & Bos dit le Chasseur, du lieu de Serignan: c'est ainsi qu'ils m'ont été nommés par les gens du Païs.

„ *la main sur eux.* Tout le monde „ étoit fort attentif, à ce qu'il dé- „ claroit ; & alors le dit Clary, „ étant toujours dans l'agitation de „ tête & de poitrine, marcha vers „ l'un des Traitres & mit la main „ sur son bras. Cavalier aiant vu „ cela, commanda à ceux qui por- „ toient des armes, d'environner „ l'Assemblée de telle maniére, que „ personne n'en put échaper. L'au- „ tre Espion qui étoit à quelque „ distance, fendit la presse à l'instant, „ & vint auprès de son camarade, „ se jetter aux pieds de Cavalier, en „ confessant sa faute & demandant „ pardon à Dieu & à l'Assemblée : „ l'autre fit la même chose, & tous „ dirent que leur extrême pauvre- „ té avoit été cause, qu'ils avoient „ succombé à la tentation; mais qu'ils „ s'en repentoient avec amertume, „ & qu'ils promettoient qu'avec l'as- „ sistance de Dieu, ils seroient à „ l'avenir fidéles, si on leur vouloit „ donner la vie.

1703. Aoust.

„ Cependant Cavalier les fit lier „ & commanda qu'on les garda. „ Alors l'inspiration de Clary co-

1703. Août. „ tinuant avec de grandes agitations, „ l'Esprit lui fit dire à fort haute „ voix, que plusieurs murmuroient „ sur ce qui venoit d'arriver, comme „ si la facilité & la promptitude avec „ laquelle les deux accusés avoient „ confessé, étoit une marque qu'il „ y avoit eu de l'intelligence entre „ Clary & eux, pour supose un „ Miracle. *O gens de petite foi!* dit „ l'Esprit; *est ce que vous doutés en-* „ *core de ma puissance, après tant* „ *de miracles que je vous ai fait voir?* „ *Je veux qu'on allume tout présen-* „ *tement un feu, & je te dis mon* „ *Enfant que je permettrai, que tu te* „ *mettes au milieu des flammes, sans* „ *qu'elles aient de pouvoir sur toi &c.*

„ Sur cela le Peuple s'écria, par- „ ticuliérement les personnes qui „ avoient murmuré, *Seigneur retire* „ *de nous le témoignage du feu! Nous* „ *avons éprouvé que tu connois les* „ *cœurs.* Mais comme Clary insista „ avec des redoublemens d'agitations „ de tout son corps, Cavalier qui „ ne se pressoit pas trop dans une „ affaire de cette conséquence, or- „ donna enfin qu'on allat chercher

„ du

1703. Août.

„ du bois ſec pour faire promptement „ un feu. Comme il y avoit tout „ auprès de là des Fournaux à Tui- „ le, on trouva dans un moment „ quantité de branches ſéches de „ pin, & de cet arbriſſeau piquant, „ qu'on appelle en Languedoc *Ar-* „ *gealas.* Ce même bois mélé de „ groſſes branches, fut entaſſé au „ milieu de l'Aſſemblée, dans un „ endroit un peu bas, de ſorte que „ tout le monde étoit élevé tout au- „ tour. Alors Clary, qui avoit ce „ jour là une Camiſole blanche, ſe „ mit au milieu du tas de bois, ſe „ tenant debout ; & levant les „ mains jointes au deſſus de la tête, „ il étoit toujours dans l'agitation, „ & parloit par inſpiration. Toute „ la Troupe en armes, environnoit „ l'Aſſemblée entiére, qui étoit gé- „ néralement en pleurs & en priéres, „ les genoux en terre, faiſant un „ cercle à l'entour du feu: la Fem- „ me de Clary étoit là qui faiſoit „ de grands cris; chacun le vit au „ milieu des flammes qui l'envelo- „ poient & qui le ſurmontoient de „ beaucoup. Il ne ſortit du milieu

1703. Août. „ du feu, que quand le bois eut été
„ tellement consumé, qu'il ne s'éleva plus de flammes : l'Esprit ne „ l'avoit point quitté pendant ce tems „ là, qui fut d'environ un quart „ d'heure, & il parloit encore avec „ sanglots & mouvemens de poitri„ne, quand il fut sorti. Cavalier „ fit la priére générale pour rendre „ graces à Dieu, de la grande mer„veille qu'il avoit daigné faire, „ pour fortifier la foi de ses servi„teurs. Je fus des premiers, *ajoute* „ *l'Auteur*, à embrasser le digne frére „ Clary, & à considerer son habit „ & ses cheveux, que le feu avoit „ tellement respecté qu'il étoit im„possible d'en apercevoir aucune „ trace" (*a*).

Voilà

(*a*) Cet événement fit grand bruit dans la Province : il m'a été attesté pour le fond par un grand nombre de témoins : mais par les informations que j'ai prises sur les lieux mêmes, la vérité se trouve ici alterée : 1°. Clary ne séjourna pas dans le feu ; 2°. Il y entra deux fois ; 3°. Il se brula au col du bras, & fut obligé de s'arrêter au lieu de Pierredon, pour se faire panser. Le Brigadier Montbon-

Voilà l'Hiſtoire, telle qu'elle eſt contenue dans le Théatre Sacré des Cevennes: telle que je l'ai entendue décrire moi-même à quelque petite difference près, par nombre de perſonnes qui m'aſſuroient en avoir été témoins. Elle a été fort pronée par les Camiſars; & le célébre Miſſon, n'oublia rien pour la faire recevoir comme vraie dans toutes ſes circonſtances: & pour la faire regarder, non ſeulement comme une preuve éclatante de la protection de Dieu, en faveur des Camiſars; mais auſſi comme une opération miraculeuſe de ſa Providence (*a*). Mais trouvera-t-il encore 1703. Août.

bonnoux ou Bonbonnoux, ami intime de Clary & qui vécut longtems avec lui après cet événement, confirme ces trois obſervations; mais il étoit néanmoins très perſuadé, que le feu & le tems que Clary y demeura, devoit l'endommager davantage, s'il n'y avoit pas eu dans cet événement, quelque choſe de miraculeux ou d'extraordinaire. A quels égaremens ne conduit pas une pieuſe illuſion?

(*a*) Il raporte dans ſon Théatre Sacré des Cevennes (*p.* 129.) l'extrait d'une Lettre écrite de Hollande au Chevalier

1703. Août. encore des gens qui aient assés de foi pour la recevoir comme exactement vraie? Misson a beau dire dans un petit Ecrit, qu'il fit pour la défense du Théatre Sacré des Cevennes, qu'il n'est pas permis aux gens de [illegible]
B**. Bar. à Londres le 12. Fév. 1707. où l'Auteur dit. "J'ai apris l'Histoire de
„ Clary, qui a passé par le feu, par le
„ Colonel Cavalier: il s'oposa à cette épreu-
„ ve, disant que c'étoit tenter Dieu;
„ mais Clary persévera à la demander &c.
„ La chose me parut incroiable; mais
„ ayant bien examiné le caractère du
„ témoin, j'ai jugé que le Sr. Cavalier
„ est digne de foi, parce que je ne l'ai
„ trouvé ni hableur, ni menteur, ni
„ bigot, ni capable d'imposer une telle
„ fable; mais plutôt modeste & reservé
„ en avançant cette histoire. Outre cela
„ il y avoit plusieurs personnes qui me
„ parurent aussi gens de bon sens, attes-
„ tant la même chose, comme témoins
„ oculaires. J'ai trouvé que tout le Païs
„ étoit plein de la persuasion de ce Mi-
„ racle, sans excepter les hommes d'Etat,
„ qui ne sont pas ordinairement fort
„ crédules".

Misson ajoute, *chacun sait que M. Cavalier le Colonel, a raconté cette Histoire miraculeuse, à diverses personnes de la première considération en Hollande & en Angleterre.*

de Lettres d'ignorer que tels Prodiges soient diverses fois arrivés & qu'il y auroit de la folie à le nier : il se trouvera toujours bien des foux de ce genre qui n'en croiront rien. 1703. Août.

Quatre Camisars qui n'avoient pas sans doute l'Esprit à revélation de Frére Clary, mais cependant bien vêtus, bel habit de drap, veste galonée, plumet rouge au chapeau, tombérent dans une étrange méprise : ils trouvérent dans la Maiterie de Cheyron ci-devant Ministre à Nimes, un livre de Portraits que cet Ex-Ministre avoit sans doute ramassé avec beaucoup de soin & qu'il avoit fait relier proprement : c'étoit les Estampes de plusieurs Reformateurs : comme toutes ces Estampes avoient de longues barbes, & que ces zélés Camisars n'avoient jamais rien vu de semblable, ils ne doutérent point que ce ne fussent autant de Portraits de Capucins ; là dessus leur zéle s'enflamme, & tous d'une voix, ils condamnent au feu ces horribles peintures : & accompagnent la cérémonie d'une Kirielle d'imprécations contre les idolatres ; pour

Plaisantes méprises de quelques Camisars. *D. liv. II.*

1703. Août. pour mettre le comble à la méprise, ils prennent pour le portrait de Calvin une estampe attachée à la muraille; c'étoit celle de l'Evêque Fléchier: ils la comblent de caresses & la remettent au Fermier de la Maiterie, en l'exhortant de la conserver précieusement. C'est ainsi que raconte cette histoire, le Conseiller au Présidial de Nimes cité en marge: il la crut digne de la postérité; elle peut du moins l'amuser un instant.

Détachement taillé en piéces près de S. Hipolite. *L. T. II. p.* 49. *B T. III. p.* 227. *D. L. II. Cav. p.* 182. & 203 *MSS.*

Le premier de Septembre fut funeste à un Détachement de quatre vingt hommes du Régiment de la Fare. Ce jour là, Cavalier & Roland s'étoient joints pour conférer sur des affaires de conséquence, & ne pensoient point à se battre: ils s'étoient retirés dans un enfoncement entre Durfort & S. Hipolite, près du grand chemin qui va d'un de ces lieux à l'autre. Malheureusement ce jour même, du Coquel Commissaire Général, le Baron de Sumene (*a*) & de Gourville voulant aller à Alais, demandérent à de la Haye Gouverneur de S. Hipolite, un Détachement

(*a*) Ou de Sauve.

ment pour les escorter jusqu'à Durfort : il le leur accorda. Il étoit principalement composé d'une Compagnie de Grénadiers, de deux Lieutenans & de deux Capitaines dont Grandval étoit un. Tout alla bien jusqu'au retour : les Camisars les virent passer le matin sans rien dire ; il en eut été de même le soir, si le Détachement à la vue de quelques sentinelles écartées, n'avoit pas eu la demangeaison d'aller voir de plus près ce que c'étoit. Dès que les Camisars les virent venir à eux, ils sortirent en hâte de leur retraite : les envelopérent & les taillérent en piéces ; un seul homme échapa à cette sanglante boucherie : & encore comment ? *Parce*, dit un Historien, *qu'il ne se trouva point dans la mêlée, s'étant amusé à manger des raisins dans une vigne.* L'avantage des Camisars fut d'autant plus considerable, qu'ils se pourvurent ici & d'armes & d'habits ; dépouilles toujours précieuses, & toujours de saison, auprès de gens qui font la guerre sans Arsenaux & sans Magasins : ils eurent d'autant plus lieu de se réjouir, qu'il ne perdirent

1703. Sept.

Louvreleuil.

1703. Sept.

Défi que font les Camisars au Gouverneur de S. Hipolite.

rent que deux hommes dans cette action. Aussi firent ils éclater cette joie & par des actions de graces, qu'ils rendirent à Dieu, du triomphe qu'ils venoient de remporter; & par une Lettre de défi, qu'ils écrivirent à de la Haye, pour engager ce Gouverneur à sortir lui-même de son Fort, & à venir combattre en rase campagne. Le Gouverneur *méprisa ce défi, & ne jugea pas à propos*, dit Brueys, *d'aller exposer sans nécessité, le peu de gens qu'il avoit alors contre un scélerat* (Cavalier) *qui étoit accompagné de sept ou huit cent hommes, & qui ne cherchoit qu'à surprendre avec avantage ceux qu'il n'auroit osé regarder en face en nombre égal* (a).

Cette

(a) L'Auteur Anonime, qui raporte cet événement (*Tom. II. p. 61.*) fait beaucoup de fautes. 1°. Il le déplace comme il fait tous ceux qu'il raporte. 2°. Il dit que les Camisars étoient dix huit cent hommes; & Brueys, qui ne pêche assurément point par des soustractions lors qu'il s'agit du nombre des Camisars, ne les fait monter qu'à sept ou huit cent: la Baume le réduit même à six cent, & c'est aussi tout ce que les

Cami-

Cette eſpéce de maſſacre accélera le ſuplice, & agrava les peines de pluſieurs malheureux détenus dans les priſons. Dès le 3. Sept. on en brula deux tout vifs à l'eſplanade de Nimes : & Louvreleuil nous aprend que

1703. Sept.

Diverſes condamnations.

Camiſars pouvoient être, les Chefs n'aiant amené avec eux qu'une partie de leur monde 3°. l'Anonime fait camper les Camiſars tout près de Croſe ; & il n'y a point de lieux dans tout le Languedoc qui porte ce nom ; la véritable poſition des Camiſars, étoit près du Moulin de Guiſard & le Pont de Criſpenou, entre un bois épais & plein de rochers, apellé le bois de Ranc, & le grand Chemin de S. Hipolite & Durfort. 4°. Comme il établit dans tout ſon Ouvrage, Roland Général des Camiſars, il ne fait mention que de lui dans toute cette affaire. Jamais Roland ne fut Chef général de tous les Camiſars ; il n'avoit d'autre commandement que celui qui regardoit ſa Troupe : & ce qu'il y a de ſingulier ; c'eſt que dans toute cette affaire ; les autres Hiſtoriens ne font mention que de Cavalier, quoique Roland y fut. 5°. Comme les Hiſtoriens n'ont point raporté la Lettre qui contenoit ce défi & que Cavalier dans ſes Mémoires n'en parle pas, l'Auteur anonime en a imaginé

1703. Sept. que les Officiers du Balliage & Prévoté de Gevaudan ordonnérent d'autres exécutions contre les Fanatiques:
. T. II. qu'ils en condamnérent quatre par
55. 56. contumace à être rompus vifs & onze
P. 108. aux Galéres : qu'ils bannirent du
MSS.
Païs

giné une qui contient au moins deux mensonges. Le premier a pour objet le nombre des Camisars : nous avons vu ci dessus qu'ils étoient six à sept cent, & on le fait monter ici à deux mille : le second est renfermé dans ces paroles, *nous ne tuons personne de sang froid :* & que faisoient-ils donc quand ils égorgeoient les Catholiques sans défense, ou par voie de représailles? Les autres Historiens ne sont pas exempts de fautes dans le récit de cet événement ; l'hyperbole est extrême dans Brueys & Louvreleuil sur la perte des Camisars ; ils la font monter à cent cinquante hommes, tandis qu'il n'y en eut que deux de tués : la Baume plus sincére la réduit à si peu de chose qu'il n'en parle pas ; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que de quatre vingt dix hommes dont il convient que le Détachement des Troupes du Roi étoit composé, il n'en fait périr que 59. sur la place avec trois Officiers, & dit néanmoins, qu'il n'en échapa qu'un Sergent & un soldat : que devinrent donc les autres? Il n'en fait rien.

Païs à perpétuité trois filles ; qu'ils firent fuſtiger Antoine Saumane Régent, ou Chef de Juſtice du lieu de Maſſavaque, & le condamnérent aux Galéres pour tout le reſte de ſa vie ; que par le même jugement, Pierre Aurés Proconſul du lieu des Ablatas, fut condamné aux Galéres pour trois ans : qu'Antoine Aiguillon du lieu de Carnac, Paroiſſe de Vébron, fut condamné à un banniſſement de trois années hors du Diocéſe de Mende & à une amende de trois cent livres : que le Préſidial de Nimes fit pendre quelques Camiſars, bruler deux des plus impies & rompre quatre des plus ſanguinaires : que Dumolard Subdélégué de l'Intendant dans le Vivarais fit auſſi exécuter dans ſon Diſtrict, quelques Femmes fanatiques & ſéditieuſes : & qu'enfin Poulet du lieu du Colet de Deze, Chantre des Aſſemblées fanatiques, fut roué vif à Alais. 1703. Sept.

Montre-

rien N'oublions point Cavalier dans ces remarques : il fait revenir deux fois cette action ſur la ſcéne : *voi. ſes Mémoires p.* 182 & 201. C'eſt s'aquérir de la gloire à bon marché.

1703. Sept. — Enlévemens & Incendies. *L. T. II. p. 57. ibid. p. 83. MSS. Mém. de Cav. p. 177.*

Montrevel ne se borna point à ces exécutions : il fit enlever quantité d'habitans du Doyenné de Sauses au Diocése d'Usés, & dépeupler entiérement plusieurs Paroisses. Il fit encore bruler six maisons à Serignac, & autant à Brignon. Il fit de même détruire le lieu de Montézes (*a*) près de Durfort, le Hameau de Gourgasset & Manoblet ; Cavalier ajoute à cette liste les lieux de S. Bauzéli, de Madazel, & de Poignan.

Le Pére & le Frére de Cavalier ar-

Il ne dit pas que le Maréchal fit aussi arrêter dans ce tems là son Pére & son Frére ; & ne dit rien par conséquent

(*a*) L'expédition des Montézes & de Gourgasset fut faite par Julien. Les Miquelets y commirent beaucoup de désordres : ils tuérent en particulier la fille du nommé Thomas Charbonnier ; ce Pére desolé suivit deux jours Julien, pour lui demander justice : ce Maréchal de Camp se laissa enfin toucher ; & c'est peut-être la seule fois. Il fit arrêter deux Miquelets que Thomas déclara être les Meurtriers de sa fille, & les fit passer par les armes à S. Jean de Gardonenque dans un lieu appellé les Graces. C'est ainsi que la chose est raportée dans un des Journaux de ce tems là, cet événement est du 18. Sept. 1703.

séquent de l'impression que cette sévérité fit sur lui : mais les Historiens nous représentent ce Chef Camisard, au désespoir de cet événement : ils disent qu'il eut l'imprudence d'écrire à ce Général, que s'il ne mettoit son Pére en liberté, il iroit le délivrer à la tête de dix mille hommes ; & que la Lettre qui contenoit cette menace renfermoit aussi plusieurs passages de l'Ecriture, & finissoit en établissant qu'il est permis de prendre les armes pour la défense de sa Religion.

1703. Sept.

rêtés Lettre qu'il écrit à Montrevel sur ce sujet. *L. T. II. p.* 83. & 106. *B. T III. p.* 242. *D. L. II.*

Le Maréchal outré de cette insolente audace, envoia sur le champ deux cent cinquante Dragons à Ribauté, qui raférent jusques aux fondemens la maison paternelle de Cavalier ; ou pour le dire dans les termes énergiques de Brueys, *la maison dans laquelle ce Gueux (a), qui tran-*

Montrevel en reponse fait raser sa maison.

(*a*) Le terme de Gueux est peut-être un des termes les plus méprisans de la langue Françoise.

O Ciel ! vit-on jamais une telle insolence!
La peut-on concevoir d'un serviteur ;
d'un Gueux !

1703. Sept. *tranchoit du Général avoit pris naissance.*

Entre les divers moiens que le Maré-

Mais ce terme fut rendu illustre dans la Noblesse conféderée des Païs Bas. C'est le Titre que le Comte de Barlemont, donna à cette Noblesse en parlant à Marguerite de Parme, Gouvernante des Païs Bas. *Madame*, lui dit-il, *que craignez vous de ces Gueux?* Ce Titre devint un titre de distinction qui animoit le parti, par le ressentiment de l'injure. Les Nobles en firent fraper des Médailles, qu'ils portoient au cou: d'un côté étoit l'effigie du Roi d'Espagne, & au revers on voioit une Besace avec cette dévise, *fidéles au Roi jusques à la Besace.* On dit aussi que le Seigneur de Brederode leur donna à Bruxelles, un repas où l'on but souvent dans une tasse de bois *à la santé des Gueux*; & qu'à chaque coup que l'on buvoit, ces deux vers étoient repétés.

Par ce pain, par ce sel, & par cette Besace
Les Gueux ne changeront pour chose que l'on fasse

Voi. Hist. Abreg de la Reform. des Païs Bas par Brandt. T. I. liv. 6. p. 127.

Finissons cette remarque en disant, que c'est avec le Gueux Cavalier que Louis XIV. voulut bien s'abaisser, jusques à traiter avec lui dans la personne d'un de ses Maréchaux tout brillant de gloire.

Maréchal mit en œuvre pour parvenir à l'extinction des Camisars, il ne faut pas oublier les dénonciations du Chevalier de S. Chattes dont nous avons déja parlé, & les découvertes qu'un homme que Baville avoit fait venir de Lion, faisoit avec sa Baguette, moiens aussi heureusement imaginés, qu'ils étoient efficaces : jamais ils ne furent mis en œuvre qu'utilement ; & comme chacun le pense bien, d'une maniére toujours funeste aux malheureux qui en étoient les objets. On les arrêtoit par douzaines, & bientôt le gibet, la roue, ou le feu, étoient le terme par où ils finissoient. 1703. Sept.

Un Historien nous a conservé quelques exemples des heureux effets de ces rares moiens : voici ce qu'il dit au sujet du Chevalier de S. Chattes. Trahisons du Chev. de S. Chattes. *L. T. II. p.* 56. 57.

„ Pour réparer, dit-il, son égarement & rétablir sa reputation, il „ alla à la tête d'une bande de „ Volontaires battre la campagne ; „ & sachant les retraites des Camisars, il en prit une quinzaine, qui „ furent conduits au Fort de Nimes. „ Il fit saisir aussi un homme qu'on „ disoit

1703. Sept.

„ diſoit être le Tréſorier & le Pour-
„ voieur général des Camiſars ”.

Baguette devinatoire pour découvrir les Camiſars. L. T. II. 73.

Et par raport aux heureux effets de la Baguette ; *Mr. le Maréchal*, dit le même Auteur, aiant apris certains déſordres que les Camiſars avoient fait aux environs d'Alais, *fit partir d'abord un gros Détachement avec un homme que M. de Baville avoit fait venir de Lion, & qui ſe ſervoit de la Baguette pour trouver les Aſſaſſins : l'on ne trouva qu'un Berger maſſacré à qui les Incendiaires avoient écraſé la tête, à coups de pierres. Mais*, ajoute l'Hiſtorien, *la Baguette tourna ſur dix huit perſonnes, qui étoient dans des Maiteries voiſines. On les prit & on les conduiſit à Alais.*

Reflexions ſur l'emploi de cette Baguette.

L'Hiſtorien accompagne ce fait de la reflexion ſuivante. “ Peu de
„ gens, dit-il, ajoutent foi à cette
„ Baguette, apellée vulgairement le
„ bâton de Jacob ; & l'on ne ſauroit
„ croire, qu'un homme né ſous le
„ ſigne du Verſeau, ait avec une
„ Baguette de Noiſetier, la vertu
„ de découvrir les Voleurs, & les
„ Meurtriers. Plus on raiſonne ſur
„ cette vertu occulte, moins on en

„ ef

„ convaincu ". Mais ſi la réflexion de ce Curé Hiſtorien eſt juſte, que doit on penſer de la conduite du Maréchal & de l'Intendant, qui emploient cette Baguette pour découvrir ceux d'entre les Proteſtans qui étoient Camiſars ou qui avoient fait quelques Meurtres ? Un Maréchal de France & un Intendant tel que Baville, auroient-ils ajouté foi à la prétendue vertu de la Baguette ? Mais s'ils n'y ajoutoient point de foi, pouvoient-ils faire arrêter & livrer aux Bourreaux, les malheureux ſur leſquels elle tournoit ? Que d'innocens périrent par ces iniques voies ? Quel tems, que celui où la vie des hommes dépend du mouvement d'une Baguette, conduite par la main d'un fourbe (*a*) ! Mais

Sept. 1703.

(*a*) Bayle n'a pas épargné les tours frauduleux de la Baguette : il plaiſante ſur la matiére avec beaucoup de ſel : qu'on conſulte l'Article *Abaris* de ſon Dictionaire Critique. Après avoir dit que les Peuples les plus jaloux n'auroient pas beſoin de donner des geoliers à leurs femmes ; qu'un homme à Baguette ſeroit plus redoutable que les grands jours : qu'il

1703. Sept.

Projet pour dévaster les hautes,

Mais des moiens bie
tables encore se préparo
tiére extinction des Ca
avoit long tems que
imaginé un Projet, qu
ce qu'il renfermoit de

qu'il feroit un frein pou
filles, à conserver le dép
fourberies de Jaques Aym
une grande réputation pa
sa Baguette & qui fit r
d innocens. " Si les Magi
„ dit-il, qui firent pendre
„ que Jaques Aymar avo
„ Beaucaire, eussent mer
„ brûler vif comme un m
„ gicien l'Auteur de la d
„ qu'ils lui eussent présent
„ avec tous les Instrumens
„ ils lui eussent fait avouer l
„ que fit le Prince de Co
„ convenir qu'il ne savoi
„ ce qu'on lui avoit attrib
„ qu'il avoit fait jusques
„ que pour gagner sa vie "
te donc à un Maréchal d
à un Intendant de Provin
en œuvre de pareils Impos
couvrir le crime ? Sont c
oracles que la Justice suit
de la vie des hommes ? A

1703. Sept.

& de destructif, avoit été réjetté. Mis de nouveau sur le tapis, il fut enfin aprouvé : ce Projet consistoit dans la dévastation de trente une Paroisses, qui comprenoient quatre cent soixante six Villages, ou Hameaux. Voici les raisons sur lesquelles Baville apuioit cet étrange Projet.

Cevennes.

L. T. II. p. 67. & suiv.
B. T. III. p. 222. & suiv.
D. L. II.

Il disoit que la Revolte avoit commencé dans les Hautes Cevennes, où elle s'étoit rendue redoutable par le grand nombre de Nouv. Convertis, dont le País est peuplé ; par les Rochers, les précipices & les bois dont il est rempli ; & par les Montagnes de l'Esperou, de l'Aigoal & de Lozere, qui fournissoient des Retraites presque assurées aux Rebelles : qu'elle y avoit été renfermée pendant les six premiers mois, & jusques à ce qu'après s'être fortifiée, elle avoit osé paroitre dans l'Uſége & dans la Vaunage : que la voie la plus

reproches Montrevel & Baville étoient-ils en droit de faire aux Camisars, qui souvent dans la mort de ceux qu'ils passoient par les Armes, ne suivoient d'autres Oracles, que la décision de leurs Prophêtes ?

1703. Sept. ſure pour étouffer la Rebellion, étoit de lui ôter la reſſource de ſe pouvoir cantonner, dans les endroits inacceſſibles aux Troupes, d'où les Rebelles ſe repandoient dans les Païs voiſins: & où, après mille ravages qu'il étoit difficile de prévenir, ou d'empècher, ils ſe jettoient dans les bois, ou dans les montagnes: qu'ainſi pour en venir à bout, il falloit bruler & détruire entiérement trente une Paroiſſes qui comprenoient le nombre des villages, articulé plus haut (*a*); & qui non ſeulement leur ſervoient de retraites, mais d'où ils tiroient encore leur ſubſiſtance. Que pour l'entretien du Commerce, & la ſureté des Voiageurs, on conſerveroit quelques lieux, à une certaine diſtance les uns des autres, où l'on mettroit des Troupes pour empêcher

(*a*) Ce n'eſt pas la premiére fois, qu'un Roi de France en eſt venu à une devaſtation ſemblable. Louis VIII fit raſer en Picardie trois cent Bourgs ou Villages, remplis de Vaudois rebelles à l'Egliſe, ſans épargner les Châteaux des Seigneurs, qui les protégeoient. *Voyés la vérité de la Relig. Reformée par Abadie Tom. II. pag.* 449.

pècher les Camisars d'en aprocher; 1073. Sept.
que ne trouvant plus à subsister
dans un Païs désert & ruiné, ils seroient forcés de l'abandonner; & de se jetter dans les endroits, où les Troupes les pourroient joindre. Cependant il vouloit qu'on indiquat aux Habitans de ces trente une Paroisses, des endroits où ils pussent se retirer & y rester en sureté, avec les effets qu'ils pourroient y faire porter.

Ce Projet qui pouvoit produire les effets que Baville lui attribuoit, parut rempli de beaucoup de difficultés à un grand nombre de personnes: elles disoient qu'en ravageant une si grande étendue de Païs, qui demeureroit en friche faute d'habitans, on ruineroit un grand nombre de Gentilhommes bons Catholiques & bons serviteurs du Roi: que plusieurs Officiers, qui étoient actuellement dans le service, & divers Ecclésiastiques seroient privés de tous leurs revenus: & que tous les Nouveaux Convertis des lieux qu'on détruiroit, qui par politique ou par prudence ne s'étoient pas encore dé-

1703. Sept. clarés, ne manqueroient pas de prendre les armes & de se jetter parmi les Camisars; ce qui grossiroit extrêmement leurs Troupes.

On repondoit que ces inconvéniens n'aprochoient pas du bien qui en reviendroit : que cette dévastation qui paroissoit si affreuse, feroit bientôt finir la Revolte, & que dès qu'elle seroit éteinte les Habitans de ce Païs qui sont fort laborieux, de même que les autres Peuples des Cevennes, l'auroient bientôt rétabli dans son premier état; que jusques alors le Roi pourvoiroit à l'indemnité des Ecclésiastiques, des Gentilhommes & des Officiers, qui avoient des Bénéfices & des fonds dans ces trente une Paroisses. Que l'intèret particulier devoit toujours céder, au bien de l'Etat: qu'on est souvent obligé de couper des membres gangrenés, pour sauver le reste du Corps: qu'il ne falloit pas craindre que la jonction des Habitans avec les Camisars les rendit plus formidables, parce que ce ne seroit qu'un ramas de gens qui les embarasseroient dans leurs marches, sans leur être d'aucun

cun secours dans le combat : & qu'enfin cette destruction qui ne pouvoit être regardée que comme un mal aisé à guérir dans la suite, éviteroit une infinité de meurtres, d'incendies & de ravages, qu'on ne pouroit prévenir autrement. Ces raisons l'emportérent sur les inconvéniens. Ainsi ce projet fut enfin aprouvé par la Cour. 1703. Sept.

Les ordres de l'exécuter étant venus, les Puissances qui gouvernoient la Province s'assemblérent à Alais, pour déliberer sur les moiens de le faire. Il fut convenu dans cette Conférence, que le Maréchal de Montrevel, Baville, Julien & de Canillac suivis des meilleures Troupes, se rendroient dans les Hautes Cevennes sur la fin de Septembre; que le Comte de Peyre y conduiroit deux mille trois cens hommes de la Milice du Gevaudan : que le Sindic Chastain du même Païs, seroit chargé de pourvoir aux Provisions nécessaires pour la subsistance des Généraux & des Troupes : & qu'on raseroit & détruiroit les Villages, les Hameaux, & les Maiteries, à la

Arrangemens pour son exécution.

1703. Sept.

la reserve des lieux destinés à servir d'asile aux personnes qui voudroient se mettre en sureté.

Violentes resolutions des Camisars.

Telle étoit la nouvelle Tempête, qui s'élevoit contre les Camisars. Ils le furent ; & réunissant ensemble les nouvelles exécutions qu'on venoit de faire de plusieurs de leurs fréres ; les nouveaux enlévemens qu'on venoit de mettre en œuvre ; les nouveaux Villages qu'on venoit de livrer aux flammes, & dont les ruines étoient encore fumantes ; les nouvelles & toujours injustes dénonciations du Chevalier de S. Chattes, reçues sans examen & sans revision ; les iniques & fourbes manœuvres de l'homme à baguette, autorisées par Montrevel & par Baville ; ils en furent si irrités, qu'il se crurent désormais dispensés de garder aucune mesure, avec des gens qui n'en gardoient point à leur égard : mais quelles furent les suites de ces violentes resolutions, & de la part de Montrevel, & de la part des Camisars ? Aussi affreuses qu'on puisse les concevoir. Que l'esprit d'équité & de tolerance d'un côté, ou la patience de l'autre ne les prévin-

vinrent-elles? Ou que la vérité de l'Histoire, & peut-être le bon usage qu'en fera une fois ma chére Patrie, ne m'ont-ils permis de les suprimer! 1703. Sept.

Ravages qu'ils commettent.

Les Camisars divisés en plusieurs Pelotons, portérent donc en divers endroits le fer & le feu: plusieurs maisons, même des lieux presqu'entiers furent incendiés; & nombre de personnes massacrées. Les Historiens ont eu grand soin de ramasser dans le plus grand détail les divers exemples de ces incendies & de ces cruautés; & quelques horribles que fussent ces événemens par eux-mêmes; ces Historiens n'ont pas craint de les revêtir de circonstances, ou entiérement fausses ou extrémement exagerées.

L. T. II. p. 59. 73. D. L. II. Lettres Choiş. de Fléch. MSS.

Le Château de Calviac près de la Salle, une Maiterie près d'Alais; les Eglises d'Aiguevives, du Grand Galargues, d'Uchau, de Bernis, de Mus, de Vic; quatre maisons au Mas de Sardan, quelques unes au Village de Pontellieres, plusieurs à Genouillac, un plus grand nombre à Ste. Cécile d'Andore; presque toutes celles de S. Cériés & de Saturargues &

1703. Sept. plusieurs dans la Plaine au dessous de Nimes & à Villatelle, furent réduites en cendres. Quant au nombre des personnes massacrées par les Camisars dans le cours du mois de Septembre, les Historiens les font aller au delà de cent cinquante.

Lettres Chois. Lett. 143. 1. Octob.

Tant de meurtres & d'incendies, sur tout aux environs de Nimes, répandirent de nouveau la fraieur chés les Catholiques: " l'émotion fut
„ grande, dit Fléchier, quand on
„ vit du haut des maisons les Mai-
„ teries en feu, & ces incendiaires
„ allant de l'une à l'autre impuné-
„ ment, le flambeau à la main, &
„ menaçant jusqu'à nos Faubourgs,
„ où l'on voioit aborder de toutes
„ parts des gens effraiés des massa-
„ cres qu'ils avoient vus.

FIN DU TOME PREMIER.

